



# P.L.U

## Plan Local d'Urbanisme

Commune de  
**Plappeville**

Mairie de Plappeville,  
14 rue Paul Ferry 57050 PLAPPEVILLE  
Tél : 03 87 30 40 75 - Fax : 03 87 30 22 10  
[plappevillen@wanadoo.fr](mailto:plappevillen@wanadoo.fr)  
[www.plappeville.fr](http://www.plappeville.fr)

### ANNEXES

#### Diagnostic

Approbation initiale du PLU : 21/03/2013  
Date de référence du dossier : 06/07/2020

#### PROCÉDURE EN COURS :

Révision générale du PLU

Prescription	DCM	27/06/2017
Arrêt	DCM	../09/2020
Approbation	DCM	-

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROCÉDURES D'URBANISME DE PLAPPEVILLE

<b>Approbation initiale du PLU</b>	<b>DCM</b>	<b>21-03-2013</b>
Modification simplifiée n°1	DCM	08-01-2015
Modification n°2	DCM	11-06-2018
<b>Révision Générale du PLU</b>	<b>DCM</b>	<b>En Cours</b>

Avant le 01/01/2018 la mention « DCM » signifie : Délibération du Conseil Municipal  
À partir du 01/01/2018 la mention « DCM » signifie : Délibération du Conseil Métropolitain

## TABLE DES MATIERES

<b>1. L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>7</b>
1.1. L'environnement naturel	7
A. Le climat et le changement climatique	7
A. La topographie	9
B. La géologie	11
C. Le réseau hydrographique	12
D. Les zones naturelles d'intérêts reconnus	15
E. Les milieux naturels et semi naturels	18
F. Les continuités écologiques	25
1.2. L'environnement humain	34
A. La gestion des déchets	34
B. L'eau potable et l'assainissement	35
C. La qualité de l'air	37
D. Les gaz à effet de serre	39
E. L'énergie dont les renouvelables	41
F. Les nuisances sonores	45
G. Les risques naturels et anthropiques	49
1.3. Synthèse du diagnostic environnemental	54
<b>2. L'APPROCHE PAR LES PAYSAGES</b>	<b>57</b>
2.1. Entités paysagères et ambiances bâties	57
A. De nombreux espaces naturels remarquables.	58
B. Des villages contraints par le relief.	58
C. L'action de l'homme sur le milieu prend tout son sens sur le site de Plappeville.	58
D. Vergers et bosquets	59
2.2. Les perceptions visuelles	63
A. Généralités	63
B. Partie Sommitale du Fort de Plappeville	64
C. Belvédère de la Taye aux Vaches	65
D. Col de Lessy	66
E. Rue de Tignomont	67
F. Rue du Vieux Puits (Vers la rue des Paules)	67
G. Route de Lorry	68

H. Rue de Gaulle	68
I. Les Hauts de Woicon	69
J. Église	70
K. Près Saint Jacques	71
2.3. Les enjeux paysagers	72
<b>3. LA DEMOGRAPHIE ET L'HABITAT</b>	<b>74</b>
3.1. L'évolution de la population	74
A. Démographie	74
B. Les facteurs de l'évolution démographique	76
C. Evolution de la répartition selon classes d'âges	79
3.2. Le profil et la structure de la population	82
A. Nombre et composition des ménages	82
3.3. La population active	86
A. Caractéristiques de la population active	86
B. Les qualifications	87
C. Les catégories socioprofessionnelles	88
D. Les revenus fiscaux	89
3.4. Le parc de logements	90
A. Types de logements	90
B. Taille des logements	92
C. Statuts d'occupation	94
D. Logements vacants	94
E. Mobilité – Ancienneté d'emménagement	96
F. Évolution du parc de logements	97
G. Logement social	100
<b>4. L'ECONOMIE</b>	<b>103</b>
4.1. Les activités économiques et de services	103
A. Évolution et état des lieux des entreprises sur la commune	103
B. L'emploi sur la commune	105
C. Activités agricoles	106
4.2. Les commerces, services et artisans	110
A. L'offre présente sur la commune	110
B. Les principaux employeurs identifiés	110

<b>5. LES DEPLACEMENTS</b>	<b>113</b>
5.1. Les infrastructures de déplacements	113
C. Réseau viaire et accidentologie	113
D. Données sur le réseau départemental	115
E. Entrées de village.	116
F. Transports en commun	117
G. Équipement des ménages	119
H. Déplacements domicile-travail	120
5.2. Le Plan de Déplacements Urbains	123
A. Cheminements doux et sentiers de randonnée	123
5.3. Les capacités de stationnement	131
<b>6. LES EQUIPEMENTS</b>	<b>133</b>
6.1. Les équipements communaux	133
A. Équipements scolaires	133
B. Les équipements culturels, sportifs et de loisirs	136
C. Les espaces publics	137
6.2. La desserte numérique	139
A. Desserte numérique par ADSL.	139
B. Desserte numérique par le câble	140
D. Une couverture très haut débit programmée	140
E. Haut débit mobile	140
<b>7. LE CONTEXTE URBAIN</b>	<b>141</b>
7.1. Les protections du patrimoine	141
A. Les Monuments Historiques	141
B. Les sites classés	142
C. Vestiges Archéologiques	143
7.2. Armature et entités urbaines	143
A. Histoire et Patrimoine	143
B. Périodes de développement	145
7.3. La morphologie urbaine	150
A. Le site du Saint Quentin	150
7.4. Densités	151
7.5. Un patrimoine bâti important	153

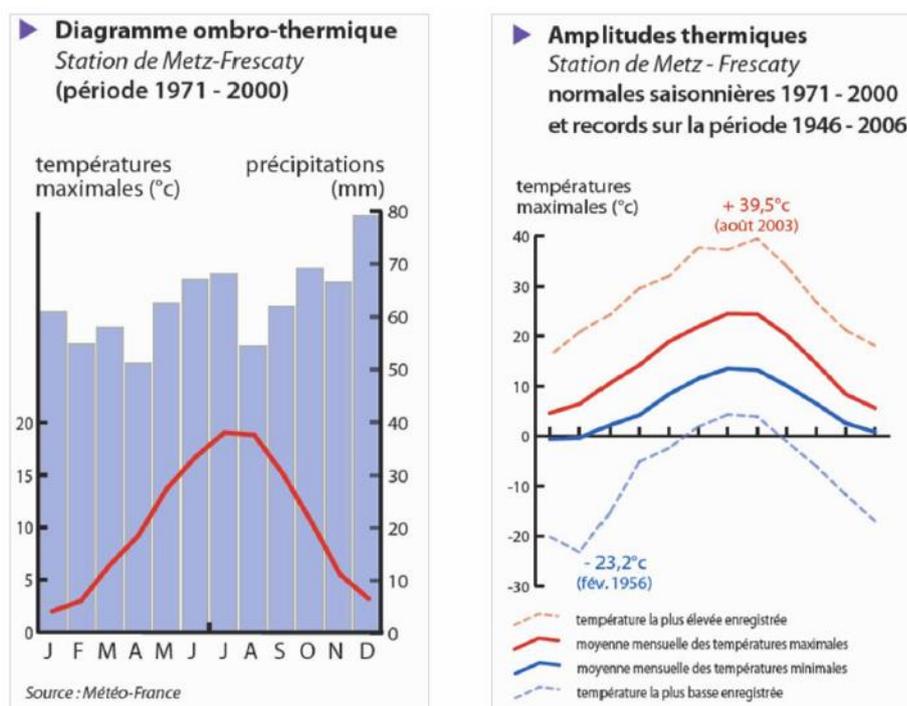
A. Des maisons vigneronnes et leur architecture _____	154
B. Autres édifices remarquables _____	158
C. Croix et calvaires _____	161
D. Les lavoirs et l'eau _____	163
E. Autres éléments _____	164
F. Le 20 <sup>ème</sup> siècle _____	166

## DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

### 1. L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

#### 1.1. L'ENVIRONNEMENT NATUREL

##### A. Le climat et le changement climatique



Soumis à la fois à **des influences océaniques et continentales**, le territoire de Plappeville est caractérisé par un **climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental**. Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz – Frescaty (1971 – 2000), située à 5 kilomètres à vol d’oiseau au sud de Plappeville. Elles permettent d’évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d’utilisation des ressources climatiques pour l’activité humaine. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 754 mm. Les moyennes annuelles extrêmes se situent à 476 mm pour l’année la plus sèche (1976) et 1045 mm pour l’année la plus humide (1981).

Les moyennes mensuelles observées montrent **l’abondance des précipitations en décembre** (maximum moyen de 79 mm). Le mois d’avril est le moins arrosé avec une moyenne de 51 mm. Le nombre moyen de jours de précipitations est de 123 jours, dont : 49 jours de brouillard, 25 jours de neige, 22 jours d’orages et une vingtaine de jours de forte pluie, où les précipitations dépassent 10 litres d’eau au mètre-carré ; ces précipitations peuvent atteindre exceptionnellement 50 à 60 litres d’eau au mètre-carré en une seule journée (record absolu enregistré : 61 l./m<sup>2</sup> le 25 février 1997). Le mois de janvier enregistre les températures moyennes les plus basses, inférieures à 5°C, et à l’inverse, le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 24,5°C.

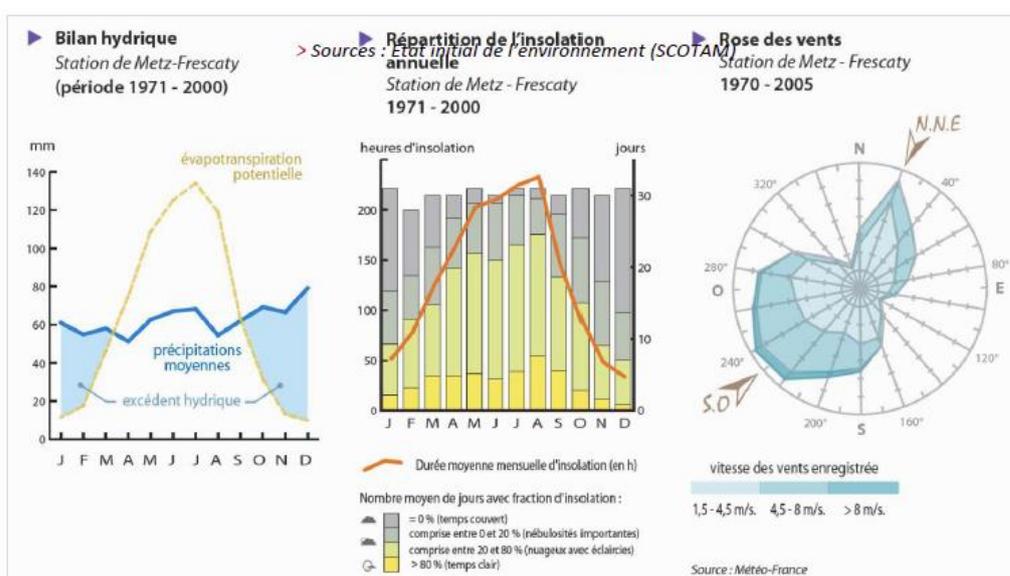
**Le nombre moyen de jours de gel est de 65 jours**, les risques de gel étant les plus fréquents de décembre à février. **La durée annuelle moyenne de l’ensoleillement est proche de 1600 heures** répartis sur près de **290 jours**.

L'hiver est une saison qui dispose en revanche d'une insolation médiocre. Sur les 62 jours que comptent les mois de décembre et janvier, Météo-France recense en moyenne 32 journées totalement dépourvues d'ensoleillement et 13 journées, où l'insolation est inférieure à 20%.

**Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est :**

- ◆ Les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales ;
- ◆ Les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. Ils ne dépassent en principe pas 8 m/s (30 km/h) ;
- ◆ Le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire.

En moyenne, **le vent souffle 40 jours par an** avec des rafales dépassant 16 m/s. (58 km/h). 2 jours par an, les rafales dépassant 28 m/s. (100 km/h). Entre 1949 et 2006, la vitesse maximale enregistrée en hiver et au printemps est de 40 m/s (144 km/h).



Les évolutions attendues montrent une augmentation estimée des températures moyennes de +3,6 °C en 2080 en Lorraine, par rapport à la période 1971-2000. Le nombre de jours moyens de canicule est estimé de 10 à 25 jours par an d'ici 2080. De même, les paramètres de sécheresse et de nombre de jours de précipitations efficaces ont tendance à très fortement se dégrader entre 2050 et 2080.

Ces évolutions auront de multiples conséquences, notamment (toutes n'étant pas prévisibles) :

- ◆ Vulnérabilité des territoires soumis aux aléas climatiques extrêmes, comme les orages, pouvant provoquer des inondations et des coulées boueuses ;
- ◆ Pertes de production agricole et forestière du fait de la diminution de la réserve en eau et du changement des types de prédateurs (insectes, champignons...)
- ◆ Conséquences sanitaires pour les populations (augmentation des décès en été, des allergies, des maladies infectieuses...).
- ◆ Sur la biodiversité : en Lorraine, on observe une modification dans la phénologie des espèces. On constate par exemple une précocité dans les dates de floraison, des périodes modifiées de départ et d'arrivée des oiseaux migrateurs, une modification des aires de répartition des espèces ;
- ◆ Menace de pollution du milieu naturel par les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ne pouvant pas traiter le trop-plein et le rejetant dans les cours d'eau ;
- ◆ Recul du manteau neigeux ayant notamment des conséquences économiques (baisse du tourisme, crues intenses...).

Les zones urbaines doivent porter une attention particulière à ces effets attendus du fait notamment de la faible présence de végétal dans certains quartiers et de la systématisme des revêtements de sols très minéraux, facteurs d'aggravation du réchauffement climatique au niveau local.

Il est à noter qu'à l'échelle locale, les conditions topographiques et l'occupation des sols modulent fortement le signal du changement climatique. Certains quartiers de grandes villes, compte tenu de leur faible albédo et d'une mauvaise ventilation, accroissent localement l'intensité des épisodes caniculaires (jour et nuit), entraînant le phénomène d'îlot de chaleur urbaine. L'imperméabilisation des sols nuit également à l'infiltration des eaux. Les causes du réchauffement climatique sont développées dans le paragraphe « gaz à effet de serre ».

Commune de l'est de la France, Plappeville est soumise à un climat de transition de type océanique dégradé/ subcontinental. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année. Un excédent hydrique théorique (précipitations/évapotranspiration potentielle) entre octobre et mars permet de recharger les nappes souterraines et de compenser le déficit hydrique théorique entre avril et septembre (nécessité d'encourager l'infiltration de l'eau pour alimenter les nappes d'eau souterraine et limiter les inondations). Les vents dominants sont de secteurs Sud-Ouest et de l'Ouest, et dans une moindre mesure du Nord-Nord-Est. La commune bénéficie de 1 600 heures d'ensoleillement, majoritairement au printemps et en été.

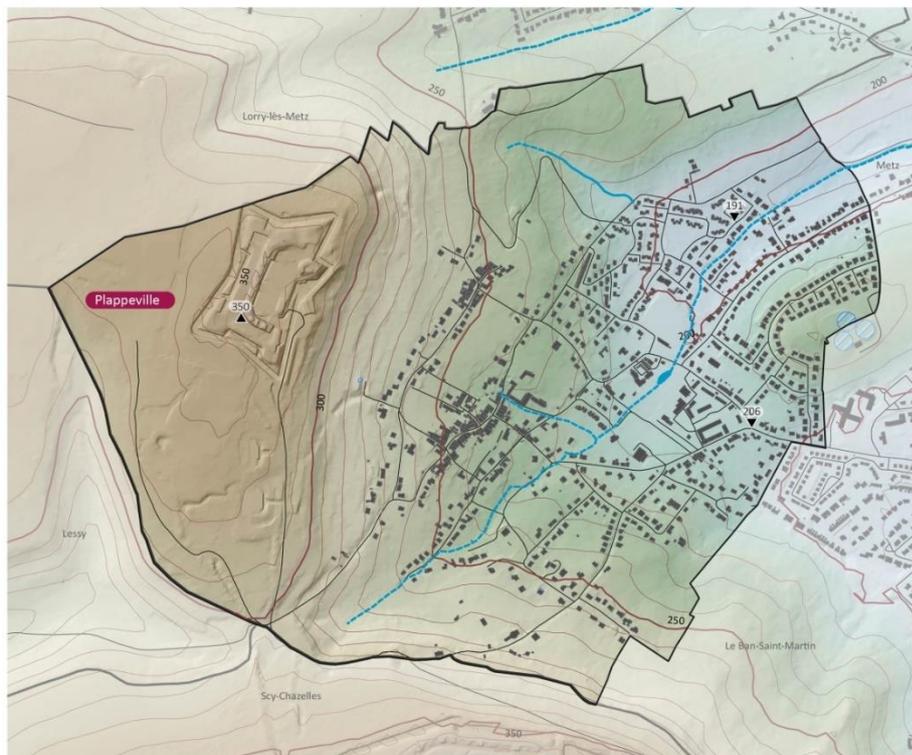
Le changement climatique aura des impacts non négligeables sur le territoire qu'il convient de prendre en compte : augmentation des aléas climatiques, impacts sur les productions agricoles et forestières, impacts sur la biodiversité, sur la santé humaine...

### A. La topographie

Les premières installations humaines sur les côtes du Mont Saint Quentin se sont fixées sur les affleurements des couches géologiques calcaires.

C'est en effet à la limite entre les couches calcaires perméables et les couches marneuses imperméables sous-jacentes que se situe le niveau précis d'apparition des sources. A Plappeville, plusieurs sources (sources des Marivaux, Bonne Fontaine...) se situent à des altitudes comprises entre 220 et 250 mètres. C'est donc à cette altitude que s'est établi le village de Plappeville, comme tous les villages de coteau.

**PLU** **PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**TOPOGRAPHIE**

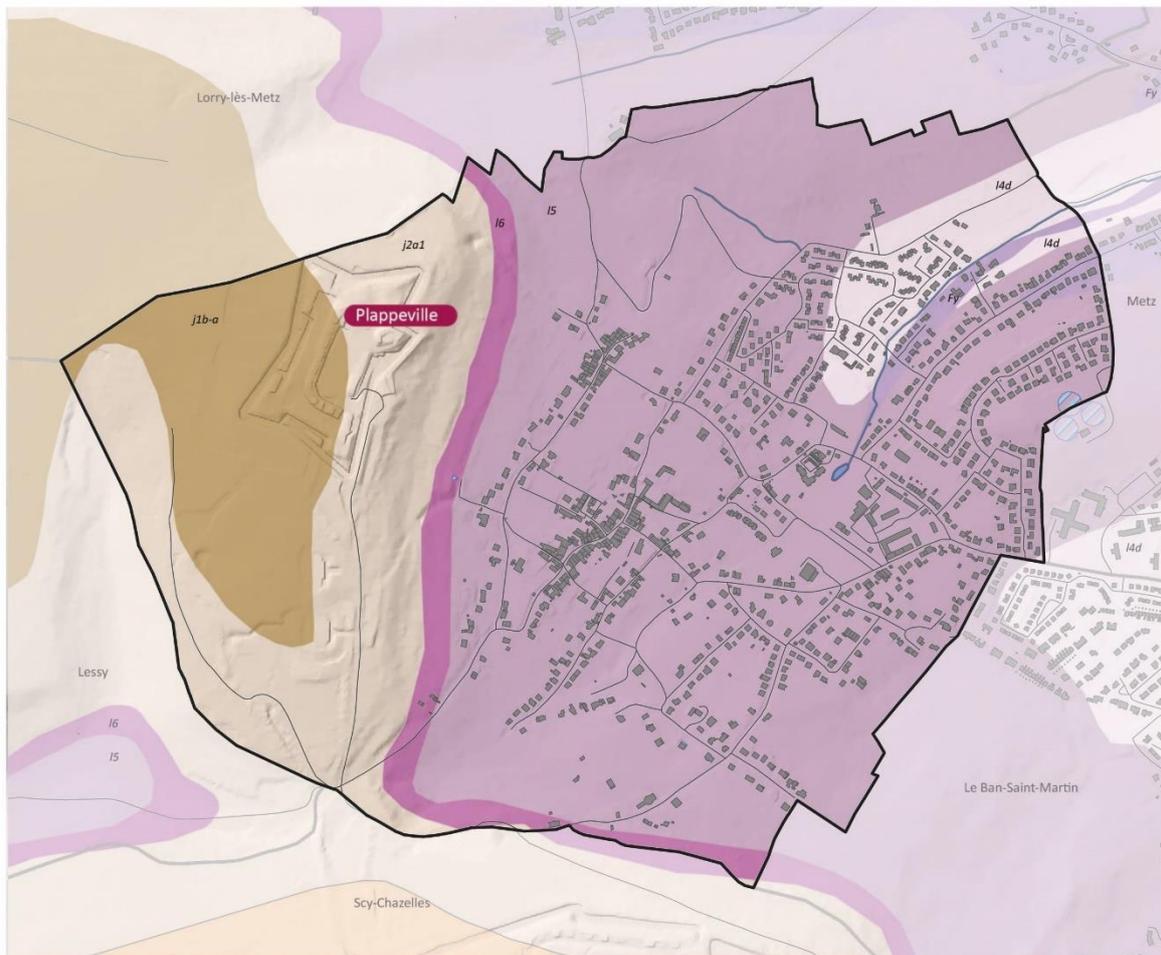


LEGENDE		
<b>Relief</b>	Elevé : 412 m	▲ Point haut
	Faible : 154 m	▼ Point bas
		— Réseau hydrographique
		— Cours d'eau permanent
		- - - Cours d'eau intermittent
		--- Courbes de niveaux

**B. La géologie**

La Lorraine se situe sur la partie la plus orientale du Bassin Parisien constitué d'un entassement de couches sédimentaires de natures géologiques diverses (grès, calcaires, marnes, argiles, craies). L'alternance de couches tendres (marnes) et de couches dures (calcaires) du jurassique (ère secondaire) et leur légère inclinaison est ouest sont les conditions propices à la formation de côtes. Le réseau hydrographique érode la couche tendre jusqu'à la couche dure sous-jacente et forme ainsi un abrupt marqué par la corniche de couche dure qui constitue le front de côte. Les côtes de Moselle, d'orientation nord-sud, sont les côtes les plus marquées à l'ouest du plateau Lorrain.

**PLU** **PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**GÉOLOGIE**



**LEGENDE**

**Formations géologiques**

**Formations superficielles**

Alluvions

Fy

**Formations secondaires**

Bajocien (Jurassique moyen)

j2a1

Aalénien (Dogger)

j1b-a

Toarcien (Jurassique inférieur)

I6

I5

Domérien supérieur (Jurassique moyen)

I4d



### C. Le réseau hydrographique

Adoptée le 23 octobre 2000 par le Parlement européen, la **Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE** définit une **politique de l'eau à l'échelle de l'Union Européenne**. Elle fixe comme objectif d'atteindre d'ici 2015 un « bon état » de toutes les masses d'eau (souterraines et superficielles) des pays membres de l'Union Européenne. Certaines masses d'eau bénéficient cependant de **report d'échéance**, notamment pour raisons de faisabilités techniques.

#### ◇ Les eaux de surface

Le bon état des masses d'eau superficielles est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ». La commune de Plappeville, située dans le bassin hydrographique du Rhin et dans le bassin versant de la Moselle, est parcourue par le **ruisseau des Marivaux**. Ce cours d'eau prend sa source au sud sur les coteaux du Mont-Saint-Quentin.

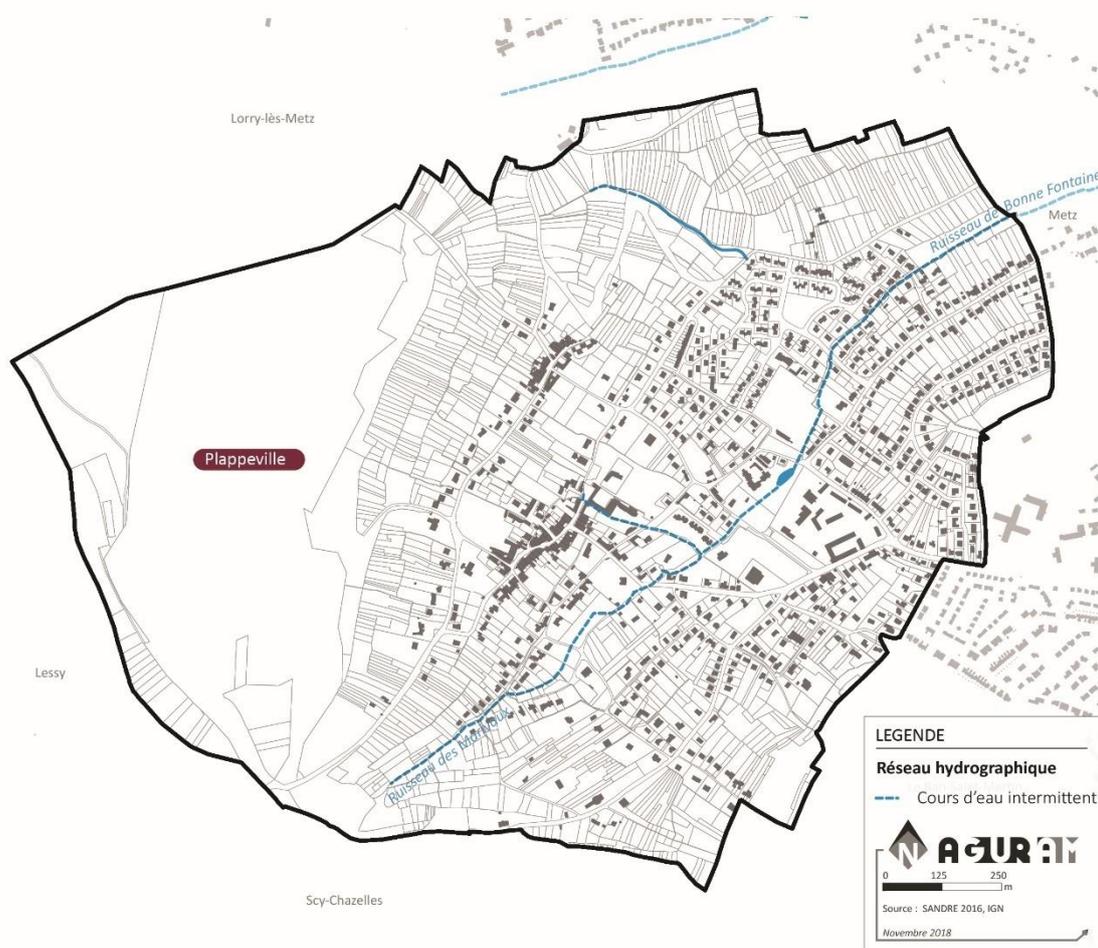
**81 % de la surface communale situés sur la masse d'eau du ruisseau de Saulny 2.** Le ruisseau de Saulny est défini comme Très petit cours d'eau sur côtes calcaires de l'Est. En 2015, il présentait un état chimique mauvais et un état écologique moyen. **Son état chimique et écologique depuis l'état des lieux 2013 n'a pas évolué.** Le bon état de cette masse d'eau est attendu pour 2027, ce report d'échéance ayant été fixé en raison de contraintes techniques.

**11 % de la surface communale situés sur la masse d'eau du ruisseau de Montvaux.** Le ruisseau de Montvaux est défini comme Très petit cours d'eau sur côtes calcaires de l'Est. En 2015, il présentait un état chimique mauvais et un état écologique moyen. Si son état écologique n'a pas évolué depuis l'état des lieux 2013, **son état chimique s'est en revanche dégradé** passant de bon à mauvais. Le bon état de cette masse d'eau est attendu pour 2027, ce report d'échéance ayant été fixé en raison de contraintes techniques.

Enfin, **8 % de la surface communale situés sur la masse d'eau Moselle 6.** La Moselle est définie comme Très grand cours d'eau en plaine de Saône ou sur côtes calcaires de l'est. En 2015, il présentait un état chimique mauvais et un état écologique moyen. Si son état chimique n'a pas évolué depuis l'état des lieux 2013, mais **son état chimique s'est en revanche amélioré**, passant de mauvais à moyen. Le bon état de cette masse d'eau est attendu pour 2027, ce report d'échéance ayant été fixé en raison de contraintes techniques.

Masse d'eau	Etat écologique 2015	Etat chimique 2015	Objectif bon état chimique	Objectif bon état écologique
Ruisseau de Saulny 2	Moyen	Mauvais	2027	2027
Ruisseau de Montvaux	Moyen	Mauvais	2027	2027
Moselle 6	Moyen	Mauvais	2027	2027

**PLU** **PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**MASSES D'EAU SUPERFICIELLES**



◇ Les eaux souterraines

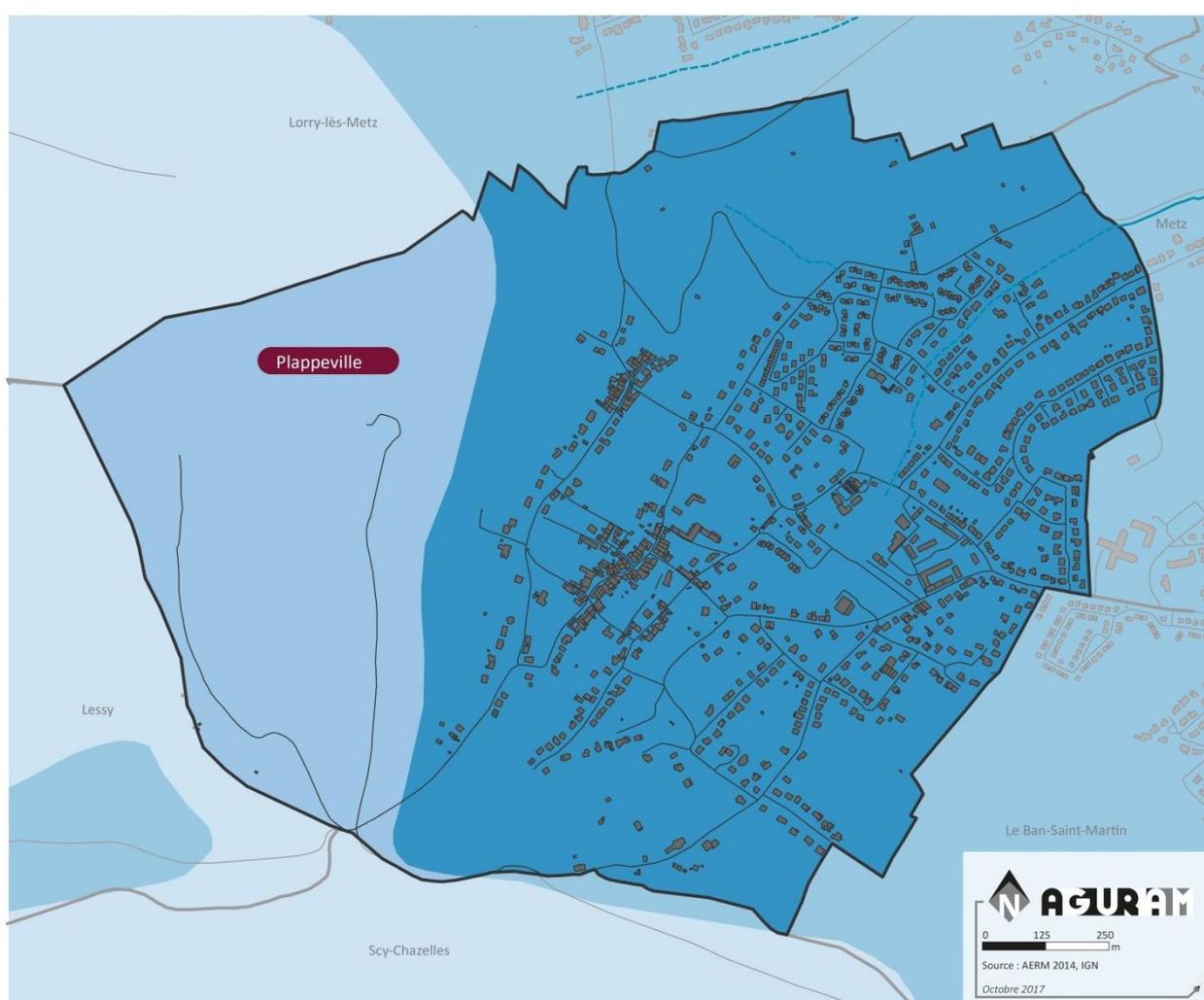
**Le bon état d'une masse d'eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».** La commune de Plappeville est située sur la masse d'eau souterraine des **Calcaires du Dogger des côtes de Moselle**. Cette masse d'eau est de type « *dominante sédimentaire* ». D'une surface de près de 2 700 km<sup>2</sup>, (dont la moitié en affleurement), elle est captée par près de 110 captages sur le district Rhin, auquel elle est rattachée. Cette masse d'eau correspond aux calcaires du Dogger accompagnés de quelques placages d'argiles. En 2007, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état en raison de pesticides en excès. L'atteinte du bon état quantitatif a été fixée à 2027. Son état quantitatif est jugé bon.

Elle est également située sur la masse d'eau souterraine du **Plateau Lorrain versant Rhin**. Cette masse d'eau souterraine est de type « *Imperméable localement aquifère* ». Sa surface est de 7 800 km<sup>2</sup> environ. Elle est captée par près de 340 captages irrégulièrement répartis sur le district Rhin auquel elle est rattachée. Cette masse d'eau est composée d'une vaste zone peu aquifère, comportant des aquifères locaux de grès du rhétien, grès à roseaux et dolomies du Keuper, buttes témoins de calcaires du Dogger et alluvions de la Sarre. En 2007, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état chimique en raison de nitrates et pesticides (atrazine) présents en excès. L'atteinte du bon état chimique est fixée pour 2015. Son état quantitatif est jugé bon.

- Plappeville est traversée par le ruisseau des Marivaux sous-affluent de la Moselle et ses affluents. Les masses d'eau des ruisseaux de Saulny 2, Montvaux et de la Moselle 6 présentent aujourd'hui un état inférieur au bon état, avec un objectif d'atteinte du bon état reporté à 2027. Cela implique que des actions soient mises en place ou poursuivies sur ces cours d'eau de manière à en améliorer l'état.
- La commune est concernée par les masses d'eau superficielles des Calcaires du Dogger des côtes de Moselle et Plateau Lorrain versant Rhin qui présentent un bon état quantitatif mais un état chimique inférieur au bon état en raison de pesticides et nitrates présents. L'atteinte du bon état global de cette masse d'eau est donc fixée à 2027.



**PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**MASSES D'EAU SOUTERRAINES**



**LEGENDE**

- Calcaires du Dogger des côtes de Moselle
- Plateau lorrain versant Rhin

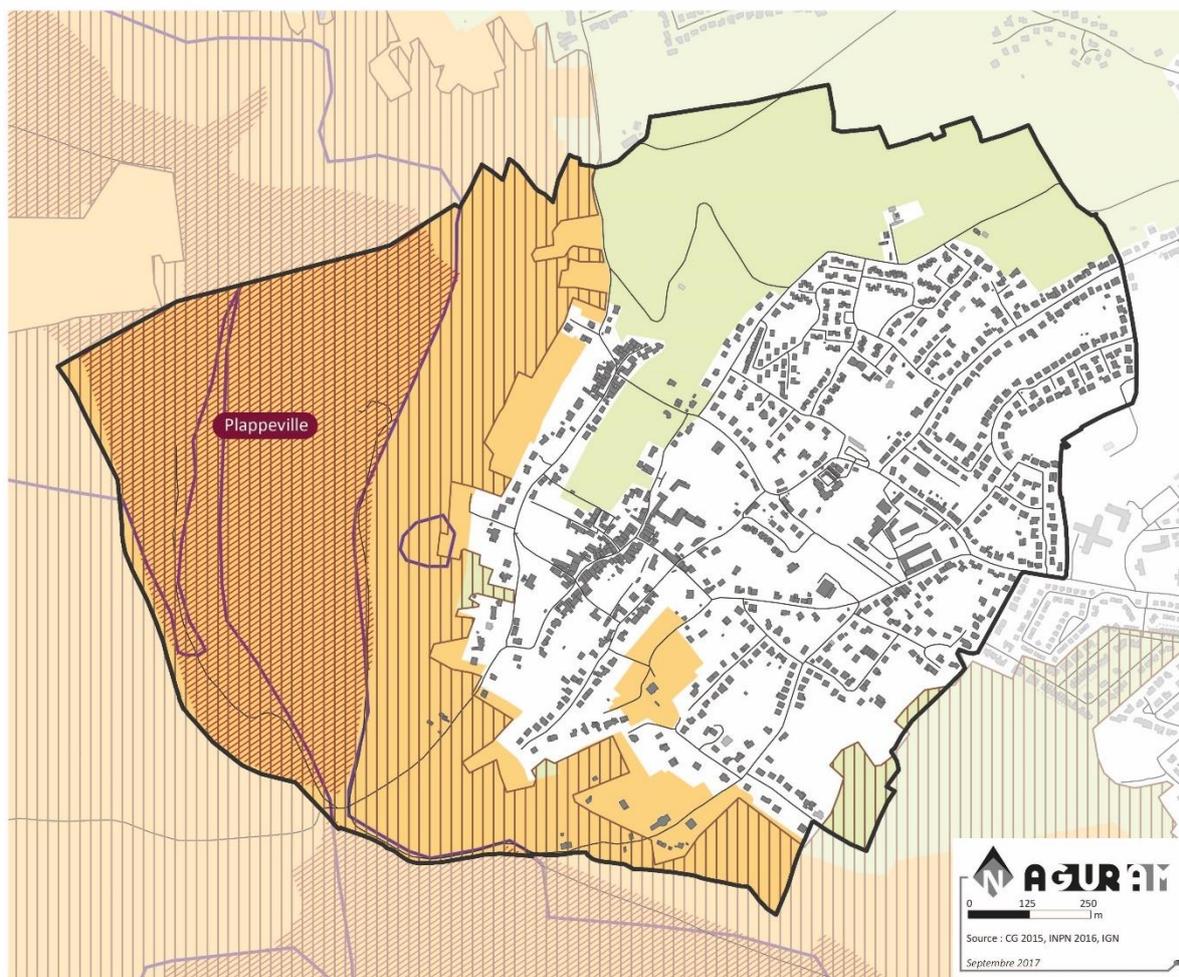
## D. Les zones naturelles d'intérêts reconnus

**Plappeville est une commune des côtes de Moselle.** Elle est irriguée par le ruisseau des Marivaux, sous-affluents rive gauche de la Moselle. Les milieux naturels sont principalement localisés à l'ouest et au nord du ban communal, sur le plateau et les coteaux du Mont-Saint-Quentin. Ce sont principalement des espaces boisés, des prairies à caractère thermophiles, des vignes et vergers, entretenus et abandonnés, bien que la commune présente également quelques prairies, ainsi que des parcs et des jardins privés.



## PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION

### ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT RECONNU



## LEGENDE

Espace naturel Sensible (E.N.S)   
 Site classé   
 ZNIEFF Type 1   
 ZNIEFF Type 2   
 Natura 2000

#### La commune est concernée par plusieurs périmètres d'inventaire ou de protection spécifiques :

- Un site Natura 2000 ;
- Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- Un Espace Naturel Sensible (ENS) ;
- Le site classé du Mont-Saint-Quentin

D.1. Les sites Natura 2000

Instauré par une directive européenne, le réseau Natura 2000 vise à préserver les habitats naturels les plus sensibles et les plus remarquables. Il s'agit d'un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Le réseau Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Le **site Natura 2000 FR4100159 « Pelouses du Pays Messin »** est une Zone Spéciale de Conservation désignée au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE, adoptée le 21 mai 1992. Le site appartient au domaine biogéographique continental et se situe à l'ouest du département de la Moselle, dans la banlieue immédiate de l'agglomération de Metz. **Le site couvre une superficie d'environ 680 hectares, éclatés en 11 entités de taille très variable et repartis sur 12 communes.** Sur la commune de Plappeville, 47 hectares sont concernés par le site Natura 2000, soit 7 % de sa surface. Le site occupe près de 20% de la surface de la commune.

**Il est principalement constitué de grandes étendues de pelouses calcaires sèches caractéristiques des côtes de Moselle.** Il s'agit d'habitats d'intérêt communautaire fortement favorables au développement d'une faune et d'une flore remarquables.

Le site comprend également **d'anciens ouvrages militaires, comme c'est le cas sur le secteur du Mont Saint-Quentin, utilisés par des espèces de chauves-souris** d'intérêt communautaire pour leurs gîtes de reproduction ou d'hibernation.

Suite à l'approbation du document d'objectifs (DOCOB) en 2012, l'animation du site a été confiée à Metz Métropole.

Synthèse des principaux secteurs du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » et leurs caractéristiques

Principaux secteurs	Surface (ha)	Type de propriété	Caractéristiques écologiques
Plateau de Jussy	201	Militaire (plus de 90 %)	Pelouses calcaires, Damier de la Succise, Sonneur à
Bois la Dame	5	Militaire	Ouvrages militaires, Chiroptères
Côte de Rozérieulles	44	Communal (70%) Et Militaire (30 %)	Habitats forestiers
Vallée de Montvaux	58	Privé (plus de 90 %)	Cours d'eau, habitats forestiers, habitats humides à frais, Chabot
Vallée de la Mance	58	Privé (plus de 90 %)	Cours d'eau, habitats forestiers, habitats humides à frais, Cuivré des Marais, Chabot
Mine du fond de Boncourt			Ouvrage minier, Chiroptères
Fort Driant	80	Militaire	Ouvrages militaires, Chiroptères, habitats forestiers,
<b>Plateau de Lorry-lès-Metz</b>	<b>158</b>	<b>Militaire</b>	<b>Pelouses calcaires, Damier de la Succise, Habitats forestiers</b>
<b>Mont Saint-Quentin</b>	<b>74</b>	<b>Militaire</b>	<b>Pelouses calcaires, Damier de la Succise, Habitats Forestiers, Chiroptères</b>

### D.2. Les sites inscrits en ZNIEFF 1 et 2

Une ZNIEFF est une zone d'inventaire du patrimoine naturel, particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- ◆ les ZNIEFF de type I sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes ;
- ◆ les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II incluent une ou plusieurs zones de type I, formant des zones-tampons. Une ZNIEFF de type de II est un grand territoire correspondant à une combinaison d'unités écologiques présentant des caractéristiques homogènes.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel, en particulier les ZNIEFF de type I qui peuvent signaler la présence d'espèces protégées.

On retrouve deux ZNIEFF sur le territoire de la commune :

La ZNIEFF de type 1 « Pelouses et boisements de Lessy et environs » (FR410000456)

La ZNIEFF de type 2 « Coteaux calcaires du Rupt de Mad au Pays Messin » (FR410010377)

### D.3. Les espaces naturels sensibles

La loi « *aménagement* » du 18 juillet 1985 a donné compétence aux départements pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

On retrouve sur le périmètre de la commune, l'ENS « **Pelouses du Mont Saint-Quentin** ». Cet espace, d'environ 150 hectares est principalement composé de milieux secs (pelouses calcaires) et d'espaces boisés. Il s'étend sur les communes de Plappeville, Lorry-lès-Metz, Lessy et Châtel-Saint-Germain.

A noter également la proximité de l'ENS « Ouvrage militaire du Saint-Quentin » composé de milieux cavernicole au sud de la commune.

### D.4. Le site classé du Mont Saint-Quentin

Le code de l'environnement prévoit que les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique à reporter au sein du PLU : la décision de classement et le plan sont annexés au PLU.

Culminant à 358 mètres, le Mont Saint-Quentin est le poumon vert de l'agglomération messine. Site classé depuis le 29 juin 1994 au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L341-1 à L.341-22 du code de l'environnement), son emprise de 699 hectares s'étend sur les communes de Longeville-lès-Metz, Scy-Chazelles, Ban-Saint-Martin, Lessy, Lorry-lès-Metz et Plappeville.

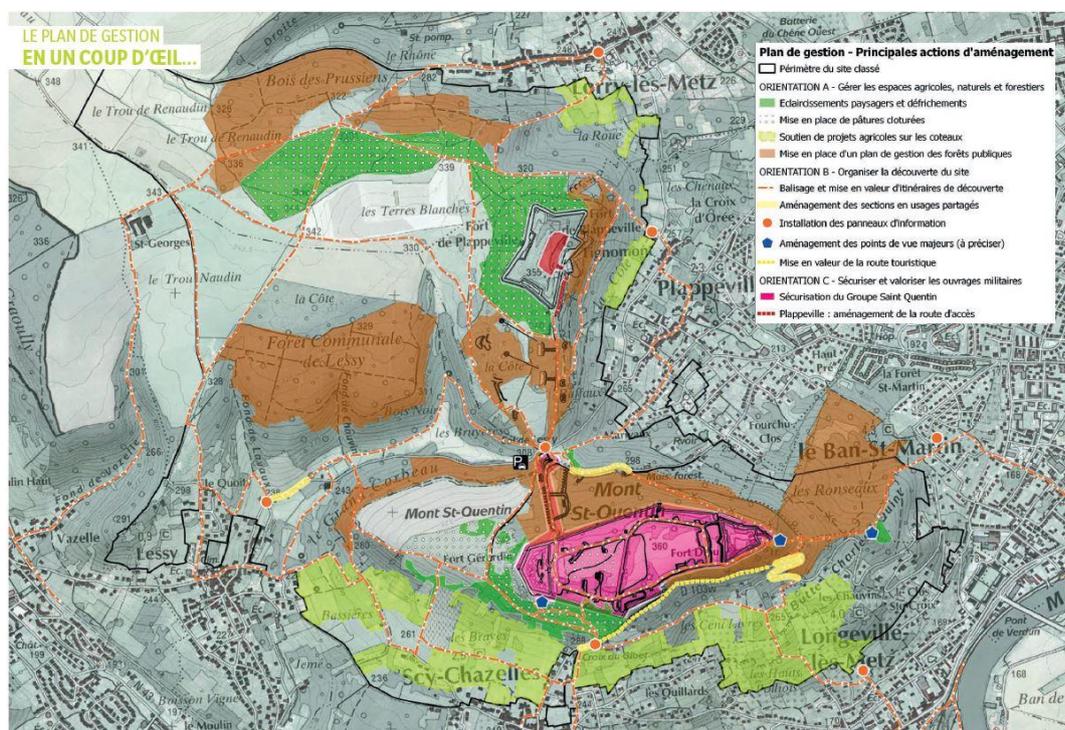
Le site du Mont Saint Quentin est remarquable à plusieurs titres :

- ◆ **Un patrimoine militaire remarquable** : le Mont Saint-Quentin a fait l'objet d'usages extrêmement variés au fil du temps : extraction de pierre, exploitation forestière, cultures et pâturages, vignes sur ses coteaux. A la fin du XIXème siècle, c'est son rôle défensif qui prend le dessus avec la construction d'impressionnants ouvrages militaires.
- ◆ **Des usages économiques (agriculture, viticulture) et de loisirs, de fortes qualités paysagères et écologiques** : aujourd'hui, le Mont Saint-Quentin abrite un patrimoine naturel remarquable, entre pelouses calcaires et lisières forestières biologiquement riches. Ses coteaux offrent de vastes points de vue sur la vallée de la Moselle et sa silhouette, visible de loin, est emblématique de l'agglomération messine.

Ces diverses richesses patrimoniales, historiques et naturelles sont reconnues et régies par plusieurs réglementations :

- ◆ Le groupe fortifié du Mont Saint-Quentin est inscrit à la liste supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 15 décembre 1989,
- ◆ Couvert en partie par le périmètre Natura 2000 du site des Pelouses des Pays messin, le site est encadré par un document d'objectifs approuvé le 7 août 2012,
- ◆ La partie sud du site classé est couverte par un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des Coteaux du Mont Saint-Quentin

**Le site classé fait l'objet d'une stratégie d'aménagement et de gestion qui se décline à travers un programme d'actions 2016 – 2020.** Ce programme vise des actions prioritaires de protection, de sécurisation du site et de mise en valeur. Il vise également les principaux éléments paysagers à préserver. Ce sont autant d'actions de valorisation et de préservation spatialisées à intégrer au sein du PLU de Plappeville sur son territoire communal.



Synthèse du programme d'actions 2016 – 2020 du plan de gestion du site classé du Mont Saint Quentin

Un cahier de recommandation architecturales et paysagères est actuellement en cours d'élaboration : il sera utilement annexé au PLU si le calendrier le permet.

E. Les milieux naturels et semi naturels

### E.1. Les espaces boisés

Commune des côtes de Moselle, Plappeville est fortement marquée par la présence d'espaces boisés. Située au Nord des reliefs du Mont-Saint-Quentin, les coteaux boisés entourent le ban communal à l'ouest et au sud.

Le secteur du Fort de Plappeville est composé d'un mélange de feuillus et conifères. La présence de résineux comme le Pin nécessite une gestion particulière afin de maîtriser sa progression sur les pelouses calcaires à proximité.



En effet, depuis la seconde moitié du XXème siècle, les parties sommitales de ces monts se sont progressivement enfichées puis refermées suite à l'abandon des pratiques pastorales. Cette problématique fait l'objet aujourd'hui d'une gestion particulière dans le cadre de Natura 2000.

Les coteaux du Fort de Plappeville et du Mont-Saint-Quentin sont quant à elles occupées par des forêts de feuillus. Ces boisements, feuillus et mixtes, notamment ceux ayant fait l'objet d'une gestion adaptée, présentes des qualités écologiques très intéressantes, en offrant un milieu diversifié, propice à la faune et à la flore.



*Parc communale, rue du Brueil*

Alors que la forêt entourant le Fort de Plappeville est une propriété du Ministère de la Défense, la partie en amont des coteaux est une propriété communale. Les parcelles présentes sur les coteaux sont quant à elles privées, tout comme les boisements issus de l'enrichissement des vergers au Nord de la commune (la Croix d'Orée).

Des espaces boisés sont également présents au sein de la commune, au sein de propriétés privées, comme c'est le cas rue de l'Église, Sentier des Geniveaux ou rue du Brueil.

Ces milieux, « poumons verts » au sein du milieu urbain, participent au cadre de vie des habitants et constituent des lieux de refuges pour les espèces.

### E.2. Les prairies et milieux ouverts

Les prairies sont des formations végétales dont la subsistance est liée au maintien d'une activité agricole régulière de fauche ou de mise en pâture. Les prairies ont la caractéristique d'abriter de nombreux insectes, sources de nourriture pour certains oiseaux et qui jouent également un rôle dans la régulation des ravageurs de culture.

Les prairies à caractère thermophiles, présentes à l'ouest de la commune constituent la particularité et la richesse de la commune de Plappeville. Située aux alentours du Fort, ces pelouses sont assez rares, en raison des conditions écologiques de pente et d'hygrométrie nécessaires à leur existence. Elles correspondent à des espaces secs, souvent de faible superficie mais riche en espèces.



*Pelouses calcaires du Fort de Plappeville*



*Pelouses enfrichées du col de Lessy*

Ces prairies ou pelouses, qui font l'objet d'une protection européenne au titre de Natura 2000, sont un milieu sensible, sujet à l'enfrichement et à la colonisation par d'autres espèces (notamment le Pin), qui tend à la faire disparaître. Dans le cadre du plan de gestion du site du Mont-Saint-Quentin, elles font désormais l'objet de mesures particulières, comme la mise en place de pâtures clôturées ou le défrichement.

### E.3. Les vignes et vergers

Plappeville est marquée par un passé lié à la vigne et l'arboriculture. Encore aujourd'hui, les conditions climatiques et l'exposition des coteaux permettent la culture de vergers. On retrouve ainsi sur le ban communal quelques parcelles occupées par des vergers et vignes, comme dans les secteurs Juchamp et des Chenaux au nord, ainsi que sur la Cote à l'ouest. On retrouve également un verger au niveau de l'Eglise (cf photo).

Cependant, la plupart de ces secteurs de vergers sont désormais à l'abandon. Passant d'un stade de vergers à arbustif, ils disparaissent progressivement pour devenir des milieux boisés.



*Vergers de l'Eglise*



*Vergers à l'abandon (à gauche) et entretenus*

*secteur Juchamp*

Afin de préserver l'intérêt écologique de ces milieux, il pourrait être intéressant de maintenir ces vergers exploités et qui permettent le développement d'une faune et d'une flore diversifiée.

Le SCoTAM a notamment réalisé en 2014 une étude de caractérisation des rôles écologiques des vergers, et publié des fiches actions pour accompagner leur redynamisation.

Outre les vergers, la commune possède également quelques vignes, dont certaines ne sont actuellement pas exploitées (les Chenaux).

#### E.4. Les milieux aquatiques

La commune de Plappeville est traversée sur environ 2 kilomètres par le ruisseau des Marivaux, qui prend sa source au sud de la commune au lieu-dit du même nom. A ciel ouvert en majorité, il est néanmoins couvert sur trois secteurs : à hauteur de la rue des Marivaux, de la rue du Petit Clos puis de la rue du Général Brion.

Le cours d'eau est rejoint rue du Breuil par un petit affluent parcourant descendant depuis la ruelle Saint-Michel puis le Sentier du Corchu puis par un autre affluent provenant du lieu-dit des Chenaux. Le cours d'eau principal est appelé également ici ruisseau de Bonne Fontaine.

Au sortir de la commune, le ruisseau rejoint Devant-les-Ponts, la zone d'activités des Deux-Fontaines où il est busé et conflue avec le ruisseau de Woippy, affluent de la Moselle.

On note également la présence d'un bassin à hauteur de la rue General Brion.



Source des Marivaux



Affluent du ruisseau sentier du Corchu



Bassin rue Général Brion

#### E.5. Les espaces verts urbains

Outre les milieux naturels présents sur la commune, on retrouve à Plappeville un grand nombre de jardins privés, notamment arborés.

Ces jardins participent au cadre de vie des habitants de la commune et sont également des lieux de refuge et de passage pour la biodiversité ordinaire et des espaces de transition entre les milieux urbains et agricoles.

De plus, les espaces verts permettent également d'allier cadre de vie pour les habitants et lieu de vie pour la biodiversité. A Plappeville, le parc d'Arros, le clos Brion ou encore de la rue des Près-Saint-Jacques font office de « poumon vert » au sein du milieu urbain.



Parc de la rue des Pré-Saint-Jacques



Parc d'Arros

E.6. Secteurs à enjeu particulier

Outre les sites identifiés par le SCoTAM, la commune a la particularité de présenter plusieurs sites pouvant accueillir des chauves-souris (chiroptères). Il s'agit des anciennes installations militaires, ainsi que de l'ancienne station de pompage du sud de la commune. Ces sites constituent des lieux de refuge pour celles-ci.



**PLU** **PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS**



**LEGENDE**

- |                            |                     |                  |                |                              |
|----------------------------|---------------------|------------------|----------------|------------------------------|
| Espace boisé               | Prairie             | Verger entretenu | Culture        | Gîte à chiroptères           |
| Forêt humide               | Prairie thermophile | Verger abandonné | Surface en eau | Gîte à chiroptères potentiel |
| Fourré, friche ou délaissé | Parc ou jardin      | Vigne            |                |                              |

**E.7. Les habitats naturels**

**L’Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense les espèces protégées ou menacées identifiées sur le territoire communal.** Les données qui suivent sont issues du site Internet de l’INPN, de l’état des lieux du Document d’Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 des Pelouses du Pays Messin, ainsi que d’inventaires de terrain effectués dans le cadre du PLU.

L’inventaire National du Patrimoine Naturel recense plusieurs habitats sur le territoire de Plappeville :

Habitats déterminants ZNIEFF
Hêtraies neutrophiles (Corine biotopes 41.13)
Prairies de fauche des plaines médio-européennes (Corine biotopes 38.22)
Chênaies-charmaies à Stellaire subatlantiques (Corine biotopes 41.24)
Communautés à Reine des prés et communautés associées (Corine biotopes 37.1))
Prairies calcaires subatlantiques très sèches (Corine biotopes 34.33)
Hêtraies sur calcaires (Corine biotopes 41.16)
Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (Corine biotopes 34.11)

On note également la présence d’habitats d’intérêt communautaire, inscrits à l’annexe I de la Directive Habitat-Faune-Flore :

Habitats d’intérêt communautaire
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l’Alyso-Sedion albi (Code Natura 2000 : 6110)
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d’embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (Code Natura 2000 : 6210)
Mégaphorbiaies hygrophiles d’ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin (Code Natura 2000 : 6430)
Sources pétrifiantes avec formation de tuf ((Code Natura 2000 : 7220)
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Code Natura 2000 : 91E0)
Hêtraie de l’ <i>Asperulo-Fagetum</i> (Code Natura 2000 : 9130)
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion butili (Code Natura 2000 : 9160)

**E.8. La biodiversité faunistique**

**Une espèce d’oiseau** inscrite à l’Annexe I de la Directive Européenne Oiseaux ont été recensées sur la commune par la DREAL Lorraine en 2012: le **Milan noir** (*Milvus migrans*).

Deux reptiles sont également inscrits à l’annexe IV de la Directive européenne Faune-Flore : la **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) et le **Lézard des souches** (*Lacerta agilis*).

Espèces inscrites à l’annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore	
Groupe	Nom
Invertébrés	Agrion de Mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> ), Cuivré des marais ( <i>Lycaena dispar</i> ), Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )
Amphibiens	Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )
Mammifères	Petit Rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> ), Grand Rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> ), Murin à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> ), Murin de Bechstein ( <i>Myotis</i>

	<i>bechsteinii</i> , Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )
--	-----------------------------------------------------------



Agrion de Mercure



Cuivré des marais



Sonneur a ventre jaune



Grand Rhinolophe



Grand Murin

### E.9. La biodiversité floristique

Bien qu'aucune espèce végétale d'intérêt européenne ne soit recensée sur le site Natura 2000 des Pelouses du Pays messin, de nombreuses espèces remarquables (niveau national ou régional) et /ou protégées sont recensées sur les pelouses calcaires du Pays messin telle que l'Aster amelle (*Aster amellus*), le Lin français (*Linum leonii*), le Fumana vulgaire (*Fumana procumbens*) ou encore l'Orobanche élevée (*Orobanche major*).



Orobanche élevée



Lin français



Aster amelle

On retrouve par ailleurs, sur le territoire de Plappeville, entre autre, des espèces telles que la Gagée jaune (*Gagea lutea*), la Braya couchée ou la Cytise pédonculé.

### E.10. Les espèces invasives

**Pour lutter contre l'introduction et la propagation d'espèces invasives (seconde cause d'érosion de la biodiversité), il est pertinent de :**

- ◆ Améliorer la connaissance, le recensement de ces espèces ;
- ◆ Informer la population des risques (ex : espèces allergisantes) ;
- ◆ Contenir l'existant : selon espèce, fauche avant floraison, brûlage des racines ;

- ◆ Éviter le transport de matériaux infectés, si indispensable utiliser un véhicule fermé empêchant les fragments végétaux de s'envoler, veiller au nettoyage de la benne ;
- ◆ Privilégier le développement de la flore endogène ;
- ◆ S'intéresser à l'origine de la terre : veiller à ne pas réutiliser une terre prélevée dans un secteur "à espèces invasives" pour un aménagement d'espace vert ;
- ◆ Lutter immédiatement dès le recensement d'un nouveau petit foyer



*Robinier faux-acacia*

Le Document d'Orientation et d'Objectifs du site Natura 2000 des Pelouses du Pays Messin note en 2012, la présence du Robinier faux-acacia, notamment dans certains secteurs de hêtraies-charmaies, hêtraies-chênaies et erablaies-frênaies.

## F. Les continuités écologiques

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**, ainsi qu'au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), chaque échelle devant prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine a été adopté fin 2015. Par ailleurs, le Parc Naturel Régional de Lorraine a également élaboré un schéma de trame verte et bleue. **A noter que le SRCE de Lorraine sera prochainement intégré au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire (SRADDET du Grand Est), en cours d'élaboration.**

**Afin d'appréhender au mieux la Trame Verte et Bleue, il convient d'étudier les continuités écologiques, mais également les éléments pouvant constituer des ruptures.**

### ◆ Éléments du SRCE présents sur le territoire de Plappeville

Dans les lois Grenelles 1 et 2, les chapitres concernant la biodiversité définissent la notion de Trame verte et bleue comme une des approches permettant « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles en milieu rural ».

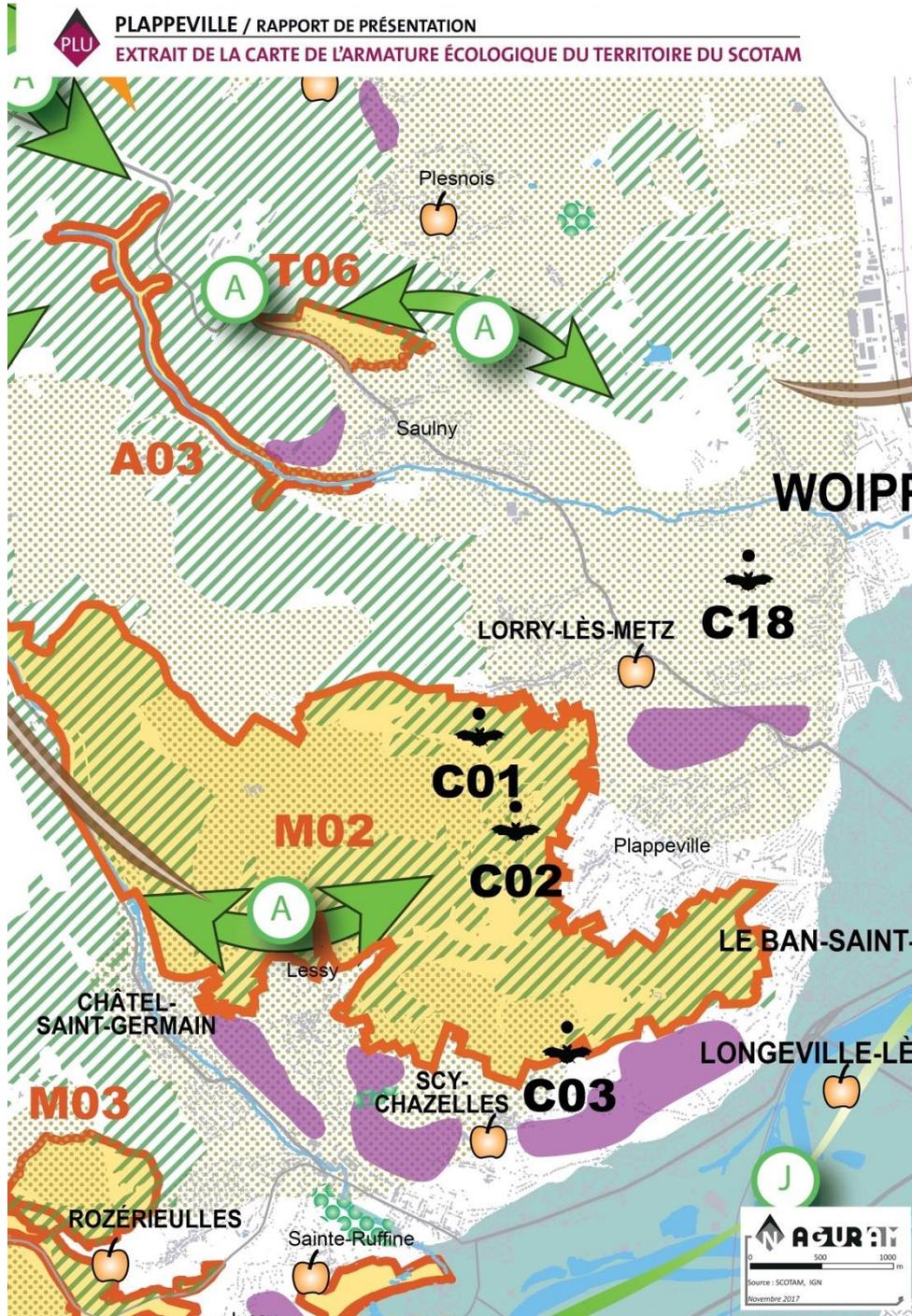


Le SRCE Lorraine identifie plusieurs éléments sur la commune :

- ◆ **Un réservoir surfacique (espaces forestiers du Mont-Saint-Quentin) participant à la continuité forestière des Côtes de Moselle ;**
- ◆ **Une zone de perméabilité incluant les coteaux du nord de Plappeville.**

- ◆ **Éléments du SCoTAM présents sur le territoire de Plappeville :**

**La commune de Plappeville est incluse dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).** Les orientations du SCoTAM relatives à la trame verte et bleue sont contenues dans la section 6 du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Plusieurs cibles concernent les milieux naturels présents sur la commune. Une carte de l'armature écologique du territoire du SCoTAM permet de localiser les principaux éléments de la trame verte et bleue (voir extrait ci-dessous).



**Conserver la trame verte et bleue existante**

**Réservoirs de biodiversité**

- Coeurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M)
- Principaux gîtes à chiroptères
- Aires stratégiques pour l'avifaune
- Zones humides intéressantes non retenues comme coeurs de nature
- Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plans d'eau

- Principaux espaces forestiers
- Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité
- Corridors forestiers à maintenir et à conforter
- Couloirs et cordons boisés à maintenir et à conforter
- Principaux cordons prairiaux à maintenir
- Matrice prairiale
- Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

**Effacer les ruptures**

- Continuités boisées à recréer ou à renforcer
- Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures
  - passage à créer : PF1
  - passage à requalifier : PF2
  - passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune : PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8

- Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6)
- Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts

### 1) Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces remarquables du fait de la richesse ou de la diversité floristique et faunistique qu'ils renferment.

On retrouve une partie du **cœur de nature mixte M02 – Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin** et de ses abords sur le territoire de Plappeville.

La commune est également concernée par le **Gîte à chiroptères C02 : Fort de Plappeville** identifié par le SCoTAM.

#### **A proximité de la commune, plusieurs réservoirs de biodiversité sont également présents :**

- Cœur de nature thermophile T06 : Côte de Saulny ;
- Cœur de nature aquatique A03 : Ruisseau de Saulny ;
- Cœur de nature mixte M03 : Côte de Rozérieulles ;
- Cœur de nature mixte M12 : Marais du Grand Saulcy et boisements attenants ;
- Gîte à chiroptères C01 : Casemate de Lorry-lès-Metz ;
- Gîte à chiroptères C03 : Ouvrages militaires du Mont-Saint-Quentin

### 2) Les milieux forestiers

En ce qui concerne la **trame forestière**, la commune est concernée par la continuité forestière « A » des côtes de Moselle identifiée dans le SCoTAM. Cette continuité est également identifiée dans le SRCE.

**A ce titre, le PLU de Plappeville doit assurer la pérennité et la fonctionnalité des éléments boisés qui composent ces continuités. Le PLU devra donc assurer une protection réglementaire de ces espaces.**

Par ailleurs, la trame forestière est étroitement liée à l'enjeu **chiroptère**. **Des gîtes ont été recensés à Plappeville, ainsi qu'au nord et sud de la commune** (Gîtes à chiroptères C01 et C03 du SCoTAM). La préservation des chiroptères passe notamment par l'identification et le maintien des cordons boisés permettant le déplacement entre les gîtes et les zones de chasse. Les chiroptères étant des animaux insectivores, une attention particulière doit être portée aux **haies, fourrés, vergers et zones humides**. Sur la commune, les espaces forestiers facilitent donc le déplacement des chauves-souris. **Il paraît donc judicieux de préserver les espaces boisés et les zones humides de manière globale pour répondre à l'enjeu chiroptères.**

### 3) La matrice prairiale

Concernant la **trame prairiale**, elle est davantage organisée en **matrice**. La matrice prairiale correspond à des espaces à dominante agricole, pouvant englober des cultures, mais au sein desquels les prairies occupent une proportion importante. Dans ces zones, l'objectif est de limiter la disparition des milieux prairiaux due à l'urbanisation et d'éviter la création de nouvelles discontinuités.

**La commune de Plappeville possède des prairies et est concernée par la matrice prairiale. Cette continuité s'appuie également sur les espaces thermophiles ainsi que les secteurs de vignes et vergers.**

### 4) Les milieux thermophiles

Le SCoTAM identifie des « espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts » au niveau du coteau de Juchamp, au nord de Plappeville. Il s'agit de secteurs essentiellement occupés par d'anciens vergers et vignes, abandonnés en partie et dans un état d'enrichissement parfois avancé. Emblématiques des paysages des communes de côte, ces secteurs participent au continuum des espaces thermophiles des côtes de Moselle.



**PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**CONTINUITÉS TERRESTRES**



LEGENDE

- |                                                                                                                                      |                                                                                                            |                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Réserve de biodiversité                          |  Continuité forestière  |  Gîte à chiroptères           |
|  Secteur participant aux continuités thermophiles |  Continuité thermophile |  Gîte à chiroptères potentiel |



5) La trame bleue

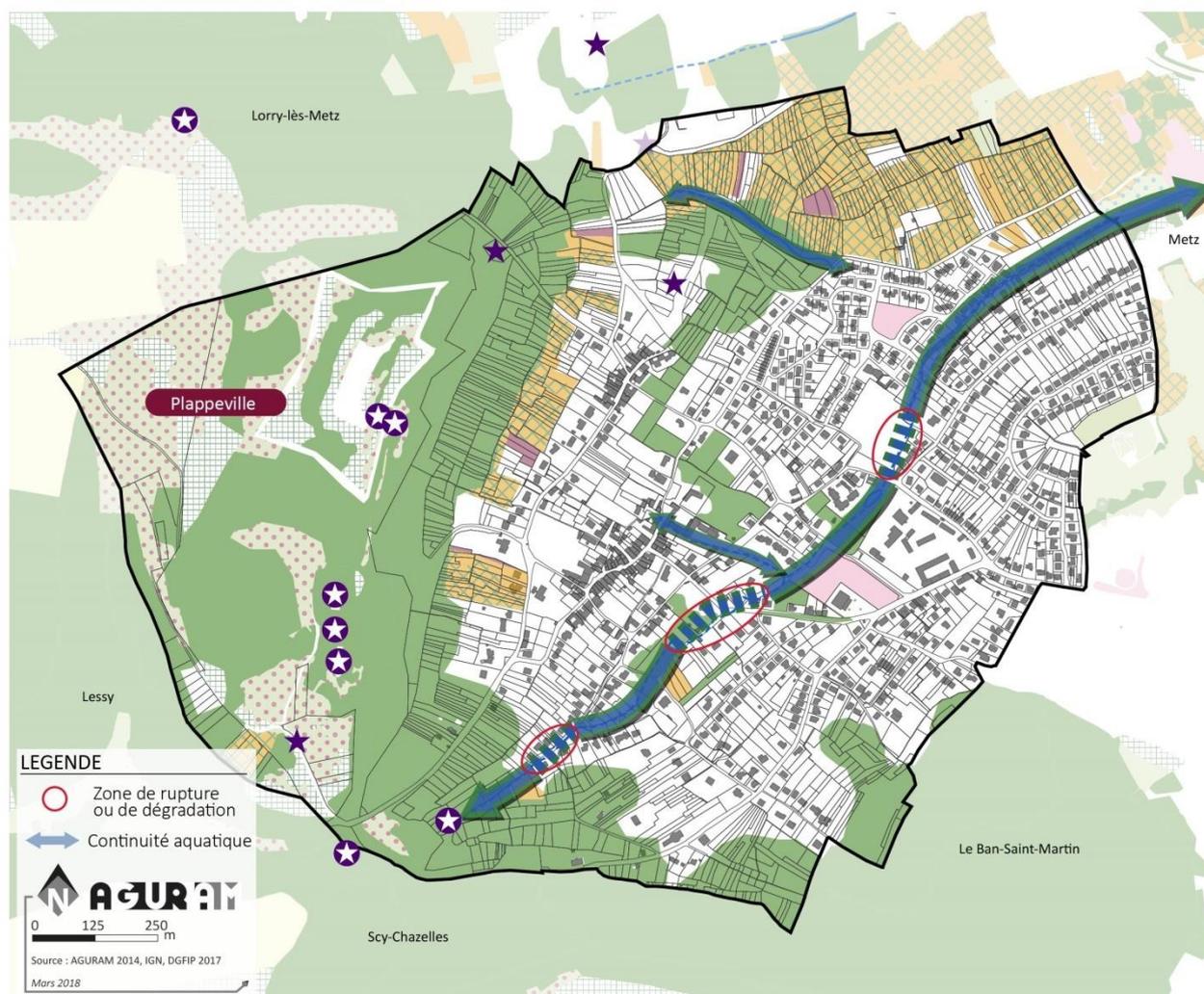
Le SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la **trame bleue** (milieux aquatiques et humides).

En premier lieu, il convient d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les bandes enherbées le long de ceux-ci. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier la possibilité de restaurer des continuités écologiques aquatiques.

Les **ripisylves** des cours d'eau, qui remplissent de nombreuses fonctions comme l'épuration de l'eau ou le déplacement des espèces, doivent être préservés.

La commune est marquée par la présence du ruisseau des Marivaux, sous-affluents de la Moselle qui participent tous deux à la trame bleue. Les ruisseaux participent également aux continuités terrestres par leur ripisylves.

**PLU** **PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**CONTINUITÉS AQUATIQUES**



**F.1. Les enjeux locaux de la Trame Verte et Bleue à Plappeville**

Au-delà des orientations du SCoTAM, définies à une échelle relativement grande, des enjeux plus locaux peuvent être identifiés. Une démarche volontaire menée par Metz Métropole sur la trame verte et bleue, ainsi que des investigations complémentaires menées lors de la réalisation du présent diagnostic, ont notamment permis de dégager certains enjeux.

Plappeville est parcourue par le ruisseau des Marivaux, petit **cours d'eau** rejoignant la Moselle à l'est de la commune. Les cours d'eau et leurs abords (ripisylves, bandes enherbées), constituent des lieux de vie et de déplacement pour certaines espèces aquatiques et terrestres. La création ou le maintien de bandes enherbées permet, le cas échéant, de disposer d'une zone tampon entre les milieux urbanisés et aquatiques. **Outre leurs**

**qualités écologiques, l'aménagement et l'entretien de l'abord des cours d'eau participent à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants.**

Les **vergers et vignes** entourant la commune ont à la fois une fonction patrimoniale et écologique. Longtemps utilisés, ils sont désormais pour beaucoup à l'abandon. **Leur conservation, leur remise en état ou la mise à disposition des terres pour de nouveaux exploitants, participerait à la pérennité écologique de ces milieux et au dynamisme de la commune.**

Dans l'enveloppe urbaine, la présence de **jardins et de parcs** permet l'accueil d'une certaine biodiversité, tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Bien que ces espaces ne constituent pas un réel réseau écologique fonctionnel, certaines espèces peuvent localement se déplacer. Un certain nombre d'éléments constituent toutefois un obstacle pour les espèces ayant des capacités de déplacement faibles. Pour la petite faune terrestre, comme le Hérisson commun, les murs de ceinture des propriétés peuvent, par exemple, représenter des ruptures infranchissables. **L'absence de clôtures ou la présence de clôtures perméables peuvent favoriser les déplacements de la petite faune. La présence de sentiers longeant les habitations peut également faciliter la mobilité des espèces.**

Notons que les espaces naturels ou semi-naturels en zone urbaine peuvent également jouer un rôle important dans la gestion des eaux pluviales et permettent de lutter contre les îlots de chaleur.

**Des gîtes à chiroptères potentiels** sont référencés au sein du ban communal, aux alentours du Fort de Plappeville, dans d'anciennes installations militaires. Une **attention particulière devra être portée sur ces sites**, en particulier en cas de travaux ou d'aménagements à proximité.

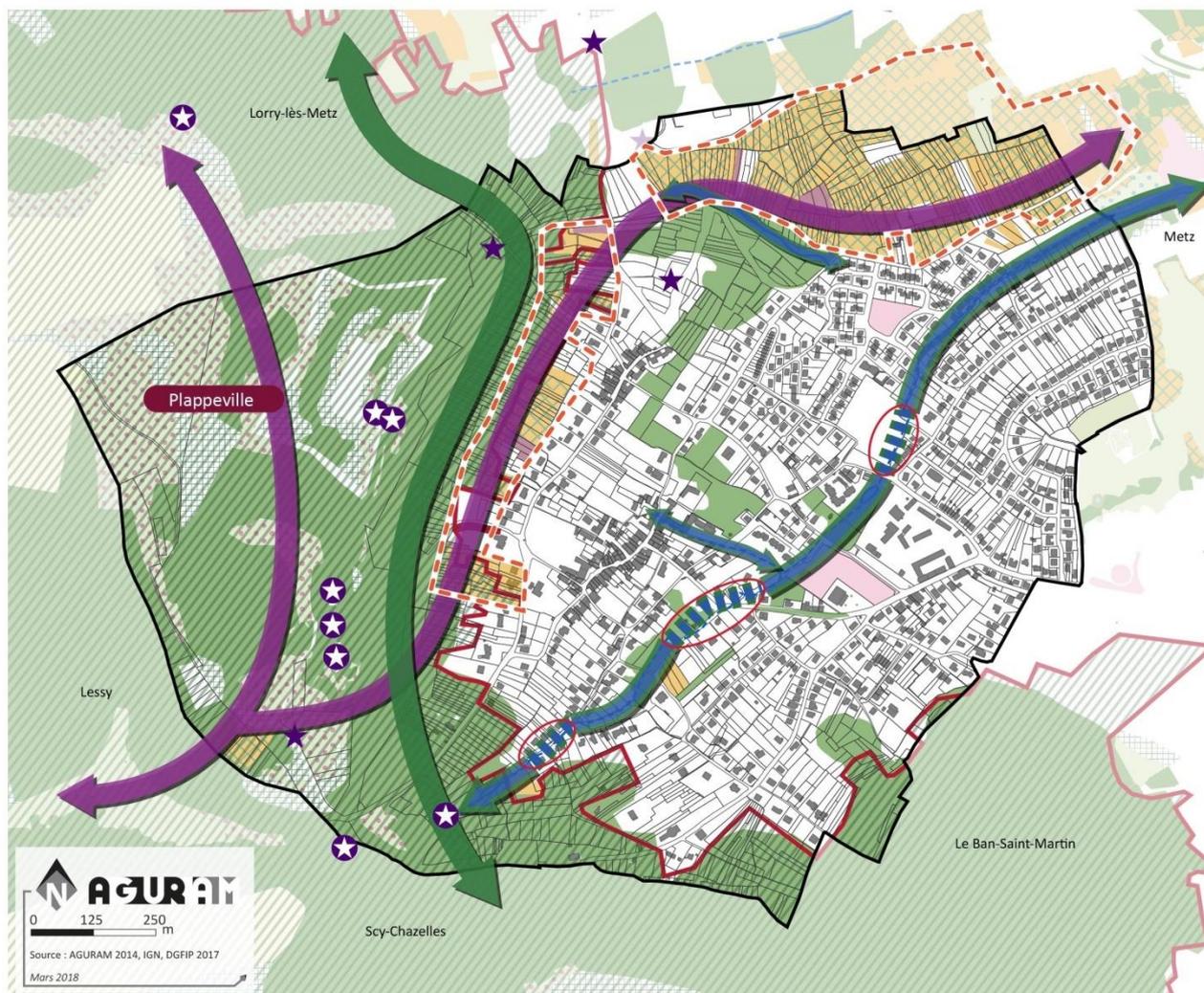
Concernant les ruptures, les infrastructures routières, les trottoirs, les murets constituent des obstacles non négligeables en zone urbanisée. Sur Plappeville, les **ruptures biologiques** pour la faune terrestre sont essentiellement constituées du tissu urbain et des infrastructures routières. Ces derniers sont particulièrement pénalisants et aucun ouvrage de franchissement pour la faune n'est présent. **La végétation en bord de voirie permet d'atténuer ces ruptures.** Il peut donc être intéressant de la préserver.

## F.2. Synthèse des continuités écologiques

- La commune de Plappeville possède des milieux naturels riches. Ainsi, plusieurs continuités écologiques sont identifiées, à différentes échelles : régionale au travers du SRCE de Lorraine, intercommunales au travers du SCoTAM et de la démarche volontaire de Metz Métropole. Des éléments peuvent également être identifiés de manière plus fine, à l'échelle communale.
- On retrouve un réservoir de biodiversité mixte (espaces boisés, pelouses calcaires) sur le ban communal, ainsi que plusieurs réservoirs de biodiversité à proximité (thermophile, aquatique et humide et mixte), ou encore des gîtes pour les chauves-souris. Ces milieux ou sites sont à préserver pour leurs qualités écologiques.
- Les espaces boisés situés à Plappeville participent à la continuité forestière des Côtes de Moselle. Ces espaces forestiers sont également liés à l'**enjeu chiroptères**. Les continuités entre gîtes et sites de chasse (zones humides, prairies), jugées plutôt fonctionnelles actuellement doivent être préservées.
- Le cordon prairial présent sur la commune et les pelouses à caractère thermophile à l'ouest sont à préserver de toute rupture pour leur rôle de lien avec les espaces prairiaux de Lessy et les milieux ouverts et zones de vergers de Lorry-lès-Metz.
- Les vergers et vignes, entretenus ou abandonnés présents sur les coteaux l'ouest et au nord de la commune constituent également des milieux riches pour la biodiversité et sont des supports aux déplacements de certaines espèces. Leur conservation et leur réexploitation doit être encouragée, notamment dans le secteur de restauration des milieux thermophiles ouverts identifié par le SCoTAM.
- Les continuités aquatiques et humides sont également représentées sur la commune. Le ruisseau des Marivaux, sous-affluent de la Moselle constitue un corridor à prendre en compte. De plus, les cours d'eau ont la particularité de participer aux continuités aquatiques et humides, mais également aux continuités terrestres au travers de leurs ripisylves.
- Les parcs et jardins privés, permettent de préserver une certaine biodiversité en milieu urbain. Ces espaces contribuent également à améliorer le cadre de vie des habitants en créant une zone tampon entre zones urbaines et agricoles, permettent de lutter contre les îlots de chaleur et absorbent une partie des eaux pluviales.
- Si le réseau écologique semble plutôt fonctionnel sur la commune, plusieurs **ruptures** sont cependant identifiées. Les infrastructures de transport routier, les zones urbanisées, peuvent constituer des ruptures, infranchissables pour certaines espèces. Ces ruptures peuvent être atténuées localement, notamment à l'occasion d'opérations d'aménagement. Aussi, la préservation et l'entretien du ruisseau des Marivaux seraient bénéfiques au bon fonctionnement des continuités aquatiques.



**PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**SYNTHÈSE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES**



**LEGENDE**

- |                                   |                                                  |                        |                              |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------|------------------------------|
| Réservoir de biodiversité         | Secteur participant aux continuités thermophiles | Continuité forestière  | Gîte à chiroptères           |
| Zone de rupture ou de dégradation | Continuité aquatique                             | Continuité thermophile | Gîte à chiroptères potentiel |

## 1.2. L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

### A. La gestion des déchets

Depuis le 9 novembre 2015, Metz Métropole est **labélisée « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »**, reconnaissance nationale de sa capacité à mener un projet de prévention et de valorisation des déchets. D'une durée de 3 ans. Il s'agit ici de la mise en place de programmes d'actions, respectant les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Elle s'inscrit dans la continuité de ce qui avait été mis en place avec l'ADEME depuis 2009 sur le territoire via le **programme local de prévention de déchets**, en y ajoutant de nouveaux objectifs :

- ◆ Réduction de 4% de la quantité de déchets ;
- ◆ Augmentation de 5% du recyclage ;
- ◆ Diminution de 15% de l'enfouissement.

#### ◇ La collecte des déchets

La compétence « **élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés** » est exercée par Metz-Métropole via HAGANIS à laquelle adhère la commune. HAGANIS est un établissement public, en charge de services publics industriels. C'est une régie de Metz-Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

7 points d'apports volontaire sont présents sur la commune de Plappeville dont :

- 3 bornes verre
- 3 bornes papier
- 1 borne Le Relais pour les vêtements

Metz-Métropole assure aussi l'exploitation des déchèteries via sa régie HAGANIS. Les habitants de la commune ont notamment accès à la déchèterie de Metz Deux Fontaines, à proximité du ban communal. Metz Métropole propose également à ses administrés le compostage par mise à disposition de composteurs domestiques.

#### ◇ Le traitement des déchets

Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, situé avenue de Blida à Metz. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire Haganis :

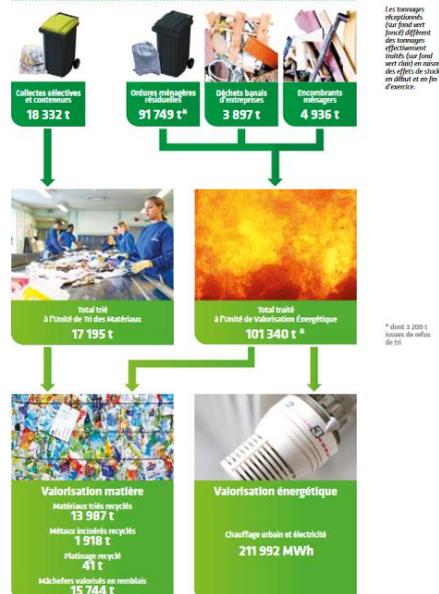
- **une unité de tri des matériaux à recycler (UTM)** : les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avant d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de valorisation ad hoc ;
- **une unité de valorisation énergétique (UVE)** : les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin ;
- **une unité de valorisation des mâchefers (UVM)** : les résidus solides, issus de l'incinération des ordures ménagères, transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblais routiers notamment.

#### CHIFFRES-CLÉS 2016



<sup>1</sup> Base : 240 124 habitants à Metz Métropole et dans les communes conventionnées Source : INSEE, population légale 2014  
<sup>2</sup> selon formule de calcul : (tonnes des déchets valorisés / tonnes des déchets entrants vers une filière de destination) x 100  
 quantité de déchets transférés par la déchèterie pour déchets inertes

#### LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS





La synthèse du contrôle sanitaire éditée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Lorraine pour l'année 2014 a conclu que l'eau distribuée en 2014 à Plappeville a été d'excellente qualité sur le plan bactériologique. L'eau est restée conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques mesurés, à l'exception de plusieurs dépassements pour le paramètre carbone organique total. Ce paramètre permet de mesurer la quantité de matière oxydable, responsable du développement microbien et d'autres organismes tels que les algues et les champignons. Cette matière oxydable peut également être source de nuisances, telles des goûts désagréables conférés à l'eau sous l'action du chlore notamment.

**Le ban communal de Plappeville n'est plus concerné par des périmètres de protections de captages d'eau potables, en raison du déclassement des sources de Lessy.**

◇ Eaux pluviales et assainissement

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des **eaux usées**. En ce qui concerne les **eaux de pluie**, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure cependant la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la Métropole.

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie Haganis a réalisé le zonage d'assainissement de chaque commune de Metz Métropole. Le zonage d'assainissement de Plappeville, approuvé le 30 mars 2011, est présenté en annexe du PLU. D'après les annexes sanitaires fournies par HAGANIS en 2017, Plappeville est dotée d'environ 26 424 mètres de réseaux dont **13 882 mètres de conduites d'eau usées**, près de **12 542 mètres de conduites unitaires**. La commune ne possède pas de conduites unitaires.

Les effluents de la commune sont collectés par le collecteur Ouest et les fait transiter jusqu'à la station d'épuration de l'agglomération messine de La Maxe (440 000 eq hab.). Le réseau d'eaux pluviales a pour exutoire le ruisseau de Bonne Fontaine.

Si le réseau d'eaux pluviales présente un fonctionnement hydraulique globalement satisfaisant, on peut signaler la mise en charge (sans débordement) de deux tronçons, en amont de la rue de Tignomont et en aval de la rue du Général Brion.

**A noter que des pollutions particulières sont à signaler sur trois exutoires, mentionnés dans l'étude sur les exutoires et bassins versants de la commune réalisée en 2011. La présence de détergent, une eau de type ferrugineuse ou encore la présence de matière organique a été détectée. Une attention est donc à porter sur la source de ces pollutions, encore constatées aujourd'hui, notamment par les détergents.**

- **Afin d'assurer une bonne gestion des eaux pluviales, il est nécessaire de limiter l'imperméabilisation des sols**, privilégier la rétention et l'infiltration sur sites des eaux pluviales et favoriser la mise en place de réseaux séparatifs pour les extensions urbaines.
- La Mosellane des Eaux est chargée du prélèvement, traitement et de la distribution de l'eau potable sur la commune. A Plappeville, l'eau est de bonne qualité sur le plan bactériologique.
- La compétence eaux pluviales et assainissement est exercée par Metz Métropole avec la participation d'HAGANIS. Le réseau de la commune est raccordé à la station d'épuration de La Maxe.
- Les programmes d'urbanisme devront également être en cohérence avec la capacité des réseaux.

## C. La qualité de l'air

En région Grand Est, c'est l'association **ATMO Grand Est**, agréée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, qui est chargée de la surveillance de la qualité de l'air.

ATMO Grand Est a pour objectif d'accompagner les politiques de gestion de la qualité de l'atmosphère dans la région Grand Est et de permettre d'appréhender ses effets sur la santé et l'environnement.

ATMO Grand Est a ainsi en charge l'évaluation des pressions exercées par les activités humaines sur l'atmosphère, c'est-à-dire les émissions, de l'état de l'atmosphère (qualité de l'air) et de l'exposition de la population.

## ◇ Les émissions de polluants atmosphériques par secteur

Pour pouvoir agir sur la qualité de l'air, il est important de bien cibler les secteurs émetteurs.

## ◆ Les particules fines

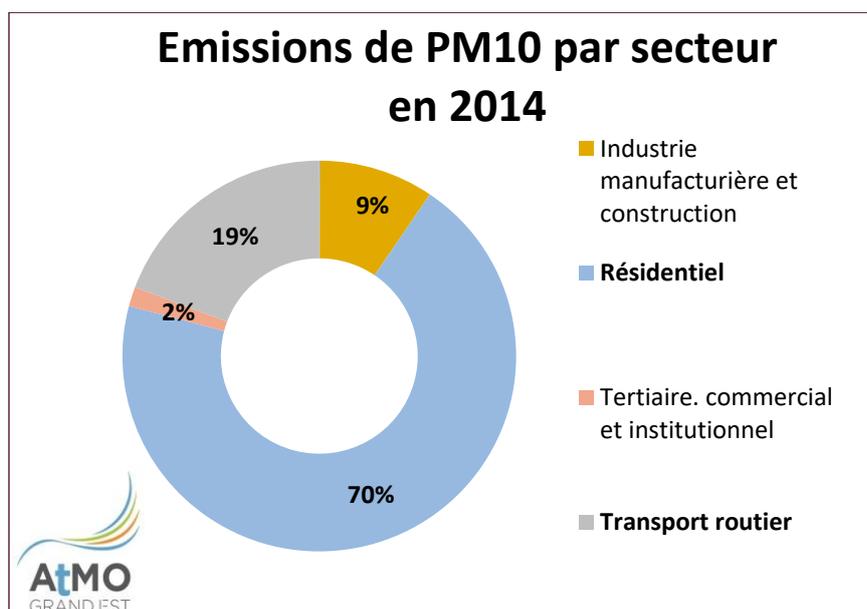
Les particules fines PM10 (diamètre inférieur à 10 µm) peuvent avoir diverses origines : naturelles (pollens, feux de forêt...) ou anthropiques (centrales électriques, chauffage, transport (notamment véhicules diesel), activité agricole...).

Leurs impacts sur la santé peuvent être importants puisqu'elles peuvent pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire. Elles peuvent déclencher des crises d'asthme et augmenter le nombre de décès pour cause cardio-vasculaire ou respiratoire.

Certains hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP portés par les particules d'origine automobile sont classés comme probablement cancérigènes chez l'homme.

Par ailleurs, les particules peuvent également avoir un impact sur l'environnement : perturbation de la photosynthèse, dégradation de bâtiments, influence sur le climat en absorbant ou en diffusant le rayonnement solaire...

Sur Plappeville, les émissions de **PM10** sont en majorité liées au Résidentiel (70% des émissions) et dans une moindre mesure, au Transport routier (19%). (Données ATMO Grand Est, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2017).



Entre 2005 et 2014, les émissions de particules fines ont diminué de 21%. Cette baisse est en grande partie liée à la baisse de la consommation énergétique dans le secteur Résidentiel (-29%). Le secteur de l'industrie a également vu ses émissions baisser (-18%).

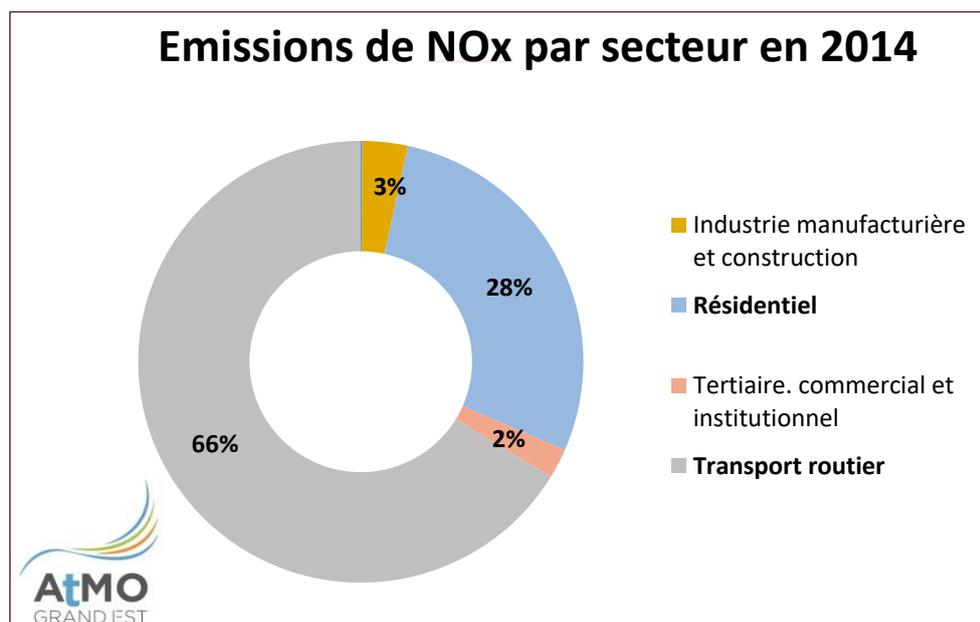
Le secteur du Transport routier a quant à lui vu ses émissions sur la commune augmenter d'environ 27% entre 2005 et 2014.

#### ◆ Les oxydes d'azote

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par les oxydes d'azote. Ces derniers peuvent entraîner une altération de la fonction respiratoire, une hyperréactivité bronchique chez l'asthmatique et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

Les oxydes d'azote participent aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont ils sont l'un des précurseurs, et à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique comme à l'effet de serre.

Sur Plappeville, les **oxydes d'azote NOx** sont, quant à eux, principalement émis par le Transport routier avec près de 66% des émissions (Données ATMO Grand Est, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2017). Le secteur du Résidentiel est également un émetteur de NOx important sur la commune avec 28%.



Entre 2005 et 2014, il est évalué une très faible baisse des émissions d'oxyde d'azote (environ 2%) tous secteurs confondus sur Plappeville. Si les secteurs du Résidentiel ou du Tertiaire ont connu une baisse (respectivement -37% et 55%), celle-ci est compensée par l'augmentation des émissions d'oxyde d'azote des secteurs du Transport routier et de l'industrie (respectivement +23% et +42%).

#### ◇ Les démarches locales

A noter que depuis 2015, le **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** de Metz Métropole a intégré le volet « Air » et a donc évolué vers un PC-A-ET. Préserver la qualité de l'air de l'agglomération messine est depuis un des objectifs du PCAET.

Metz Métropole a également créé avec ses communes membres volontaires deux organes de réflexion et de travail sur les enjeux de développement durable appliqués aux collectivités : le Club **ClimatCités**, dédié à la création de stratégies transversales internes au fonctionnement des communes (énergie, transport, bâtiments, consommation...) et le Club **UrbaniCités**, dédié à l'urbanisme et à l'aménagement durable. Ces initiatives permettent de mettre en place des actions qui contribuent à améliorer la qualité de l'air.

Metz Métropole a aussi élaboré en 2006 un **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** qui a notamment pour ambitions de développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de promouvoir le développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports.

**Le PDU s'est traduit par un certain nombre d'actions portant sur les systèmes et les réseaux de transports. Une évaluation du PDU a été réalisée en 2012 pour la période 2006-2011. Ce bilan fait état d'avancée notamment le développement d'un réseau de transports collectifs et d'un réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération (autour du Lac Saint-Symphorien et le long de la Moselle, par exemple).**

Le bilan fait état de l'importance de poursuivre le maillage du réseau cyclable et le développement des emplacements de stationnement vélo notamment au niveau des gares, arrêts de bus, pôles intermodaux et parking de rabattement.

Une politique de stationnement volontariste permet également d'inciter à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle. Ainsi, la localisation de parkings relais et de rabattement doit se faire en cohérence avec le réseau de transport en commun. Enfin, au travers des aménagements, la place du piéton doit être confortée.

Le PDU de Metz Métropole, en cours de révision, est une opportunité d'élaborer et mettre en œuvre une politique de mobilité durable, de réduire le trafic motorisé individuel sur le territoire, de promouvoir l'intermodalité tout en prenant en compte la santé publique (qualité de l'air).

**Le PLU en cohérence avec les objectifs du PDU doit agir pour réduire la part modale de la voiture individuelle sur le territoire communal : déterminer une densité minimale notamment à proximité des transports collectifs, réserver des secteurs pour développer les réseaux cycles et piétons et les emplacements de stationnement vélo.**

Enfin, Metz Métropole a adopté en juin 2011 son **Programme Local d'Habitat (PLH)**. Si le PLH n'affiche pas explicitement un objectif d'amélioration de la qualité de l'air, les actions ciblées y contribuent largement.

Il a notamment pour objectif la promotion d'un habitat durable permettant en particulier de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et passant par :

- ◆ La promotion d'un aménagement durable à travers la démarche UrbaniCités ;
- ◆ L'amélioration de la qualité du parc existant et la lutte contre la précarité énergétique ;
- ◆ L'encouragement à un habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

**Dans le PLU, il s'agit de densifier et de prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti : inciter à la rénovation énergétique du bâti existant, à la mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limiter la consommation foncière, introduire des conditions de performances énergétiques pour le bâti nouveau....**

#### D. Les gaz à effet de serre

Certains gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'air (vapeur d'eau, dioxyde de carbone). L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle est induite par les émissions d'autres gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines, à commencer par le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

L'accumulation du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère contribue pour deux tiers de l'augmentation de l'effet de serre induite par les activités humaines (combustion de gaz, de pétrole, déforestation...).

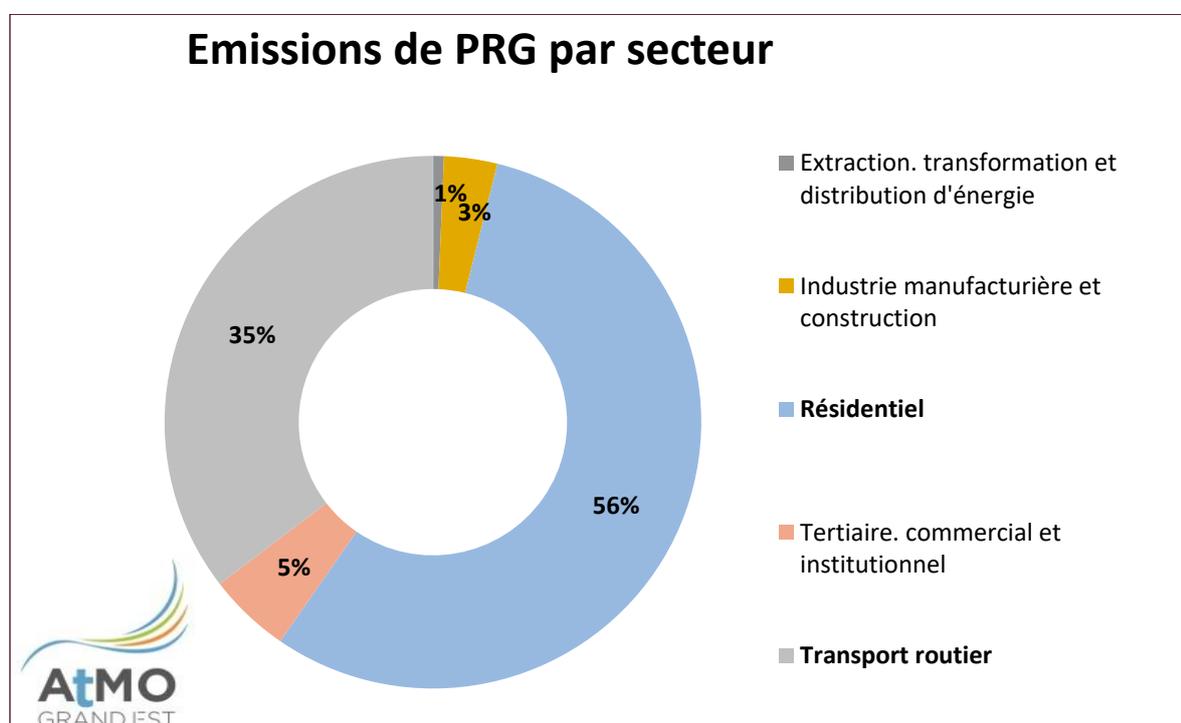
C'est pourquoi on mesure l'effet des autres gaz à effet de serre en équivalent CO<sub>2</sub> (eq. CO<sub>2</sub>). Le méthane (CH<sub>4</sub>) est également un GES.

Les élevages des ruminants constituent les principales sources de méthane induites par les activités humaines. Enfin le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), puissant gaz à effet de serre, provient des engrais azotés et de certains procédés chimiques.

L'évolution du climat et ses conséquences sont traitées dans la partie « contexte et évolution climatiques ».

◇ Les émissions de gaz à effet de serre par secteur

Les émissions de GES sont évaluées au travers du calcul du Potentiel de Réchauffement Global<sup>1</sup> (PRG). Sur Plappeville en 2014, les émissions de GES sont dues au Résidentiel (56%) et au Transport routier (35 %).



Entre 2005 et 2014 à Plappeville, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 21% tous secteurs confondus.

Si les émissions du secteur Résidentiel ont en effet diminué (-42%, passant de 5355 tonnes émises à 3114 tonnes), celles du secteur du Transport routier ont quant à elles augmenté de 45%, passant de 1089 tonnes à 1977 tonnes.

## E. L'énergie dont les renouvelables

L'énergie caractérise la capacité à fournir du travail, à donner du mouvement ou à élever la température. Elle est obtenue par la combustion de carburants ou de combustibles (pétrole, essence, gazole, fioul, gaz, charbon, bois, etc...), l'utilisation de l'électricité ou de forces naturelles comme le vent ou l'énergie solaire.

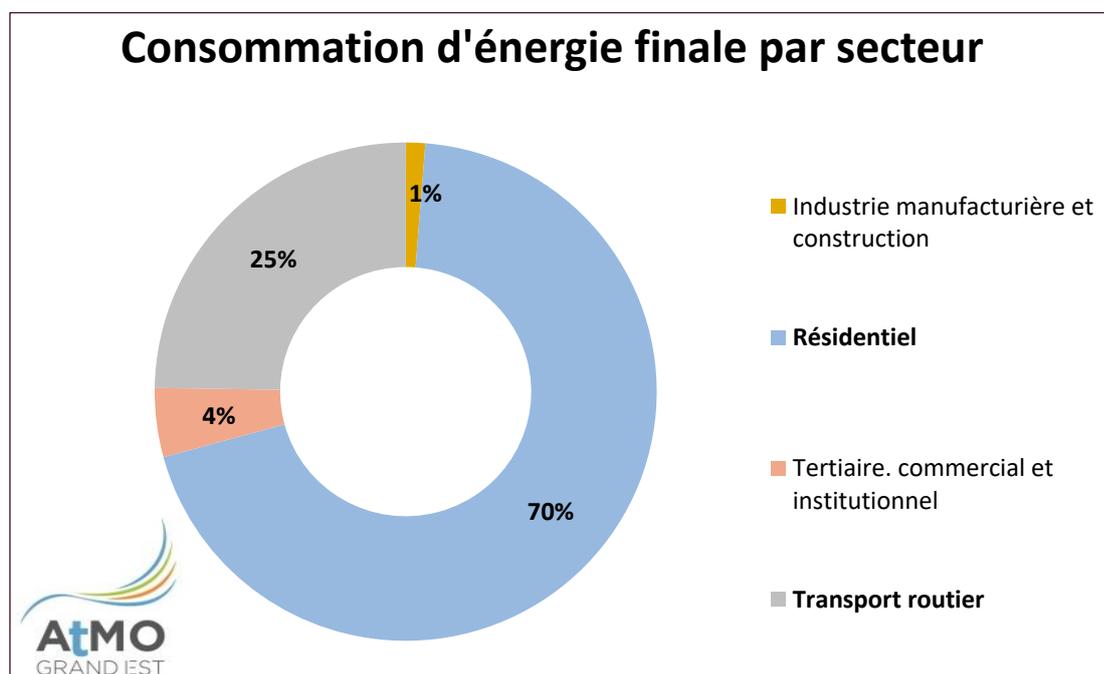
L'énergie peut donc se présenter sous plusieurs formes qui peuvent se transformer ; par exemple, production d'électricité à partir du gaz, de pétrole ou de charbon dans une centrale thermique ou le chauffage d'une maison à partir d'électricité ou de fioul domestique.

En France, le bouquet énergétique primaire est presque stable depuis le milieu des années 2000, avec environ 45% d'électricité primaire (renouvelable et non renouvelable), 47% d'énergies fossiles, et environ 10 % d'énergies renouvelables (Bilan de l'énergie 2014).

## ◇ La consommation d'énergie

La **consommation d'énergie finale** correspond à la consommation des utilisateurs (ménages, entreprises autres que celles de la branche énergie).

Sur le territoire de Plappeville, la consommation d'énergie finale en 2014 est en majorité imputable aux secteurs du Résidentiel (70%) et dans une proportion moindre, au Transport routier (25%) (Données ATMO Grand Est, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2017).



Entre 2005 et 2014, la consommation d'énergie finale à Plappeville a diminué de 19% tous secteurs confondus. Le secteur du résidentiel a ainsi diminué sa consommation de 32% et celui du Tertiaire de 37%. En revanche, le secteur du Transport routier a connu depuis 2005 une hausse importante de sa consommation d'énergie finale (+47%).

## ◇ Les démarches locales

Le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de Metz Métropole est un document dont la mise en œuvre participe à la diminution des consommations d'énergie de par les actions ciblées (rénovation thermique des

bâtiments, développement des quartiers à basse consommation d'énergie, développement des modes de déplacement alternatifs aux véhicules personnels motorisés...).

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de Metz Métropole, adopté en 2006, participe à la diminution de la consommation d'énergie sur le territoire messin (développement des transports en commun et de l'intermodalité, amélioration des conditions de déplacement en modes actifs...). Ce plan est décrit de manière plus approfondie dans le paragraphe dédié à la qualité de l'air.

Le **Programme Local d'Habitat (PLH)** de Metz Métropole de 2011 contribue à réduire la consommation d'énergie par la promotion d'un habitat durable. Les objectifs du PLH consistent à densifier et de prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti (rénovation énergétique du bâti existant, mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limitation de la consommation foncière, réglementation performances énergétiques pour le bâti nouveau...). Une description plus détaillée du PLH est faite dans le paragraphe « Qualité de l'air ».

## ◇ Les énergies renouvelables

**Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme**, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est, par conséquent, très faible et elles sont, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le développement des énergies et matières renouvelables se trouve placé à l'intersection entre deux grandes crises intimement liées entre elles, l'une climatique et l'autre énergétique.

La crise climatique résulte du renforcement de l'effet de serre : les gaz qui en sont responsables, notamment le CO<sub>2</sub>, sont émis en quantité bien supérieures à celles susceptibles d'être assimilées durant la même période par la biosphère et les océans. La crise énergétique est, quant à elle, la conséquence d'un épuisement progressif des ressources fossiles les plus accessibles, dont l'exploitation contribue par ailleurs au renforcement de l'effet de serre. Cette crise énergétique se traduit notamment par une hausse du prix de l'énergie qui profite en particulier aux ressources renouvelables.

Lors du **Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). **En effet à l'horizon 2020, il faudra produire 20 Mtep** (Mégatonnes équivalent pétrole) supplémentaires d'énergies renouvelables pour respecter **un taux de 23 % dans la consommation finale d'énergie**, alors que les émissions de GES devront diminuer parallèlement de 14 % par rapport à 1990.

**Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)**, lancé par les Lois Grenelle I et II a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, socio-économiques et sanitaires, liés au changement climatique et aux pollutions, ainsi que la raréfaction des ressources. Il définit les orientations et objectifs en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables du changement climatique.

**En Lorraine, le SRCAE a été approuvé en décembre 2012. Le SRCAE révisé en 2015 a été annulé en 2016. A noter que les SRCAE lorrain, champardenais et alsacien seront intégrés au SRADDET Grand Est, en cours d'élaboration.**

## ◇ L'énergie éolienne

En Lorraine, **le Schéma Régional Eolien (SRE)** annexé au SRCAE (dont l'annulation implique également le SRE), a permis d'identifier les parties du territoire lorrain considérées comme favorables à l'éolien.

La définition de ces zones est basée sur le croisement de différents enjeux, à savoir le potentiel éolien, l'état des lieux des projets éoliens existants, la réglementation en matière de respect de distances d'éloignement vis-à-vis des radars, des zones bâties, des surfaces en eau supérieures à 8 ha et des captages d'eau potable, les enjeux paysagers et patrimoniaux, et les enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux avifaunistiques (oiseaux) et chiroptérologiques (chauves-souris).

**Le SRE classe Plappeville parmi les communes ne disposant pas de zones favorables de tailles suffisantes pour le développement de l'énergie éolienne.**

Toutefois, rien n'empêche l'édification d'éoliennes de plus petite taille, soumises a permis de construire lorsque leur hauteur ne dépasse 12 mètres. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme de micro-éoliennes installées par les particuliers.

La législation en la matière est actuellement en pleine évolution, avec notamment l'abrogation des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) en 2013. Les éoliennes de plus de 50 mètres sont soumises au régime des

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Leurs autorisations doivent tenir compte des zones définies dans le SRE.

## ◇ L'énergie solaire :



*Rue Jean Bouchez*

**Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m<sup>2</sup>/an en moyenne en Région Lorraine.** Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques (production d'énergie) ou thermiques (alimentation de chauffe-eau) est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates.

En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifié dans le **Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole** comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération.

Le Centre Technique Communautaire est d'ailleurs équipé de deux panneaux solaires thermiques. A Plappeville, quelques particuliers ont ainsi installé des panneaux solaires sur leur toiture.

Conformément aux orientations du SCoTAM en la matière, si des enjeux patrimoniaux ou paysagers sont révélés, des secteurs où les installations au sol ne seront pas admises pourront être définis. Des dispositions pourront également être prises pour atténuer les impacts visuels éventuels de ces dispositifs sur certains secteurs.

## ◇ La géothermie

Le sous-sol constitue une ressource énergétique de laquelle il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroît d'environ 3°C tous les 100 mètres.

La répartition de la ressource n'est cependant pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine. Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains, publié par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2007 inscrit Plappeville dans un secteur où le potentiel géothermique est jugé fort dans l'ouest du ban communal.

A titre d'exemple, le centre technique municipal de Montigny-lès-Metz, construit en 2008, utilise pour son chauffage dix forages à 92 mètres de profondeur, sans captage d'eau.

**Si le potentiel géothermique de l'aquifère est identifié, le potentiel géothermique réel sur la commune est inconnu à ce jour.** Une étude complémentaire pourrait être menée dans le but de développer l'utilisation de cette source d'énergie.

## ◇ La biomasse

Espace d'intérêt naturel et écologique, la forêt est également support d'activités productives, éducatives et récréatives. Elle revêt ainsi un caractère multifonctionnel qu'il convient de conforter. Par ailleurs, l'exploitation du bois devra être compatible avec les fonctions d'éducation et de récréation.

La mise en valeur des déchets relève pour sa part de la compétence de Metz Métropole et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur urbain (voir paragraphe « La gestion des déchets »). Le PCAET de Metz Métropole prévoit également le développement d'unités de méthanisation permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles par la production de biogaz.

## ◇ L'hydroélectricité

**L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, pour la transformer en électricité.** Le bassin Rhin Meuse, principal bassin en Lorraine, produit 14% de l'électricité nationale, majoritairement en Alsace (90%).

- La commune est identifiée comme non favorable à l'énergie éolienne dans le schéma régional. Il sera néanmoins possible, conformément au Grenelle II de l'Environnement, d'installer des éoliennes de moins de 12 mètres.
- Le potentiel solaire de 1 220 kWh/m<sup>2</sup>/an est non négligeable et son utilisation doit être encouragée.
- Le potentiel géothermique de l'aquifère, fort sur une partie du ban communal, peut permettre le développement de cette énergie. Une étude pourrait permettre d'affiner la connaissance concernant le potentiel géothermique.
- Le potentiel hydroélectrique est modeste en raison du faible relief de la Lorraine et de la concurrence avec d'autres enjeux, écologiques notamment. Plappeville étant en tête de bassin versant, les cours d'eau présents ne présentent pas de capacité suffisante pour développer ce type de production électrique.
- La valorisation de la biomasse par méthanisation est également une piste pouvant être explorée, en concertation avec Metz Métropole.

**La Lorraine dispose d'un potentiel hydraulique modéré** en raison d'un relief faible et de sa situation en tête de bassin. L'équipement actuel correspondant à une puissance totale d'environ 100 MW dont 80% sont représentés par environ 20 centrales dont la puissance reste néanmoins modeste (moins de 10 MW), le complément étant représenté par une centaine de centrales de petite taille situées aux trois quarts dans le département des Vosges.

En 2008, avec 100 MW installés, la production d'énergie électrique d'origine hydroélectrique atteignait 325GWh et représentait 6% de la production d'énergie d'origine renouvelable. Les cours d'eau lorrains sont considérés comme largement équipés en dispositifs hydroélectriques. Le développement de l'hydroélectricité ne peut donc se concrétiser que par l'optimisation des équipements existants et le développement de la micro-hydraulique, qui a fait l'objet d'une convention de développement avec l'Etat.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger les autres usages de la rivière qui viennent concurrencer l'hydroélectricité, notamment **l'enjeu de préservation et de restauration des continuités aquatiques**. Le développement de l'hydroélectricité doit se faire en cohérence avec les objectifs de reconquête du « bon état » des cours d'eau tel que prévu dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse en vigueur.

Compte tenu du faible potentiel restant et de l'évolution de la réglementation sur la modification des débits réservés en 2014 (passage de 1/40ème à 1/10ème du débit), l'objectif pour 2020 est une amélioration de la productivité de 5% des installations existantes par un renouvellement des équipements.

Par ailleurs, la commune de Plappeville n'est pas dotée de cours d'eau suffisamment important pour développer ce genre d'énergie.

## F. Les nuisances sonores

*Le bruit est un **phénomène acoustique** produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement (dimension psychologique).*

◇ Les cartes de bruit de Metz Métropole

Conformément à la législation, **Metz Métropole** a élaboré en 2008 une **cartographie stratégique du bruit** permettant de visualiser l'environnement sonore **de chaque commune** de son territoire. Les cartes qui suivent représentent les niveaux sonores liés aux infrastructures de transports routier, ferroviaire et aérien et aux installations industrielles, pour une situation de référence, dépendant de la date des données disponibles. Les résultats décrits ci-dessous font également référence à des cartes qui n'ont pas été intégrées au présent rapport mais sont disponibles sur le site Internet de Metz Métropole.

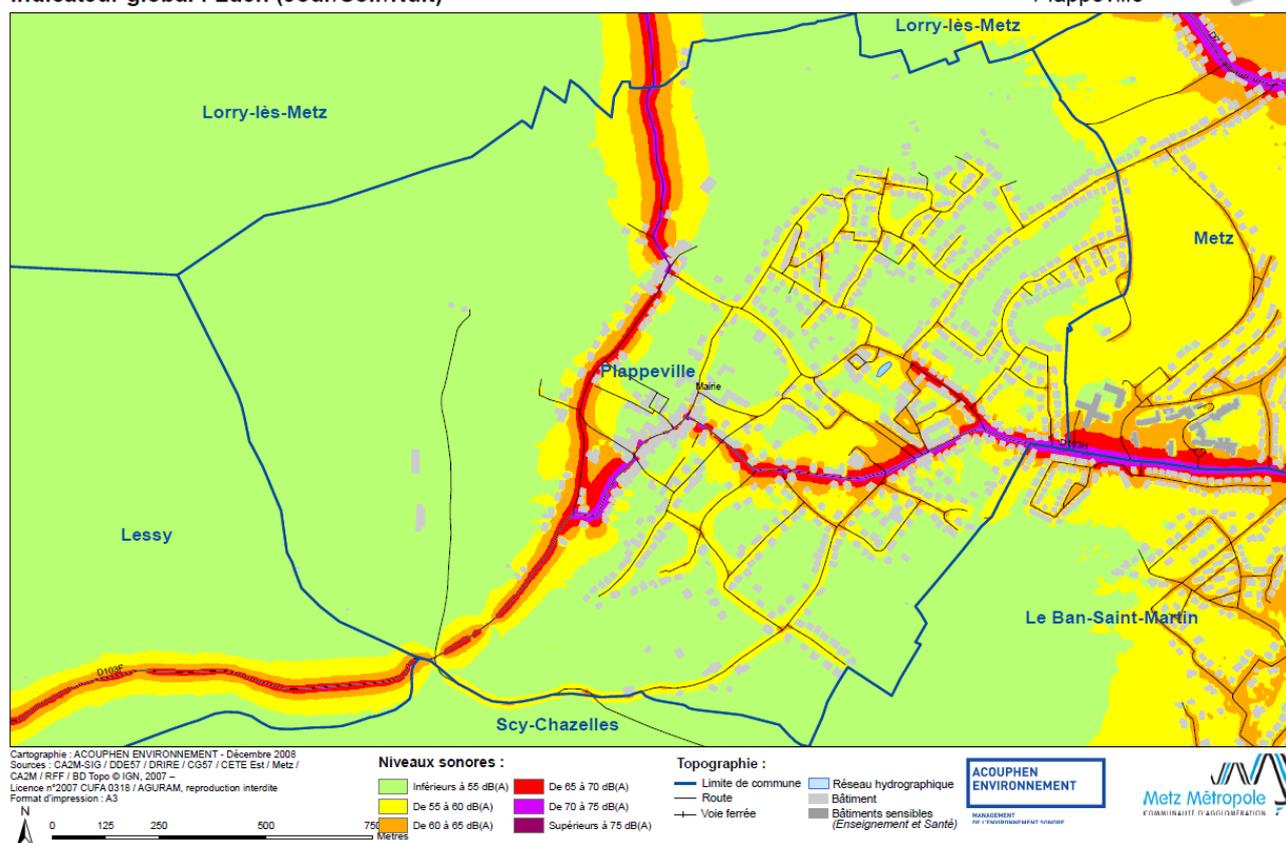
**Cartographie du bruit global : Situation 2004 - 2007 - Carte de type A**

Communauté d'Agglomération de Metz Métropole



Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit)

Plappeville



Les indicateurs représentés, le Lden et le Ln, sont exprimés en décibels dB(A). Ils traduisent une notion de gêne globale ou de risque pour la santé :

- ◆ Le **Lden** : la valeur de l'indice de bruit Lden représente le niveau d'exposition totale au bruit sur 24 heures. Il est composé des indicateurs « Lday, Levening, Lnight », niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une pénalité est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+ 5 dB(A)) et de la nuit (+ 10 dB(A)), pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes ;
- ◆ Le **Ln** est le niveau d'exposition au bruit nocturne. Il est associé aux risques de perturbations du sommeil.

La commune de Plappeville est très peu affectée par les bruits liés aux activités industrielles et au trafic ferroviaire, avec des valeurs inférieures à 50 dB(A).

**En revanche, le trafic routier est source de nuisances sonores pour certains habitants.** Le trafic lié aux **infrastructures routières** présente, entre 2004 et 2007, un indicateur global (Lden) (A) compris entre des valeurs inférieures à 55dB(A) et supérieures à 75dB(A), notamment à proximité immédiate de la route départemental D103H, ainsi que des routes de Lessy et Lorry qui traversent la commune. On note également un indicateur nocturne (Ln) compris entre 50 et 70 dB(A).

**Le rapport d'étude, réalisé par Acouphen Environnement en 2009, indique également que les dépassements de seuil (68dB(A)) concernent au moins 300 personnes sur la commune, tous en journée. 100 personnes sont notamment impactées par un bruit supérieur à 75dB(A).**

◆ Les voies bruyantes

La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14, définissent les modalités de recensement et les caractéristiques sonores et des voies.

Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectées par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire.

L'article R571-33 du Code de l'environnement prévoit que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen par année est supérieur à 5000 véhicules par jour.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire dépend de la catégorie de l'infrastructure.

Le Code de l'environnement dans son article L571-10-2 prévoit que les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés, à titre d'information, par les maires concernés dans les annexes graphiques de leur PLU (Plan Local d'urbanisme) conformément aux dispositions des articles R123-13, R123-14 et R313-6 du Code de l'Urbanisme. **La commune de Plappeville n'est pas concernée par des voies bruyantes.**

F.1. Les voies à grande circulation

L'article L111-6 du code de l'urbanisme interdit, **en dehors des espaces urbanisés des communes**, les constructions sur une largeur de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière, et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes **classées à grande circulation**.

Au titre de l'article L111-8 du Code de l'Urbanisme, le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantations différentes de celles prévues par l'article L111-6 lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages

**La commune de Plappeville n'est pas concernée par des voies à grande circulation.**

◇ Les zones calmes

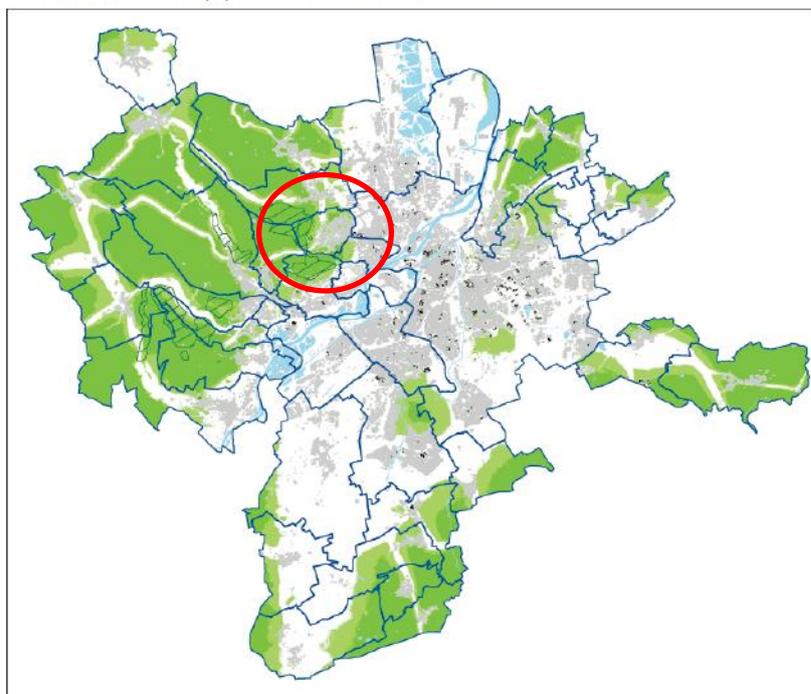
**Une zone calme** est définie dans le code de l'environnement (article L572-6) comme un « espace extérieur remarquable par sa faible exposition au bruit, dans lequel l'autorité qui établit un plan de prévention du bruit dans l'environnement souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines

pratiquées ou prévues ». Une zone calme est donc considérée comme peu exposée aux bruits récurrents des infrastructures, et est en revanche susceptible d'accueillir diverses activités humaines (promenade, loisirs, jeux d'enfants, repos, zone de rencontre ...).

**La carte suivante présente les zones où le bruit ambiant reste inférieur à 55 dB(A) selon l'indicateur Lden et localise les sites d'importance communautaire Natura 2000 (carte issue du PPBE de Metz Métropole, 2013).**

**Cartographie des zones pour lesquelles le niveau sonore multiexposé en Lden est inférieur à 55 dB(A) croisé avec zones Natura2000**

Communauté d'Agglomération  
de Metz Métropole



**Niveau en Lden multiexposé  
(routes, fer, Industries) :**

- Inférieur à 50 dB(A)
- Entre 50 et 55 dB(A)
- Supérieur à 55 dB(A)

**Zones Natura2000**

- Sites d'importance communautaire

Cartographie : SOLDATA ACOUSTIC - 2013  
Sources : CA2M-SIG / DDE57 / CG57 / CETE Est / Metz / CA2M / BD Topo © IGN, 2007 -  
Licence n°2007 CUFA 0318 / AGURAM, reproduction interdite  
Format d'impression : A3 - Echelle : 1/100 000



Topographie :

— Limite de commune

■ Batiments sensibles  
(enseignement ou santé)  
■ Batiments



**A Plappeville, les zones potentiellement calmes sont essentiellement situées au niveau des espaces boisés du Mont-Saint-Quentin, des prairies calcaires et des zones de vergers sur les coteaux.** La commune a également indiqué comme zones potentiellement calmes les Parcs d'Arros et du Breuil, les aires de jeux Prés Saint Jacques et les sentiers piétons (Données PPBE Metz Métropole, 2013).

- Des nuisances sonores existent, notamment au niveau de la départementale RD103H. Au moins 300 personnes sont concernées par des dépassements de seuil (68dB(A))
- Des zones calmes sont à préserver, sur le plateau et les espaces boisés du Mont-Saint-Quentin, ainsi que dans les parcs communaux.

## G. Les risques naturels et anthropiques

### ◇ Les risques naturels

#### ◆ Les arrêtés de catastrophe naturelle

Trois arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont concerné le ban communal de Plappeville depuis une trentaine d'années.

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Sur le JO
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983
Mouvement de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004
Inondations et coulées de boue	09/06/2018	09/06/2018	15/08/2018

#### ◆ Les inondations

Bien que la commune ait connu des inondations reconnues par un arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle identifié ci-dessus, elle n'est ni dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels inondations (PPRN), ni d'un Atlas des Zones Inondables. Elle ne possède pas non plus de Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

#### ◆ Mouvements de terrain

**La commune de Plappeville est touchée par le risque mouvement de terrain (PPR approuvé en date du 9 mai 1989).**

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

Il existe principalement trois facteurs de prédisposition au risque :

- Présence de formation argileuse, dégradée avec l'eau et couplée avec de fortes pentes
- La présence d'aquifère favorise également le développement de surpressions interstitielles responsables du changement de l'équilibre des contraintes du sol ;
- Les phénomènes climatiques (précipitations) et certaines actions anthropiques (remblaiement en tête de versant, déblaiement en pied de versant, rejet d'eau, déboisement...) constituent les principaux facteurs déclenchants.

**Les mouvements de terrain sont également accentués par une absence de végétation et une mauvaise gestion de l'évacuation des eaux.**

On distingue :

- ◆ **Les Zones « rouges » (Rmt)** : correspondant au risque mouvements de terrain touchant des secteurs présentant des facteurs de stabilité très défavorables ou des indices de mouvements actifs ou récents. Toute nouvelle urbanisation y est interdite.
- ◆ **Les Zones oranges (Omt)** : correspondant à des risques de mouvements de terrain touchant des secteurs présentant, soit des facteurs de stabilité défavorables (**Omt1**, risque élevé), soit des

incertitudes sur les facteurs de stabilité (**Omt2**, risque faible). Les constructions y sont possibles sous réserve de respecter certaines dispositions.

Les mouvements de terrains peuvent se manifester par des mouvements lents et continus comme le retrait-gonflement des argiles, ou par des mouvements rapides et discontinus comme des effondrements de cavités souterraines (voir paragraphes ci-dessous)



**PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**ZONES D'ALÉA PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES / MOUVEMENT DE TERRAIN**



◆ Aléas retrait-gonflement d'argile

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

La totalité de l'espace urbain de la commune de Plappeville est exposée à un **aléa retraits-gonflements des sols argileux moyen**.

Il n'y a pas de réglementation particulière concernant l'urbanisme. L'existence de l'aléa sera cependant rappelée dans le règlement du PLU. Par ailleurs, le guide du ministère en charge de l'environnement « Le

retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? » sera annexé au PLU.



**PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES**



◆ Les cavités souterraines

**Une cavité souterraine naturelle est recensée sur Plappeville.** On retrouve cette cavité à l'ouest du ban communal, sur le plateau calcaire du Mont-Saint-Quentin.

L'origine des cavités naturelles est l'érosion ou la dissolution par circulation d'eau. Les phénomènes associés à la présence de ces cavités sont l'affaissement, l'effondrement localisé et l'effondrement généralisé.

Des zones d'aléa sont associées à la présence de cavités souterraines afin de réduire le risque de dégâts. Une attention particulière doit donc être portée sur ces secteurs en cas de projet à proximité.

**PLU** **PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**CAVITÉS SOUTERRAINES**



◆ Le risque sismique

La France dispose depuis le 24 octobre 2010 d'une nouvelle réglementation parasismique, entérinée par la parution au Journal Officiel de deux décrets sur le nouveau zonage sismique national et d'un arrêté fixant les règles de construction parasismique à utiliser pour les bâtiments sur le territoire national.

La commune de Plappeville, comme la quasi intégralité du Département de la Moselle, est **classée en zone 1 (sur 5)**. Il s'agit de la catégorie « sismicité très faible ». Il n'y pas de prescription particulière pour les nouvelles constructions dans la zone 1. La base de données SISFRANCE du BRGM n'identifie aucun séisme qui ait été ressenti sur la commune.

◇ Les risques anthropiques

◆ Les sites et sols pollués

Le site Internet **BASIAS** (Banque de Données d'Anciens Sites Industriels et Activité de Services) répertorie les sites, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols, dans le cadre de l'Inventaire Historique Régional (IHR). A Plappeville, **4 sites sont ainsi référencés**. Il est à noter que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

**PLU** **PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**SITES ET SOLS POTENTIELLEMENT POLLUÉS**



N° Identifiant	Raison sociale de l'entreprise	Nom(s) usuel(s)	Etat d'occupation du site
LOR5705560	<b>GIRARD Emile</b>	Dépôt de gaz	Activité terminée
LOR5705561	<b>CERCELET André</b>	Dépôt de liquides inflammables	Activité terminée
LOR5705562	<b>KIEFFER A.</b>	Dépôt de liquides inflammables	Activité terminée
LOR5705563	<b>MANSION Nicolas</b>	Garage et atelier de réparations	Activité terminée

La commune a indiqué que l'activité de M. Mansion était aujourd'hui terminée (information non précisée dans la base de données BASIAS). Les informations fournies par la commune ont également permis de compléter la localisation des sites LOR5705560 et LOR5705563 (non indiqués sur la carte ci-dessus).

Plusieurs risques, naturels et anthropiques, sont recensés sur la commune de Plappeville :

- Un risque mouvement de terrain (PPR approuvé) est présent au sud de la commune ;
- Un aléa retrait-gonflement des argiles moyen concerne une grande partie du ban communal, notamment la zone urbanisée ;
- Une cavité souterraine est recensée sur le plateau calcaire du Mont-Saint-Quentin ;
- Quatre sites pouvant avoir occasionnés une pollution des sols et un site pollué devront faire l'objet d'une attention particulière ;

### 1.3. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

THÉMATIQUES	DIAGNOSTIC	ENJEUX
<b>Topographie</b>	Relief des côtes de Moselle, marqué au sud par la présence du Mont-Saint-Quentin et à l'ouest par les pelouses calcaires et coteaux du Fort de Plappeville. Commune installée à flanc de coteau ainsi qu'en cuvette.	Prendre en compte le relief et le ruissellement dans les aménagements.
<b>Eaux superficielles</b>	Le bon état n'est pas atteint pour les masses d'eau superficielles des ruisseaux de Saulny, Montvaux et pour la Moselle. On note la présence de tronçons enterrés sur le parcours des ruisseaux de Bonne Fontaine et des Marivaux.	Protéger la qualité des cours d'eau. Préserver la végétation ripisylve et les zones tampons à proximité des cours d'eau. Conserver une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau.
<b>Masse d'eaux souterraines</b>	Présence des masses d'eau souterraines des Calcaires du Dogger et du Plateau Lorrain versant Rhin dont la qualité chimique est dégradée par la présence de pesticides et nitrates. Leur état quantitatif est jugé bon.	Limiter le risque de pollution des nappes (usages des sols, zones tampons).
<b>Milieus naturels</b>	Les milieux naturels sont diversifiés sur le ban communal : espaces boisés, prairies dont certaines à caractère thermophile, vergers et vignes, cours d'eau. Plusieurs espèces protégées sont présentes : chauves-souris, oiseaux, papillons, végétaux... Un site Natura 2000, 2 zones d'inventaires ZNIEFF, un ENS et le Site Classé du Mont-Saint-Quentin sont présents sur la commune.	Préserver le réservoir de biodiversité. Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets en cours ou futurs. Eviter l'urbanisation des prairies et la création de nouvelles ruptures. Encourager la réouverture des vergers (redéploiement de la culture des arbres fruitiers et de la vigne). Renforcer certains corridors en lien avec les réflexions de projets de liaisons douces.

<p><b>Continuités écologiques</b></p>	<p>Plusieurs continuités écologiques supra-communales et d'intérêt local. Présence d'un réservoir de biodiversité. Il existe des ruptures que sont les zones urbanisées et les infrastructures de transports.</p>	<p>Assurer la protection des zones humides et de la ripisylve des cours d'eau. Préserver les gîtes d'accueil des populations de chauves-souris.</p>
<p><b>Captages d'eau potable</b></p>	<p>Le ban communal de Plappeville n'est plus concerné par des périmètres de protections de captages d'eau potables, en raison du déclassement des sources de Lessy.</p>	
<p><b>Zones exposées au bruit</b></p>	<p>Des nuisances sonores existent, notamment au niveau de la départementale RD103H. Au moins 300 personnes sont concernées par des dépassements de seuil (68dB(A)). La commune n'est pas concernée par des voies bruyantes.</p>	<p>Respecter les obligations à proximité des zones bruyantes en matière de développement de l'habitat.</p>
<p><b>Zones calmes</b></p>	<p>Les milieux naturels (espaces boisés, pelouses calcaires et vergers) permettent de bénéficier de zones calmes, aux alentours du Fort de Plappeville et du Mont-Saint-Quentin</p>	<p>Préserver les zones calmes, notamment les espaces boisés, pelouses calcaires et secteurs de vergers.</p>
<p><b>Risques</b></p>	<p>Plusieurs arrêtés de catastrophes naturelles font état d'inondations depuis une trentaine d'année.</p> <p>PPR Mouvement de terrain approuvé.</p> <p>Un aléa retrait-gonflement des argiles moyen sur la totalité de la zone urbaine.</p> <p>1 cavité souterraine est recensée sur le ban communal (en dehors de la zone urbanisée).</p>	<p>Prendre en compte le risque inondations dans les aménagements.</p> <p>Respecter les prescriptions du PPR Mouvement de terrain.</p> <p>Reporter les zones inconstructibles liées aux zones d'aléa de cavités dans le zonage.</p>
<p><b>Sols pollués</b></p>	<p>On retrouve 4 sites, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols.</p>	<p>Prise de précautions dans les zones polluées en cas de projets (études, dépollution...)</p>

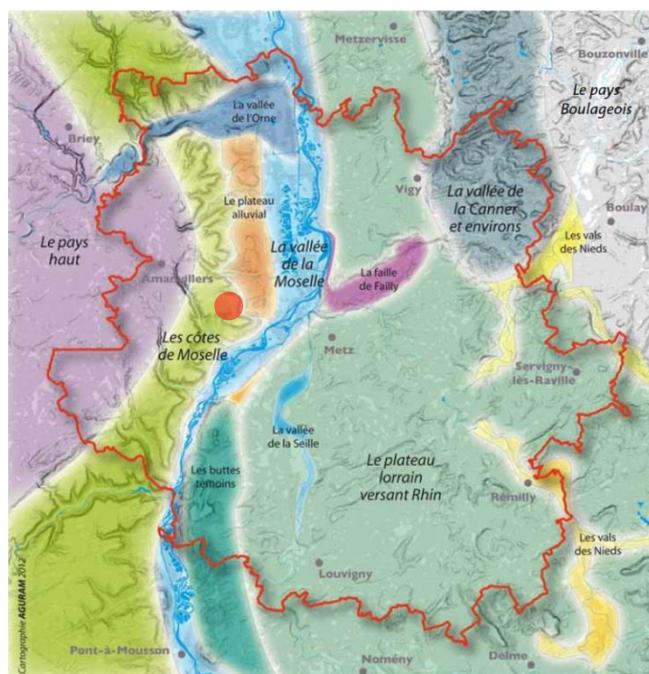
<p><b>Qualité de l'air</b></p>	<p>Les émissions de polluants atmosphériques sur Plappeville sont principalement liées aux secteurs du Résidentiel (70% des particules fines) et du Transport routier (66% des oxydes d'azote).</p>	<p>Encourager l'utilisation des transports en commun en conditionnant ,par exemple, l'ouverture à l'urbanisation à leur existence. Encourager l'utilisation des énergies renouvelables et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments. Consommer l'espace de manière économe et préserver les espaces forestiers qui sont des puits de carbone. Améliorer les conditions de déplacement en modes doux (vélo et marche à pied).</p>
<p><b>Gaz à effet de serre (GES)</b></p>	<p>Emissions de GES, principalement liées au Résidentiel (56%) et au transport routier (35%).</p>	
<p><b>Energie</b></p>	<p>Consommation d'énergie finale en majorité imputable aux secteurs du Résidentiel (70%) et au Transport routier (25%).</p>	
<p><b>Climat</b></p>	<p>Le changement climatique est susceptible d'augmenter le risque d'aléas climatiques extrêmes (inondations, coulées de boues...). Il existe un risque sur la production agricole et forestière, ainsi qu'un risque de perturbation de la biodiversité.</p>	<p>Prendre en compte le risque d'augmentation des aléas pour s'y adapter. Prendre en compte l'impact de changement climatique sur la biodiversité, en particulier la nécessité pour les espèces de se déplacer, et les modes de cultures.</p>

## 2. L'APPROCHE PAR LES PAYSAGES

### 2.1. ENTITES PAYSAGERES ET AMBIANCES BATIES

Grands paysages de l'Agglomération Messine  
La topographie, la nature du sous-sol, les conditions mésoclimatiques et l'occupation des sols permettent de **distinguer sur le territoire du SCoTAM cinq entités paysagères**, elles-mêmes parfois décomposées en sous-entités. Le territoire du SCoT de l'agglomération Messine dispose d'une diversité remarquable de paysages. Alternant vallées, plaines et coteaux, les paysages sont un élément d'identité du SCoT, une ressource à préserver et un potentiel à valoriser.

Du sud au nord en s'appuyant sur l'épine dorsale formée par la Moselle, les unités paysagères s'enchaînent harmonieusement. A son entrée sur le territoire, la Moselle présente des paysages marqués par les coteaux qui laissent peu de place à la vallée alluviale. Progressivement, les coteaux reculent pour dégager les perspectives vers les larges plaines agricoles.



(Page 21-SCoTAM – EIE – Entités Paysagères)

D'ouest en est, le plateau céréalier du Pays Haut (Plateau de Briey) s'affaisse brutalement et donne naissance aux verdoyantes côtes de Moselle. Puis après avoir traversé la Moselle et l'agglomération, le paysage s'ouvre à nouveau sur le plateau lorrain et les vastes étendues agricoles ponctuées de petits massifs boisés et d'affluents de la Moselle.

Le territoire du SCoT de l'agglomération messine se compose des unités paysagères suivantes :

- Le pays haut ;
- Les côtes de Moselle ;
- La vallée de la Moselle ;
- Le plateau lorrain versant Rhin ;
- La vallée de la Canner et environs.

(Les propos qui suivent sont extraits du Tome 1 du rapport de présentation du SCoTAM :

« Analyse de l'État Initial de l'Environnement et des perspectives de son évolution / 2 – Les cotes de Moselle ».

« Les masses boisées qui recouvrent les coteaux forment des volumes arrondis, et sont les principales caractéristiques paysagères des côtes de Moselle. Les ruisseaux, qui entaillent les côtes pour rejoindre la Moselle, ont donné naissance à des vallons encaissés avec de fortes dénivelées qui peuvent atteindre 150m. »

A Plappeville, le ruisseau Des Marivaux entaille la côte depuis le col de Lessy pour rejoindre la Moselle, donne naissance à un vallon encaissé qui traverse un replat pour continuer vers Metz Devant-les-Ponts.

Le paysage des côtes est relativement fermé par les boisements, mais à leurs sommets, il offre des trouées vers la vallée de la Moselle, l'agglomération messine et le plateau lorrain versant Rhin. A Plappeville, il s'est développé ces dernières décennies et la végétation a progressivement refermé le paysage

Le mont Saint Quentin est l'élément le plus connu des côtes de Moselle. Haut de 356 m, le mont forme un promontoire qui s'avance dans la vallée de la Moselle. Coiffé par un fort, il est un élément marquant du paysage local reconnaissable grâce à la tour de télécommunication qui émerge de la canopée.

Le plateau sommital est occupé par les fortifications qui ont longtemps contrôlé le paysage vers l'est sur la vallée de la Moselle, vers le plateau Lorrain, puis vers l'ouest.

### A. De nombreux espaces naturels remarquables.

Les coteaux sont couverts par des forêts denses de feuillus, de type chênaie-charmaie. Au sommet, quelques plantations de pin noir forment des massifs sombres et uniformes qui tranchent avec le vert des feuillus. A proximité des villages, quelques vergers subsistent. Mais par manque d'entretien, ils vieillissent et sont rarement replantés. Or, les vergers sont une des composantes du paysage des côtes de Moselle et leur non entretien conduit à la simplification du paysage et à la disparition d'un facteur d'identité. Néanmoins, l'enfrichement des vergers et de quelques jardins permet le développement de la biodiversité faunistique et floristique. Depuis quelques années, les vignes ont refait leur apparition sur les coteaux et de nouveaux pieds sont plantés chaque année, encouragés par l'obtention, en 2000, du label AOC Vins de Moselle. Au sommet des coteaux, des pelouses calcaires se sont développées. La forte valeur écologique de ces espaces a poussé les autorités compétentes à créer plusieurs zones de protections (Natura 2000) ou d'inventaires (ZNIEFF). La forte diversité végétale qui règne sur les côtes offre des paysages changeant au fil des saisons.

### B. Des villages contraints par le relief.

Toute l'urbanisation des côtes de Moselle concerne les flancs des coteaux. Aucun village ne s'est développé au sommet. La structure villageoise dominante est le village vigneron, caractérisé par une grande compacité. Les voies de desserte sont généralement étroites et l'espace public est très restreint. Bâties en pierres locales enduites ou non, les maisons ne sont pas disposées de manière organisée, mais elles sont malgré tout quasiment toutes mitoyennes.

Les différentes extensions urbaines, opérées depuis les années 60, ont conduit à la création de zones pavillonnaires qui se sont développées en formant des excroissances. Les côtes de Moselle font partie des paysages remarquables de Lorraine, et le site du Mont Saint Quentin est un site classé qui s'étend sur près de 1 400 ha et six communes (Lessy, Le Ban Saint-Martin, Longeville-lès Metz, Lorry-lès-Metz, **Plappeville**, Scy-Chazelles). Un site inscrit complète ce dispositif de protection des paysages à Rozérieulles.

### C. L'action de l'homme sur le milieu prend tout son sens sur le site de Plappeville.

A proximité immédiate de l'agglomération, le relief marquant et la silhouette massive du Mont Saint Quentin sont visibles depuis de nombreux villages et espaces ouverts du fond de la vallée.

Les coteaux et les pentes consacrées à l'activité agricole se sont progressivement enfrichés. La végétation a refermé progressivement d'anciens cônes de vues.

Le village est longtemps consacré à l'activité agricole. Le début du 20<sup>ème</sup> siècle a vu progressivement l'émergence de l'arboriculture complétée par l'élevage sur les espaces ouverts du plateau.

Pendant plusieurs siècles les abords ont été défrichés et entretenus notamment autour du village et de son écart, pour en exploiter le bois, créer des pâturages, cultiver la vigne. La construction des ouvrages militaires et l'exploitation de carrières achèvent la transformation du village et de son paysage à dominante rurale.

A l'est du plateau Saint Georges, à l'abri de la ligne de crête, la position du village en revers de côte a conservé de larges taches boisées sur les pentes les plus abruptes et peu exploitables.

Depuis plusieurs décennies, l'impact humain sur le milieu c'est atténué. Le retour à l'état naturel des vignes, des jardins et vergers, l'abandon des ouvrages fortifiés, la disparition d'interventions humaines ont laissé les friches puis la forêt reprendre du terrain sur la périphérie urbanisée.

Cependant, la spéculation foncière et l'extension urbaine continue à réduire les espaces de jardins et de plantations. C'est cette enveloppe de verdure qui fait la renommée et la fierté du village et de ses habitants néoruraux.



Le relief marquant du Saint Quentin domine la vallée de la Moselle et fabrique l'image de l'agglomération messine. Le « Hauts de Woicon » est le seul point de vue qui permet d'embrasser d'un regard l'étendue du coude formé par le relief. Le village émerge d'une manière morcelée, masqué par les secteurs boisés. Les vues sont limitées sur le coteau et la crête.

**La commune de Plappeville répond à tous les éléments qui décrivent cette entité paysagère du SCOTAM. La commune appartient à l'entité paysagère « Les côtes de Moselle ». Le relief prononcé des côtes et le repli forme un écrin de verdure sur une terrasse au nord du Saint Quentin, laquelle glisse vers le plateau alluvial de la vallée de la Moselle. De nombreux milieux naturels protégés et inventoriés existent sur le ban communal qui comprend d'anciens vergers en cours d'enrichissement et des coteaux boisés. Sur ces derniers, la vigne se redéveloppe depuis une vingtaine d'années.**

#### Le plateau

Autrefois inoccupé, le plateau Saint Georges était consacré à l'élevage, au pâturage et au bois de construction (*tignis mons*). Dès l'installation des fortifications, les usages agrestes laissent place aux ouvrages fortifiés et aux modifications du site sur la pente Ouest. La végétation de hautes tiges est remplacée par des écrans résineux censés masquer les positions militaires leur permettre la surveillance.

Le seul point de vue qui pourrait permettre une vue large vers la vallée de la Moselle se situe au col de Lessy.

#### Le coteau

Les coteaux de Plappeville et les piémonts du Mont Saint Quentin, à proximité directe des villages, ont été historiquement valorisés, en partie, par des cultures vivrières : potagers, jardins, vergers, et pâture. Consacrés à la viticulture et à l'arboriculture, le coteau est abandonné au 20<sup>ème</sup> siècle à la faveur de l'emprise militaire.

La vigne a laissé place à d'autres cultures et à de petits prés sur les coteaux. Les vergers et fruitiers oubliés sont désormais très nombreux. Les forts occupent les plateaux du site du Mont Saint-Quentin, et sont environnés de vastes pelouses (alors parcourues par des troupeaux). Depuis ces coteaux, les vues étaient ouvertes vers le village au premier plan et les entités qui constituent les noyaux urbains restent visibles. Le regard porte sur le monticule « Woicon » qui comporte des anciennes vignes et des vergers.

Souvent, les premiers plans sont composés par des vergers (mirabelliers, pommiers, pruniers, quetschiers) qui constituent une nappe d'où émergent l'église et les constructions du village.

#### Le village

Composé de deux entités, le village rue et son quartier (Tignomont) est progressivement grignoté par la masse de végétation spontanée. Autour de ces noyaux, le parcellaire initial structure la partie agricole et vivrière.

Plappeville et son écart ont longtemps été contenus par l'équilibre entre les terres viticoles et arboricoles et zone urbaine. Les parcelles les larges et confortables attestent de l'importance des exploitations.

Dans un large quadrant Nord –Sud Est, le village n'est pas visible depuis la vallée de la Moselle ou du Plateau Lorrain.

Avec l'ouverture à l'urbanisation de l'ancien champ de tir de Ban Saint Martin, un point de vue a été dégagé récemment sur le chemin qui relie la Rue des Mirabelles à Ban Saint Martin.

À l'arrière-plan, se distingue la butte des « Hauts de Woicon » et la Rue Saint Vincent.

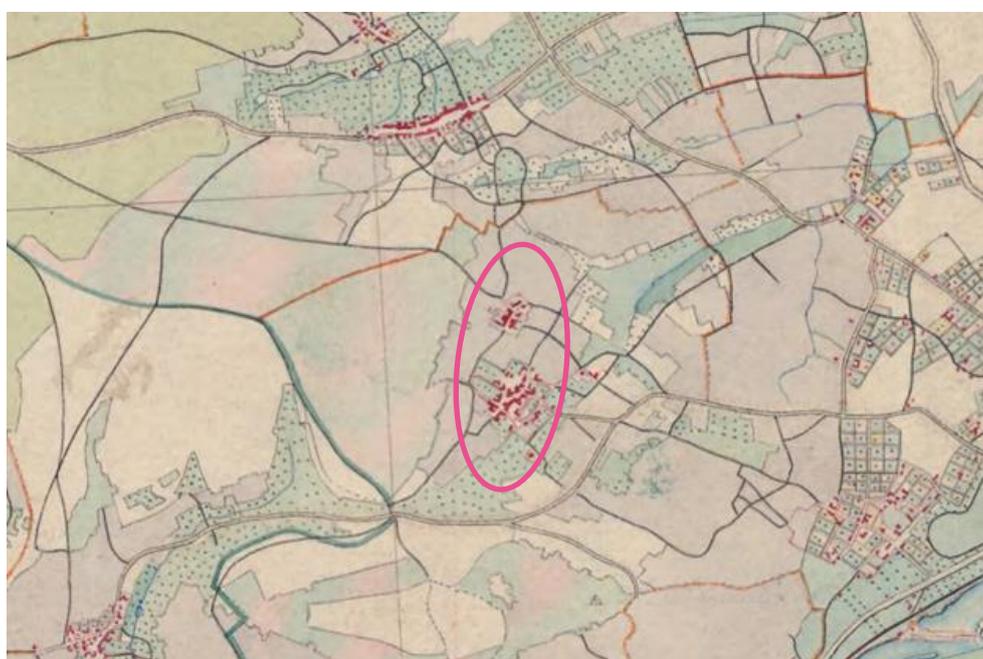


### D. Vergers et bosquets

Aujourd'hui, il reste de nombreux jardins et vergers, généralement entretenus directement par des habitants du village, ou proches de l'agglomération. Cependant beaucoup de parcelles sont largement enrichies ou remplacées par des jardins d'agrément. Les espaces réellement cultivés représentent peu de surfaces. Récemment, quelques terrains ont été réoccupés par de la vigne.

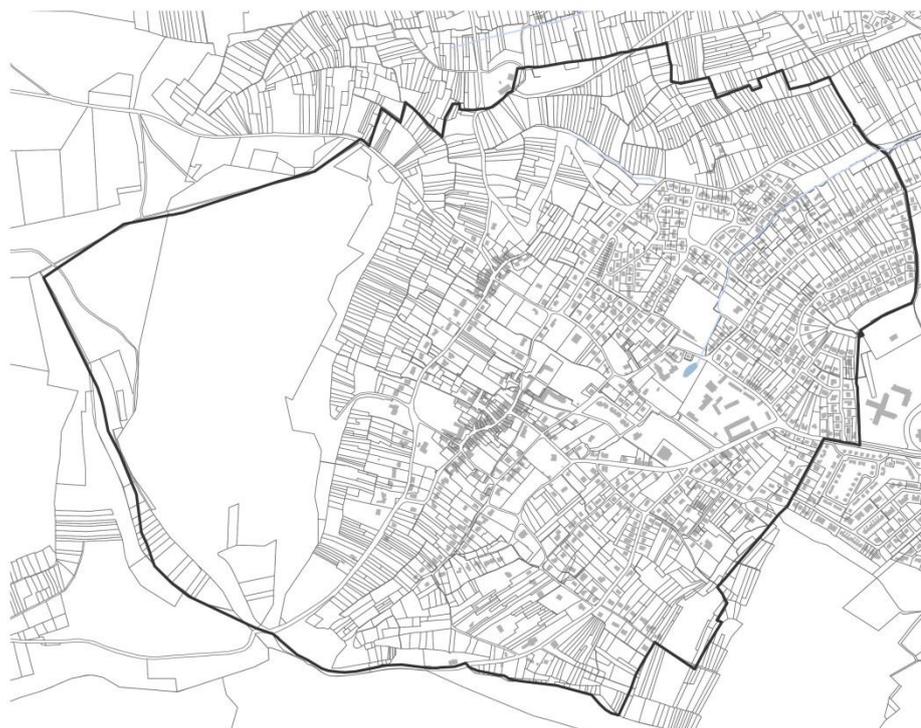


Carte des Naudins – 1728-1739 (Archives Ville de Metz)



1866 - Carte État Major

À noter qu'aucune fortification n'est signalée sur la carte de 1866 ci-dessus à l'endroit du Fort Plappeville et les deux entités du village sont clairement identifiées. L'agglomération n'a pas encore développé ses quartiers et Plappeville est une entité rurale.



Le désintérêt de la production fruitière locale liée aux exigences d'entretien des parcelles, le relief parfois abrupt, les accès difficiles et les implacables exigences de productions ont lentement transformé les propriétés et leurs usages. Une grande partie de ce parcellaire en lanière est lentement retourné à la friche et maintenant à la pré-forêt. De nombreuses parcelles privées ne sont donc pas ou plus gérées. Le détachement légitime des propriétaires de ces lopins devenues improductifs et non rentables, amplifie le phénomène d'un foncier reconvertible en bien urbanisable plus intéressant.

Il faut observer que l'orientation de nombreuses parcelles suit la ligne de plus grande pente.

On trouve de la forêt de feuillus sur les coteaux et de la forêt de résineux sur les seuils forestiers. Sur le site du fort de Plappeville, le boisement est mixte.

La partie intermédiaire entre le rebord de plateau et la frange villageoise est composée d'espaces enrichis caractéristiques de la pré-forêt. (Secteur ouest et sud du village).

Les vues aériennes montrent que la progression des surfaces forestières a été forte au cours du vingtième siècle et plus spécifiquement au cours des dernières décennies. Cette évolution est liée à la déprise agricole des coteaux. Dans le même laps de temps, l'aire urbaine du village continue à conquérir les jardins de proximité.

Pourtant, les surfaces boisées étaient très peu développées à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

On peut distinguer deux types de progression forestière : par enrichissement progressif, du fait de la diminution des activités agricoles (coteaux, parties sommitales), par colonisation, qui concerne surtout les massifs résineux sur les plateaux de Lessy, Plappeville, Lorry.

Cette progression des massifs boisés implique une dynamique de fermeture paysagère récente et qui s'accélère : évolutions d'ambiances, fermetures visuelles importantes, transformation et dégradation de l'image du village et influences sur les masses d'air locales (Courants d'air naturels de convections hier favorables à la vigne).

D'autre part, les baliveaux spontanées dégradent les contreforts, déstabilisent les appuis, et rendent les sites militaires dangereux.

Le site du village est naturellement protégé des vents dominants. Comme le montre l'importance des chablis produits lors de coups de vent, le manque d'entretien et l'instabilité de certains sujets présentent des risques de chute et d'insécurité.

Sur le flanc ouest du village (rue de Tignomont), des jardins ont longtemps subsisté et cèdent progressivement à l'enrichissement.

**Urbanisation importante et fermeture progressive des vues vers les parties hautes du relief. Le village offre des vues internes très limitées.**

### D.1. Plappeville et la vigne

Les Romains découvrent très tôt les vertus du terroir mosellan. Favorisées par la bonne exposition de la côte de Moselle et la proximité commerciale de Metz, beaucoup des communes de cotes comme Plappeville contribuent très tôt au commerce des vins.

Le développement du vignoble se poursuit sur les côtes de Moselle pendant toute la période gallo-romaine et le Moyen-Âge sous l'impulsion des pouvoirs seigneuriaux qui réussissent à protéger la culture de la vigne contre les nombreuses invasions. La vigne devient ainsi la ressource principale des villages autour du Mont Saint Quentin.

Plusieurs dénombremments montrent l'importance de la vigne à Plappeville et son évolution au fil des siècles :

- En 1696, on compte 71 maisons, 65 vigneronns et 265 jours de vignes
- En 1728, la surface de vignoble qualifié de « bon » est de 49 ha (490 000 m<sup>2</sup>) environ
- En 1817, 19 hectares étaient occupés par la vigne
- en 1848, la surface atteint 70 ha de vigne (700 000 m<sup>2</sup>) sur 242 ha du territoire communal et on dénombre 8 pressoirs.

Durant l'annexion allemande grâce à la vente de claret aux fabricants de mousseux allemands le vignoble atteint son apogée.

La fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, la propagation du phylloxera et du mildiou, marque un coup d'arrêt à la production régionale. Le départ des Allemands à la fin de l'Annexion (1870-1918) prive le vin de Moselle de son principal débouché.

1900, le Phylloxera fait de plus en plus de ravages au vignoble alsaco-mosellan. Devant le manque d'efficacité pour détruire l'insecte, l'ancien gouvernement d'Alsace-Lorraine envisage de créer un établissement ayant pour mission d'étudier les méthodes les plus propices pour aider les viticulteurs à reconstituer leurs vignobles. Les autorités allemandes de l'époque crée donc en 1902 un institut viticole à Laquenexy en Moselle. Ses travaux portent sur les plants américains, la comparaison entre les différents cépages et leur résistance aux maladies. Ceci permet d'aboutir à la production et à la vente des boutures des meilleures greffes.

La viticulture est abandonnée après 1945 et il ne reste à Plappeville plus que quelques parcelles de vignes dont certaines font partie de la zone VDQS (Vin Délimité de Qualité Supérieure). L'industrialisation, l'urbanisation et la période des grands chantiers dans la région messine accélèrent le déclin de l'activité viticole.

En 1986, la Commission de Viticulture propose un projet d'expérimentation viticole s'insérant dans un cadre plus large d'encouragement à la production viticole en Moselle. Le département compte une surface de 900 ha délimité en zone VDQS "Vin de Moselle" et seulement une dizaine d'hectares peuvent à cette époque produire du vin labellisé. La Commission estime qu'une valorisation des vins de Moselle aurait un impact économique certain dans le cadre d'une diversification de la production agricole et de l'image touristique du département.

Un Syndicat des Viticulteurs de la Moselle qui réunit les acteurs de la relance du vignoble mosellan est créé.

Ponctuellement, la vigne a fait son retour sur le coteau à l'ouest de la Rue de Tignomont.

### D.2. La fraise

L'histoire de la « fraisculture » dans le pays messin peut se décomposer en 4 parties :

- \* de 1868 à 1918 : les débuts de la fraisculture en Moselle
- \* l'entre-deux-guerres : l'âge d'or de la fraise en Moselle
- \* de 1945 à 1962 : le renouveau après la guerre
- \* après 1962 : lent déclin dans le pays messin

#### **1868 à 1918 : la fraise arrive en Moselle**

Les frères Vion introduisent la fraise à Woippy (près de Metz). La situation géographique permet un développement de la fraisculture, motivée par la conquête du marché allemand.

#### **1919 à 1939 : premier âge d'or de la fraise en Moselle**

Le recul de la culture de la vigne permet l'essor de la fraise, plus rentable grâce à l'élargissement du marché vers l'Allemagne et la Suisse. En 1939, on compte 1180 ha de fraisiers en production en Moselle. Mais la guerre et l'annexion allemande entraînent le départ d'une partie de la population francophone, provoquant la destruction de plus de 1000 ha. Les plantations restantes sont délaissées.

#### **1945 à 1962 : le renouveau après la guerre**

A la Libération, les champs de fraisiers sont à reconstruire. La Moselle fait appel à des importations d'Allemagne et des régions voisines. Mais les conditions météorologiques défavorables durant l'hiver 1946 n'ont pas permis le renouveau des plantations avant 1950.

**Après 1962 : lent déclin de la fraise dans le pays messin**

La technicité vieillissante, les conditions météorologiques défavorables (depuis 1958), la moyenne d'âge avancée des producteurs (de moins en moins nombreux), la concurrence d'autres régions (Espagne, Israël...) et d'autres fruits de saison (cerises, pêches...) entraînent le déclin de la fraisculture en Moselle dans les années 60.

**Dans les années 70**, la fraise n'est plus une préoccupation majeure pour les producteurs mosellans. Soucieux de répondre au mieux aux attentes de son public, le CDEF se focalise davantage sur l'arboriculture fruitière. Quelques expérimentations se poursuivent tout de même sur les fraisiers jusque dans les années 1990.

## 2.2. LES PERCEPTIONS VISUELLES

### A. Généralités

Pourtant qualifié de village remarquable, Plappeville est dissimulé sur son plateau envahi par le couvert végétal. La forme générale du relief donne au site une vaste forme d'amphithéâtre où la zone du Breuil serait le plateau de scène et les « *Hauts de Woicon* » les décors. Cette configuration protège le hameau des vents continentaux d'hiver.

En quelques décennies, la végétation de forêt a rapidement progressé, colonisé et ceinturé le village. Elle a envahi les parcelles laissées à l'abandon et remplacé les dernières cultures vivrières par des jardins d'ornement devenus exubérants.

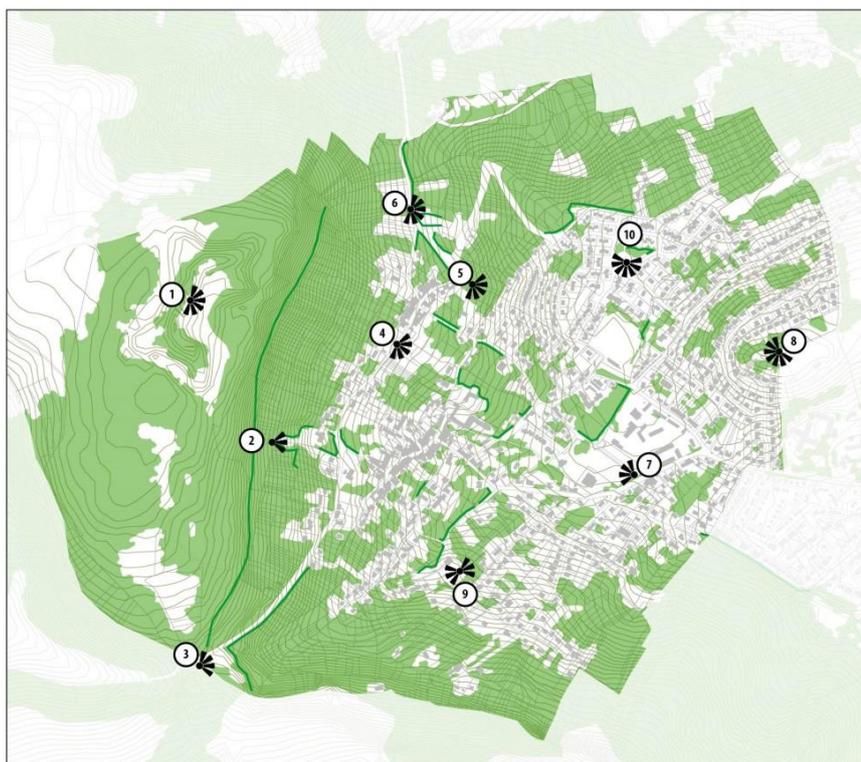
Les arbres de haute tige importants et âgés ont conquis les anciennes propriétés viticoles et petit à petit les vues caractéristiques se referment et se réduisent à des perspectives urbaines et minérales. Les vues les plus généreuses sont captées par les constructions qui rivalisent pour offrir la meilleure orientation et profiter du panorama. Il reste des points de vue devenus, au fil des années, de plus en plus confidentiels.

Le village actuel est favorable aux piétons qui le découvrent au gré des perspectives et des vues intimes qui s'offrent sur un patrimoine riche et discret.

**PLU** **PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
Points de Vue

- Points de vue identifiés:
- 1 - Fort Plappeville
  - 2 - La Taye aux Vaches
  - 3 - Col de Lessy
  - 4 - Rue de Tignomont
  - 5 - Rue du Vieux Puit
  - 6 - Route de Lorry
  - 7 - Rue De Gaulle (Le Breuil)
  - 8 - Les Hauts de Woicon
  - 9 - Eglise
  - 10 - Prés Saint Jacques

-  Plantations écran - Masques
-  Repère et point de vue
-  Massif de végétation



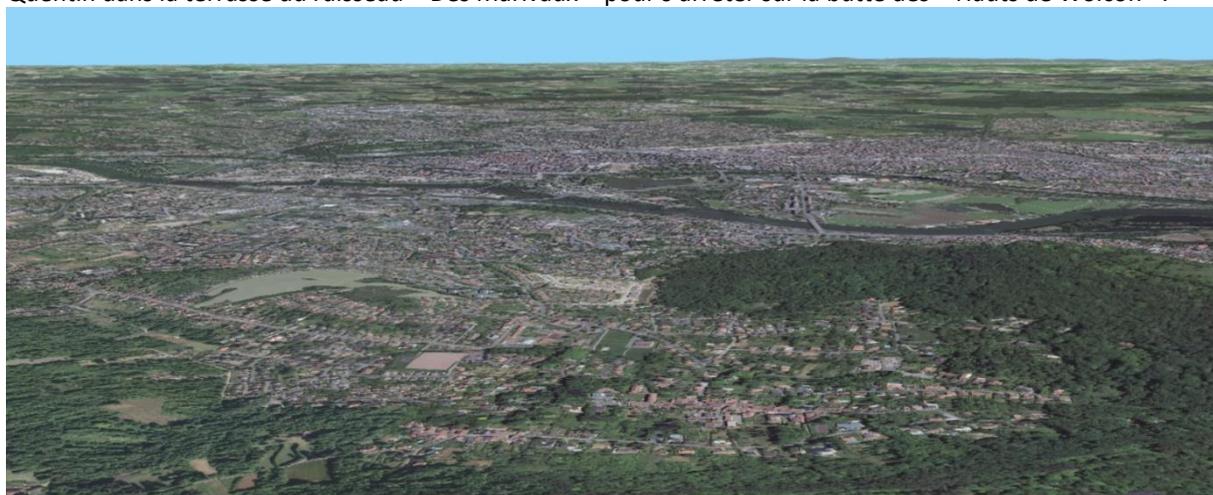
Carte générale - Localisation des points de vue identifiés

**B. Partie Sommitale du Fort de Plappeville**

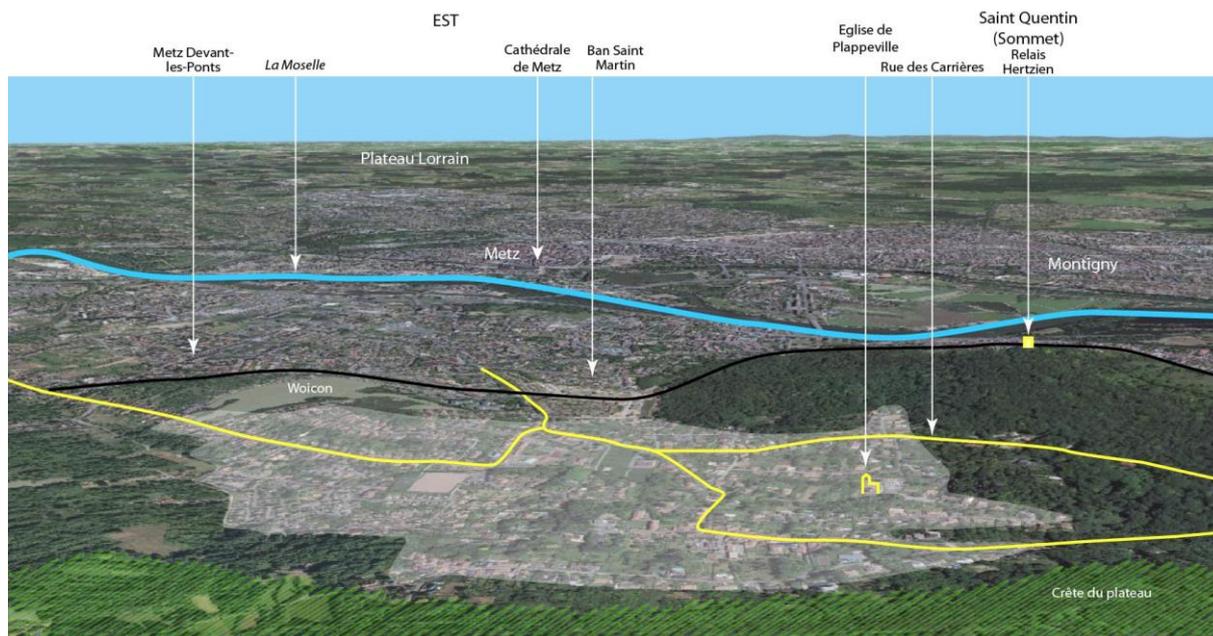
Repère 1 - Évidemment choisi pour sa situation stratégique par l'armée française lors de la construction de l'ouvrage, le fort surveille les frontières vers l'Allemagne et la place forte de Metz. Depuis le sommet du fort mais aussi depuis la cour d'honneur, le regard balaye un angle très large et ouvert vers la vallée de la Moselle : le paysage était largement ouvert sur le Plateau Lorrain depuis Thionville au Nord jusqu'à Delme au Sud-Est. Le regard s'arrête vers le Sud-Est sur le Saint Quentin couronné par la tour du relais Herztien (La « Tour du Saint Quentin ») et le relief en pente douce et boisé qui descend vers Le Ban Saint Martin.

Aujourd'hui le regard est complètement masqué par le rideau de plantations du coteau. Cet écran se situe entre les derniers jardins enrichis du village (au-dessus de la rue de Tignomont) et l'ouvrage.

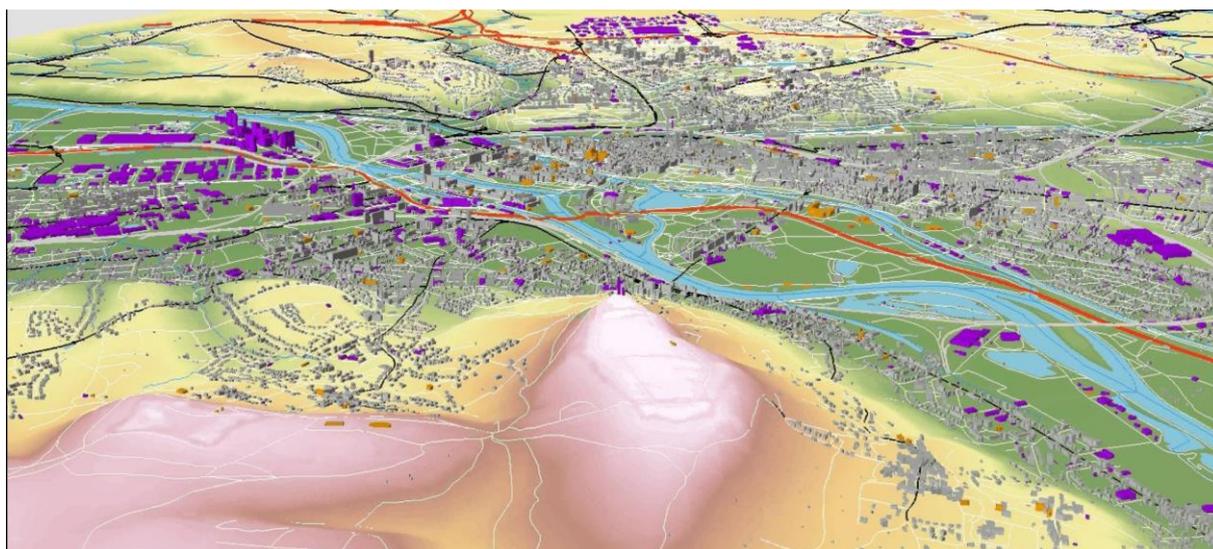
Au pied du coteau Est du fort, caché par le rideau de végétation, Plappeville s'étale sur le coteau Nord du Saint Quentin dans la terrasse du ruisseau « Des Marivaux » pour s'arrêter sur la butte des « Hauts de Woicon ».



Vues aériennes Ouest-Est: au premier plan, le village de Plappeville.



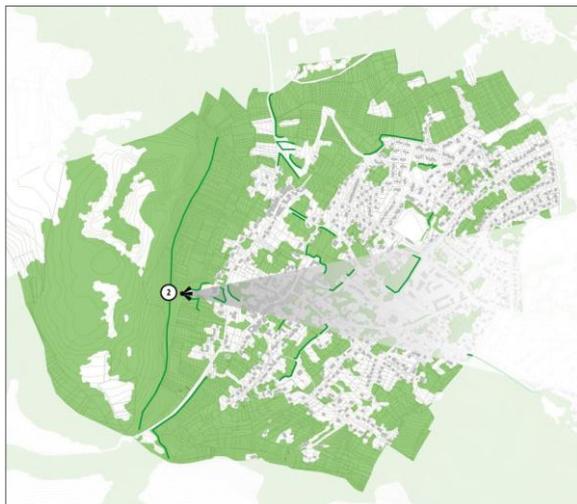
Au premier plan la tache urbaine schématique de Plappeville - Vue aérienne Ouest vers Est



Le village posé sur un replat devrait bénéficier d'un paysage ouvert vers la ville de Metz et le val de Moselle et vers le Plateau Lorrain.

### C. Belvédère de la Taye aux Vaches

Repère 2 - Sur la même position que le point précédent mais avec une altimétrie plus basse, ce point de vue est proche du village et accessible depuis le village. Adossé à la végétation importante du coteau, le point de vue surplombe la partie ancienne du village.



Extrait – Localisation du point de vue 2 – Chemin de la Taye

Sur le tracé du chemin de la Taye, ce point est aménagé sommairement. Il propose plein Est, une vue cadrée avec un angle très fermé. Le regard est naturellement capturé vers la trouée de végétation.

Au premier plan, la parcelle de vignoble entretenue guide le regard qui est rapidement encadré par un écran de résineux récents vers le Sud et des sujets plantés en bordure de la rue de Tignomont dans une propriété coté Nord.

L'écran est prolongé au Nord de la Rue Deville par les hautes tiges du parc de la Congrégation des Carmélites. Puis les toitures des premières et plus âgées des maisons du village ancien apparaissent. Le regard porte ensuite vers la façade Ouest de la Cathédrale de Metz et le quartier des hauts de Sainte Croix.

Plus loin le paysage s'étend sur le plateau Lorrain qui débute avec le quartier de Borny.

#### D. Col de Lessy

Repère 3 - Après une montée longue et abrupte, le sommet du col de Lessy, est le point de concours de plusieurs voies qui desservent l'ensemble des ouvrages militaires du Saint Quentin. C'est le point de concours de trois communes : Plappeville, Scy-Chazelles, Lessy. C'est l'amorce du vallon qui descend vers le village de Lessy pour aboutir à la vallée de Montvaux sur le versant Sud-Ouest du Saint Quentin.



Extrait – Localisation du point de vue 3 – Col de Lessy

Le repli formé par la naissance du ruisseau « Des Marivaux », a longtemps été occupé par des remblais qui ont formé ce balcon sur le village. Sur le coté sud ce dépôt couvre un ouvrage enterré et disparu. (Casemate)

La zone de remblai atténue le départ abrupt vers la source du ruisseau «Des Marivaux »

Au premier plan, les quelques arbres d'alignement délimitent l'ancienne emprise du « Plateau » carrefour et forment un premier masque végétal dense.

Les arbres sont âgés de plusieurs décennies.



Point 3 - Vue depuis le col de Lessy vers Plappeville et l'Arboretum

A droite, la route militaire à flanc de coteau rejoint la Rue des Carrières. La voie de gauche conduit au village, une autre plus à gauche, à l'ouvrage de Plappeville et au parcours de santé.

Au deuxième plan, l'espace plat formant un plateau est partiellement occupé par un arboretum créé à la fin du siècle dernier à l'initiative de la commune.

Au fond, masquant largement l'horizon, un rideau d'arbre occupe le fond du village. La pente initialement en friche a été progressivement colonisée par des sujets à croissance rapide. Les cimes des arbres de pied de talus dépassent la hauteur du replat et forment un écran ultime qui masque le village.

Leur taille importante masque désormais le paysage qui s'ouvrirait sur la vallée de la Moselle depuis Thionville vers Metz.

### E. Rue de Tignomont



Extrait – Localisation du point de vue 4 – Rue de Tignomont



Point 4 – Au-dessus des murs, vue cadrée sur la ville de Metz

Repère 4 - Cette rue qui relie le village et son écart de Tignomont alimentait l'arrière de parcelles et des jardins vivriers et fruitiers du flanc Est du plateau. Les pavillons individuels ont remplacé les arbres fruitiers et les plantations vivrières. Peu à peu, les clôtures et la croissance des arbres de d'ornement des jardins (pins, sapins, thuyas, fruitiers oubliés) ont fermé les propriétés laissant encore quelques « spots » vers le paysage.

Les murets trop bas ont été rehaussés pour éviter les chapardages dans les jardins et les propriétés: les points de vue déjà limités sur la vallée de la Moselle se sont encore restreints. L'horizon vers les cotes de Delme est à peine visible. Le processus de fermeture continue avec la végétation d'ornement qui a remplacé les fruitiers et qui, par défaut de taille, continue son développement et réduit les possibilités de regard jusqu'au prochain permis...

### F. Rue du Vieux Puits (Vers la rue des Paules)



Extrait – Extrémité de la rue du Vieux Puit vers la Rue des Paules

Repère 5 - Un des rares points où le paysage peut encore être apprécié d'un regard panoramique. La vue porte sur la partie contemporaine du village : au premier plan, la rue des Paules, le lotissement de la Croix d'Orée, le lotissement d'extension des «Hauts de Woicon », le regard étant arrêté et filtré par la masse dense et boisée du bois de Génivaux (Réserve de la LPO) et d'Entre Deux Villes qui cachent la ligne de cote du Saint Quentin. Du Nord au Sud : En suivant le vallon du ruisseau de La Bonne Fontaine et les anciens jardins maraîchers, la vue s'étend de Metz Devant les Ponts au Nord-Est, s'arrête sur la butte de Woicon et ses constructions accrochées à la pente, la dépression vers Ban Saint Martin et le coteau encore vert du Mont signalé par le relais Hertzien.

### G. Route de Lorry



Extrait – Vue fermée depuis la route de Lorry



Vue depuis la Route de Lorry – A droite l'entrée du village de Tignomont.

Repère 6 – Sur la voie qui relie le village de Lorry-lès-Metz à Plappeville, c'est l'entrée sur l'écart de Tignomont.

Cet ancien site historiquement couvert de chênes était consacré aux bucherons et charpentiers.

Le regard pourrait contempler les premières constructions du village, les extensions du village, et la vue sur la vallée de la Moselle, l'ensemble bénéficiant de la silhouette omniprésente du Saint Quentin qui veille sur le village.

Mais le point de vue est désormais pratiquement fermé par une clôture formée d'une haie de thuyas qui cache un pré et par de nombreuses espèces colonisatrices et des hautes tiges.

Plus loin, un bosquet de peupliers d'Italie masque la vue sur la partie sommitale du Saint Quentin (Scy-Chazelles) et sur les constructions du village.

Ces écrans sont initialement des plants d'ornement exubérants qui ont été laissés sans coupe ni entretien.

De hautes clôtures en béton complètent la fermeture des vues vers les jardins.

### H. Rue de Gaulle

Repère 7 - Carrefour de la Rue du Breuil et de la Rue de Gaulle.



Vue panoramique –Sud ; Nord-Ouest. La Rue du Breuil vers le Parc de Lavaux.



Un des rares points de vue intra-muros ouvert du village. La Rue De Gaulle domine le haut de la cuvette formée par le ruisseau des Marivaux (Vers la Belle Fontaine). Les hautes tiges sont localisées dans le parc.

Cet espace ouvert au cœur du village est le lieu des manifestations et regroupe les manifestations associatives : feu de la Saint Jean, brocante, fête du village. Les équipements sont : la salle polyvalente, la crèche, un stade de mini-foot.

Le regard porte vers la ligne de crête du coteau et la dépression due au passage du col de Lessy. Les habitations se cachent dans la verdure.

### I. Les Hauts de Woicon

Le site des Hauts de Woicon est une proéminence entre le village et la vallée de la Moselle. C'est le seul point qui offre une vue large sur la façade Nord du Saint Quentin. Ce revers est couvert de végétation jusqu'à la crête.



Extrait – Vue ouverte et large vers le Sud-Ouest

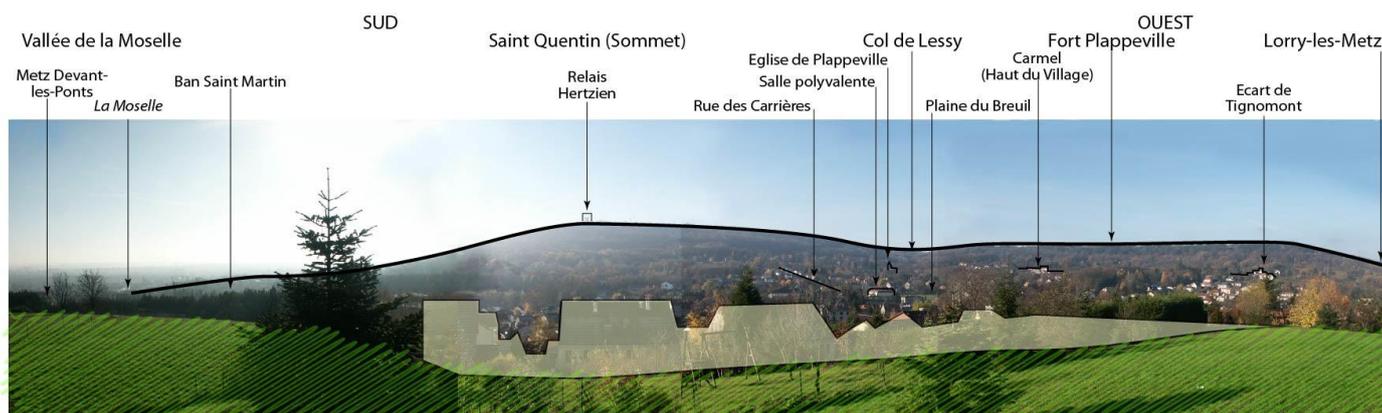
Repère 8 – Après le Saint Quentin, c'est le deuxième élément de relief qui ferme le nord de la cuvette de Plappeville et qui permet une vision totale du village. Ce paysage permet aussi de mieux appréhender la nature discrète de l'ambiance du village dans son écrin de verdure.

Le panorama est totalement ouvert sur un tour complet (Au Nord vers Thionville et la vallée de la Moselle.

L'horizon est limité par la masse importante de la côte qui forme l'arrière plan. Comme dans d'autres cas, c'est la partie sommitale du Mont Saint Quentin qui sert de point de repère : la tour émerge pratiquement au Sud.

La silhouette prend naissance dans la vallée de la Moselle, monte en pente douce vers le sommet et se prolonge vers l'est vers l'inflexion centrale. Celle-ci permet de localiser le passage du col de Lessy et le retour de crête. Ce rebord forme le coteau ouest du village puis le relief descend en pente vers le repli de Lorry lès Metz.





Premier plan: les Hauts de Woicon . Vue panoramique Est-Ouest du village de Plappeville

Plusieurs éléments du village se distinguent dans les frondaisons. On identifie le tracé de la rue des Carrières à l'alignement et aux façades des constructions étagées. Le volume important de la salle polyvalente à gauche du Parc du Breuil. La silhouette de l'église se détache des zones bâties, ce qui confirme cette particularité propre à Plappeville : l'église n'est pas accrochée ou intégrée aux maisons du village. Plus haut, l'édifice du Carmel aux façades plus hautes se signale. Enfin, c'est l'écart de Tignomont avec l'extrémité de la Rue du Vieux Puit qui est visible à l'Ouest.

Les masses boisées masquent les zones de lotissements (La Croix d'Orée, Prés Saint Jacques, le Breuil). Au premier plan se trouvent les maisons du lotissement récent « Les Hauts de Wacon ».

De gauche à droite : la vallée de la Moselle (Ban Saint Martin et Longeville), en arrière plan le Saint Quentin, le col de Lessy, le revers sur Lorry-lès-Metz.

Vers le Nord, la vue porte sur les fumées des évaporateurs de la centrale de Cattenom, Ennery, La Maxe, le port de Metz, la cathédrale Saint Etienne.

## J. Église



Extrait – Vues orientées Nord-Est et Sud-Ouest

Depuis la plateforme du cimetière ou de la rue derrière l'Hâte, le regard porte au Sud-Est vers les hauteurs du col de Lessy aujourd'hui masqué par la ligne d'arbres et l'arboretum. (Voir repère 3 – col de Lessy).

Vers le Nord-Est la vue s'ouvre vers la vallée de la Moselle, le quartier Desvallières de Devant les Ponts, les silos du nouveau port, les hauteurs de Saint Julien les Metz et se perd vers le Plateau Lorrain.

La vue Ouest est immédiatement masquée par l'ensemble de plantations à l'arrière du Sentier des Grandes Corvées et de la rue du Petit Clos (Marronniers et platanes). Ce rideau de hautes tiges cache la vue vers le village.

Vers l'Est, le regard est bloqué par les rideaux d'arbres d'ornement proches de la rue derrière l'Hâte, puis par le versant boisé du Saint Quentin qui masque la Tour Bismarck à Ban Saint Martin.

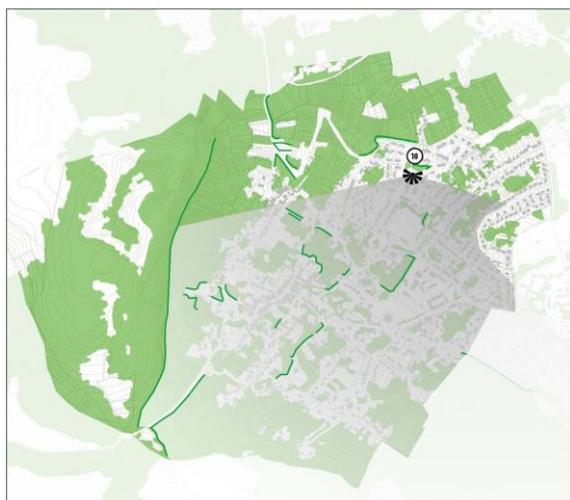
Repère 9 – L'Église fait partie de l'image « cliché » du paysage de Plappeville.

Le choix initial du site tient à l'organisation défensive des villages du Pays Messin à la fois autonomes et soumis au pouvoir Messin. Les fouilles ont montré que l'église occupe le principal site archéologique du village. C'est un des rares cas où l'édifice est dissocié de l'agglomération.

L'église occupe un promontoire à distance du village.

Les axes de vues suivent la ligne de plus grande pente du site du village, parallèlement au ruisseau de Marivaux qui devient « Bonne Fontaine ».

## K. Près Saint Jacques



Repère 10 – Espace ouvert – Lotissement « Les Prés Saint Jacques » (1979 – 1980)

Ancienne zone humide, cette cuvette collectait les eaux du ruisseau de Marivaux (Qui démarre au Col de Lessy) pour rejoindre ensuite le ruisseau de la Bonne Fontaine vers Metz Devant-les-Pont.

L'espace vert central ouvre une zone ouverte qui permet une vue circulaire d'Ouest en Est qui suit la ligne de crête jusqu'à la butte de Woicon.

Les premiers plans affichent des constructions et rapidement les écrans de verdure masquent le village et naturellement le regard porte sur le relief et la crête boisée.

**Les extensions récentes ont été réalisées sur des zones de jardins ou de vergers transformées en friches. Le village qui a longtemps regardé vers Metz et bénéficié du paysage de l'agglomération se trouve désormais enchâssé dans une abondante végétation. Les espèces d'ornement ont produit un paysage introverti et confidentiel. La réouverture des points de vue sur le village et sur le grand paysage sont à envisager.**

### 2.3. LES ENJEUX PAYSAGERS

De l'analyse paysagère du territoire communal ressort un certain nombre d'enseignements pouvant guider les orientations d'aménagement et de développement à acter au sein du PLU :

Les vues depuis le relief vers le village et le grand paysage soulèvent des observations qui méritent une vigilance particulière : avec la progression de la végétation et la mutation en pré-forêt de nombreuses parcelles, les points de vue attractifs et « touristiques » ont été progressivement abandonnés et oubliés.

Le front de côte forme autour de Plappeville un linéaire particulièrement sensible : « La Ceinture Verte ».

La situation du village et des limites visuelles imposées par le relief peuvent s'interpréter de plusieurs façons : -

- Les vues **depuis le relief** qui permettent de découvrir le village et le grand paysage,
- Les vues **depuis le village** qui permettent d'apprécier le village et son grand paysage.

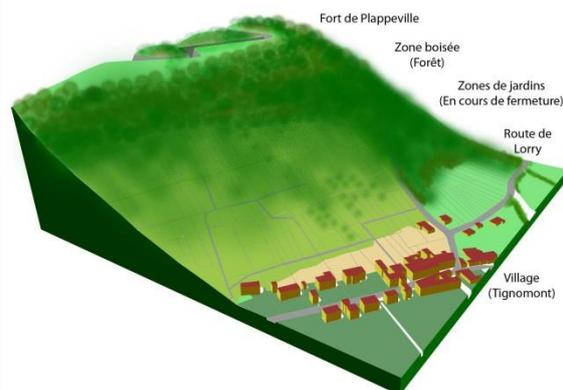
Une réflexion particulière pourra être menée avec les objectifs de co-visibilité entre le village, les autres buttes témoins de la vallée de la Moselle et de permettre l'évolution et la réouverture de grands points de vues paysagers caractéristiques à Plappeville. On peut citer par exemple :

- ◇ La terrasse (3) de l'Arboretum du Col de Lessy qui offrirait à voir la vallée de la Moselle, Metz et le village, mais dont le rideau d'arbres des Marivaux forme un écran.
- ◇ La route de Lessy rythmée par des platanes, tilleuls et marronniers sur son flanc est et au travers desquels la vue est masquée par les ronces et le remblai,
- ◇ La plateforme du fort de Plappeville (1) qui surplombe le village et s'ouvre sur l'agglomération est fermée par un rideau boisé de résineux denses.
- ◇ Les vues depuis le Chemin des Lorrains, la route de Lorry (6), qui proposent des échappées limitées, cadrées et trop confidentielles.

Sur le coteau **est** et **nord** du Saint Quentin, la frange formée par l'intervalle limité par la pente abrupte et boisée de la crête et le bâti qui forme le village appelle à un travail de **réouverture** et de mise en valeur.

Cette bande autrefois dédiée aux jardins et vergers se réduit avec les essences exubérantes et colonisatrices. En assurant une respiration paysagère marquée entre le village et son environnement boisé, cette réouverture permettrait la **découverte du grand paysage et du village par ses jardins, les arrières**.

Ainsi, les plantations rustiques, les vergers (mirabelliers, cerisiers et pommiers), la vigne, pourraient être remis en valeur à la faveur du site classé et de la « respiration » de la couronne villageoise.



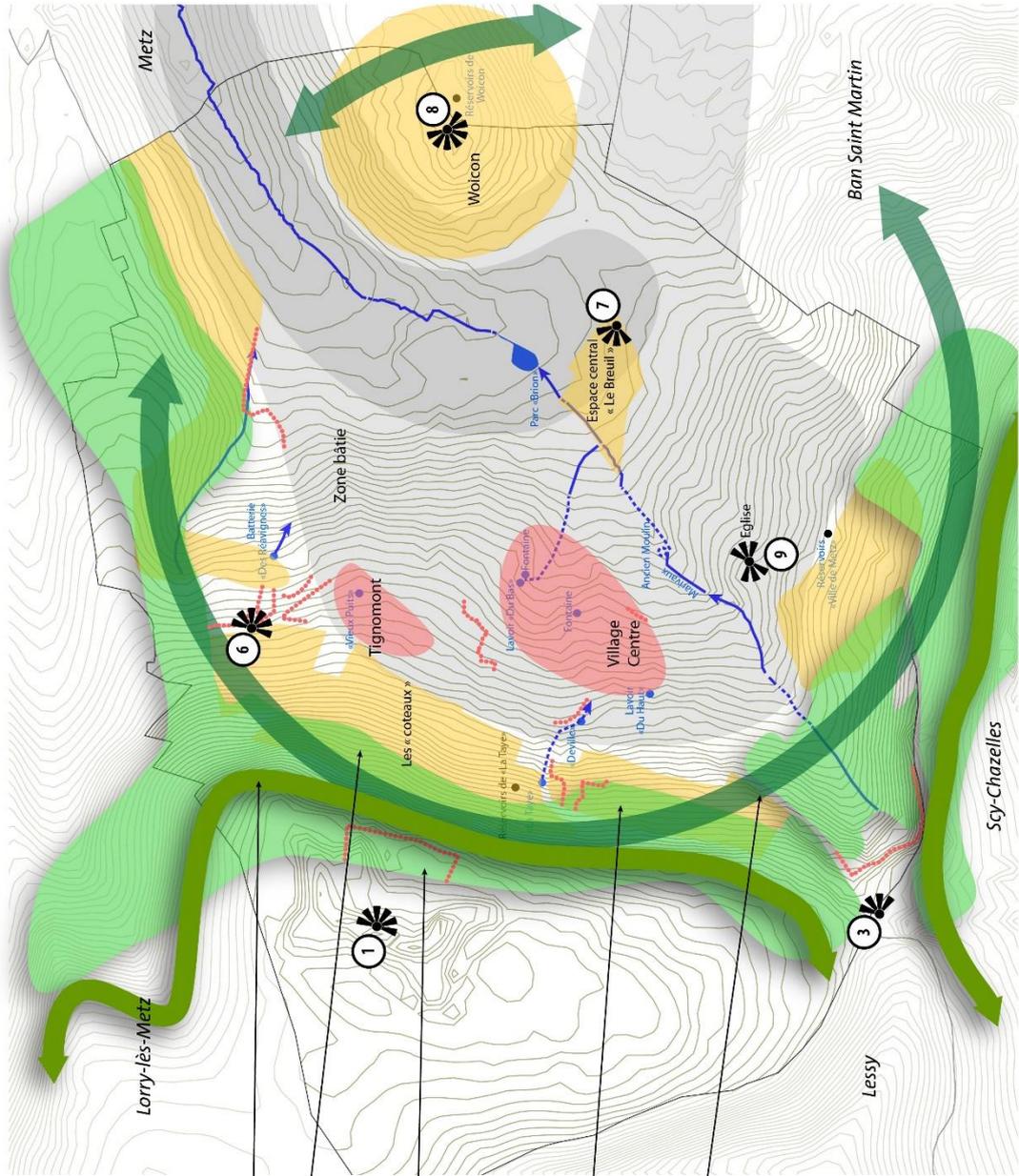
L'espace du Breuil (7), concentré au centre du village est l'espace ouvert et dégagé qui autorise une vue sur le village et son patrimoine végétal et bâti.

Son évolution paysagère peut être réaffirmée dans le PLU : la requalification des abords, le traitement des espaces libres, l'intégration des constructions et des équipements, l'accompagnement des cheminements et l'amélioration de leur lecture.

Les projets et opérations d'aménagement, devront veiller à la préservation de l'intégrité paysagère qui forme la valeur et la qualité de l'ambiance du village. La poursuite de l'urbanisation devra être vigilante à l'implantation des constructions nouvelles sur les terrains en pente, à la qualité des espaces extérieurs et à l'intégration paysagère sensible de celles-ci.

**PLU** **PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
Enjeux paysagers

- Points de vue à restaurer:
- 1 - Fort Plappeville
  - 3 - Col de Lessy
  - 6 - Route de Lorry
  - 7 - Rue De Gaulle (Le Breuil)
  - 8 - Les Hauts de Woicon
  - 9 - Eglise



**AGURAM**  
Septembre 2017

0 100 200 m  
Source : Fond cadastral DGI 2016

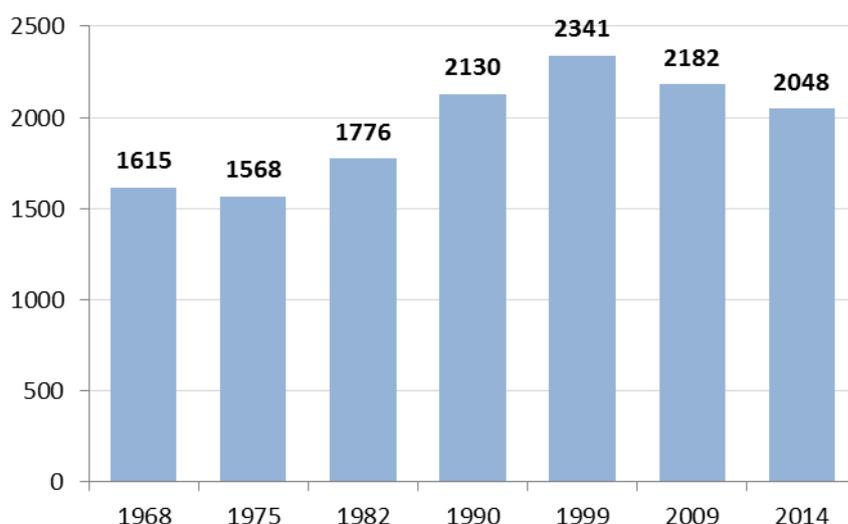
### 3. LA DEMOGRAPHIE ET L'HABITAT

#### 3.1. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

##### A. Démographie

Après une forte progression jusque 1999, la population de Plappeville est en baisse régulière. Si la population a augmenté de 27 % en 45 ans, ce qui constitue une progression plus forte que celle des communes de plus de 2000 habitants de Metz Métropole (+13%), elle a diminué de 13 % depuis 1999. A titre de comparaison, depuis 1999, la population de Metz Métropole a diminué de 2 %, celle du SCoTAM a progressé de 3 %. En 2014, la population municipale de Plappeville atteint 2048 habitants.

**Evolution de la population de Plappeville entre 1968 et 2014 - INSEE RP 1968-2014**



**L'évolution démographique de la commune a été irrégulière.** La commune a connu une forte progression de population entre 1975 et 1999, avec des taux de variation annuels moyens compris entre 1,05 % 2,3 % sur cette période.

A partir de 1999, le taux de croissance est ensuite devenu négatif. Depuis, la commune a perdu 293 habitants (tendance similaire à Metz Métropole et aux territoires urbains).

**Les périodes de fortes croissances sont liées au développement du parc immobilier de la commune. La commune de Plappeville s'est principalement développée durant ces trois périodes intercensitaires.**

##### Taux de croissance annuel moyen

	Plappeville	Metz Métropole	Communes urbaines Metz Métropole	SCoTAM	Moselle
<b>1968-1975</b>	-0,42	1,44	1,18	1,05	0,51
<b>1975-1982</b>	1,79	0,5	0,25	0,25	0,01
<b>1982-1990</b>	2,3	0,48	0,45	0,28	0,05
<b>1990-1999</b>	1,05	0,42	0,37	0,39	0,13
<b>1999-2009</b>	-0,7	-0,03	-0,2	0,25	0,21
<b>2009-2014</b>	-1,26	-0,35	-0,42	0,01	0,00

**Variation brute de la population**

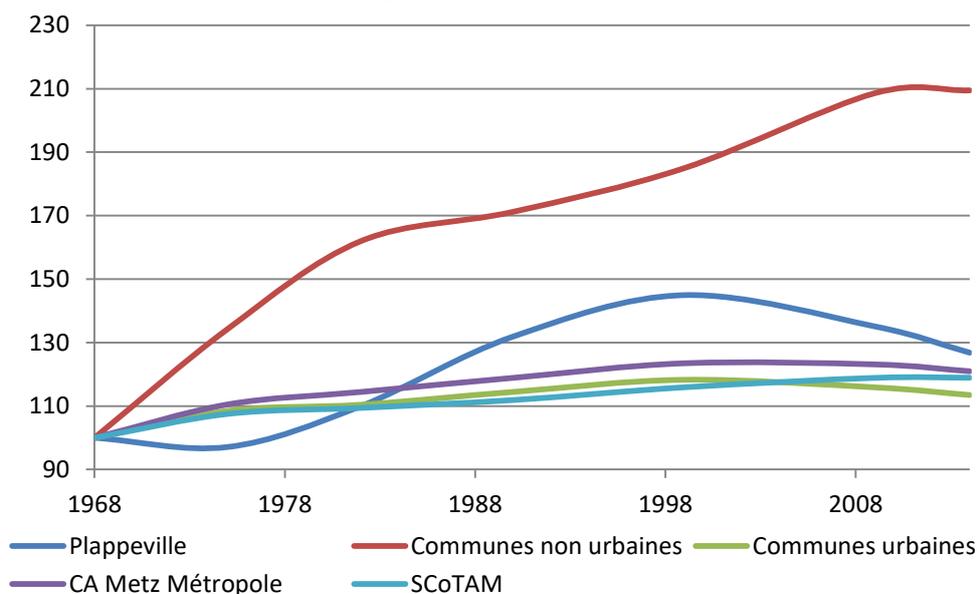
	Plappeville	Metz Métropole	Communes urbaines Metz Métropole	SCoTAM	Moselle
<b>1968-1975</b>	-47	19169	14287	25545	35059
<b>1975-1982</b>	208	7175	3234	6414	816
<b>1982-1990</b>	354	8102	6789	8419	4113
<b>1990-1999</b>	211	8388	6429	13642	12145
<b>1999-2009</b>	-159	-647	-4005	10080	21451
<b>2009-2014</b>	-134	-3954	-4081	183	256

Le graphique ci-dessous démontre que la commune de Plappeville a connu une progression plus faible que celle observée dans les territoires périurbains, mais plus forte qu'à Metz Métropole, dans les communes urbaines et le SCoTAM.

Après une forte progression jusqu'en 1999, elle entame un déclin. Cette décroissance s'accélère entre 1999 et 2014 (période sur laquelle Plappeville a stoppé le développement de son parc immobilier).

Mais sur l'ensemble de la période, on observe bien que sa progression totale depuis 1968 demeure supérieure aux territoires de comparaison (hormis les communes périurbaines de Metz Métropole).

**Evolution comparée de la population en base 100 depuis 1968 - INSEE RP 1968 à 2014**



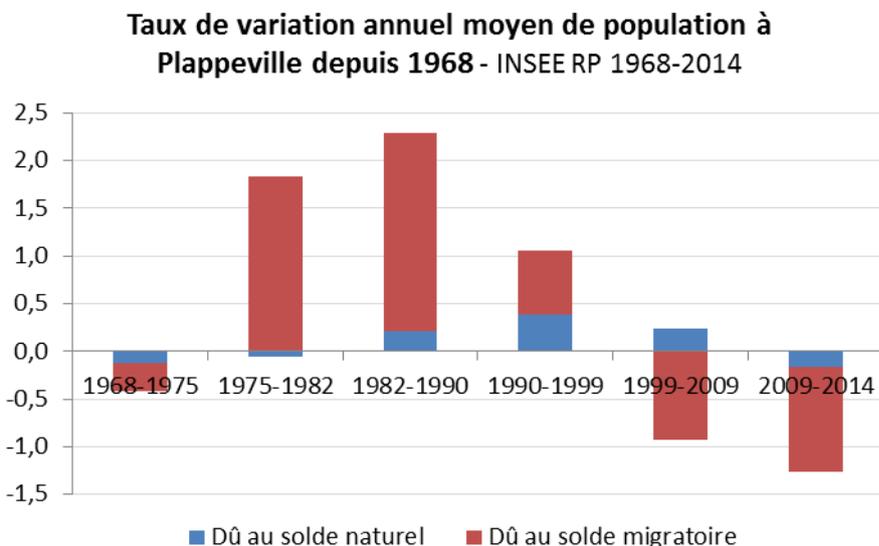
NB : les communes urbaines sont les 12 communes de plus de 2000 habitants de Metz Métropole, les communes non urbaines sont les 32 autres.

- La commune de Plappeville a augmenté sa population de 27 % en 45 ans, mais connaît une forte baisse depuis 1999, qui s'est accélérée depuis 2009.
- Sur la période 1999-2014, la commune a perdu 13 % de population tandis que Metz Métropole en perdait 2 % (et les communes urbaines de Metz Métropole en perdaient 4 %), ce qui illustre le fait que Plappeville est une commune en perte de dynamisme.

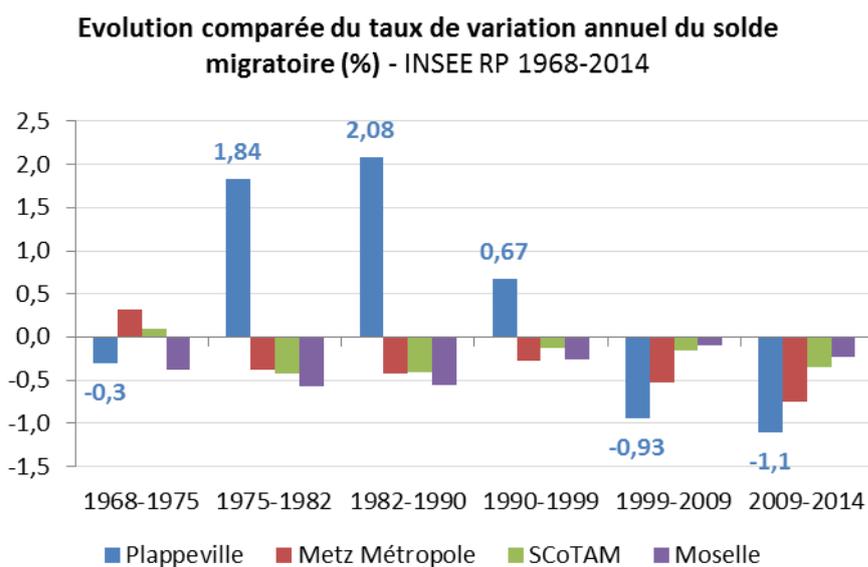
## B. Les facteurs de l'évolution démographique

### B.1. Le solde migratoire

Le **solde migratoire** correspond à la différence entre le nombre de personnes qui ont emménagé sur la commune et celles qui en sont parties au cours de la période intercensitaire.



Depuis 1968, Plappeville affiche un solde naturel régulièrement négatif. Il en est de même pour le solde migratoire. La commune de Plappeville perd des habitants par les deux biais. Le solde migratoire a été très important entre 1975 et 1999, lorsque la commune a gagné de la population, puis négatif après 1999, entraînant une baisse de la population. Cette évolution sur ces deux dernières périodes intercensitaires est similaire à celle constatée sur Metz Métropole, le SCoTAM et la Moselle, mais en plus marquée.



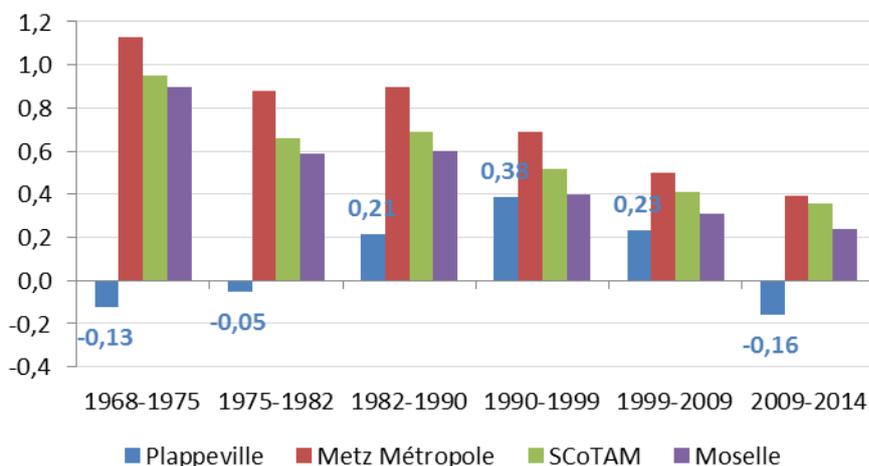
Plappeville en 1955 et 2015 (Source : <https://remonterletemps.ign.fr/>)



## B.2. Le solde naturel

Le **solde naturel** correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Evolution comparée du taux de variation annuel du solde naturel (%) - INSEE RP 1968-2014

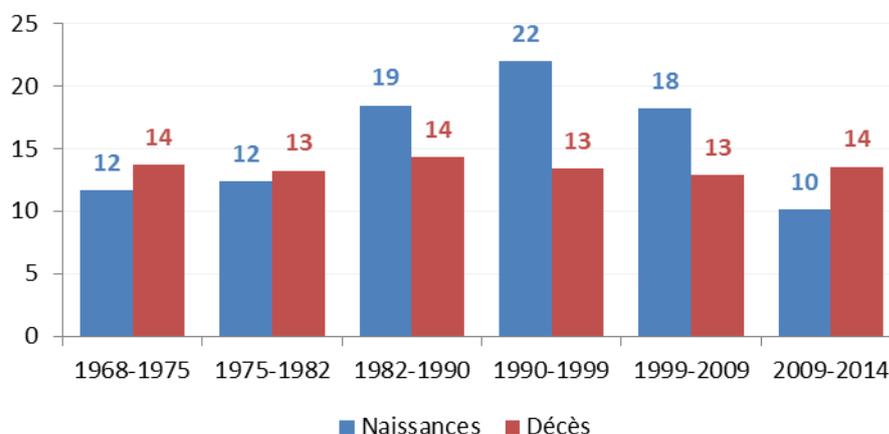


Depuis 1968, à l'inverse des territoires de référence, la commune de Plappeville n'a pas toujours connu un **solde naturel positif. Il était négatif avant 1982 (avant une première arrivée massive de familles provoquée par l'accroissement du parc de logements).**

Ce solde naturel a atteint son maximum sur les périodes 1982-1990, 1990-1999 et 1999-2009 (en raison de l'arrivée de familles avec enfants), puis il est redevenu négatif après 2009 (moins de familles en âge d'avoir des enfants). Le solde naturel a toujours été inférieur à celui de Metz Métropole, du SCoTAM, et de la Moselle.

Taux de variation annuel de population								
	Plappeville		Metz Métropole		SCoTAM		Moselle	
	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire	Dû au solde naturel	Dû au solde migratoire
1968-1975	-0,13	-0,3	1,13	0,32	0,95	0,09	0,89	-0,38
1975-1982	-0,05	1,84	0,88	-0,38	0,66	-0,42	0,59	-0,58
1982-1990	0,21	2,08	0,90	-0,42	0,69	-0,41	0,60	-0,55
1990-1999	0,38	0,67	0,69	-0,27	0,52	-0,13	0,40	-0,27
1999-2009	0,23	-0,93	0,50	-0,53	0,41	-0,15	0,31	-0,10
2009-2014	-0,16	-1,1	0,39	-0,75	0,36	-0,35	0,24	-0,23

Evolution du nombre de décès et de naissances par an à Plappeville depuis 1968 -INSEE RP 1968-2014

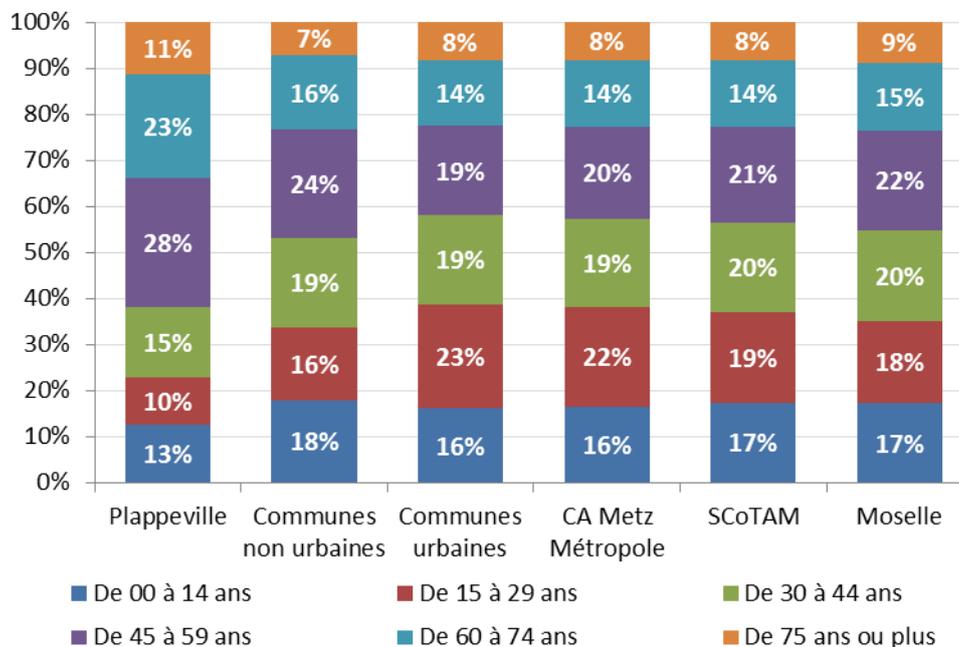


Depuis 1975, le nombre de naissances annuel moyen à Plappeville baisse régulièrement depuis 1990, pour atteindre une moyenne de 10 entre 2009 et 2014. Cette dynamique démographique montre qu'il existe malgré tout toujours de jeunes couples en âge d'avoir des enfants, malgré un vieillissement de la population. Le nombre de décès affiche en revanche une relative stabilité. En mettant en parallèle les périodes d'arrivées massives dans la commune et l'espérance de vie moyenne, le taux de mortalité devrait croître dans une quinzaine d'années.

- Depuis 1968, la commune de Plappeville a connu un solde naturel très inégal, en baisse depuis 1999, et inférieur à Metz Métropole, en raison d'une baisse de la population en âge d'avoir des enfants.
- Le solde migratoire a été très élevé de 1975 à 1999, ce qui correspond à une forte croissance de la population, mais il est négatif depuis 1999, ce qui illustre une perte de dynamisme de la commune.

C. Evolution de la répartition selon classes d'âges

**Analyse comparée de la répartition de la population par classe d'âge en 2013 - INSEE RP 2013**

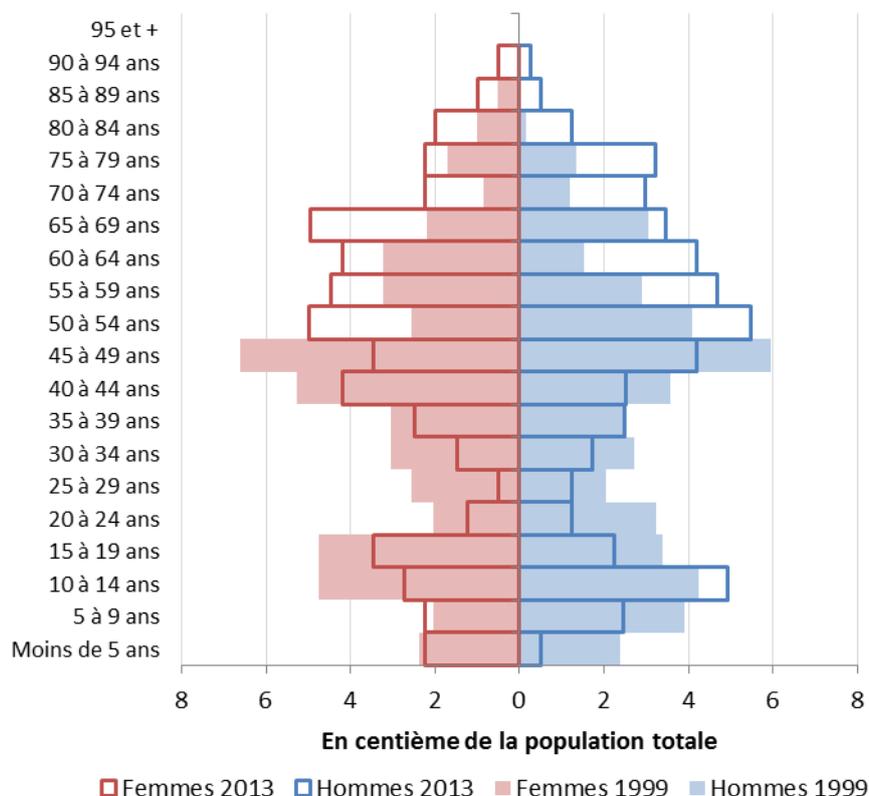


La structure de population de Plappeville est beaucoup plus âgée que celle des territoires de comparaison. Les plus de 45 ans sont plus nombreux que les moins de 45 ans (62 % de plus de 45 ans, contre de 47 % à 41 % pour les territoires de référence).

On observe en effet une **surreprésentation des personnes de 45 à 59 ans** (28 % contre 19 à 24 % pour les territoires de comparaison), des 60 à 74 ans (23 % contre 14 à 16 % pour les territoires de comparaison), ce qui représente un risque de vieillissement à l'avenir pour la commune, et des 75 ans et plus (11 % contre 7 % à 9 % pour les autres territoires). Les enfants des 45-59 ans, entrant dans la catégorie 15-29 ans, risquent de quitter le domicile de leurs parents pour leurs études ou pour entrer dans la vie active. Ils sont déjà fortement sous représentés dans la commune par rapport aux autres territoires (10 % contre 16 % à 23 %).

On note également moins de personnes âgées de 30 à 44 ans (15 % contre 19 % à 20 % pour les autres territoires) et de moins de 15 ans (13 % contre 16 % à 18 %).

**Pyramide des âges de Plappeville en 1999 et 2013 (en centième de la population totale) - INSEE RP**



La pyramide des âges entre 1999 et 2013 montre un **tassement des 0-14 ans** (14 % de la population en 2013 20% en 1999) **et des 30-44 ans** (15 % contre 20 % sur les mêmes périodes) au profit des classes d'âges plus élevées, notamment les 65 ans et plus (24 % en 2013 contre 12 % en 1999) ce qui indique un **vieillessement rapide** de la population.

Les évolutions de la structure de la population par classe d'âge entre 2008 et 2013 montrent un net vieillissement de la population :

- 60-74 ans : + 73 personnes soit + 19 % (évolution similaire aux communes non urbaines de Metz Métropole, mais supérieure aux autres territoires)
- 75 ans ou plus : +32 personnes soit +17 % (progression plus élevée que dans les autres territoires ; hormis pour les communes non urbaines).

Évolution 2008-2013												
	Plappeville		Communes non urbaines		Communes urbaines		Metz Métropole		SCoTAM		Moselle	
	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
De 00 à 14 ans	-13	-5%	-69	-1%	-305	-1%	-374	-1%	1078	2%	913	1%
De 15 à 29 ans	-109	-35%	-164	-3%	-4935	-10%	-5099	-10%	-5865	-7%	-2057	-6%
De 30 à 44 ans	-13	-4%	-527	-8%	-1613	-4%	-2140	-5%	-3180	-4%	-11104	-5%
De 45 à 59 ans	-153	-21%	16	0%	-2158	-5%	-2141	-5%	-1154	-1%	1227	1%
De 60 à 74 ans	73	19%	903	23%	3930	17%	4833	18%	6805	13%	15458	11%
75 ans ou plus	32	17%	570	36%	938	6%	1508	9%	3720	13%	10579	13%

Par ailleurs, l'enjeu identifié en termes de vieillissement de la population est le fait que **les 60 ans et plus** augmentent rapidement (+105 personnes depuis 2008) tandis que les moins de 60 ans déclinent (-288 personnes).

- La pyramide des âges de Plappeville est vieillissante avec 62 % de personnes âgées de plus de 45 ans.
- La commune a connu un important vieillissement en 15 ans car les personnes âgées de 60 ans ou plus représentaient 17 % en 1999 contre 33 % en 2013.
- Cette tendance au vieillissement pourrait s'accroître si la commune ne développe pas davantage de logements adaptés aux jeunes ménages ou si l'offre n'est pas diversifiée.

## 3.2. LE PROFIL ET LA STRUCTURE DE LA POPULATION

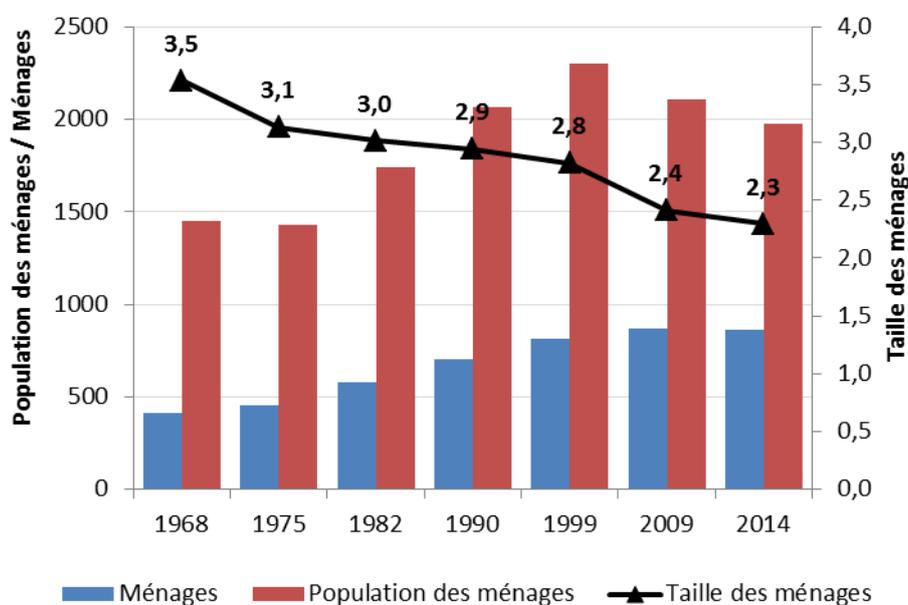
### A. Nombre et composition des ménages

**Un ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

**Remarque**

Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les sans-abris, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage.

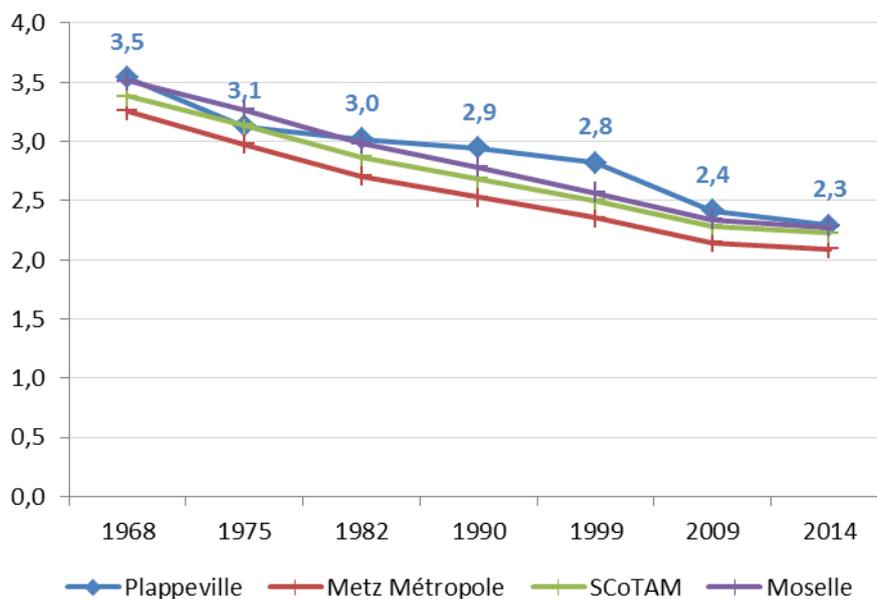
**Evolution des ménages à Plappeville  
entre 1968 et 2014 -INSEE RP 1968-2014**



En 2014, la commune de Plappeville compte **863 ménages** soit une hausse de 110 % depuis 1968. Dans le même temps la population des résidences principales est passée de 1450 à **1979 habitants** soit une hausse de 36 %.

Cela s'est traduit par une baisse continue de la taille des ménages : 3,5 personnes par ménage en 1968, 2,9 en 1990 pour atteindre 2,3 personnes par ménage en 2014 ce qui reste néanmoins nettement plus élevé qu'à l'échelle de Metz Métropole (2,1), du SCoTAM (2,2) et de la Moselle (2,3). On observe une forte baisse de la taille des ménages entre 1999 et 2009 (de 2,8 à 2,4 personnes par ménage), période qui coïncide avec une baisse population et une hausse du nombre de ménages : malgré la hausse du nombre de ménages, le desserrement des ménages a été assez important pour faire baisser la population.

Evolution comparée de la taille des ménages depuis 1968 - INSEE RP 1968-2014



	Plappeville			Metz Métropole	SCoTAM	Moselle
	Ménages	Population des ménages	Taille des ménages	Taille des ménages	Taille des ménages	Taille des ménages
1968	410	1450	3,5	3,3	3,4	3,5
1975	456	1427	3,1	3,0	3,1	3,3
1982	576	1738	3,0	2,7	2,9	3,0
1990	703	2068	2,9	2,5	2,7	2,8
1999	817	2303	2,8	2,4	2,5	2,6
2009	872	2105	2,4	2,1	2,3	2,3
2014	863	1979	2,3	2,1	2,2	2,3

Entre 1968 et 1999, une hausse des ménages engendre une hausse de la population. À partir de 1999, on observe que la commune affiche même une baisse de population alors que le nombre de ménages augmente. Sur la période la plus récente (2009-2014), la commune a même perdu 126 habitants (et 9 ménages sur le nombre de ménage total).

	Plappeville			Metz Métropole	SCoTAM	Moselle
	Evolution du nombre de ménages	Evolution de la population des ménages	Ratio population / ménages			
1968-1975	46	-23	-0,5	1,63	1,60	1,10
1975-1982	120	311	2,6	0,89	0,72	0,21
1982-1990	127	330	2,6	0,93	0,68	0,22
1990-1999	114	235	2,1	0,77	0,81	0,31
1999-2009	55	-198	-3,6	-0,18	0,49	0,40
2009-2014	-9	-126	14	-1,86	0,29	0,12

Les logements accueillent donc de moins en moins de personnes que par le passé, ce qui correspond à une tendance générale que l'on retrouve à toutes les échelles, sur l'ensemble du territoire national.

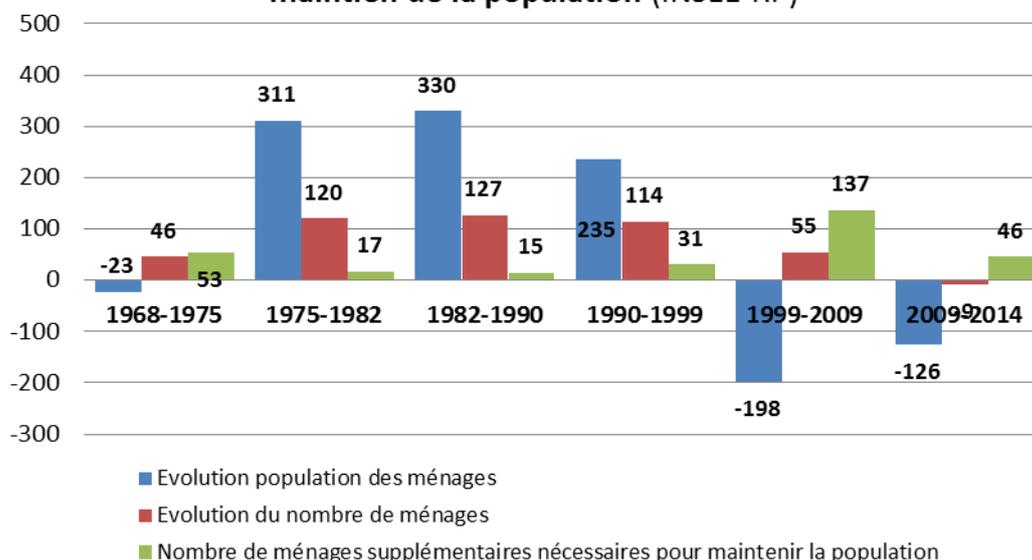
Les gains de population liés à l'urbanisation nouvelle ne sont pas acquis définitivement. En effet, de manière traditionnelle, des ménages viennent s'installer sur la commune avec de jeunes enfants, puis au fil des années, les enfants grandissent et quittent le domicile familial (dans le cas de figure le plus simple). Un fort développement urbain se traduit donc 10 ou 15 ans plus tard, par un fort mouvement de départs de la commune.

Par ailleurs, diverses évolutions sociétales et changements de modes de vie ont pu accélérer le **phénomène de desserrement des ménages** au cours du temps :

- ◆ Décohabitation des jeunes pour réaliser des études de plus en plus longues dans les villes universitaires ;
- ◆ Difficultés rencontrées par les jeunes pour parvenir à une stabilité professionnelle ce qui repousse l'âge auquel ils ont des enfants ;
- ◆ Progression du célibat ;
- ◆ Hausse des divorces et séparations et donc progression des familles monoparentales,
- ◆ Vieillesse de la population augmentant le nombre de ménages composés d'une (veuvage) ou de deux personnes.

Ainsi, le desserrement des ménages doit être pris en compte afin de garantir, à minima, le maintien de la population communale : pour se garantir une stabilisation de sa population, la commune doit donc produire de nouveaux logements. Plus le parc est monotypé, plus la rotation des ménages au sein du parc est faible, plus les effets du desserrement des ménages sont importants.

**Evolutions des ménages, de la population des ménages et nombre de ménages supplémentaires nécessaires au maintien de la population (INSEE RP)**



Ce graphique illustre pour chaque période intercensitaire le nombre de ménages qui seraient en théorie nécessaire au maintien de la population des ménages (en vert), en tenant compte des effets du desserrement des ménages. Lorsque ce nombre théorique est inférieur à l'évolution constaté du nombre de ménages (en rouge), la population des ménages diminue (en bleu). Lorsqu'il est supérieur, la population augmente.

- En 1968, la commune comptait en moyenne 3,5 personnes par ménages. A l'heure actuelle, ce ratio s'élève à 2,3 ce qui reste néanmoins supérieur à la moyenne de Metz Métropole qui est de 2,1.
- Sur la dernière période, la commune a perdu 9 ménages et 126 personnes au sein des résidences principales.
- La baisse constante de la taille des ménages depuis 1968 engendre la nécessité, pour la commune, de produire de nouveaux logements pour se garantir une stabilisation de sa population.
- Diversifier les typologies de logements et les statuts d'occupation, permettent également de ralentir le desserrement des ménages

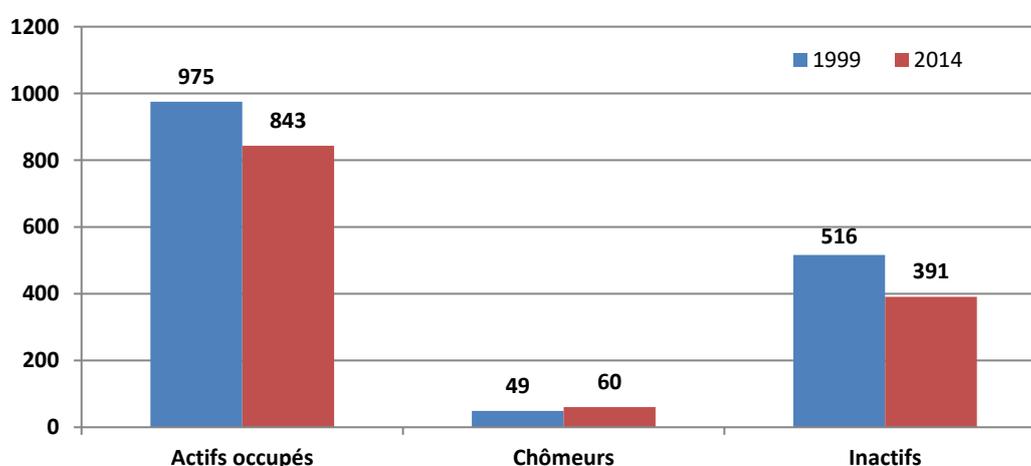
### 3.3. LA POPULATION ACTIVE

#### A. Caractéristiques de la population active

Pour rappel, la population active comprend l'ensemble des personnes en âge de travailler, de 15 à 64 ans, qu'elles occupent un poste (population active occupée) ou qu'elles soient au chômage (population active inoccupée). La population inactive correspond à la population des 15-64 ans qui ne travaillent pas et ne sont pas en recherche d'emploi, comme les personnes au foyer, les étudiants...

En 2014, on recense 1294 personnes en âge de travailler, ayant entre 15 et 64 ans. Par rapport à 1999, il y a une diminution de 16% comme l'indique le graphique ci-dessous. Cette tendance se vérifie par la baisse de la population active occupée (-14%) et par la baisse des inactifs (-24%) entre 1999 et 2014.

**Evolution du statut d'occupation entre 1999 et 2014 - Données INSEE**



Ces baisses sont expliquées par l'augmentation des actifs sans-emplois qui connaissent une hausse de 23%. En effet, ils représentent 7% de la population active avec 60 individus contre 5% en 1999 avec 72 individus. Une évolution positive mais dont le taux de chômage reste faible, comme l'indique le tableau ci-dessous. En effet, le taux de chômage est très inférieur à celui des territoires de comparaison que sont Metz Métropole (15%), le SCoTAM (14%) et le département de la Moselle (14%). Néanmoins, Plappeville est dans la tendance des communes périurbaines (8%) qui bénéficie d'une population souvent plus qualifiée et avec plus d'expérience que les grands territoires.

Ce taux est renforcé par taux d'emploi important de 65% représentant les personnes actives occupées parmi l'ensemble de la population des 15-64 ans.

Le taux d'activité, pourcentage de personnes actives sur l'ensemble de la population en âge de travailler, est de 70%. De l'ensemble de territoires choisis, il est le plus bas. Il se traduit par une présence plus importante d'étudiants, de retraités ou de personnes au foyer sur la commune par rapport aux autres territoires de référence.

**Comparaison des taux caractéristiques de la population active sur Plappeville en 2014 – Données INSEE**

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
<b>Plappeville</b>	70%	65%	7%
<b>Communes périurbaines</b>	74%	68%	8%
<b>Metz Métropole</b>	71%	60%	15%
<b>SCOTAM</b>	73%	62%	14%
<b>Moselle</b>	72%	62%	14%

En 2014, on recense 1294 personnes en âge de travailler (15-64 ans) dont 843 personnes (65%) qui ont un emploi, 60 personnes (5%) qui sont au chômage et 391 personnes (30%) qui sont inoccupées.

Ces taux ont évolué depuis 1999 connaissant une baisse des actifs occupés (-14%) et des inactifs (24%). En revanche, le nombre de chômeurs a augmenté de 23% mais reste tout de même bas. Ces évolutions sont dues à la baisse de la population des 15-64 ans (-16%) liée au vieillissement de la population et au départ des jeunes de la maison familiale.

En comparaison avec les territoires de référence, le chômage (entre 14% à 15% pour les autres territoires) est faible sur la commune et, réciproquement, le taux d'emploi (entre 60% et 62% pour les autres territoires) est élevé. Cependant, le taux d'activité (pourcentage de personnes actives sur l'ensemble de la population en âge de travailler) est inférieur au territoire de comparaison (entre 71% et 74% pour les autres territoires).

### B. Les qualifications

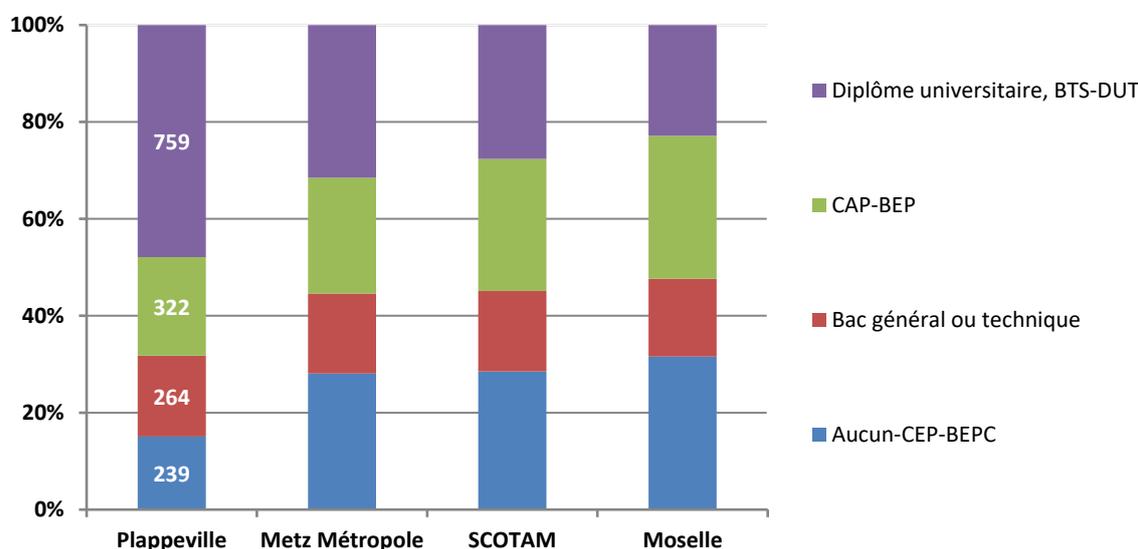
En 2014, 85% de la population des plus de 16 ans de Plappeville est diplômé (hors CEP/BEPC), dont 48% ont un diplôme d'études supérieures (diplôme universitaire, BTS ou DUT). Ce chiffre est très supérieur à ceux de Metz Métropole (32%), du SCOTAM (28%) et de la Moselle (23%).

Les plus de 16 ans n'ayant aucun diplôme ou un CEP ou un BEPC représente 15%, un taux très inférieur à celui de Metz Métropole (28%).

Concernant les autres qualifications, les parts observées sur la commune sont très proches de celles des autres territoires : 17% pour le baccalauréat, 20% pour le CAP/BEP.

Le graphique ci-après indique que la tendance observée sur la commune est différente par rapport aux communes de comparaisons. La population active de Plappeville regroupe plus de personnes qualifiées que les autres territoires.

**Qualifications comparées de la population de plus de 16 ans en 2014 - Données INSEE**



Concernant l'évolution de ces qualifications, on observe qu'entre 1999 et 2014, la population active sans diplôme a diminué de 41% contrairement à la population active ayant un diplôme supérieur qui a augmenté de 29%.

D'après le tableau ci-dessous, la population qui s'est installée à Plappeville est majoritairement plus qualifiée que celle qui était en place ces quinze dernières années.

**Evolution de la qualification de la population active sur Plappeville – Données INSEE**

	1999	2014	Evolution
Aucun-CEP-BEPC	405	239	-41%
Bac général ou technique	247	264	7%
CAP-BEP	350	322	-8%
Diplôme universitaire, BTS-DUT	587	759	29%

En 2014, on recense 48% de la population de plus de 16 ans qui a un diplôme d'études supérieures (diplôme universitaire, BTS ou DUT), 20% qui a un CAP ou BEP, 17% qui a un baccalauréat, 15% qui n'est pas diplômé ou ayant un CEP/BEPC.

Entre 1999 et 2014, les évolutions sont en faveur des diplômés puisqu'on recense une hausse de 29% des diplômés secondaires et une hausse de 7% des diplômés du baccalauréat. En revanche, les personnes sans diplômes ou ayant le CEP/BEPC ont diminué de 41%. Ces quinze dernières années, la population qui s'est installée à Plappeville est majoritairement plus qualifiée que celle qui était en place en 1999.

De plus, par rapport aux autres territoires de référence, Plappeville regroupe plus de personnes qualifiées que les autres territoires : 72% est diplômé (hors CEP/BEPC) à Metz Métropole, 68% en Moselle dont respectivement 32% et 23% de la population qui ont un diplôme d'études secondaires.

**C. Les catégories socioprofessionnelles**

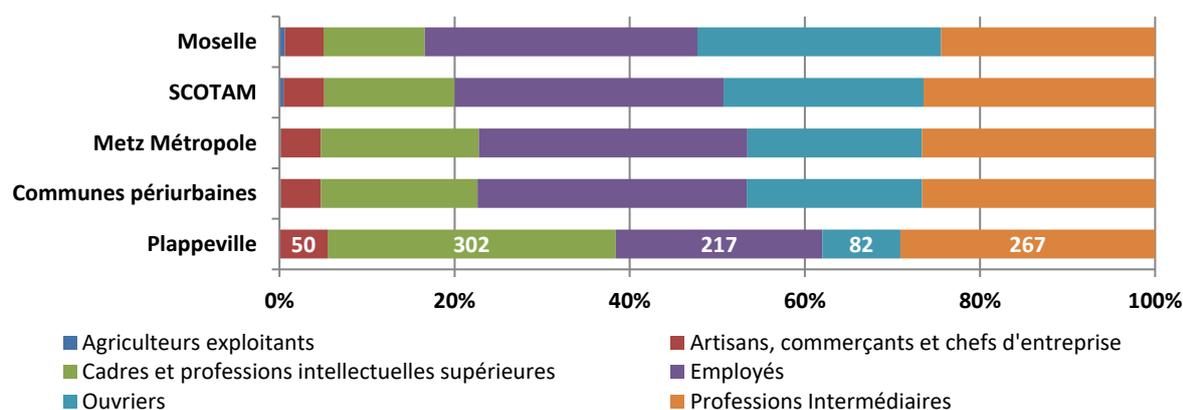
Le graphique ci-dessous présente les profils socioprofessionnels des actifs occupés de 15 à 64 ans habitant à Plappeville et sur les territoires de référence. Si les profils de Metz Métropole et des communes périurbaines sont presque similaires, celui de Plappeville diffère quelque peu.

La commune possède une population au sein de laquelle les ouvriers (9%) mais aussi les employés (24%) sont sous-représentés alors que les parts des cadres et professions intellectuelles supérieures (33%) et des professions intermédiaires (29%) sont largement représentées. La commune ne possède pas d'agriculteurs exploitants.

En comparaison, les employés (31%) et les professions intermédiaires (27%) et les ouvriers (20%) sont les plus représentés sur le territoire de Metz Métropole tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que les artisans et chefs d'entreprise n'occupent respectivement que 18% et 5% de la population active. Ces tendances sont observées sur les autres territoires de comparaison, même concernant les communes périurbaines.

Plappeville accueille des profils socioprofessionnels plus qualifiés que les territoires de comparaison. Ces profils découlent de la qualification de la personne et renforce le caractère qualifié de la population de Plappeville comme indiqué dans la partie précédente (Cf. 1.3.C).

**Profils socioprofessionnels comparés de la population active sur Plappeville en 2014 – Données INSEE**



Sur la commune, on recense principalement les catégories socio professionnelles suivantes : les cadres et professions intellectuelles supérieures (33%) et les professions intermédiaires (29%). Les employés représentent 24% de la population active sur la commune. En revanche, les ouvriers (9%) et les artisans et chefs d'entreprise (5%) sont peu représentés sur la commune.

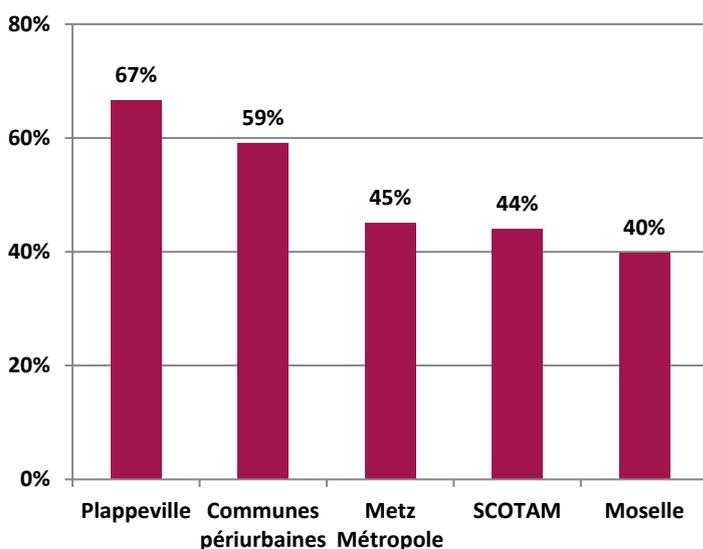
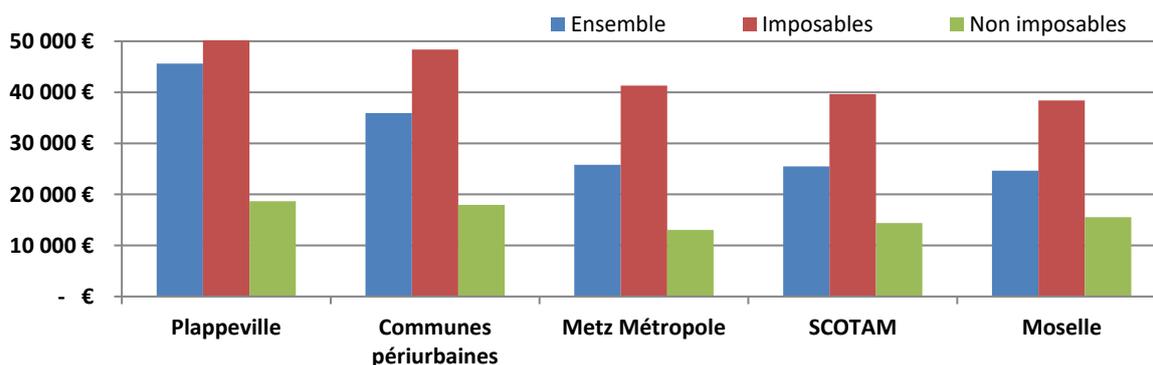
La tendance observée sur la commune diffère totalement des autres communes périurbaines et des autres territoires de comparaison. Ces autres territoires suivent le même schéma que celui de Metz Métropole : les employés (31%) et les professions intermédiaires (27%) et les ouvriers (20%) sont les plus représentés sur le territoire de Metz Métropole tandis que les cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que les artisans n'occupent respectivement que 18% et 5% de la population active.

#### D. Les revenus fiscaux

En 2014, le revenu net annuel moyen d'un foyer à Plappeville était de 45 617€ mais on observe des écarts importants entre les ménages de la population communale. En effet, les foyers non imposables ont gagné 18 657€ en moyenne sur l'année 2014 contre 59 115€ en moyenne pour les foyers imposables, soit un rapport du simple au triple.

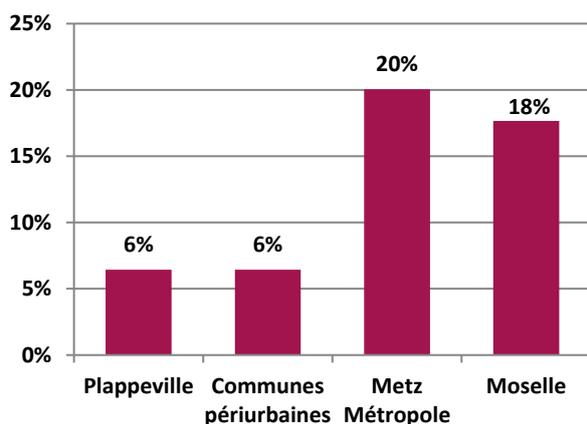
Le revenu net annuel moyen de Plappeville est nettement supérieur aux territoires de comparaison où l'on observe un écart important comme avec Metz Métropole (+ 19 810€), le SCoTAM (+ 20 115€), ou encore avec le département de la Moselle (+ 20 971€).

**Comparaison des revenus annuels nets moyens en 2014 – Données DGFIP, IRPP**



#### **Part des foyers fiscaux imposables en 2014 – Données DGFIP, IRPP**

Ces chiffres témoignent de l'existence importante d'une population aisée à Plappeville. Ce constat s'illustre par la présence de 67% des foyers imposables en 2014 à Plappeville contre 45% sur le territoire de Metz Métropole et 40% pour le département de la Moselle. Par rapport aux communes périurbaines de l'agglomération messine, Plappeville fait partie des communes où l'on retrouve le plus de ménages imposables.



**Part comparée des ménages sous le seuil de pauvreté en 2014 – Données Filocom**

L'aisance relative des habitants de Plappeville est également illustrée par le graphique ci-contre. Celui-ci indique le taux des ménages sous le seuil de pauvreté en 2015. On peut clairement observer que le taux de pauvreté des ménages de la commune (6%) est globalement trois fois moins important que sur les territoires de comparaison de Metz Métropole (20%) et le Département (18%).

À noter que ce taux correspond à la moyenne observée pour les communes périurbaines.

En 2014, le revenu à Plappeville était de 45 617€ avec un écart majeur entre les foyers imposables (59 115€) et les foyers non imposables (18 657€). On note que 67% des foyers sont imposables sur la commune contre 45% pour Metz Métropole, 40% pour le département de la Moselle et 59% pour les communes périurbaines. Plappeville est donc l'une des communes où l'on retrouve un nombre important de foyers imposables.

Ce constat se renforce par la comparaison du revenu net annuel moyen d'un foyer où la commune se place largement en tête. Les écarts observés sont de l'ordre de + 19 810€ avec Metz Métropole, + 20 115€ avec le SCoTAM et + 20 971€ avec le département de la Moselle.

Seulement 6% des foyers plappevillois sont sous le seuil de pauvreté en 2014 contre 20% pour le territoire de Metz Métropole.

### 3.4. LE PARC DE LOGEMENTS

#### A. Types de logements

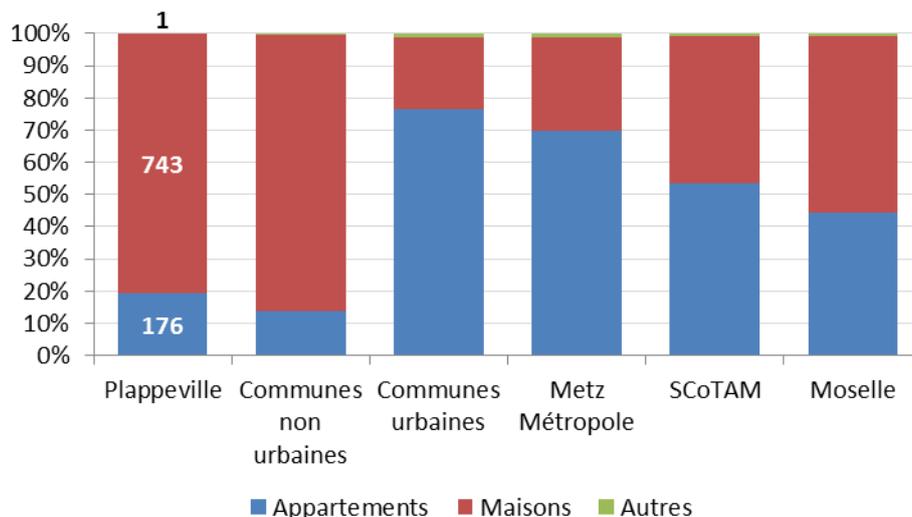
**Un logement** est défini, selon l'INSEE du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...);
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : **résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants.**

Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

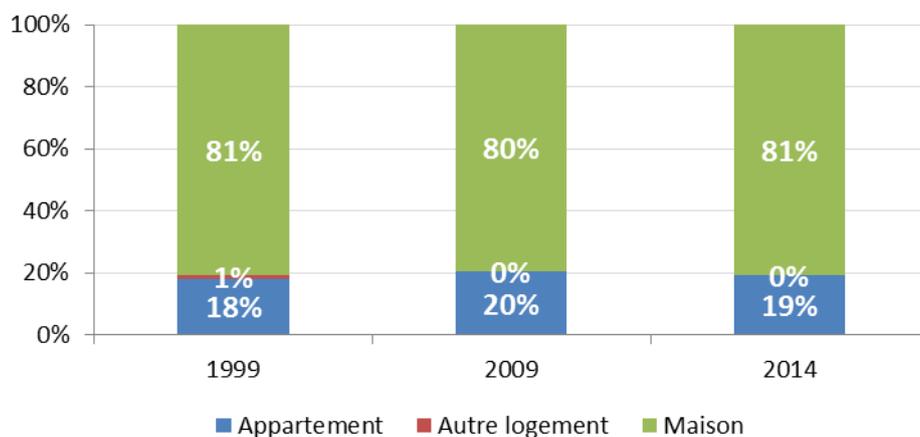
### Typologie comparée des logements en 2014 - INSEE RP 2014



En 2014, le parc immobilier de la commune de Plappeville se compose de 743 **maisons (81 % des logements)** et **176 appartements (18 %)**. Ce profil est comparable à celui que l'on retrouve au sein des communes de moins de 2000 habitants de Metz Métropole (appelées communes non urbaines dans le graphique ci-dessus), mais très éloigné de celui des communes urbaines.

A titre de comparaison, on compte 77 % d'appartements pour les communes urbaines, 70 % pour Metz Métropole, 54 % pour le SCoTAM et 44 % pour la Moselle.

### Evolution des statuts d'occupation à Plappeville depuis 1999 - INSEE RP 1999 à 2014



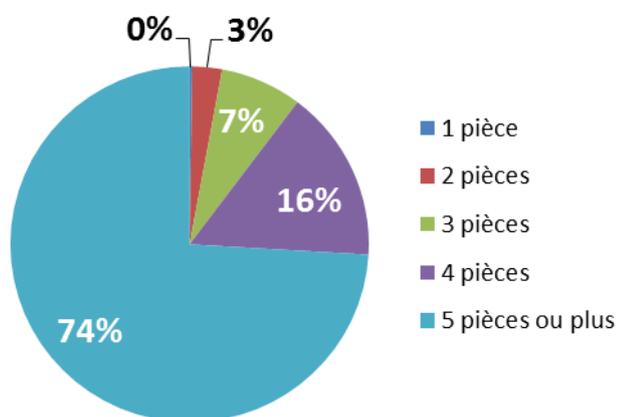
**L'appartement**, produit-logement adapté notamment aux besoins des jeunes ménages en début de parcours résidentiel est donc assez peu représenté sur la commune. Toutefois, ce type de logement **est globalement en progression** dans la commune puisqu'on en dénombrait 153 en 1999 (soit 18 % du parc), et 176 en 2014 (soit 18 % des logements). Pourtant, on a constaté une baisse entre 2009 et 2014 (leur nombre est passé de 187 en 2009 et 176 en 2014).

La progression de ce type de bien montre qu'il répond donc aux besoins d'une partie de la population.

Par ailleurs, ce type d'habitat, lorsqu'il est bien intégré au tissu urbain existant, s'avère pertinent pour une gestion maîtrisée du potentiel foncier d'une commune.

**B. Taille des logements**

**Taille des résidences principales de Plappeville en 2014 - INSEE RP 2014**



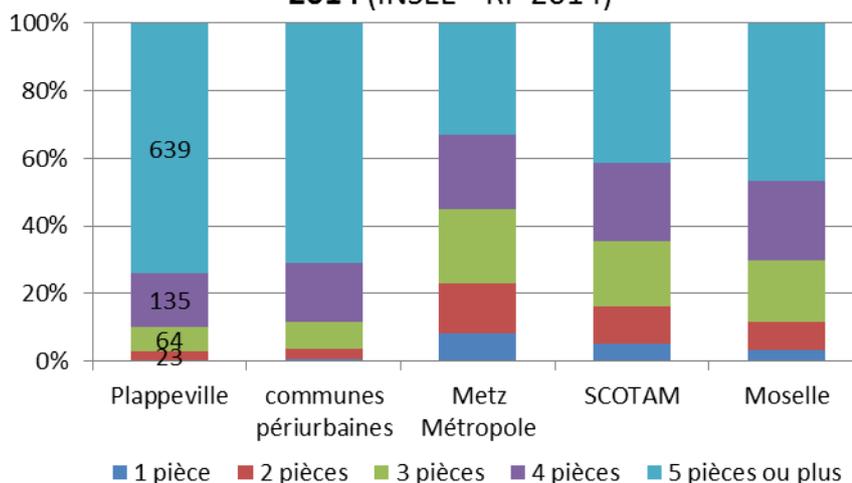
**Le parc est majoritairement constitué de grands logements (74 % de T5 ou plus)** ce qui s’explique aisément par la prédominance de la maison individuelle. La répartition du parc par taille des logements à Plappeville est similaire aux communes périurbaines.

Les petits logements (T1/T2) ne représentent que 3 % du parc de résidences principales, à l’instar des autres communes périurbaines de Metz Métropole (4 %), contre 23 % pour Metz Métropole, 16 % pour le SCoTAM, et 12 % pour la Moselle.

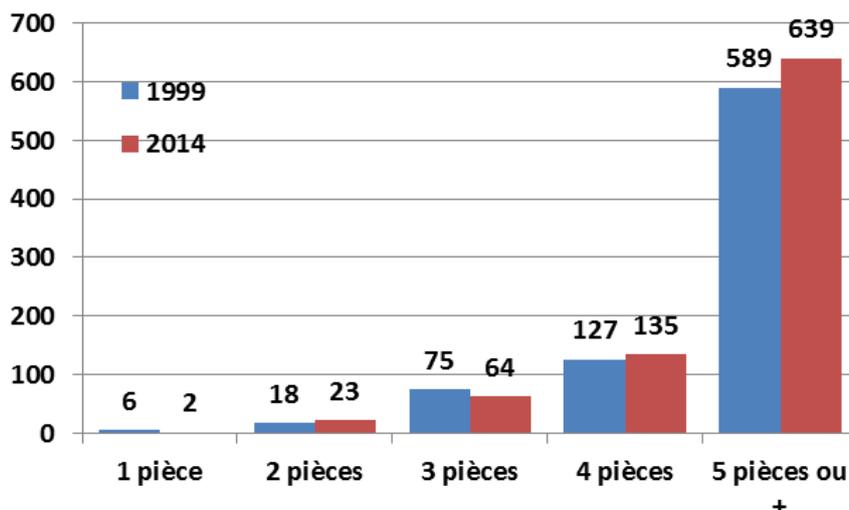
Les logements de taille intermédiaire (T3/T4) représentent 23 % du parc.

La taille moyenne des résidences principales s’élève à 5,5 pièces par logement contre 5,2 pour les communes périurbaines, 3,6 pour les communes urbaines, 3,8 pour Metz Métropole, 4,1 pour le SCoTAM, 4,4 pour la Moselle.

**Taille comparée des résidences principales en 2014 (INSEE - RP 2014)**



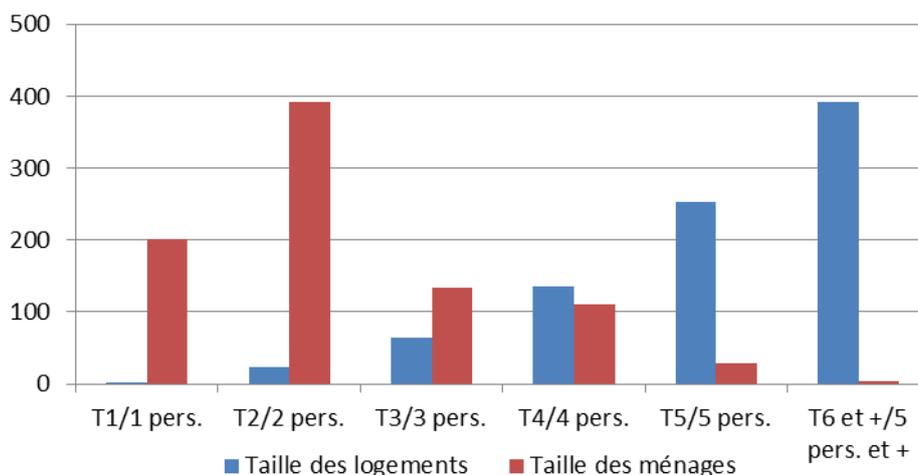
### Evolution de la typologie des résidences principales à Plappeville (INSEE - RP 2014)



L'évolution récente du parc de logements à Plappeville montre une forte progression des grandes logements (T5 et +), avec 50 logements supplémentaires.

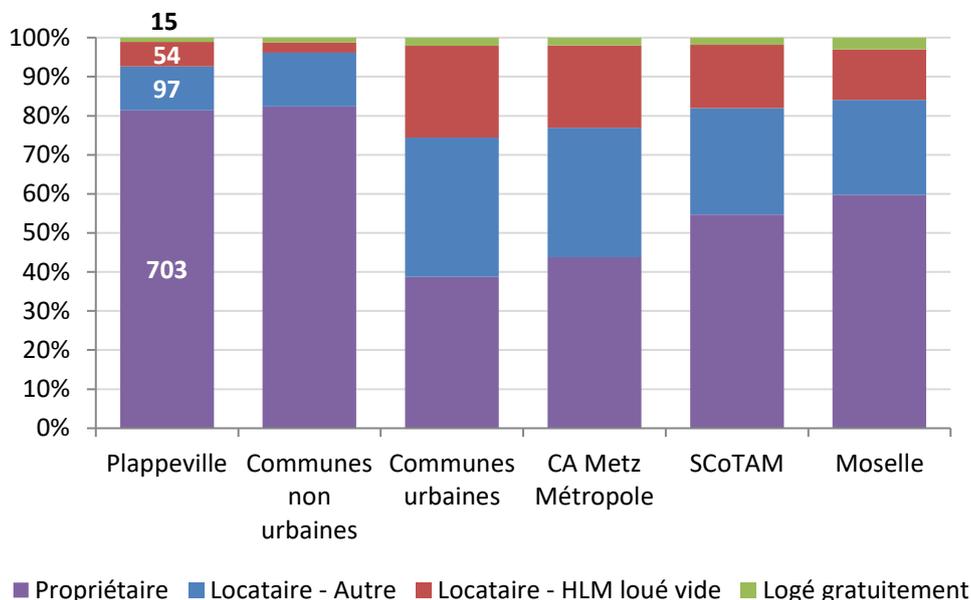
En revanche, l'illustration de la répartition des tailles des logements et des tailles des ménages à Plappeville démontre une forte déconnexion entre l'offre et les ménages, avec des histogrammes inversés entre ces deux valeurs : beaucoup de petits ménages, mais beaucoup de grands logements. Ceci s'explique par le cycle classique du parcours résidentiel : un couple achète une maison, a des enfants, les enfants grandissent, quittent le foyer, laissant les parents seuls dans la maison. Ceci ne signifie pas qu'un petit ménage doit automatiquement habiter un petit logement, mais bien qu'il faut s'interroger sur le mode de développement du parc à venir. Certaines communes réfléchissent à la question en proposant une offre adaptée aux seniors résidant dans la commune, mais ne voulant ou ne pouvant plus supporter la charge d'un logement devenu trop grand pour eux. Ceci peut également permettre de libérer de plus grands logements, susceptibles d'accueillir des familles.

### Taille des ménages et taille des logements à Plappeville en 2014 (INSEE-RP 2014)



C. Statuts d'occupation

Analyse comparée des statuts d'occupation des résidences principales en 2014 - INSEE RP 2014



Pour attirer de nouvelles populations, la commune pourrait encourager la **diversification des typologies de logements** proposés ainsi que **des statuts d'occupation des logements**.

En effet, **81 % des résidences principales sont des logements occupés par leurs propriétaires**. 11 % sont des logements locatifs privés et 6 % sont des logements locatifs sociaux.

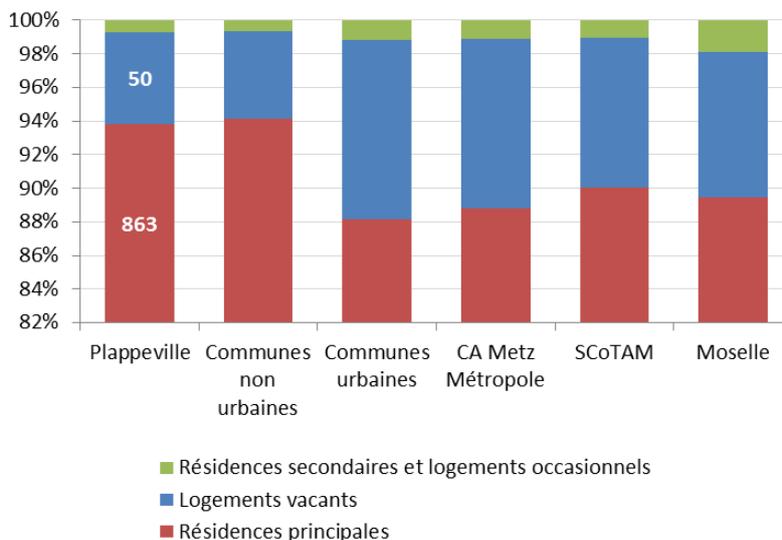
Ce profil est similaire à celui observé pour les communes non urbaines où 82 % des logements sont occupés par des propriétaires. A titre de comparaison, les logements en propriété occupante représentent 44 % des résidences principales pour Metz Métropole, 55 % pour le SCoTAM et 60 % pour la Moselle.

Les logements locatifs sont plus attractifs pour les jeunes ménages et peuvent encourager les personnes âgées à quitter le logement dont ils sont propriétaires pour un bien en location mieux adapté à leurs nouveaux besoins (davantage d'accessibilité, surfaces plus petites). Ainsi, un renouvellement de la population peut s'enclencher par la remise sur le marché de grands logements en accession.

D. Logements vacants

La commune compte 7 résidences secondaires ce qui montre une relative attractivité en matière de tourisme.

### Analyse comparée des catégories des résidences principales en 2014 - INSEE RP 2014



Entre 1999 et 2014, les résidences principales ont progressé de 6 %, passant de 815 en 1999 à 863 en 2014.

Selon l'INSEE, la vacance des logements à Plappeville est en progression mais reste très faible avec 5,4 % en 2014 (50 logements), contre 4,5 % en 2009 (41 logements). A titre de comparaison, la vacance s'élève à 5,2 % pour les communes non urbaines, à 10,7 % pour les communes urbaines, à 10,1 % pour Metz Métropole, à 8,9 % pour le SCoTAM et 8,7 % pour la Moselle.

Les données Filocom fournissent des informations un peu plus récentes et plus précises sur la vacance (conjoncturelle et structurelle) bien qu'elles la surestiment souvent. D'après cette source, en 2015, Plappeville compterait 47 logements vacants en 2015, dont 30 le seraient depuis moins d'un an. La vacance structurelle (de longue durée), s'élèverait au maximum à 17 logements.

Par ailleurs, les données Filocom font état d'un nombre supérieur de résidences secondaires ou occasionnelles, avec 19 logements.

#### Vacance structurelle

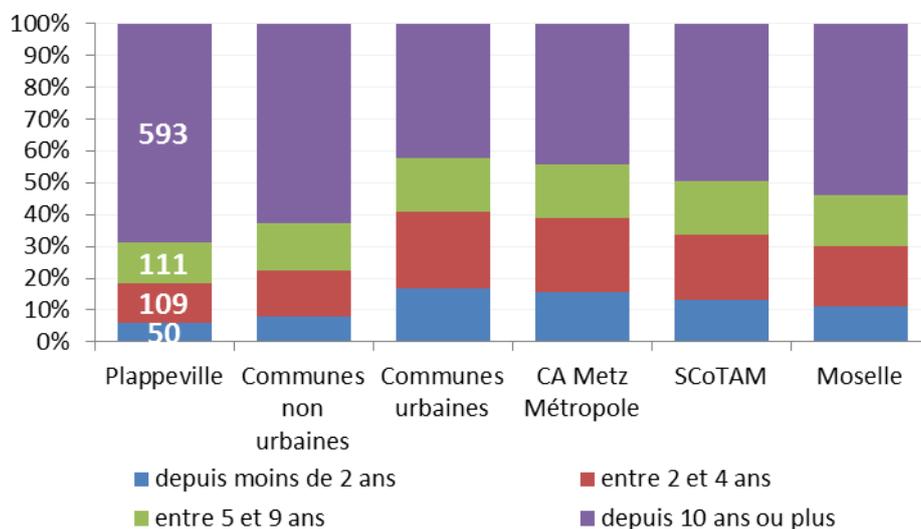
Elle concerne soit des **logements mis sur le marché mais inadaptés à la demande**, soit des **logements qui ne sont plus proposés sur le marché**.

Il existe 4 types de **vacance structurelle** :

- la vacance d'obsolescence ou de dévalorisation (logements obsolètes, logements en attente de démolition, ...)
- la vacance de transformation du bien (logements en travaux ou en situation bloquée telle que succession, propriétaire en maison de retraite...)
- la vacance expectative (logements réservés pour soi ou un proche, rétention spéculative pour transmettre à ses héritiers)
- la vacance de désintérêt économique (faible valeur économique du bien, désintérêt pour s'occuper du logement et pas de souhait de l'occuper soi-même).

E. Mobilité – Ancienneté d’emménagement

**Ancienneté d’emménagement des ménages comparée en 2014 - INSEE RP 2014**



Le caractère assez monotypé du parc tend donc à **limiter les mobilités résidentielles**. Un habitat peu diversifié où prédomine le statut de propriétaire peut limiter le renouvellement de la population et ainsi contribuer au vieillissement de la commune.

En effet, **69 % des ménages ont emménagé depuis 10 ans ou plus** ce qui est similaire aux communes non urbaines (63%) et nettement supérieur à Metz Métropole (44%).

A contrario, seuls 6 % des ménages sont installés depuis moins de deux ans.

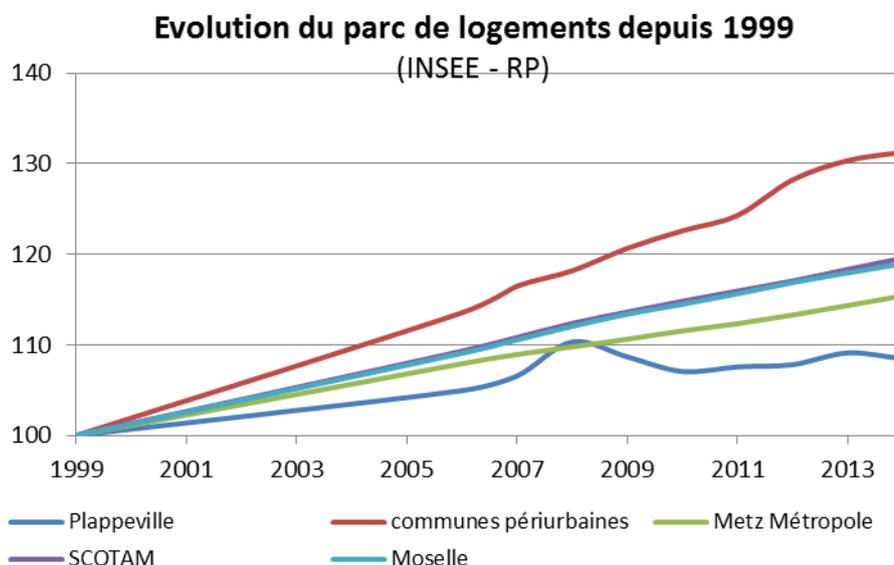
**L'ancienneté d'emménagement dans le logement** correspond au nombre d'années écoulées depuis la date d'emménagement dans le logement.

Pour les individus enquêtés en 2016 ayant déclaré avoir emménagé en 2016 l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2015 l'ancienneté d'emménagement est de 1 an. Si tous les occupants présents au moment du recensement ne sont pas arrivés en même temps, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé.

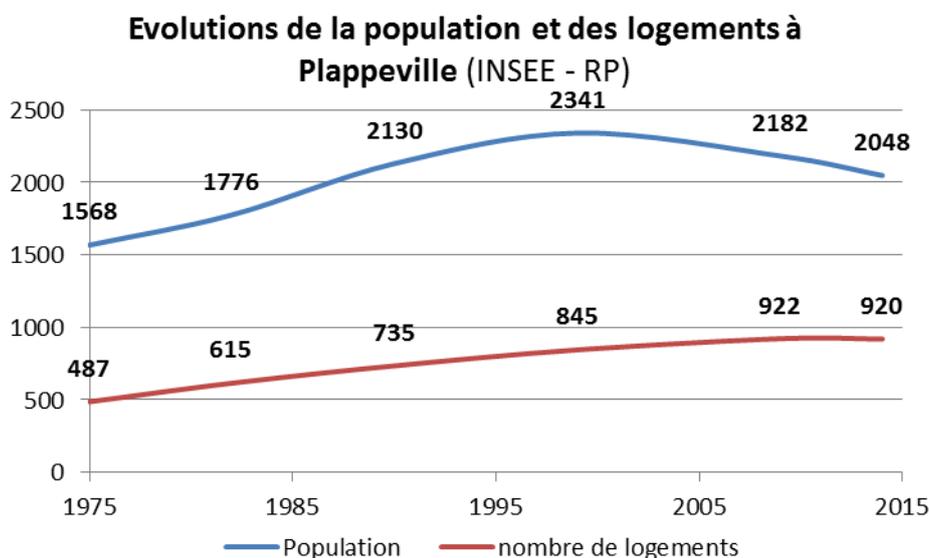
- En 2014, le parc de la commune se compose de **743 maisons (81 % des logements)** et de **176 appartements (19 %)**.
- Si les appartements restent peu représentés, leur nombre progresse puisque leur nombre est passé de 153 en 1999 à 176 en 2014. Ils progressent moins que les logements individuels.
- On note un fort décalage entre la typologie des logements et la taille des ménages (beaucoup de petits ménages, beaucoup de grands logements).
- La **vacance totale et structurelle observées sur la commune sont faibles**, ce qui traduit la tension du marché et l’attractivité résidentielle de la commune.
- La **prédominance du statut de propriétaire occupant** (81 % des résidences principales) engendre une **mobilité limitée** (69 % de ménages installés depuis 10 ans ou plus) et un **renouvellement de la population ralenti**, ce qui se traduit par un **vieillissement** de la commune.

## F. Évolution du parc de logements

Le nombre de logements a augmenté, pour accueillir sur le territoire des ménages plus nombreux. Entre 1999 et 2014, 75 nouveaux logements ont été créés à Plappeville, et la commune a perdu 293 habitants. Le graphique ci-dessous illustre que l'augmentation du parc de logements a été proportionnellement plus faible à Plappeville que dans les communes périurbaines et dans les autres territoires de référence.



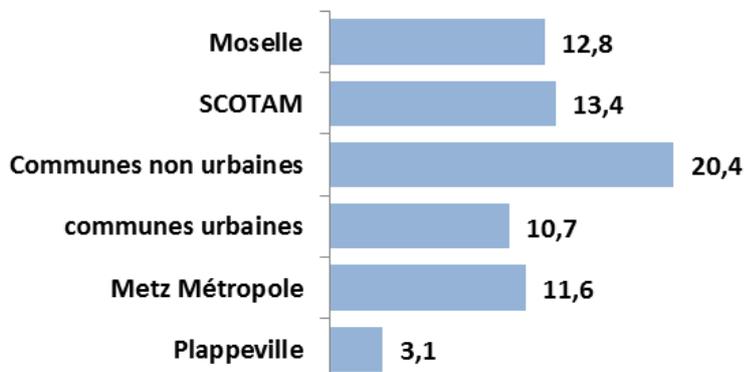
Le nombre de logements augmente sur toute la période 1975-2014. En revanche, la population n'a pas toujours évolué dans le même sens : elle a diminué depuis 1999. Cette diminution est liée au desserrement des ménages, et à un solde migratoire négatif à cette période. La construction constante de logements n'est donc pas le seul levier agissant sur le maintien de la population et l'attraction d'une population nouvelle.



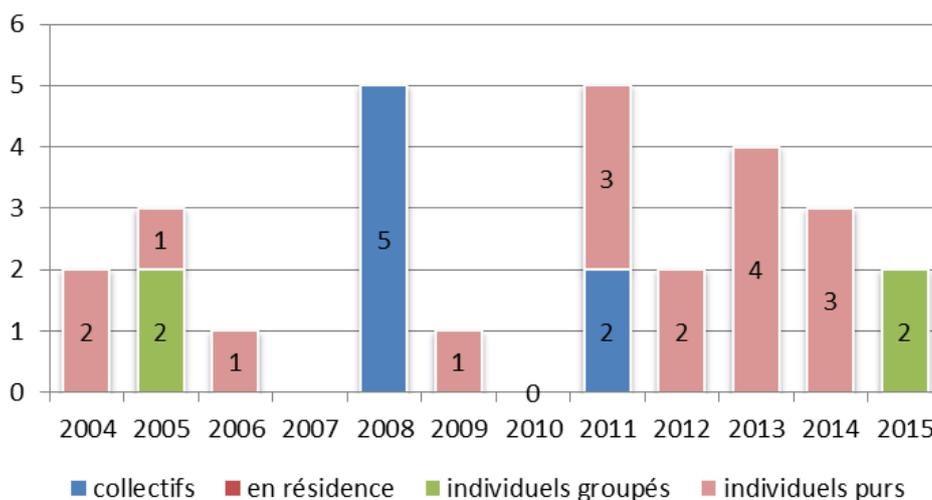
	1975	1982	1990	1999	2009	2014
<b>Population</b>	1568	1776	2130	2341	2182	2048
<b>nombre de logements</b>	487	615	735	845	922	920

Entre 2004 et 2015, 28 nouvelles constructions ont été réalisées à Plappeville. Sur cette période, le rythme annuel de construction est de 2,3 par an. Ce rythme est très faible, comparé aux territoires de référence, qui affichent un rythme plus soutenu. On ne note pas de « pic » de construction notable. Ces constructions ont été réalisées principalement rue des Carrières, rue de la Fosse aux Huit Hommes, et rue de Tignomont.

### Nombre de logements commencés de 2004 à 2015 pour 100 logements en 2006 (Sit@del2)

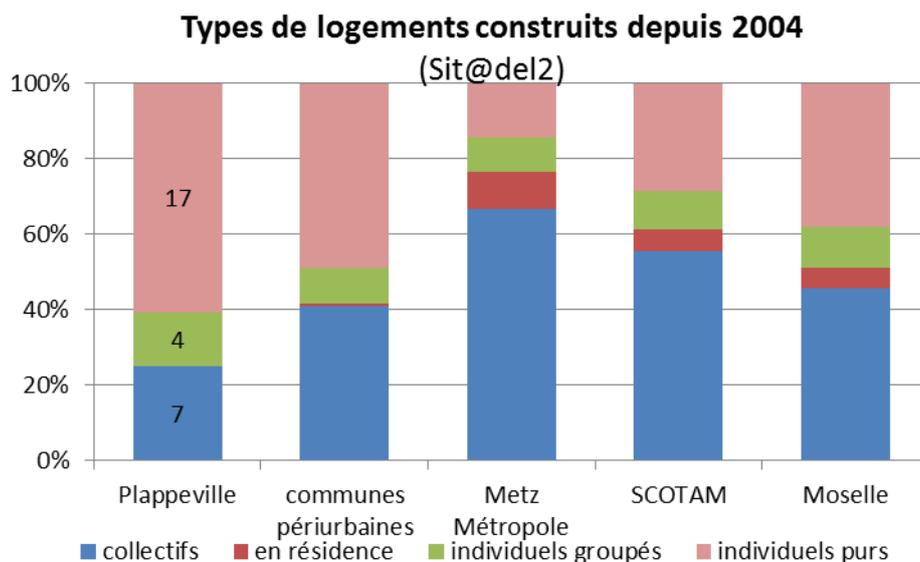


### Evolution récente du parc de logements : logements commencés par type (Sit@del2)



La base de données SITADEL2, proposé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, définit quatre types d'opérations à vocation de logement :

- Logements individuel pur : maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.
- Logement individuel groupé : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.
- Logement collectif : le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.
- Logements en résidence : propose des services spécifiques (résidence pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).



	Individuels purs	Individuels groupés	Collectifs	Résidence
<b>Plappeville</b>	61%	14%	25%	0%
<b>communes urbaines</b>	7%	9%	72%	12%
<b>communes périurbaines</b>	49%	10%	41%	1%
<b>Metz Métropole</b>	14%	9%	67%	10%
<b>SCOTAM</b>	29%	10%	55%	6%
<b>Moselle</b>	38%	11%	46%	5%

Entre 2004 et 2015, une majorité de logements individuels purs ont été construits (61 %), devant les collectifs (25 %), et les logements individuels groupés (14 %). On ne note pas de logements en résidence. Plappeville se distingue par rapport à tous les territoires de comparaison par une part élevée d'individuels purs (61 % contre de 49 % à 7 %).

La production récente à Plappeville va donc dans le sens d'un renforcement de son offre pavillonnaire monotypée, même si on note un petit accroissement de l'offre collective.

#### Surface moyenne en individuel pur entre 2004 et 2015

<b>Plappeville</b>	218 m <sup>2</sup>
<b>communes urbaines</b>	173 m <sup>2</sup>
<b>communes périurbaines</b>	170 m <sup>2</sup>
<b>Metz Métropole</b>	171 m <sup>2</sup>
<b>SCOTAM</b>	157 m <sup>2</sup>
<b>Moselle</b>	163 m <sup>2</sup>

Outre que la proportion de logements individuels purs soit très élevée à Plappeville, leur surface moyenne est également très importante, puisqu'elle s'élève à 218 m<sup>2</sup> par logement, contre 171 m<sup>2</sup> pour Metz Métropole. Cela témoigne d'un certain confort au niveau de cette typologie dans la commune, et surtout de la présence d'une population aisée.

- Depuis 1999, Plappeville a connu un rythme de progression de son parc de logements plus faible que les territoires de référence (données Insee).
- Entre 2004 et 2015 (données Si@del2), son rythme est également plus faible que ceux de Metz Métropole, du SCoTAM, de la Moselle, et surtout que celui des communes périurbaines de Metz Métropole.
- La commune a poursuivi son développement de type pavillonnaires, avec 61 % de logements individuels purs entre 2004 et 2015.
- Les logements individuels purs récents sont grands, témoignant d'un profil d'acquéreurs plutôt aisés.

### G. Logement social

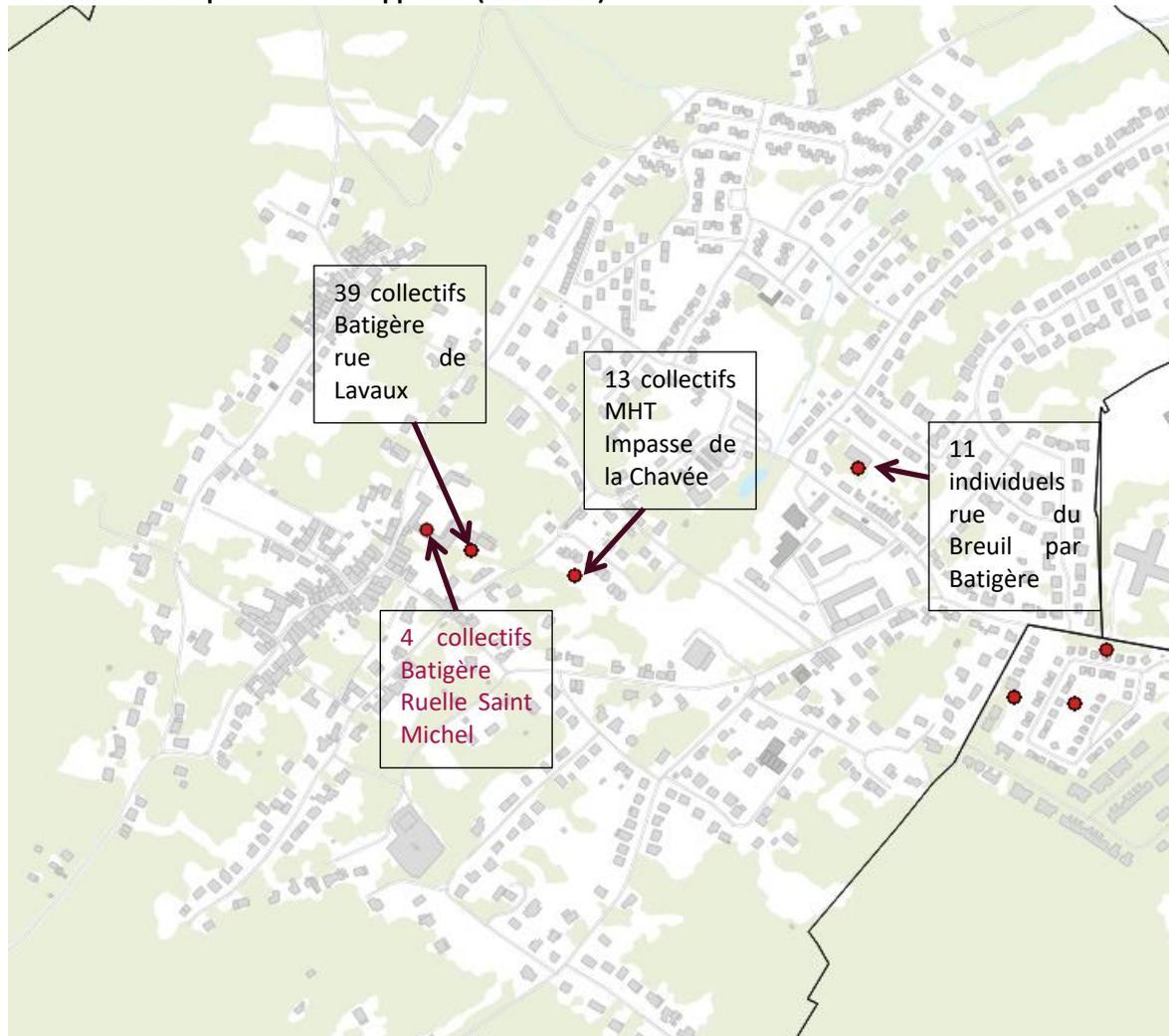
Selon RPLS 2016, la commune de Plappeville compte 67 logements sociaux sur son territoire :

- 11 individuels, rue du Breuil, gérés par Batigère, et bâtis en 1994 ;
- 39 collectifs, rue de Lavaux, gérés également par Batigère-Sarel, et bâtis en 1994 ;
- 13 logements collectifs, impasse de la Chavée, gérés par Metz Habitat Territoire (ex-OPH de Metz), édifiés en 2000.
- 4 collectifs ruelle Saint Michel (Batigère), issus d'une réhabilitation d'une ancienne maison, mis en location en 2009 (résidence d'Arros)

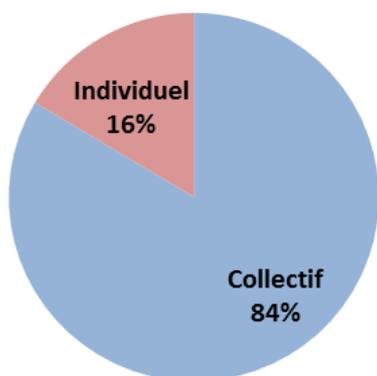
Il s'agit donc d'un parc de construction- ou réhabilitation- récente. 63 de ces logements ont l'étiquette énergétique D, et les 4 logements les plus récents n'ont pas fait l'objet d'un classement énergétique. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un seul de ces logements était vacant (vacance de moins de 3 mois). Fin décembre 2016, le fichier des demandeurs en logement social (SNE) affichait 17 demandeurs sur la commune. 10 logements sociaux ont été attribués au cours de l'année 2016.

Les loyers moyens au m<sup>2</sup> par résidence (en m<sup>2</sup> de surface habitable) varient entre 5,6 € et 6,7 €, et les loyers moyens par logements entre 413 € et 657 €. Ces valeurs sont supérieures aux moyennes de Metz Métropole (5,3 € par m<sup>2</sup> de surface habitable).

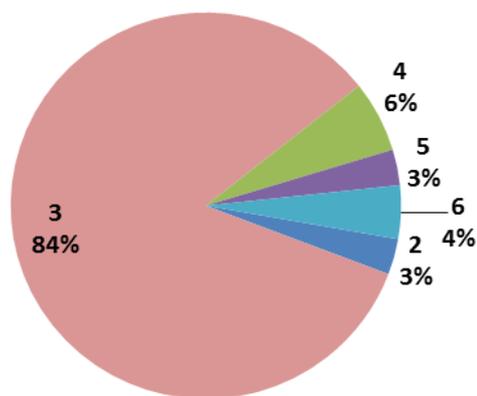
**La localisation du parc social à Plappeville (RPLS 2016)**



**Type de logement dans le parc social - RPLS 2016**



**Typologie du parc social - RPLS 2016**



Il est vrai que la commune n'a aucune obligation en la matière puisqu'elle n'est pas soumise à l'article 55 de la loi SRU (un seuil de 3500 habitants est nécessaire pour devoir proposer au moins 20% de son parc en logement locatif social).

Néanmoins, ce segment immobilier est actuellement fortement concentré au sein de l'agglomération messine et le PLH œuvre pour une meilleure répartition de cet habitat. En effet, soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages, le logement locatif social est particulièrement adapté à de nombreuses familles telles que les jeunes, les personnes âgées, ou répond à de nombreuses ruptures telles que le divorce ou la perte de son travail, pour donner quelques exemples concrets... Il participe activement à une meilleure fluidité des parcours résidentiels.

Au regard de la situation de l'extrême concentration du patrimoine social de l'agglomération messine (le tryptique Woippy – Metz – Montigny lès Metz englobe 90 % de cet habitat), et en accord avec les principes de la loi de Mobilisation pour Le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 (dite « loi Boutin »), l'un des axes structurant du Programme local de l'Habitat est de doter METZ MÉTROPOLE d'outils performants afin d'aider à mieux répartir, avec l'accord des communes, le parc public.

Ainsi, le PLH 2011-2017, prolongé pour deux ans, a inscrit la réalisation de 20 logements sociaux sur la commune.

L'analyse des revenus des foyers résidant sur la commune en 2015 (source Filocom) fait apparaître que 10 % des ménages sont éligibles aux plafonds PLAI<sup>1</sup> et 27 % au plafond PLUS<sup>2</sup>, contre 28 % et 53 % pour Metz Métropole.

- La commune compte 67 logements sociaux sur son territoire
- Ce parc représente environ 7 % des résidences principales de la communes
- La population présente en effet un profil plutôt aisé, mais des besoins ponctuels peuvent exister (décohabitation, séparation, perte d'emploi...)

---

<sup>1</sup> Prêt Locatif Aidé d'Intégration (logement très social)

<sup>2</sup> Prêt Locatif à Usage Social (logement social)

## 4. L'ECONOMIE

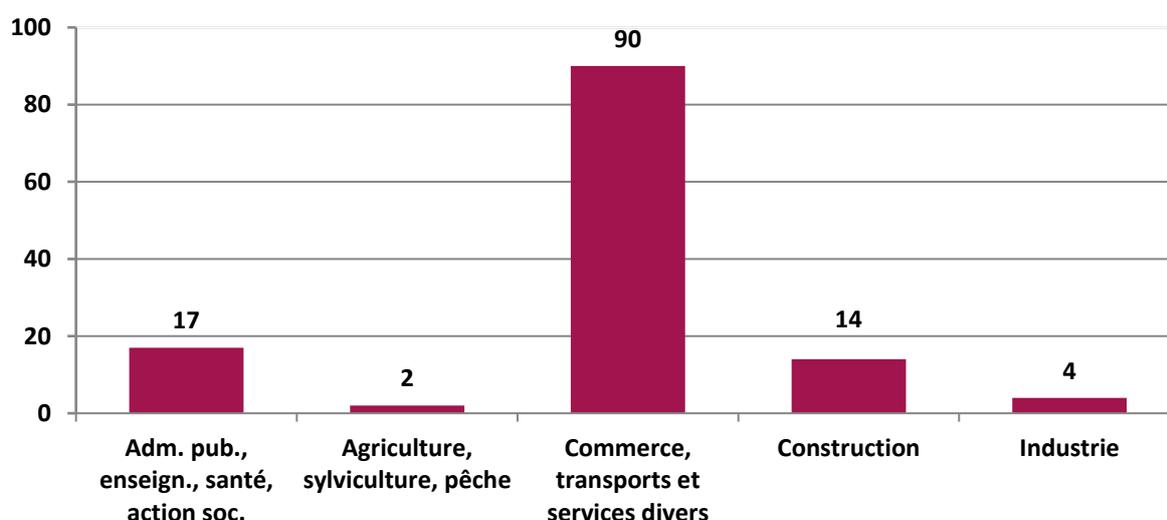
### 4.1. LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DE SERVICES

Cette partie présente les activités économiques et de services qui sont implantées sur le ban communal et les emplois qu'elles proposent.

#### A. Évolution et état des lieux des entreprises sur la commune

En 2014, la commune accueille 127 entreprises, dont 71% de ces entreprises sont liées au commerce, au transport et aux services divers.

**Nombre d'entreprises par domaine d'activités en 2014 - Données INSEE**



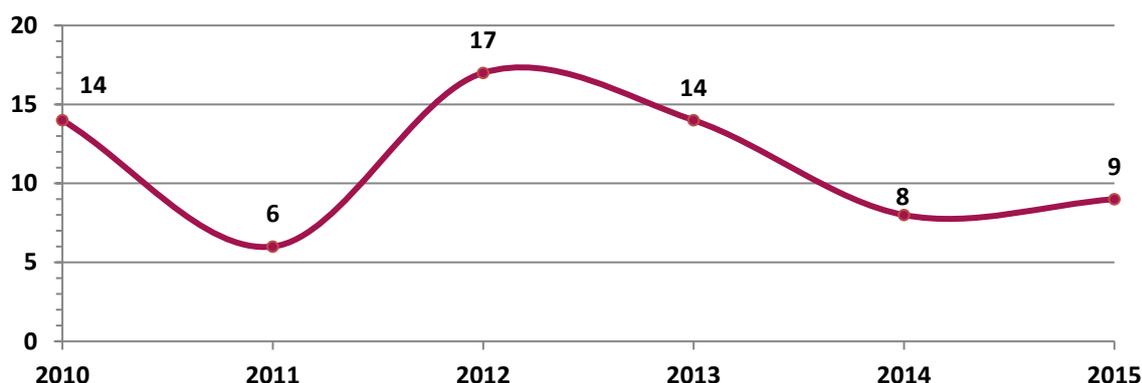
En matière d'emplois proposés par ces entreprises, 81% d'entre elles ne possèdent pas de salariés et 12% d'entre elles déclarent entre 1 à 4 salariés. Enfin, 7% des entreprises emploient 5 emplois ou plus.

**Entreprises en fonction du nombre de salariés et du domaine d'activité en 2014 – Données INSEE**

	Adm. pub., enseign. santé et action soc.	Agriculture, sylviculture et pêche	Commerce, transports et services divers	Construction	Industrie	Total
<b>0 salariés</b>	11	2	80	7	4	<b>104</b>
<b>1 à 4 salariés</b>	2	0	7	6	0	<b>15</b>
<b>5 à 9 salariés</b>	2	0	3	1	0	<b>6</b>
<b>10 à 19 salariés</b>	1	0	0	0	0	<b>1</b>
<b>20 à 49 salariés</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>50 à 99 salariés</b>	1	0	0	0	0	<b>1</b>
<b>+ de 100 salariés</b>	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>2</b>	<b>90</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>127</b>

Entre 2010 et 2015, 68 entreprises ont été créées, soit une moyenne de 11 nouvelles entreprises par an. La commune a connu une croissance importante en 2012 et 2013 avec respectivement 17 et 14 entreprises créées par année. En 2015, 9 créations d'entreprises ont été recensées.

**Création annuelle d'entreprises à Plappeville - Données INSEE**

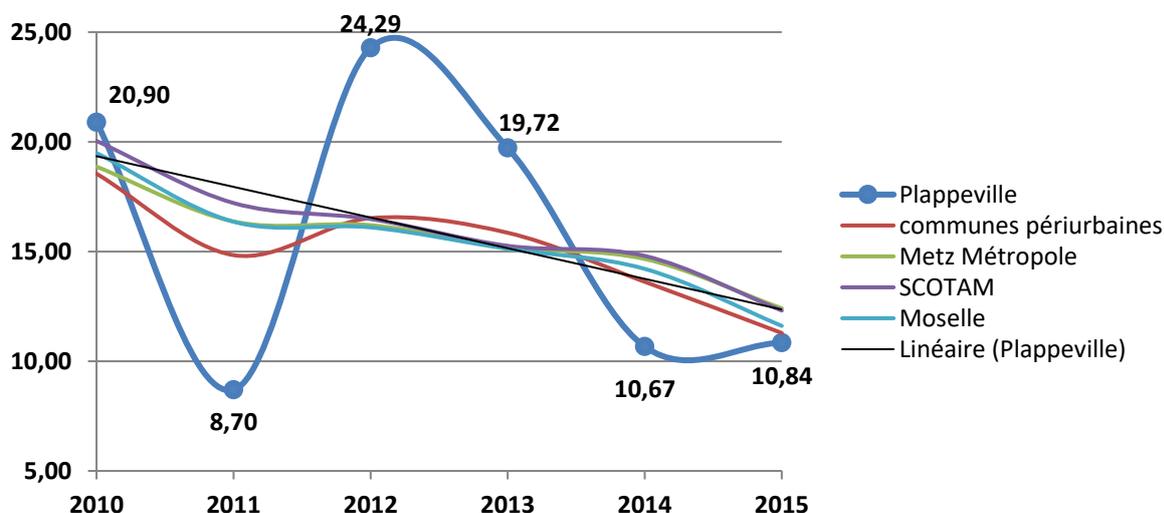


Le taux de création d'entreprise est, selon l'INSEE, le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.

Plappeville est au-dessus de la moyenne des territoires de comparaison concernant ce taux : 15,85 de moyenne annuelle entre 2010 et 2015 pour la commune contre 15,62 pour Metz Métropole, 15,48 pour le département de la Moselle.

Cependant depuis 2010, le taux communal connaît des évolutions importantes passant de 8,70 à 24,29, puis redescendant à 10,67 ce qui engendre une tendance communale négative pour les six dernières années.

**Évolution du taux de création d'entreprises à Plappeville - Données INSEE**



En 2014, on recense 127 entreprises dont la majorité (71%) est liée au commerce, au transport et aux services divers. Seulement 7% de ces entreprises ont 5 employés ou plus, 81% ne possèdent pas de salariés.

Entre 2010 et 2015, 68 entreprises ont été créées avec un pic en 2012/2013 avec 31 entreprises créées sur 2 ans. En 2015, 9 créations d'entreprises ont été recensées.

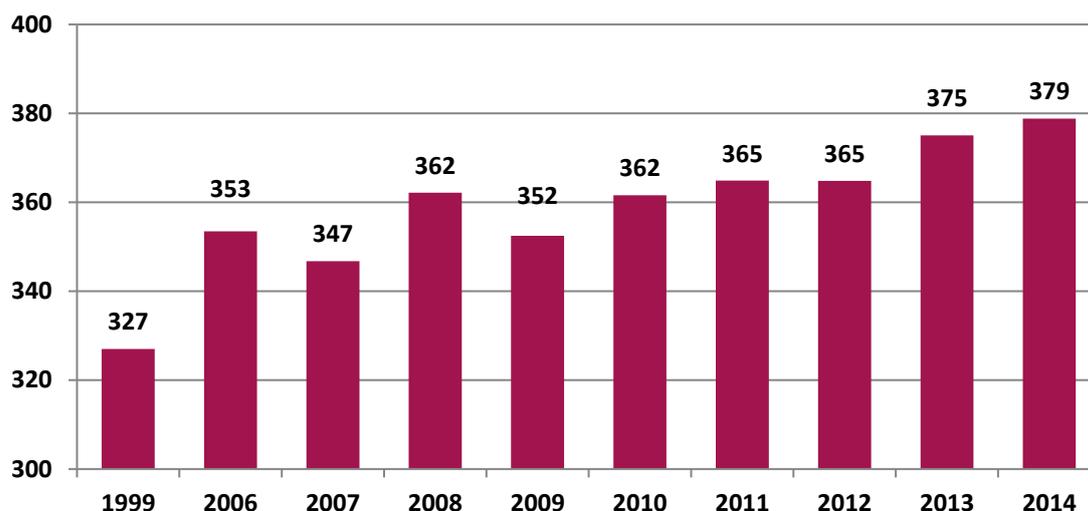
Le taux de création d'entreprise est de 15,85 de moyenne annuelle entre 2010 et 2015 pour la commune contre 15,62 pour Metz Métropole et 15,48 pour le département de la Moselle. Cependant, la tendance communale est négative depuis ces six dernières années avec des fluctuations importantes (2011 : 8,70 ; 2012 : 24,29 ; 2014 : 10,67).

## B. L'emploi sur la commune

La dynamique récente du taux de création d'entreprise n'est pas forcément en relation avec l'évolution du nombre d'emplois sur la commune depuis 1999 qui évolue dans le positif.

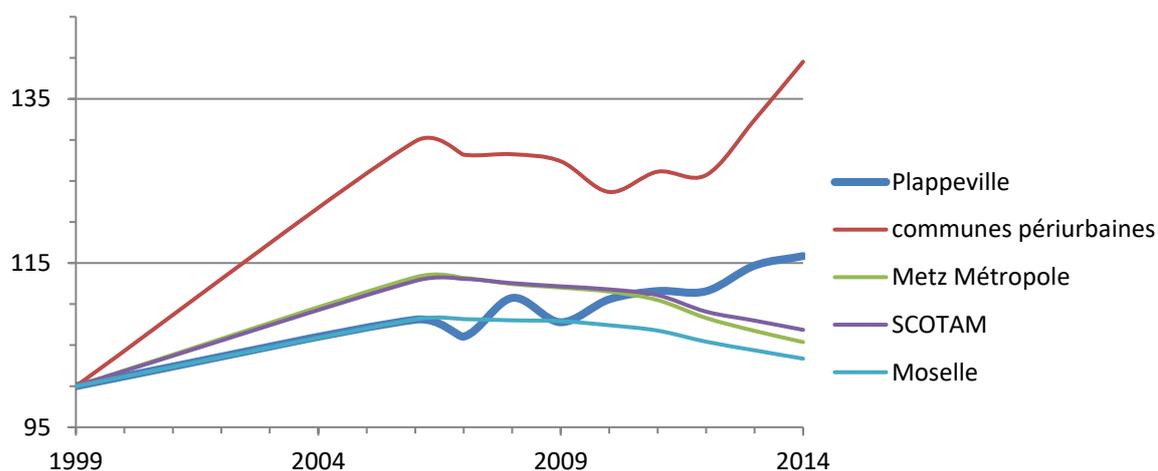
En 1999, 327 emplois étaient comptabilisés sur la commune. Après des fluctuations annuelles, le nombre d'emploi augmente de 25 entre 1999 et 2009. On observe par la suite une augmentation constante des emplois passant de 352 en 2009 à 379 en 2014, soit une évolution positive de 8%. Ce gain d'emploi traduit une certaine attractivité et un dynamisme économique sur la commune même si l'on garde une certaine stabilité du nombre d'emplois autour de 350-380 sur la commune.

**Évolution du nombre d'emplois sur la commune depuis 1999 - Données INSEE**



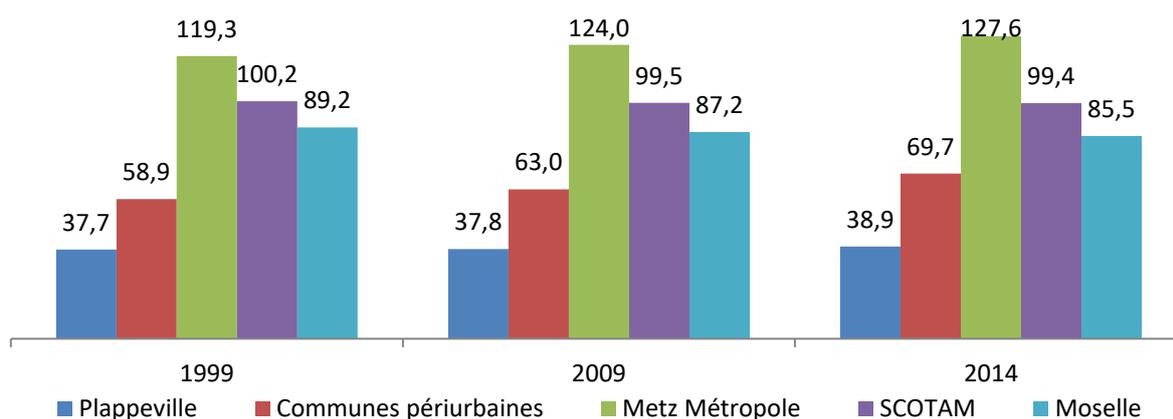
Ce type d'évolution stagnant ne suit pas le schéma traditionnel des communes périurbaines qui depuis 1999 gagnent constamment des emplois, comme on peut le voir sur le graphique suivant.

**Évolution du nombre d'emplois, base 100 en 1999 - Données INSEE**



L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

Avec 39 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants en 2014, Plappeville est une commune qui possède peu d'emplois. Son taux de concentration d'emploi est en dessous de tous les territoires de comparaison comme l'indique le graphique ci-dessous. Elle est considérée comme une commune plutôt résidentielle qu'attractive économiquement.

**Evolution du taux de concentration de l'emploi - Données INSEE**

**En 2014, on recense 379 emplois sur la commune contre 327 en 1999 soit une évolution de 15%. Le gain d'emploi sur la commune traduit l'attractivité économique de la commune.**

**Avec 39 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidents, le taux de concentration d'emploi est en-dessous de tous les territoires de comparaison (70 pour les communes périurbaines, 127 pour Metz Métropole, 85 pour le SCOTAM).**

### C. Activités agricoles

La présente annexe agricole a été construite entre autre d'après la réunion de diagnostic agricole qui s'est tenue le 17 octobre 2017 en mairie de Saulny. Les exploitations concernées par la commune de Plappeville étaient représentées lors de cette réunion: Domaine Maujard-Weinsberg et GAEC Ferme Saint Vincent.

#### C.1. Localisation des sièges d'exploitations

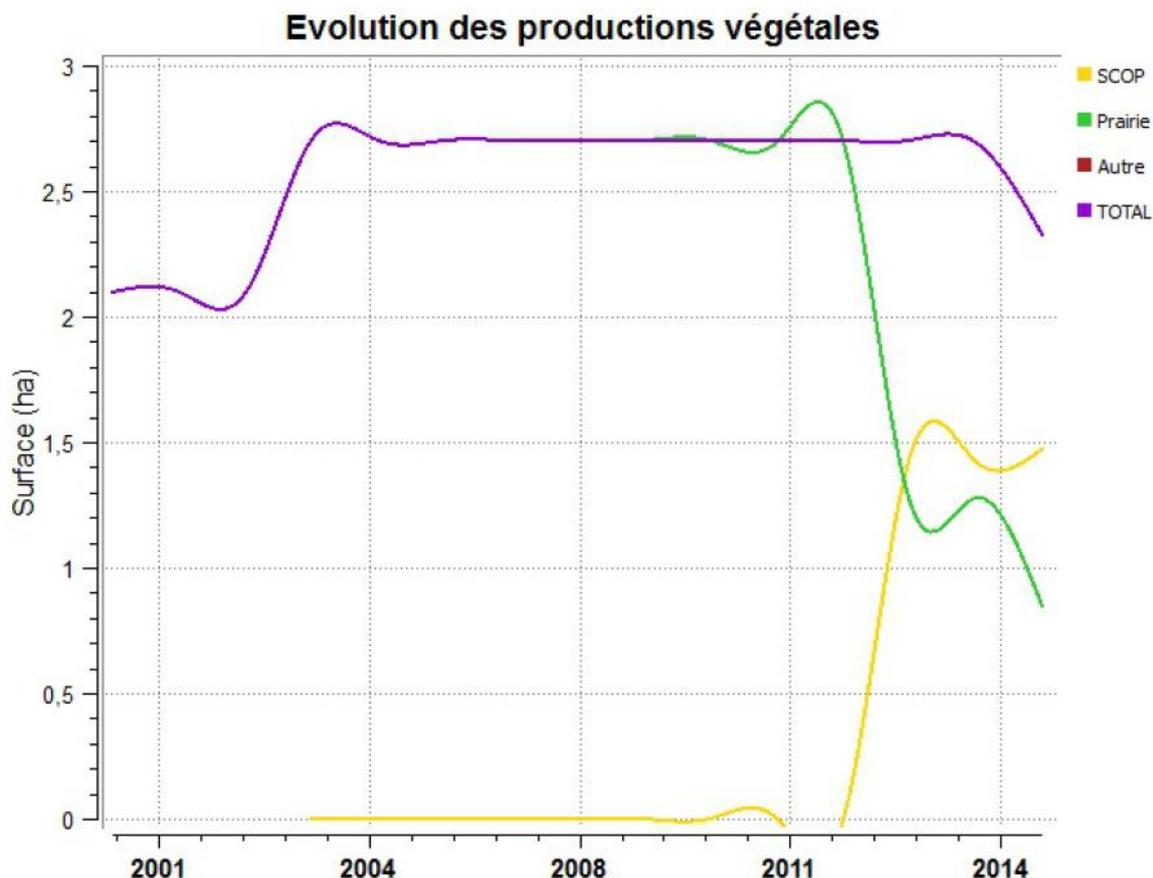
La commune n'accueille pas de siège d'exploitation. Le Domaine Maujard-Weinsberg a son siège à Richemont, le GAEC Ferme Saint Vincent a son siège sur Amanvillers.

Le paysage agricole se répartit en deux entités distinctes :

- Les versants de Moselle : largement enfrichés ils accueillent une vigne professionnelles et quelques petites parcelles de vergers, potagers ou fauches, a priori non professionnelles.
- Le plateau derrière le fort : grandes cultures labourées et herbages (le découpage communal est tel que Plappeville n'est concerné que par 2 à 3 ha)

Si l'on fait abstraction des friches agricoles et des parcelles non professionnelles, le paysage agricole est très réduit puisqu'il ne totalise à ce jour que 3 à 4 ha. Les versants représentent cependant un potentiel agricole à ne pas oublier.

La SAU (Surface Agricole Utile) de Lessy déclarée à la PAC se répartit de la manière suivante sur les dernières années :



Réalisation : DDT 57 – Observatoire des Territoires et Prospectives

La SCOP est la Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux, c'est-à-dire l'essentiel des « grandes cultures » sur terres labourées. L'absence de la vigne (classée dans autre) est due soit à une question de date soit à des modalités spécifiques de déclaration à la PAC.

Bien que les surfaces concernées ne soient absolument pas représentatives, le phénomène général de régression des herbages au profit des labours est également visible sur les statistiques de Plappeville.

Les productions et circuits de commercialisation sont les suivants :

- Céréales et oléo-protéagineux : circuits commerciaux de gros, pas de transformation sur la région,
- Herbe et bovin viande : les prés alimentent des élevages situés sur les communes voisines, circuits commerciaux de gros,
- Vigne : les vignes alimentent des chaix situés sur d'autres communes, commercialisation sous label AOC ou non, essentiellement en vente directe,
- Diverses productions non professionnelles mais qu'il ne faut pas négliger car pouvant évoluer vers la professionnalisation : maraîchage, arboriculture, viticulture,...

La production viticole est protégée par des périmètres AOC attestant d'une qualité des terrains concernés particulièrement adaptés à la vigne.

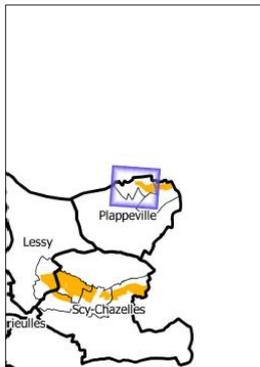


**AOC Moselle  
Délimitation parcellaire  
Projet définitif**

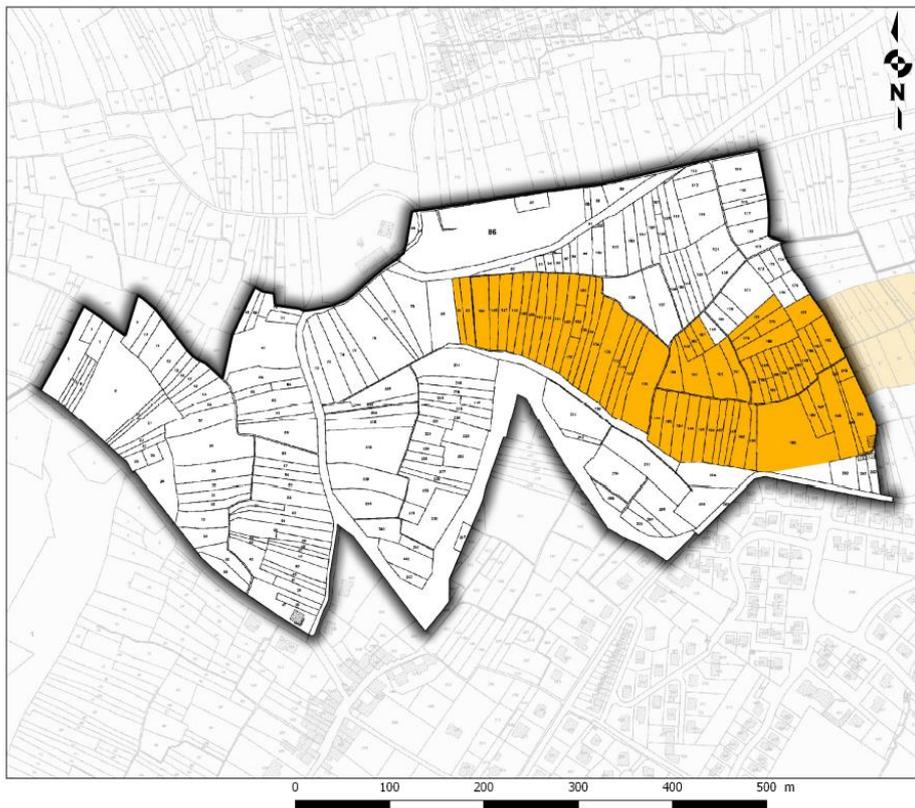
Aire parcellaire délimitée  
Plappeville  
Section 03 feuille 1

**Légende**

■ Aire parcellaire délimitée  
■ Parcelles cadastrales



Sources : BD parcellaire IGN, SCAN 25 IGN,  
Aire parcellaire INAO Colmar, septembre 2017



Projet définitif en attente de validation, certaines parcelles pouvant encore être modifiées

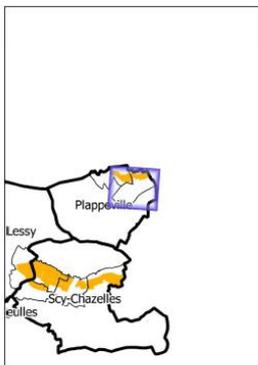


**AOC Moselle  
Délimitation parcellaire  
Projet définitif**

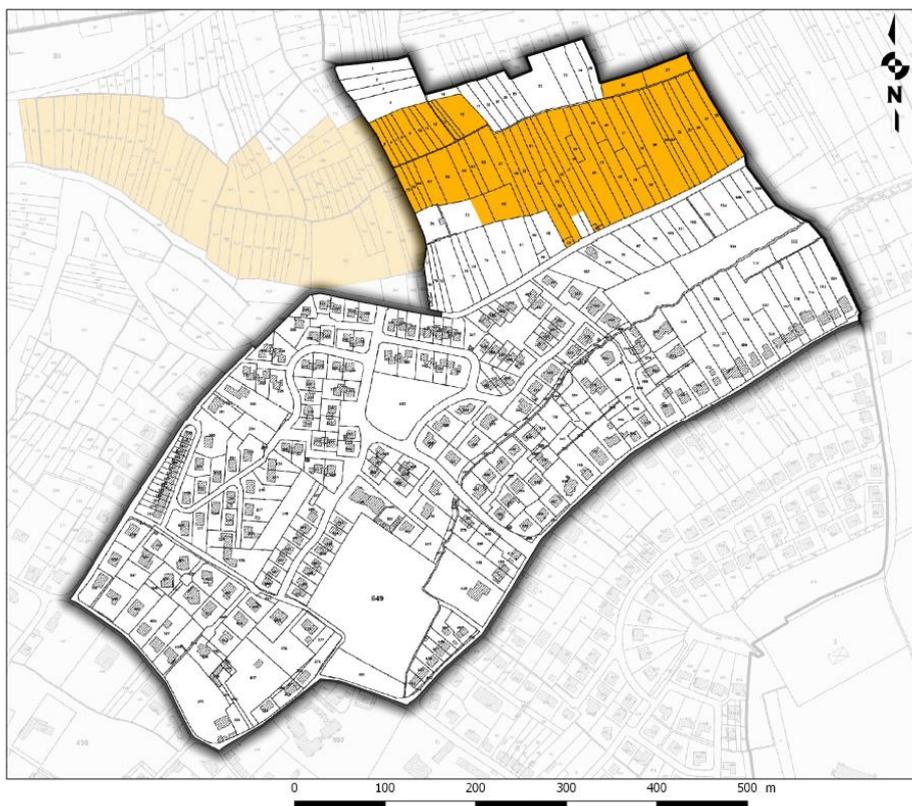
Aire parcellaire délimitée  
Plappeville  
Section 04 feuille 1

**Légende**

■ Aire parcellaire délimitée  
■ Parcelles cadastrales



Sources : BD parcellaire IGN, SCAN 25 IGN,  
Aire parcellaire INAO Colmar, septembre 2017



Projet définitif en attente de validation, certaines parcelles pouvant encore être modifiées

### C.2. Types de structures et maîtrise foncière

---

L'exploitation en polyculture-élevage du plateau est en GAEC, les terres qu'elle exploite sur Plappeville sont en fermage.

L'exploitation viticole est de type individuel, elle est propriétaire de ses vignes sur Plappeville.

### C.3. Age des exploitants, emplois et perspectives de reprises

---

Les exploitants sont jeunes, la question de la reprise ne se pose pas pour eux.

Les exploitations emploient au total 4 permanents, plus des saisonniers.

### C.4. Bâtiments agricoles

---

Aucun bâtiment agricole n'est répertorié sur Plappeville.

### C.5. Parcelles stratégiques

---

Les vignes doivent être considérées systématiquement comme des parcelles stratégiques pour les exploitations qui les détiennent, vu la taille de ces exploitations.



Parcelles stratégiques

### C.6. Cheminement agricoles

---

On ne relève pas de problème particulier relatif aux cheminements agricoles.

### C.7. Contraintes et projets

Les contraintes sont essentiellement dues à l'état d'enfrichement des parcelles, à la fragmentation foncière qui freine toute évolution dans leur usage et à la difficulté d'y accéder. Ceci n'empêche pas l'émergence de nouveaux projets amateurs, semi-professionnels ou professionnels. Ces projets peuvent trouver sur la commune un terroir favorable et un contexte périurbain propice à la commercialisation de leurs productions. Le classement en AOC d'une surface importante de la commune est une reconnaissance de la valeur potentielle de ces terrains.

Le domaine Maujard-Weinsberg envisage d'étendre ses vignes autour des parcelles existantes. Il est également possible qu'il souhaite un jour installer ses chaix et son siège sur la commune.

## 4.2. LES COMMERCES, SERVICES ET ARTISANS

### A. L'offre présente sur la commune

L'offre de commerces, services et artisanat sur la commune de Plappeville est faible. On recense cinq personnels de santé (infirmières, kinésithérapeutes, dentiste) et un restaurant, la Vigne d'Adam. Les petits commerces de proximité (boulangerie, tabac-presse, ...) sur la commune manquent et ne répondent pas aux besoins de la population. Cependant, la continuité du tissu urbain vers les communes de Metz et du Ban-Saint-Martin et la présence de commerces de proximité permet de pallier à ce manque.

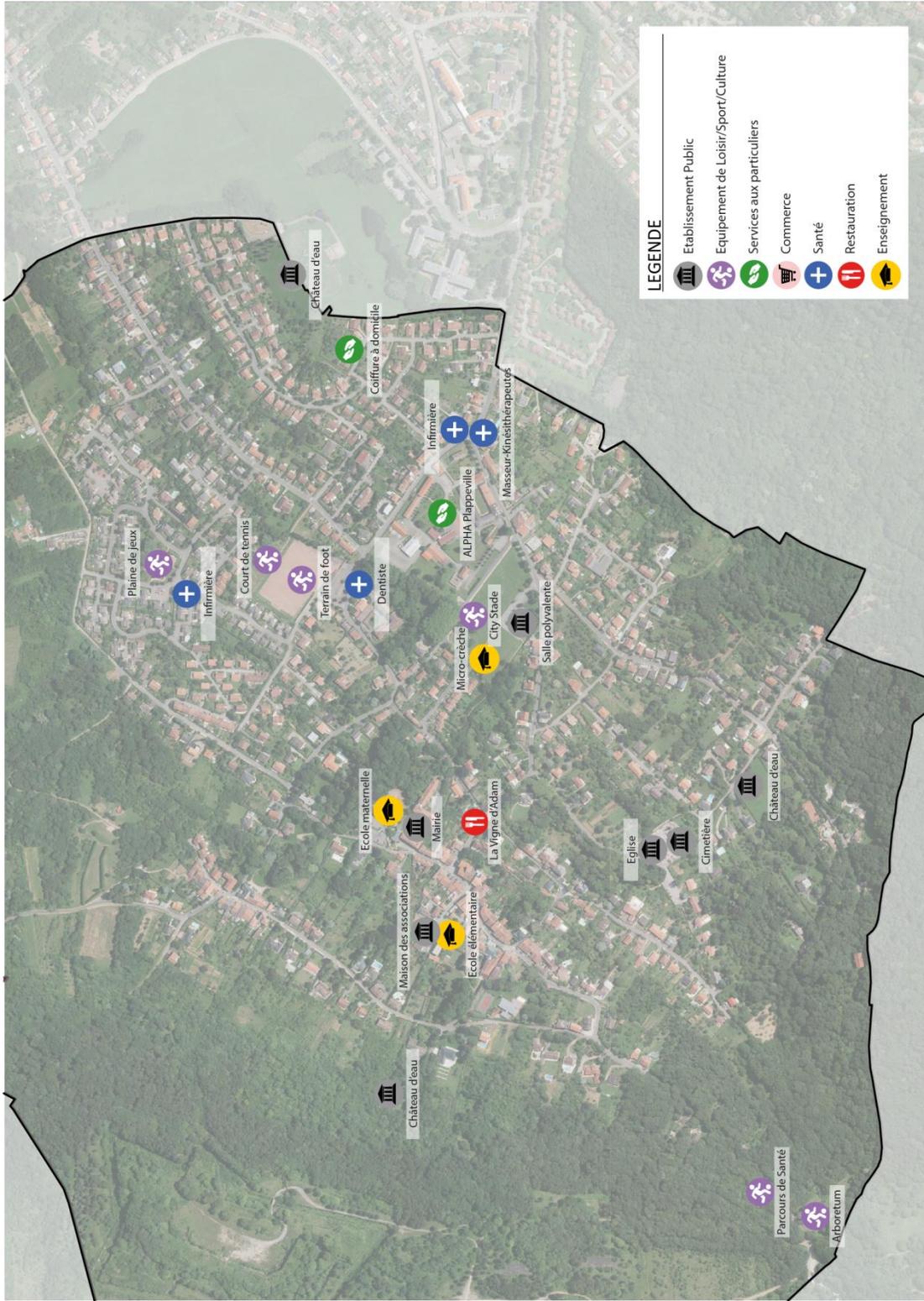
### B. Les principaux employeurs identifiés

Le plus gros employeur de la commune est ALPHA Plappeville (association lorraine pour la promotion des personnes en situation de handicap) qui compte plus de 50 salariés. On recense sept principaux employeurs sur la commune.

#### Les plus gros employeurs de Plappeville - Données SIRENE

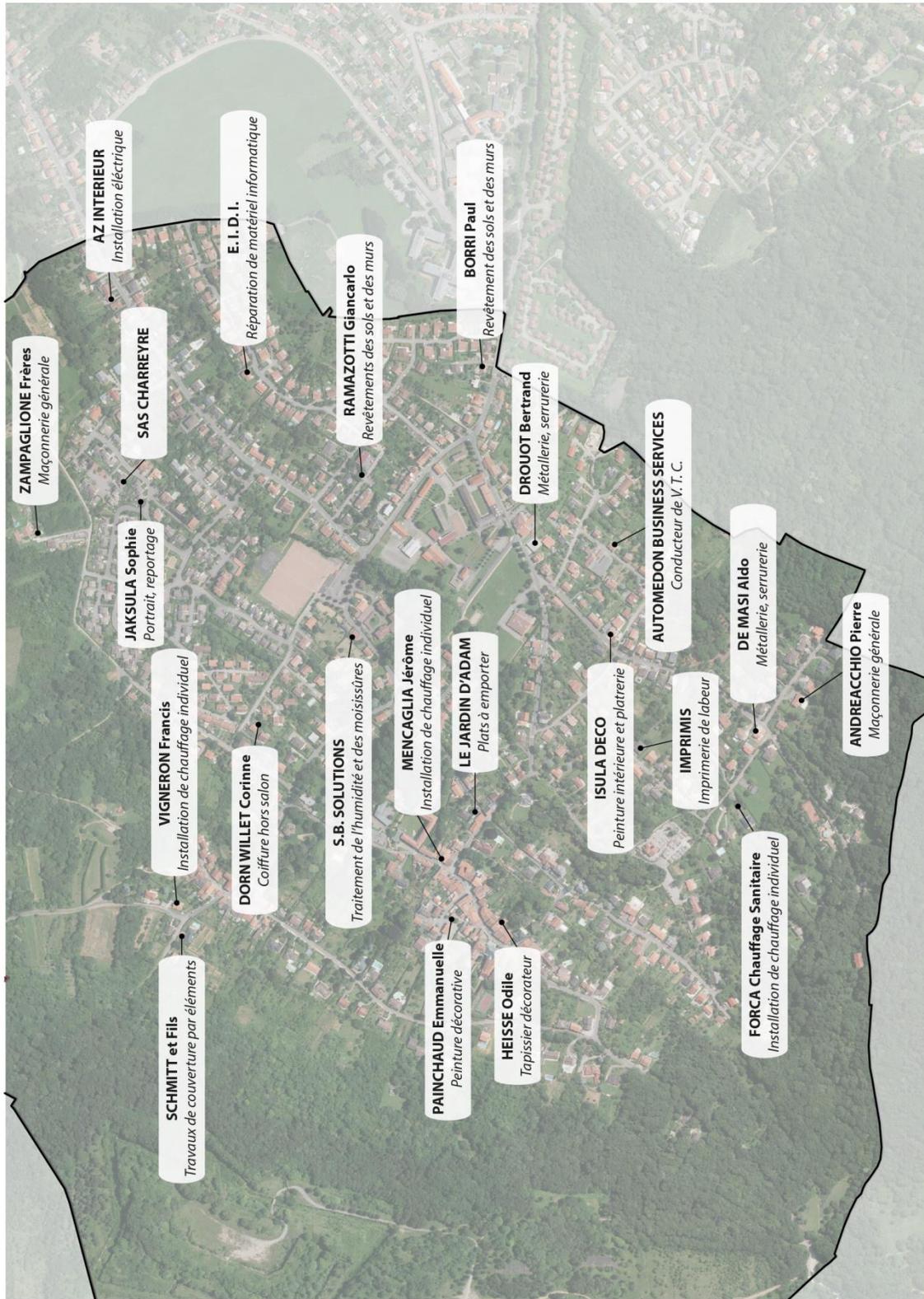
Nom de l'établissement	Localisation	Domaine d'activité	Salariés
ALPHA PLAPPEVILLE	18, rue du Général de Gaulle	Aide social par le travail (personnes en situation d'handicap)	50 à 99
Commune de Plappeville	14, rue Paul Ferry	Administration publique générale	10 à 19
Michel Renner	12, rue du Chemin Vert	Services d'aménagement paysager	6 à 9
Ecole Primaire Publique	Place Viansson Ponte	Enseignement primaire	6 à 9
ASS Familles Rurales	14, rue Paul Ferry	Accueil de jeunes enfants	6 à 9
SCHMITT ET FILS	32, Rue de Lorry	Travaux de couverture par éléments	6 à 9
E R 2	18, rue de la Saussaie	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	6 à 9

**PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
COMMERCES, SERVICES ET EQUIPEMENTS**



**AGURAM**  
Septembre 2017

Source : BD Ortho IGN 2014

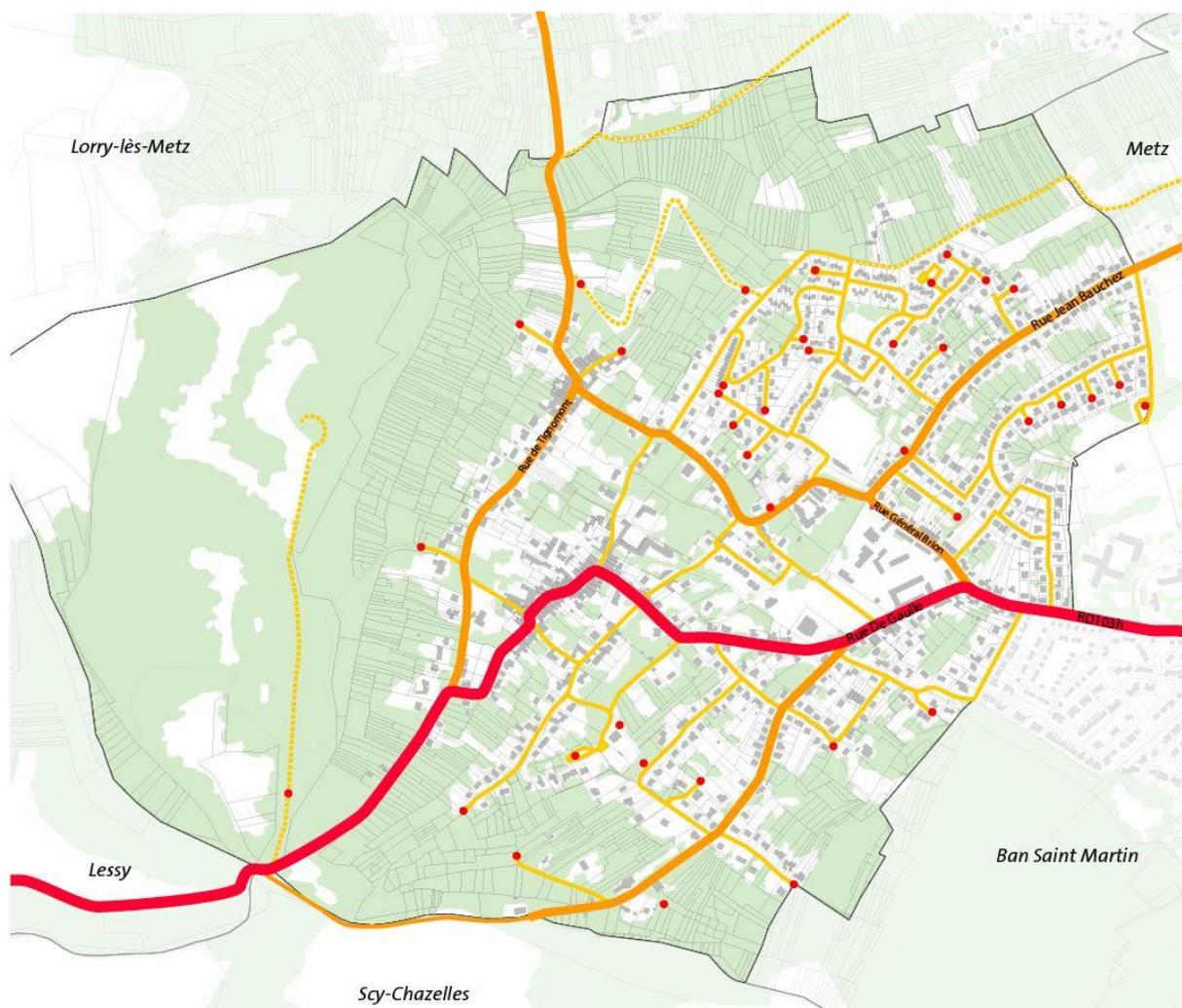


## 5. LES DEPLACEMENTS

### 5.1. LES INFRASTRUCTURES DE DEPLACEMENTS

#### C. Réseau viaire et accidentologie

La rue principale « Rue Général De Gaulle » constitue la voie principale qui structure le village. La situation du village à l'écart de l'agglomération, hors des zones d'attractivité la protège des flux automobiles importants.



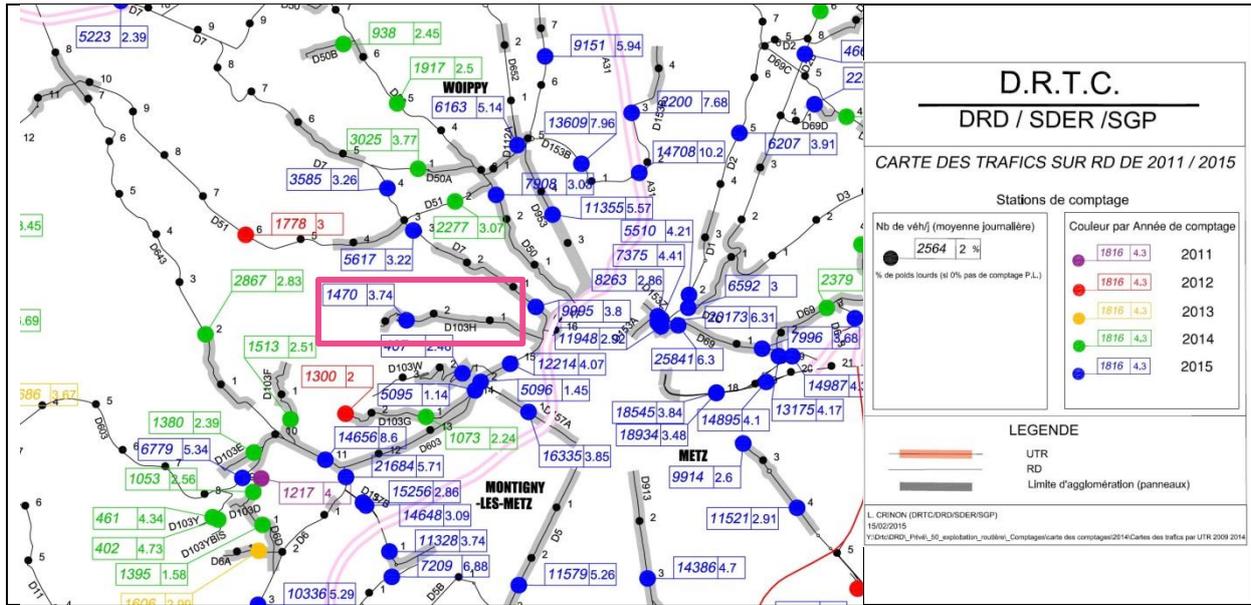
Le village est principalement traversé par la Route Départementale **RD 103 h** qui relie Metz Devant-les-Ponts à Lessy en passant par le col de Lessy.

Une seconde voie raccorde l'écart de Tignomont à Lorry-lès-Metz. Une troisième connecte Plappeville à Metz Devant les Ponts vers Woippy.

La rue des Carrières qui a longtemps desservi le sommet du Mont Saint Quentin est devenue d'usage local. (Les voies n'étant plus entretenues depuis le départ de l'Armée)

Depuis ces voies d'armature, se diffusent les voies secondaires vers les quartiers. Dans de nombreux cas, ces rues aboutissent en impasse (automobiles).

- Impasses
- Voies non aménagées
- Voies secondaires
- Voies de quartiers
- Voie principale de desserte RD 103H

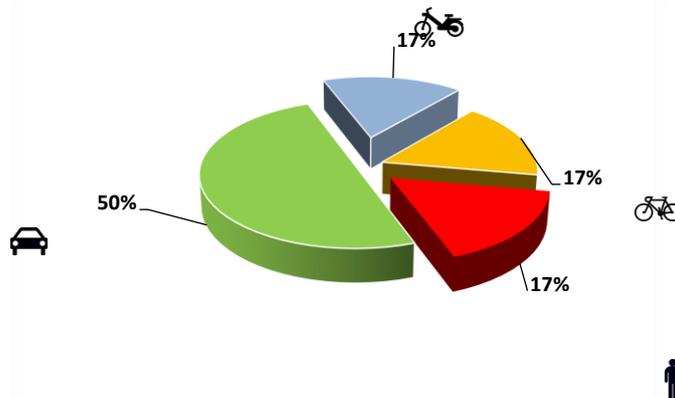


Il faut cependant noter qu'un trafic occasionnel est provoqué par le report des flux générés par la RD 643 (Vallée de Montvaux par la route de Lessy) et la saturation du centre de Moulins-Lès-Metz. D'autres mouvements de transit sont issus de Lorry-lès-Metz vers Metz.

Au cours de ces cinq dernières années, 4 accidents corporels ont été enregistrés sur le ban communal de Plappeville causants 6 victimes dont 2 blessés hospitalisés et aucun tué.

Années	Accidents		Victimes	
	Nombre	Évolution	Nombre	Évolution
2012	0		0	
2013	0	→	0	→
2014	1	↗	1	↗
2015	2	↗	4	↗
2016	1	↘	1	↘

Comme le montre la répartition modale des victimes de 2012 à 2016 ci-dessus, les usagers vulnérables que sont les piétons et les vélos représentent près de 34 % des victimes. L'ensemble des accidents corporels se sont produits que sur les routes communales.



Au cours de ces cinq dernières années, quatre accidents corporels ont été enregistrés sur le ban communal de Plappeville.

## D. Données sur le réseau départemental

Le « porter à connaissances » des services du département indique :

### 3. MOBILITE

#### 3.1. Réseau routier départemental

##### → Rappels réglementaires

- En agglomération, le pouvoir de police appartient au maire, hors agglomération, il revient au Président du Conseil Départemental. Hors agglomération, la création d'accès ainsi que les marges de recul à respecter devront obligatoirement faire l'objet de consultations du Conseil Départemental. La création d'accès individuels hors agglomération sur les RD pourra être interdite pour des raisons de sécurité publique. Par ailleurs, le principe de non allongement de la trame urbaine le long des RD hors agglomération est rappelé.
- Concernant les règles de plantations aux abords des RD (extrait de l'article 73 du Règlement du Domaine Public Routier) : « ces implantations doivent faire l'objet d'une autorisation ou d'une approbation préalable du Président du Conseil Départemental. Les conditions techniques de ces implantations sont, dans tous les cas, définies par le gestionnaire. Notamment au regard des problèmes de sécurité, ces implantations devront être localisées hors accotements. En cas d'impossibilité, elles devront se situer à au moins quatre mètres du bord de la chaussée et des équipements de protection pourront être exigés. Elles pourront faire l'objet d'une convention. »
- Concernant les règles de hauteur des haies vives aux abords des RD (extrait de l'art.32 du Règlement du Domaine Public Routier) : « aux embranchements routiers ou à l'approche des voies ferrées, la hauteur des haies ne pourra excéder 1 mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements, carrefours, bifurcations ou passages à niveau. La même hauteur doit être observée du côté du petit rayon sur tout le développement des courbes du tracé et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents. »
- L'article 20 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié le pouvoir de police du Président du Conseil Départemental en matière de plantations. Après l'article L. 131-7 du Code de la Voirie Routière, il est inséré un article L. 131-7-1 ainsi rédigé : « en dehors des agglomérations, le Président du Conseil Départemental exerce, en matière d'entretien des plantations privées pouvant constituer des menaces pour les voies départementales, les compétences attribuées au maire par l'article L. 2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.»
- Concernant l'isolation thermique par l'extérieur des constructions situées en bordure du domaine routier départemental : les saillies autorisées au-dessus du domaine public routier départemental concernant les revêtements isolants sur façade de bâtiments existants ne peuvent excéder 0,16 m d'épaisseur (art.36 RDPR).

##### → Plans d'alignement par rapport aux routes départementales

Néant.

##### → Statut des RD

RD	STATUTS	Observations
RD 103H	Réseau d'Intérêt Cantonal - Catégorie 3	

##### → Données de comptages sur RD

RD	PR et Année de Comptage	Nombre de Véhicules/jour	% de PL	Observations
RD 103H	PR 2 + 500 en 2015	1 470 véh/j	4 %	

##### → Sécurité et accidentologie connue sur RD depuis 2007

Accident / Heure	AXE	GRAVITE	Nbre de véhicules impliqués
24/07/2011 à 18h30	RD 103H	1 blessé grave	3

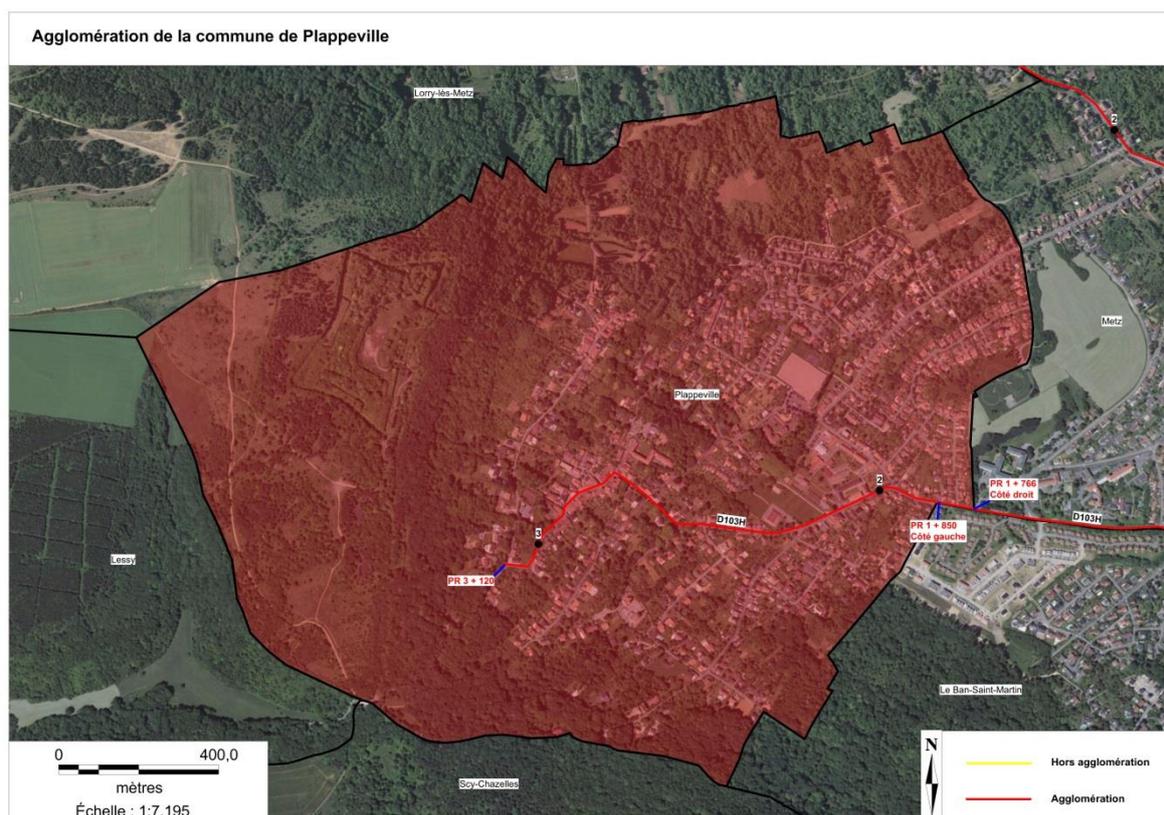
##### → Étude de bruit (Cf. arrêté n° 2014/DDT-OBS-01 du 27 février 2014).

Néant.

##### → Cartographie des RD (avec position des Panneaux d'Agglomération)

Voir carte ci-après.





## E. Entrées de village.

Les portes et les itinéraires de traversées du territoire communal sont des espaces de références où se joue l'image des villes. Ces secteurs sont généralement très prisés pour les opérations de développements urbains et commerciaux. Ils nécessitent une attention particulière en termes de qualités urbaines et paysagères, mais aussi de préservation des espaces naturels et agricoles.

### E.1. Articles L111-6 à L111-10 du Code de l'Urbanisme

Pour redonner de la cohésion à ces espaces, les ministres de l'Environnement et de l'Équipement ont mis en place le Comité National des Entrées de Ville dont les réflexions ont abouti à l'élaboration de « l'amendement Dupont » de la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet amendement, entré en vigueur au 1er janvier 1997, a pour but d'inciter les collectivités publiques, en relation avec les partenaires économiques, à mener une réflexion globale d'aménagement préalablement à la réalisation d'extension urbaine le long des axes routiers.

L'article L111-6 du code de l'urbanisme interdit, en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions sur une largeur de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière, et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Le plan local d'urbanisme (L111-8) peut fixer des règles d'implantations différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

**Pour Plappeville, le caractère continu de la masse agglomérée entre Metz Devant les Pont n'inscrit pas la commune dans cette démarche.**

## F. Transports en commun



PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION  
Lignes de bus



1948 : Naissance des TCRM dans son appellation connue encore aujourd’hui.

Initialement desservie par des transporteurs privés à la suite de l’installation du centre de réadaptation, la ligne Metz – Plappeville est inaugurée par les TCRM le 28 août 1953. La ligne prend le N°7. Elle est encore suburbaine et les véhicules affrontent la pente sévère de la « Côte de Plappeville ». La tête de ligne est située Place d’Armes, au pied de la cathédrale de Metz et le terminus est à l’église de Plappeville.

Au 1er janvier 2012, l’exploitation de ce réseau LE MET’ a été confiée à une société d’économie mixte, la SAEM Tamm (Transports de l’Agglomération de Metz Métropole), dont 60% du capital est détenu par Metz Métropole, 25% par le Groupe KEOLIS, acteur majeur du transport urbain, filiale de la SNCF et enfin la SNCF. Le réseau LE MET’ est le nom du réseau de transport collectif du Périmètre de Transport Urbain (PTU) dont Metz Métropole est l’Autorité Organisatrice (AOTU). Depuis Septembre 2015, le réseau LE MET’ dessert 44 communes de Metz Métropole. En 2018, deux lignes de transports en commun alimentent le village de Plappeville.

### ◇ Ligne L 4b « Prés Saint Jacques »

Au nombre de 5, les lignes « L » sont définies « fortes, directes et rapides ».

La ligne 4b du réseau de transport urbain « Le Met’ » mise en place par Metz Métropole démarre à l’arrêt « Prés Saint Jacques » qui aussi est la station terminus de la ligne.

La ligne passe par la Rue Jean Bauchez par les arrêts « Clette » et « Cailloux ». Elle rejoint Metz-Devant les Ponts puis le centre ville par la route de Lorry. Elle dessert le lycée Cormontaigne, le Saulcy pour arriver à la Gare et au Pôle d’Echange Multimodal (P.E.M.). Le parcours se prolonge vers le quartier messin « La Grange aux Bois »

Sur une distance de 6 km environ, du lundi au vendredi, le temps de parcours estimé entre « St Jacques » et le P.E.M. varie entre 16 minutes aux heures de circulation basses et atteint 26 minutes aux heures de pointe.

- ◆ **Horaires de semaine** : 30 services réguliers s’étendent sur la journée entre 5h00 et 21h00. L’amplitude entre les passages varie entre 16 et 26 minutes. Le premier service est assuré à partir de 5h00. La dernière rotation est à 20h35.

- ◆ **Horaires du samedi** : 28 services sont assurés avec un premier service à 7h50 et le dernier circuit à 20h19. L'amplitude entre les passages varie entre 27 minutes et 1h18.
- ◆ **Horaires des dimanches et jours fériés** : 11 rotations sont assurées avec un premier service à 7h50 et le dernier service à 20h19. L'amplitude entre les départs varie entre 1h00 et 2h00.

La ligne est concernée par le service « Flexo » (Voir plus loin)

◇ **Ligne C 15 « Plappeville »**

Sur l'Agglomération, les 4 lignes « Citeis » sont des lignes dites de « Maillages des quartiers » – Elles sont annoncées à des fréquences de 60 minutes. Elles fonctionnent de 5h00 à 21h00.

La ligne accède à son terminus par les rues Général Brion et Rue de Lorry. L'arrêt « Plappeville » est à proximité de la Mairie. Le circuit en boucle retourne vers le centre de Metz par la Rue de Gaulle, la route de Plappeville, la voie de la Liberté à Ban Saint Martin (Scolaires du collège Jean-Bauchez), le boulevard Saint Symphorien et Bon Secours. La ligne continue ensuite vers Montigny-lès-Metz.

A Plappeville, la ligne « C 15 » circule de 7h30 à 19h00 et ne circule pas les dimanches et jours fériés.

- ◆ **Horaires de la semaine** : 14 rotations sont effectuées avec le premier service à 7h20 et le dernier service est à 18h54. La fréquence horaire des départs varie entre 39 minutes et 1 heure.
- ◆ **Horaires des samedis** : Sur la journée, 9 départs sont annoncés le premier à 7h20 et le dernier à 18h05. L'intervalle horaire varie de 50 minutes à 1h30.
- ◆ **Horaires des dimanches et jours fériés** : Il n'y a pas de service assuré les dimanches et jours fériés. Le report est assuré sur la ligne L4b « Prés Saint Jacques ».

La ligne C15 n'annonce pas les lignes tardives « Flexo ».

Trois circuits automobiles concurrencent les transports en commun avec des durées de parcours réduites.

Circuit « St Jacques » > « PEM »	Durée du trajet	Distance parcourue
<b>T.C. Ligne 4b</b>	Entre 16 et 26 minutes	6 km
<b>Automobile (par A31 – Metz Nord/Metz Centre Gare)</b>	Environ 11 minutes	6,9 km
<b>Automobile (Route de Lorry)</b>	Environ 16 minutes	7,3 km

Nota : La ligne ne dessert pas directement le P.E.M. : les valeurs sont donc indicatives.

Circuit « Plappeville » > « PEM »	Durée du trajet	Distance parcourue
<b>T.C. Ligne 15 (Roi Georges)</b>	Entre 18 et 27 minutes	7 km
<b>Automobile (Via Jean Bauchez et A31)</b>	Environ 14 minutes	8,1 km
<b>Automobile (D103h – D157a) par Saint Symphorien</b>	Environ 17 minutes	6,7 km
<b>Automobile (accès Nord et boulevard Paixhans)</b>	Environ 18 minutes	9,4 km

◇ **Services tardifs**

Du lundi au dimanche, pour les retours depuis le centre-ville, le service « Flexo » assure des départs à partir de la Place de la République vers des quartiers et communes de Metz Métropole. L'agglomération est découpée en 4 zones géographiques. Dans ces zones, les arrêts « Lignes fortes » (L4b – Plappeville « Prés Saint Jacques ») sont desservis sur demande lors de la montée à bord du bus. Chaque véhicule « Flexo » construit son itinéraire en fonction des arrêts demandés.

Trois départs à 22h30, 23h30, 00h30 sont assurés. Les arrivées des TGV correspondent aux départs de 22h30 et 23h30.

A Plappeville c'est la ligne F1 (Flexo 1) qui dessert le quadrant Metz Devant-les-Ponts, Metz Nord, Plappeville, Woippy.

◇ **Services de réservation :**

Les lignes « Proxis » identifiées de 101 à 113 sont des dessertes régulières ou sur réservations pour les communes suburbaines. **Plappeville ne bénéficie pas de ces services.**

◇ **Services interurbains :**

Plappeville n'est pas reliée aux services interurbains (TIM) du Conseil Départemental de la Moselle.

**F.1. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)**

**La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** dispose dans son article 45 : *«La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe».*

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs avaient dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. **L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées **rallonge cette échéance avec la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).**

**La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité, notamment en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, en abaissant les bordures au niveau des passages piétons et en posant des bandes podotactiles...**

Lors de leur construction ou réhabilitation, les bâtiments publics (mairie, écoles maternelles et primaire, mini crèche) ont fait l'objet d'adaptations (rampes, stationnement handicapés) qui ont et représentent un investissement important pour la collectivité.

Dans le domaine des transports, en 2013 l'agglomération a décidé de rendre le réseau de transports accessible au plus grand nombre. La surélévation des quais, le déplacement de certains arrêts, des adaptations pour atténuer la pente des rampes d'accès à la faveur des fauteuils roulants et des personnes à mobilité réduite.

**G. Équipement des ménages**

Rappels (RP INSEE – 2014) : 2048 habitants – 863 ménages – 920 logements – dont 93,8% de résidences principales

Le niveau d'équipements des ménages de Plappeville en véhicule particuliers est important puisque 42,17% possède au moins d'une voiture (Environ 366 ménages) et 52,22 % en possèdent deux ou plus. (Environ 454 ménages). **Seulement 5,61% des ménages ne disposent d'aucun véhicule particulier.**

(On peut considérer que les populations âgées de 0 à 18 ans (env. 20%) et plus de 75 ans (11%) ne conduisent pas.)

Nombre de voiture	Nombre de ménages équipés	nombre de ménages équipés d'une voiture (%)
Aucune voiture	48,77	5,61
Deux voitures ou plus	454,21	52,22
Une voiture	366,83	42,17

Ces valeurs relativement importantes montrent l'importance de la mobilité individuelle quotidienne. La commune est inscrite dans la première couronne de la ville centre dont elle dépend largement.

### H. Déplacements domicile-travail

Le recensement INSEE de 2014 permet d'appréhender les déplacements domicile-travail qui concernent la commune et qui sont représentés en flux :

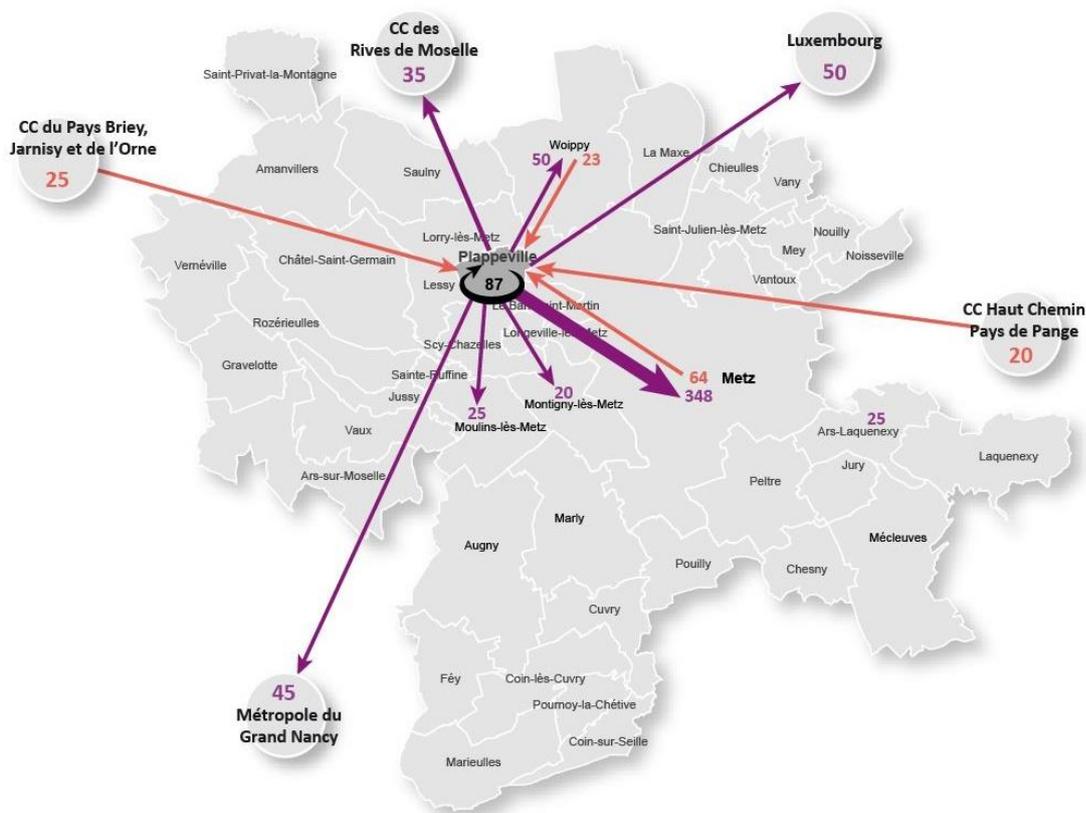
- internes à la commune
- sortants vers d'autres communes et hors de la Métropole
- entrants depuis d'autres communes.

La population active occupée représente les plus de 15 ans qui occupent un emploi et compte aussi les 64 ans et plus.

Total des actifs résidents dans la commune	Actifs dans la commune		Actifs dans d'autres communes de Metz Métropole		Actifs dans d'autres territoires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
894	87	9,74	534	59,80	272	30,46

(Source INSEE – 2014)

Les chiffres mentionnés, ne sont pas seulement des déplacements, mais des individus déclarant effectuer des migrations alternantes dont le rythme n'est pas enquêté. On peut considérer qu'il s'agit essentiellement de déplacements quotidiens, mais ils peuvent aussi adopter un autre rythme selon le motif et la distance (étudiants...).



Flux domicile travail à Plappeville (INSEE-2014-AGURAM)

Sur les actifs occupés de plus de 15 ans recensés, 9,74% (87) travaillent sur la commune et génèrent des flux interne à la commune.

Sur les 807 personnes qui quittent quotidiennement le village, 60% travaillent sur le territoire de Metz Métropole. Limitrophe, la commune de Metz capte 39% des actifs (348).

Les communes de Woippy (6%), Moulins-lès-Metz (3%) et Montigny-lès-Metz (2%) ressortent également comme des polarités notables.

31% des actifs occupés plappevillois travaillent sur d'autres territoires, notamment au Luxembourg (5,6%), sur les territoires de Rives de Moselle (3,95%) et du Grand Nancy (3,95%).

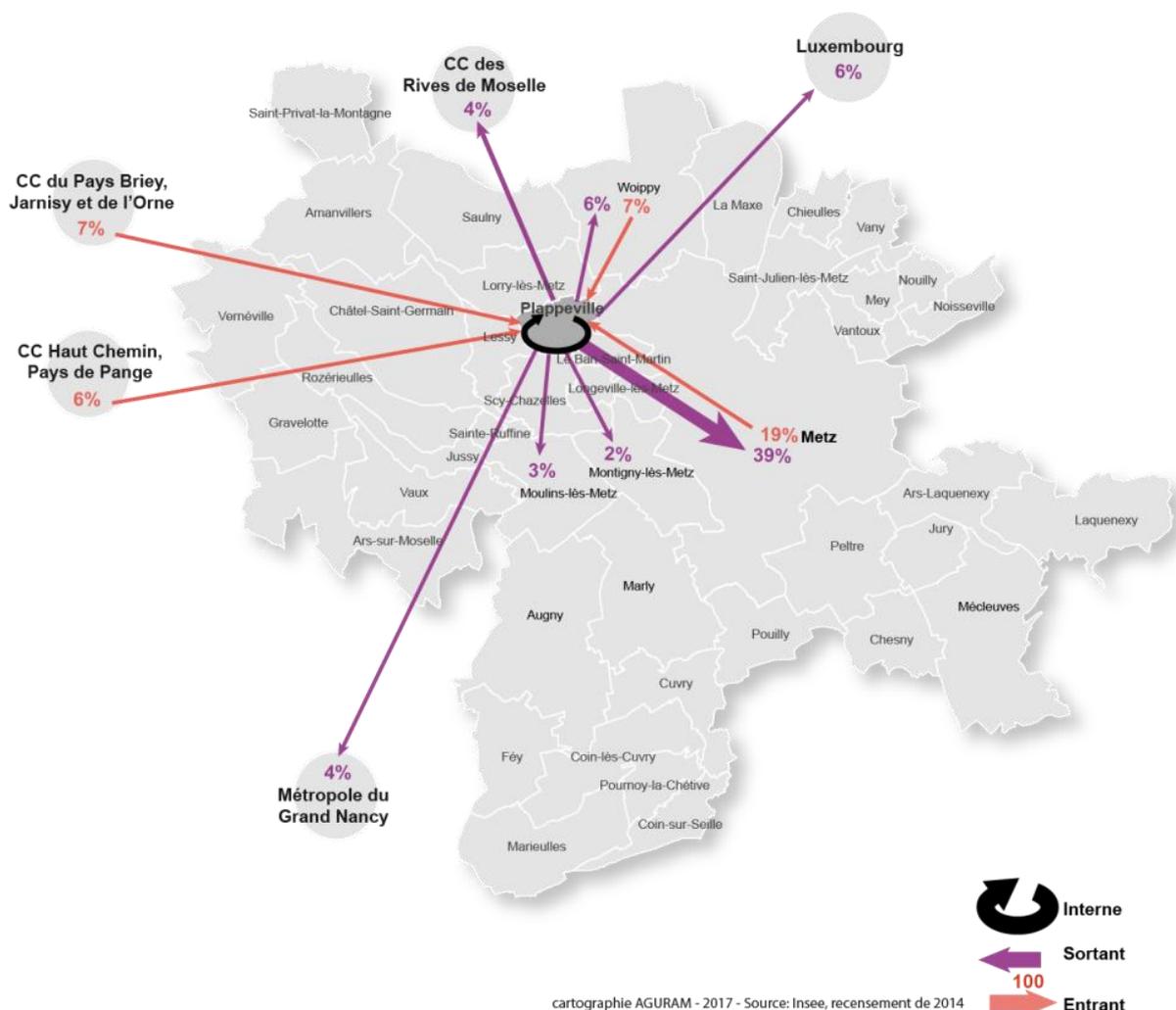
Ces déplacements représentent les flux sortants domicile-travail.

Flux sortants en 2010 – Actifs Epci (Lieu d'étude)	Commune (Lieu d'étude)	Nombre de personne	CC (hors MM)	%	%CC (hors MM)
<b>CA de Metz Métropole</b>	Ars-Laquenexy	5		0,63	59,80%
	Châtel-Saint-Germain	5		0,63	
	Jury	5		0,63	
	La Maxe	10		1,25	
	Laquenexy	5		0,63	
	Le Ban-Saint-Martin	10		1,25	
	Longeville-lès-Metz	5		0,63	
	Marly	5	534	0,63	
	Metz	348		43,13	
	Montigny-lès-Metz	20		2,50	
	Moulins-lès-Metz	25		3,13	
	Saint-Julien-lès-Metz	10		1,25	
	Scy-Chazelles	15		1,88	
	Vantoux	15		1,88	
Woippy	50		6,25		
<b>CA Portes de France-Thionville</b>	Thionville	10	10	1,13	
<b>CA de Longwy</b>	Longwy	5	5	0,56	
<b>CA du Grand Verdun</b>	Verdun	15	15	1,69	
<b>CA du Val de Fensch</b>	Fameck	5	15	2,26	
<b>CC Agglo Saint-Avold Centre Mosellan</b>	Carling	5	5	0,56	
<b>CC Bouzonvillois-Trois Frontières</b>	Bouzonville	5	5	0,56	
<b>CC Haut Chemin-Pays de Pange</b>	Vigy	5	5	0,56	
<b>CC Mad et Moselle</b>	Jouy-aux-Arches	5	5	0,56	
<b>CC Rives de Moselle</b>	Hagondange	15	35	3,95	
<b>CC Terre Lorraine du Longuyonnais</b>	Longuyon	5	5	0,56	
<b>CC des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne</b>	Auboué	10	10	1,13	
<b>CC du Bassin de Pont-à-Mousson</b>	Pont-à-Mousson	5	5	0,56	
<b>CC du District Urbain de Faulquemont</b>	Faulquemont	5	15	1,69	
<b>CC du Pays Orne Moselle</b>	Sainte-Marie-aux-Chênes	5	15	1,69	
<b>CC du Saulnois</b>	Dieuze	10	10	1,13	
<b>CC du Sud Messin</b>	Vigny	5	5	0,56	
<b>Métropole du Grand Nancy</b>	Nancy	15	35	3,95	
<b>Métropole du Grand Paris</b>	Paris	10	10	1,13	
<b>ND (Luxembourg)</b>	Luxembourg	20	50	5,64	
<b>ND (Suisse)</b>	Zurich	5	5	0,56	
			894	100%	

Concernant les actifs de 15 ans et plus qui travaillent sur la commune et qui génèrent des flux entrants, leur origine est plus diverse. En effet, ils proviennent à 45% de l'agglomération messine, avec une majorité de plappevillois (26%), 19% de travailleurs messins et 7% de travailleurs woippyens.

7% des actifs proviennent de la communauté de communes du Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne, 6% viennent du Haut Chemin-Pays de Pange et 4% provient de l'Arc Mosellan.

Dans ces mouvements de flux, il faut distinguer les mouvements pendulaires quotidiens générés par le personnel et les stagiaires non internes du centre Alpha.



Principaux flux Domicile-Travail pour la commune de Plappeville - Données INSEE

Grâce au recensement INSEE de 2014, il est aussi possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de ménages utilisant plusieurs modes de transport pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

**Parts modales des actifs occupés de Plappeville en fonction de leur lieu de travail – Données INSEE**

	Plappeville (flux interne)	Autres communes Metz Métropole	Hors Metz Métropole	Total
Voitures, Poids lourds	23 %	86 %	89 %	81%
Marche à pied	6 %	1 %	0 %	1%
Transports collectifs	0 %	10 %	11 %	9%
Pas de transport	71 %	0 %	0 %	7%
Deux roues	0 %	3 %	0 %	2%

71% des personnes plappevillois travaillant sur la commune n’ont pas de transport dans le cadre de leur travail, un chiffre qui s’explique par les habitations de fonctions ou de gardiennage sur le lieu de travail, ou par le travail à domicile. 23% des flux internes sont réalisés en voiture, 6% par la marche à pied.

L’usage de la voiture est prédominant dès qu’il y a des déplacements vers l’extérieur, en effet les actifs travaillant sur le territoire de Metz Métropole ou en dehors sont respectivement 86% et 89% à prendre leur voiture dans le cadre du déplacement domicile-travail. Les transports collectifs sont utilisés pour 10% des actifs qui travaillent sur Metz Métropole, 11% des actifs travaillant en dehors de Metz Métropole.

**Le niveau d’équipement des ménages de Plappeville en véhicules particuliers est de 42,2%, 52,2% en ont deux ou plus. Seul 5,6% des ménages ne disposent d’aucun véhicule particulier.**

**Pour les Plappevillois, 9% des actifs occupés travaillent sur la commune, 60% des actifs occupés quittent Plappeville pour travailler sur les autres communes de Metz Métropole (dont 39% à Metz et 6% à Woippy). Les 31% restant travaillent hors de Metz Métropole, dont 4% au Luxembourg, 4% sur le territoire de Rives de Moselle et 4% sur le territoire du Grand Nancy.**

**Concernant les actifs qui travaillent sur la commune, 45% provient de l’agglomération messine dont 19% et 7% pour respectivement les villes de Metz et Woippy. Hors Metz Métropole, les travailleurs proviennent à 7% de la communauté de communes du Pays de Briey, du Jarnisy et de l’Orne, 6% du Haut Chemin-Pays de Pange et 4% de l’Arc Mosellan.**

**Les déplacements domicile-travail sont essentiellement effectués en voiture (81%) par les plappevillois, à 9% par les transports collectifs. La marche à pied représente 1% des déplacements domicile-travail.**

## 5.2. LE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

Le Plan de Déplacement Urbains (PDU) est un document de planification qui détermine, dans le cadre d’un Périmètre de Transports Urbains (PTU), l’organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transports sont concernés, ce qui se traduit par la mise en place d’actions en faveur des modes de transports alternatifs à la voiture particulière : transports publics, deux roues, marche...

**Le PDU de Metz Métropole adopté en 2006 est actuellement en révision depuis 2013.**

### A. Cheminements doux et sentiers de randonnée

#### A.1. Liaisons piétonnes et cyclables

La commune de Plappeville est identifiée dans les **Schémas Directeurs Vélos et Piétons du PDU** (Plan de Déplacements Urbains, adopté en 2006) de Metz Métropole comme support pour des itinéraires à dominante loisir.

**D’après ces différents documents d’orientation, aucune action particulière n’était à envisager dans le cadre du PDU, la majorité des itinéraires retenus traversant la commune étant identifiés comme déjà existants.**

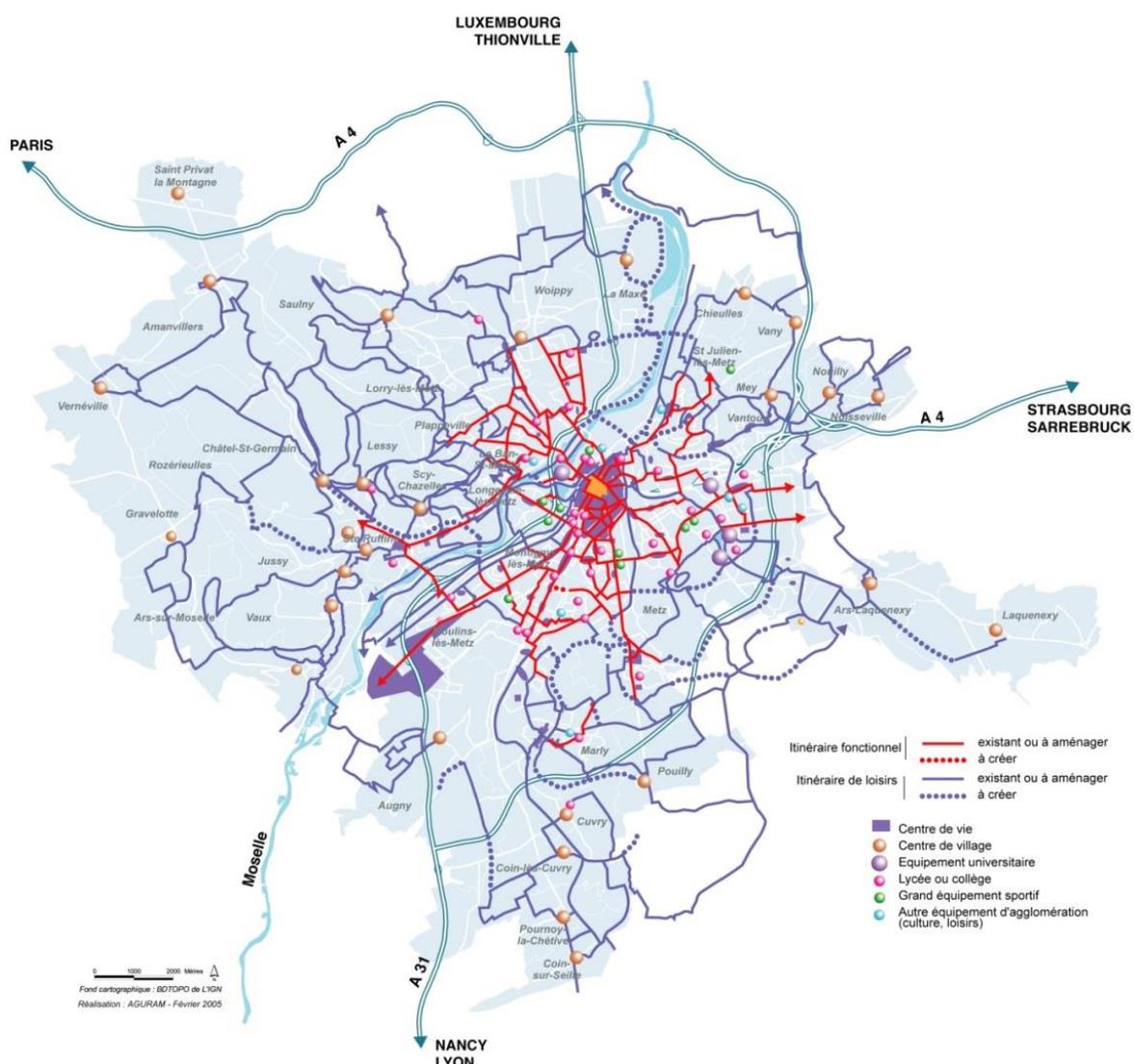
Néanmoins, aucun aménagement cyclable en tant que tel (bande, piste) n'existait sur la commune en 2010. Les voies vélo suivent les rues principales : Rue de Gaulle, Rue Jean Bauchez vers Metz.

### A.2. Le schéma directeur Piéton :

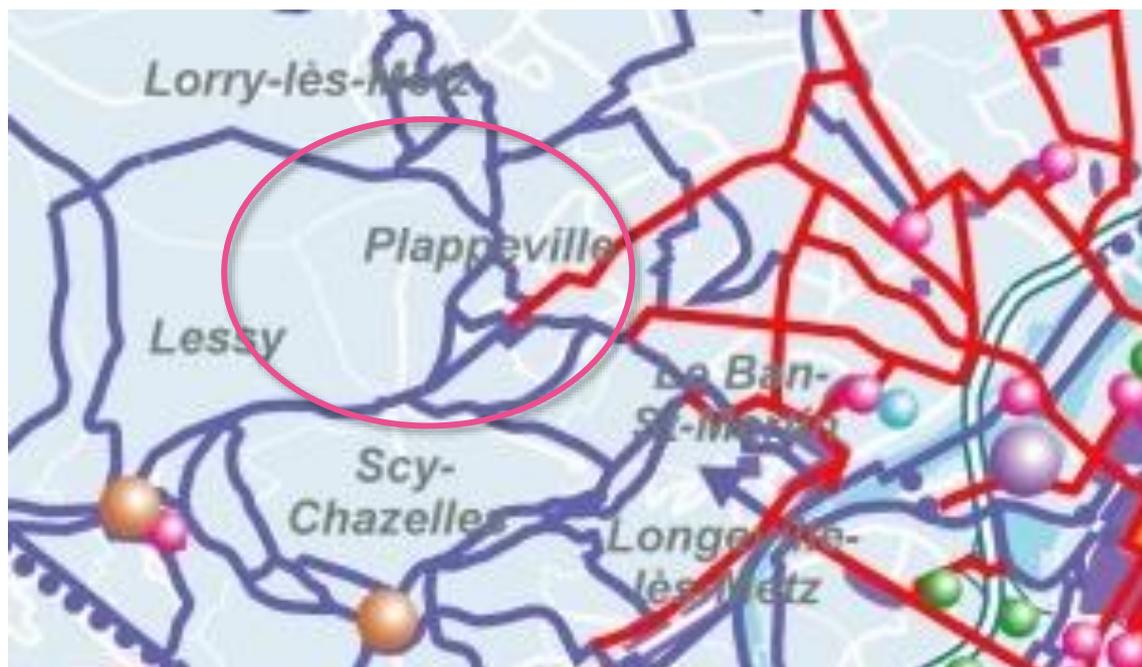
L'enquête ménage de 1992 sur l'agglomération a montré l'importance des déplacements réalisés par les piétons : 30% des déplacements étaient assurés par la marche à pied tous motifs confondus.

Quel que soit le mode de transport utilisé, la marche à pied est une étape obligatoire qui débute et achève un déplacement. La marche à pied reste donc l'un des maillons essentiels de la chaîne des déplacements, elle est le principal mode de transport pour les déplacements domicile-école, ceux liés aux commerces de proximité ou aux loisirs.

Les résultats de l'enquête ménage montrent également que la marche à pied est un mode de déplacement utilisé sur de courtes distances. L'enquête ménage utilisait un découpage sectoriel fin permettant l'analyse des déplacements entre les différents secteurs. De manière générale pour chacun des secteurs, les déplacements à pied sont constitués à 90% de déplacements internes au secteur. Des relations inter-secteurs existent, mais elles concernent principalement des liaisons entre le centre-ville et des quartiers périphériques : les Iles, Nouvelle Ville, Bellecroix, Sablon.... Quelques liaisons périphériques existent tout de même : Nouvelle Ville-Sablon, Nouvelle Ville-Montigny centre...



Sur le schéma ci-dessus la commune de Plappeville est concernée par des itinéraires de loisirs à aménager ou existants.



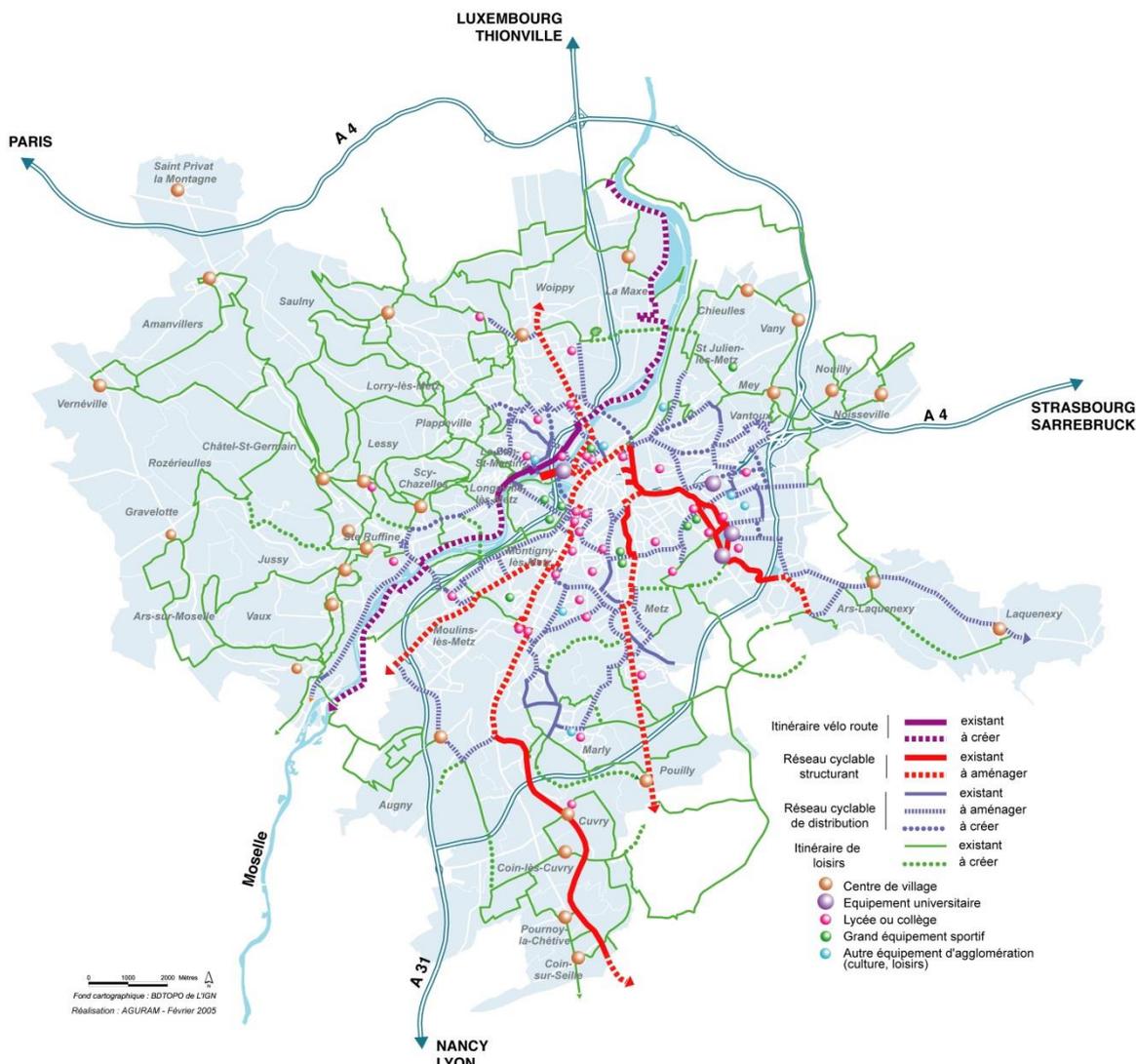
Extrait du Schéma Directeur piéton du PDU

L'armature principale du schéma Piéton se ramifie avec les sentiers locaux.

### A.3. Le schéma directeur Vélos

Le schéma directeur vélo a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, adopté en 2006. La commune est irriguée par le réseau secondaire fonctionnel. Ce dernier est connecté à l'axe principal Nord-Sud qui constitue l'armature du réseau.

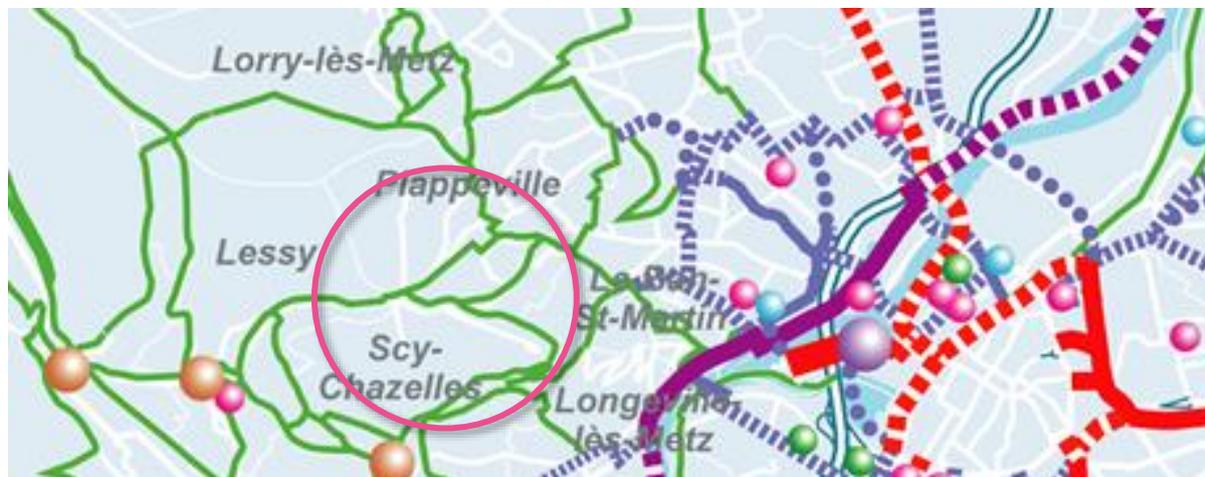
Ce schéma a pour objectif d'orienter le développement du réseau et **d'assurer une continuité, ainsi qu'une cohérence des itinéraires cyclables. Le développement de ce réseau reste aujourd'hui à la charge des communes lorsqu'elles souhaitent le mettre en œuvre.**



La commune de Plappeville est concernée par un réseau cyclable de loisirs existant. Beaucoup de sentiers sont ciblés par les vététistes. Il n’y a aucune piste cyclable matérialisée sur la commune.

**Au niveau du Schéma Directeur Piéton, la commune de Plappeville est concernée par un itinéraire de loisirs existant ou à aménager.**

**La situation est identique pour le Schéma Directeur Vélo avec des liens vers Lessy, Scy-Chazelles et Lorry-lès-Metz.**



Extrait du Schéma Directeur Vélo du PDU-2006

Les liaisons piétonnes à l'échelle de l'agglomération se superposent à Plappeville avec le réseau de voiries principales : la RD103h (Charles de Gaulle), la rue Jean Bauchez, la route de Lorry.

A une échelle plus locale et compte tenu de la géographie et du relief prononcé de la commune, l'utilisation des vélos concerne l'usage ludique et particulièrement le VTT (Vélos Tout Terrains).

Ces pratiques de vélo de loisirs indiquent que les pistes ou traces des usagers sont localisées au départ du Col de Lessy (Aire de stationnement non matérialisée). Elles irradiant sur la totalité du Mont. Sur le ban de Plappeville ces voies empruntent souvent des sentiers piétons.

Le Sentier de la Taye aux Vaches, Le Chemin des Lorrains, le chemin des Réhavignes, la Rue de la Bonne Fontaine, la Rue des Mirabelles, le Chemin des Amoureux sont des pistes de liaisons avec les villages limitrophes.

Les itinéraires principaux relient Plappeville aux communes de Lessy, Lorry-lès-Metz, et Le Ban Saint-Martin. Si les continuités vers le centre de Metz sont fortement contraintes (traversées des ponts franchissant la Moselle, axe autoroutier...), il est possible de rejoindre la véloroute Charles le Téméraire au niveau de la commune du Ban Saint-Martin.

#### A.4. La carte des balades nature

---

La commune de Plappeville est parcourue par plusieurs itinéraires de la carte des balades nature de Metz Métropole. La carte propose des itinéraires piétons et cyclistes permettant, quel que soit le temps, de relier de façon agréable les sites verts de l'agglomération.

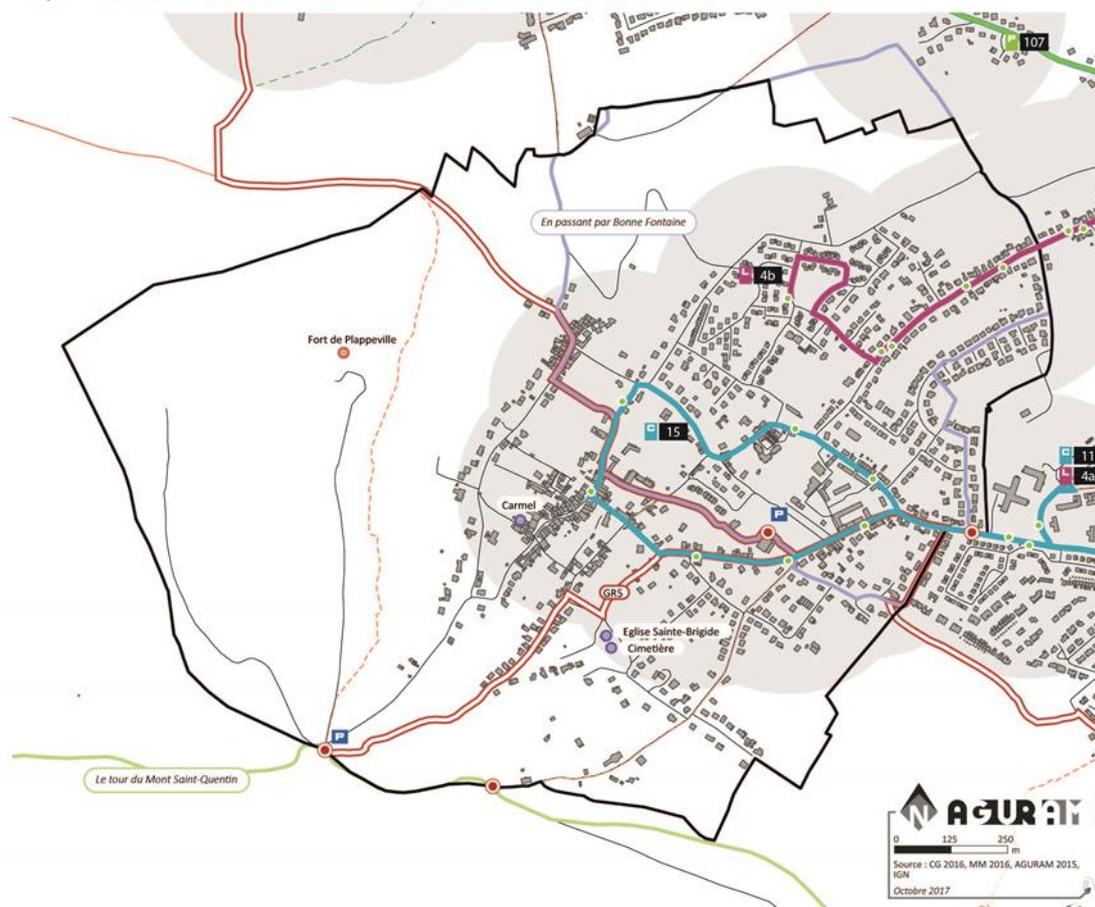
L'itinéraire s'appuie sur le chemin de grande randonnée européen. Venant de Saulny et Lorry les Metz au nord, il entre dans la commune par le chemin des Lorrains, dessert le centre du village (La maison forte de Tignomont, la Mairie, l'Église) et ressort en direction de l'arboretum et du col de Lessy par le sentier des Marivaux.

D'autres itinéraires parcourent le village et assurent des liaisons avec les communes voisines : Lorry et Woippy par le chemin du fort Decaen, Metz par la rue des Hauts de Woicon, le Ban Saint Martin par la rue du Général de Gaulle.

La carte des balades nature propose aussi un certain nombre d'itinéraires thématiques. Plappeville est intégrée à la boucle « Par Monts et par Vaux » qui relie Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz, Ars-sur-Moselle, Vaux, Jussy, Sainte Ruffine et Lessy. Sur le ban communal de Plappeville, l'itinéraire emprunte notamment le GR5, la rue du Général de Gaulle, la rue des Carrières (maison forestière) et chemine le long du fort de Plappeville, passant au plus près du parcours de santé.



**PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**TRANSPORTS EN COMMUN ET SENTIERS DE RANDONNÉES**



**LEGENDE**

**Transports en commun**

- Arrêt TC
- Citeis TC
- Ligne TC

- Périmètre de 300m autour des arrêts

**Sentiers de randonnées**

- Balade nature circuit 2015
- GR
- Balade SCOTAM
- Autres balades

- Point de départ potentiel
- Aire de stationnement
- Point de vue

**Elements patrimoniaux**

- Element patrimonial
- Patrimoine religieux

**A.5. Chemins du patrimoine**

(Source : [www.plappeville.fr/decouvrir-et-bouger/tourisme/chemins-du-patrimoine](http://www.plappeville.fr/decouvrir-et-bouger/tourisme/chemins-du-patrimoine)) – Texte repris pour la liste du patrimoine.

« Plappeville peut se targuer de bénéficier d'une situation géographique privilégiée, à deux pas de la ville, d'un environnement remarquable, d'une vie associative très riche et d'un dynamisme confirmé qui en font une commune prisée dans l'agglomération messine.

Elle peut également s'enorgueillir de posséder un patrimoine tant architectural que naturel qui, au cours des dernières années, a bénéficié d'une attention toute particulière de la part des élus pour le mettre en valeur.

Ainsi église, château d'Arros, calvaires et lavoirs ont été restaurés ; ruelles et sentiers ont été aménagés, balisés et, pour certains, éclairés, ce qui les rend des plus agréables à ceux qui les empruntent.

Pour aider le visiteur dans sa promenade, trois fascicules « Chemin du Patrimoine » ont été réalisés par la municipalité. Alors, n'hésitez pas à venir flâner dans nos ruelles et sentiers. Les parcours balisés et les trois « Chemins du Patrimoine » vous aideront à apprécier le charme et les richesses d'un beau village qui, tout en s'adaptant aux évolutions imposées par le temps, a su remarquablement préserver son identité. »

◆ **Chemin du patrimoine n°1**

Le chemin n°1 permet, en passant par les sentiers et venelles du village, de découvrir le patrimoine architectural :

- ◆ - les maisons vigneronnes, un repose-hotte, l'effigie de Bacchus... témoins de l'activité viticole du village
- ◆ - le château de Tignomont ou maison du Chapitre de la Cathédrale, édifié entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le début du XVII<sup>e</sup> et inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques
- ◆ - les lavoirs. Plappeville en possède deux, autrefois utilisés pour le lavage du linge mais aussi lieu de rencontre des lavandières.
- ◆ - le Migomay : seul vestige des débuts du protestantisme dans l'agglomération et propriété autrefois de la famille du pasteur Paul Ferry. Il est également inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Cette liste n'est pas exhaustive. A découvrir aussi sur ce parcours, croix, calvaires, lieux-dits, demeures et tombes remarquables....

◆ **Chemin du patrimoine n°2**

Les amoureux de la nature pourront "se mettre au vert" en empruntant les sentiers du Mont Saint-Quentin pour y découvrir :

- ◆ - la source des Marivaux, qui autrefois, alimentait en eau une partie des fontaines de la ville de Metz. Le débit était bien plus important ; pour preuve, on pouvait y pêcher la truite jusqu'en 1918.
- ◆ - l'arboretum où on peut retrouver les espèces locales. Les plantations se côtoient selon la classification botanique mais aussi par rapprochement permettant de faire des comparaisons et d'éviter les confusions.
- ◆ - le lieu dit "les quatre tilleuls": situé à proximité du fort de Plappeville. Cet endroit est l'emplacement où l'on brûlait les sorcières. Les Allemands lors de la construction du fort ont respecté les lieux, et une levée de terre contourne l'endroit.
- ◆ - la vigne, particulièrement visible sur le point de vue de la Taye aux Vaches. Encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, une grande partie des habitants du village travaillait dans les vignes et dans les champs. Quelques vignes ont été remises en état par des particuliers et l'ordre des Vignerons qui perpétue la tradition des vendanges et la fête de la Saint Vincent.

A noter aussi le refuge des chauve-souris, le fort de Plappeville, la Taye aux Vaches, les points de vue....

◆ **Chemin du Patrimoine n°3**

Cet itinéraire emmène le promeneur à travers les différents lieux-dits du village et l'aide à connaître la signification ou l'origine de leurs noms :

- ◆ - le Hameau Sainte-Brie. Au Moyen-Age, le village était constitué de trois hameaux distincts : Tignomont, Plappeville et Sainte-Brie. Ce dernier était formé de maisons qui entouraient un oratoire. Ils disparaissent l'un et l'autre en 1445. Seule l'église est reconstruite.
- ◆ - la Bonne Fontaine : ce nom provient de la source que l'on retrouve dans des broussailles sourdant simplement de la terre. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la renommée de la source ferrugineuse, dite de la Bonne Fontaine, commença à se répandre.
- ◆ - les Prés Saint-Jacques : avant la révolution étaient les Prés du Seigneur Jacques.
- ◆ - Impasse des Huit Hommes : la légende dit que huit habitants, au lieu d'aller à la messe se retrouvèrent pour boire à cet endroit. Un orage éclata et ils furent engloutis dans les boues provoquées par le déluge.
- ◆ - les Hauts de Woicon : la montée sur la colline permet d'admirer la vue sur le village, sur le Mont Saint-Quentin et sur la ville de Metz. Autrefois cette colline était couverte de vignes.

A voir également sur ce parcours : la Croix d'Orée, le Vieux Puits, le Breuil....



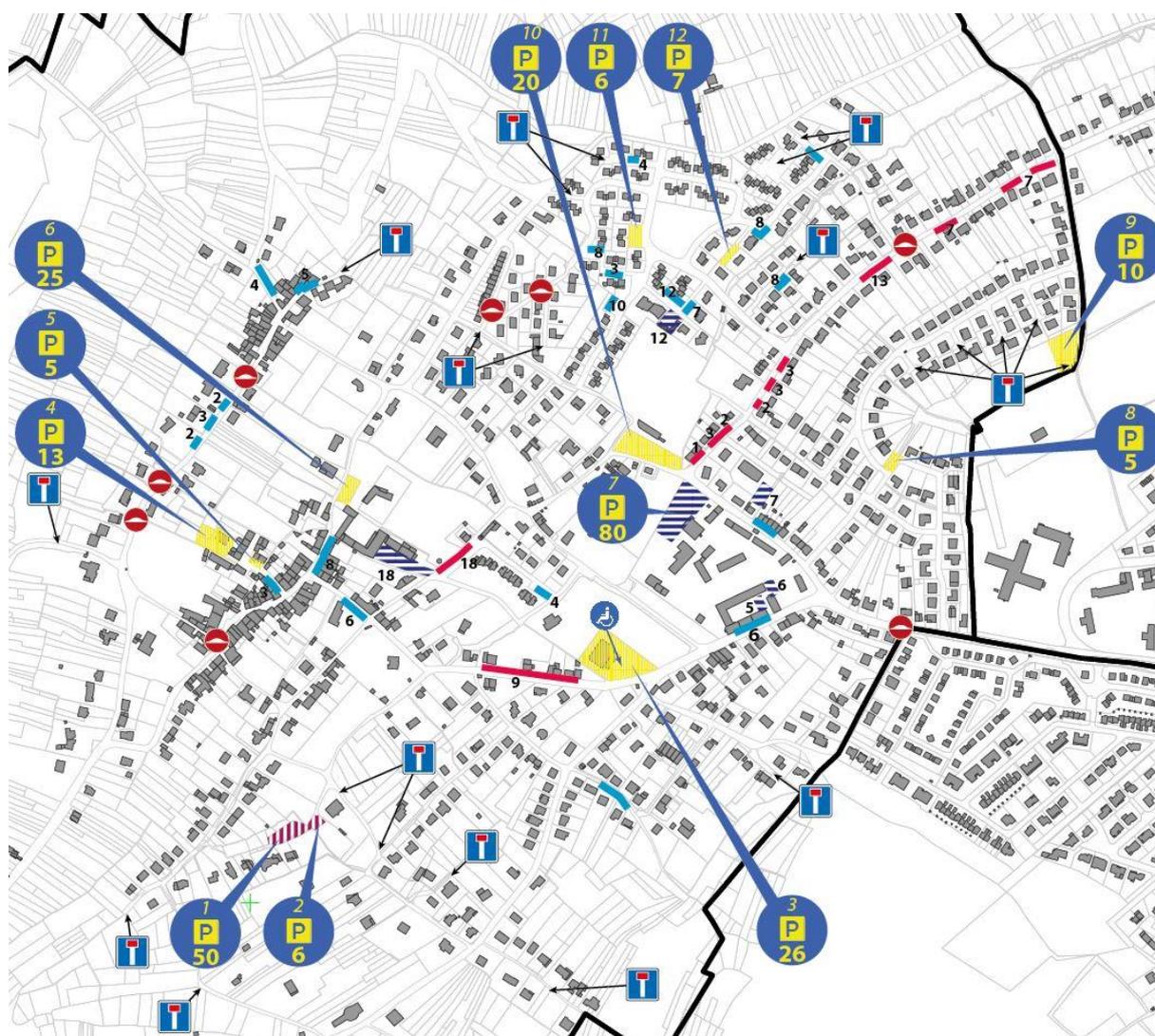
### 5.3. LES CAPACITES DE STATIONNEMENT

Une part importante des actifs de la commune se répartissent vers la Metz Métropole et vers le nord de l'agglomération. La nature résidentielle de l'habitat du village et les caractéristiques de village dortoir amplifient les effets du stationnement. Ils se conjuguent avec les besoins en déplacements internes de la commune pour la desserte des écoles. Malgré la bonne desserte par les transports en commun, les déplacements automobiles sont prédominants et le nombre de véhicules par ménage, même s'il reste stable entre 1999 et 2008, est très important.

Le tissu urbain étroit, la densité du bâti dans le village ancien, les rues sinueuses, sont des caractéristiques qui qualifient les atouts du village comme de nombreuses autres communes des cotes de Moselle. Pourtant la pression du stationnement reste un réel problème quotidien. Les rues et ruelles sont encombrées d'automobiles, le bâti ancien ayant peu de capacités à offrir un garage.

Toutefois, et selon les données de recensement de l'INSEE pour 2008, 91.1% des ménages disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement.

En 2014, 90,1% des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement dans la commune et seulement 9,9% n'ont aucune place de parking.



LEGENDE

- Place de stationnement matérialisée
- Place de stationnement non matérialisée
- Parking communal avec emplacements matérialisés
- Parking communal avec emplacements non matérialisés
- Parking privé
- P Repère Aire de stationnement Nombre de places
- H Place stationnement handicapé
- D Dépose minute
- Stationnement non aménagé
- ⊘ Ralentisseur
- I Impasse

Dans le cadre du PDU pour les communes périphériques, il est important de se référer aux objectifs et outils validés. En terme de construction, la commune devra respecter les normes minimales d'emplacement vélo et voiture fixés dans le cadre du PDU.

Repère Carte	Localisation - Rue	Nb Places	Statut	Handicapé
1	Parking Église	50	Parking communal non matérialisé	
2	Parvis Église - Cimetière	6	Parking communal non matérialisé	
3	Salle polyvalente Rue De Gaulle	36	Parking communal matérialisé	1
4	Arrière Place Viansson	13	Parking communal matérialisé	
5	Rue Ancienne Mairie	5	Stationnement non matérialisé	
	Rue Ancienne Mairie	3	Places sur voirie non marquées	
6	Rue Paul Ferry	25	Parking communal non matérialisé	1
	Rue Paul Ferry	8	Places sur voirie non marquées	
	Rue Général de Gaulle	6	Places sur voirie non marquées	
	Rue Général de Gaulle	9	Places sur voirie matérialisées	
	Rue de Lavaux (Batigère Sarel)	18	Parking privé	
	Rue de Lavaux	4	Parking communal non matérialisé	
	Rue de Lavaux-	18	Parking communal matérialisé	
	Rue du Haut Pré	4	Places sur voirie non marquées	
	Rue de Gaulle	6	Places sur voirie marquées	
	Centre Alpha	6	Parking Privé - Non marquées	
	Centre Alpha	5	Parking Privé - Non marquées	
7	Parking Centre Alpha	80	Parking privé	n.c.
8	Rue Saint Vincent	5	Parking communal matérialisé	
9	Haut de Woicon	10	Parking communal non matérialisé	
	Rue Brion	7	Parking privé	
	Rue Brion	6	Places sur voirie non marquées	
10	Stade de football - Rue Brion	20	Parking communal matérialisé	
	Rue Jean Bauchez	32	Places sur voirie matérialisées	
	Rue Prés St Jacques	4	Places sur voirie non marquées	
11	Rue Prés St Jacques	6	Parking communal matérialisé	
	Rue Prés St Jacques	8	Parking communal non matérialisé	
12	Rue de la Saussaie	7	Parking communal matérialisé	
	Rue de la Saussaie (2)	8	Parking communal non matérialisé	
	Rue de la Saussaie (Place Cresson)	5	Parking communal non matérialisé	
	Rue Croix d'Orée (Prés Saint Jacques)	8	Places sur voirie non marquées	
	Passage Croix d'Orée-Fond Pré	3	Places sur voirie non marquées	
	Rue Fond de Pré	10	Parking communal non matérialisé	
	Rue Fond de Pré (Collectif)	19	Parking communal matérialisé	
	Rue Fond de Pré (Collectif) - Garages	12	Parking privé	
	Rue du Vieux Puits	5	Places sur voirie non marquées	
	Rue de Tignomont	4	Places sur trottoirs non marquées	
	Rue de Tignomont	7	Places sur voirie non marquées	
		<b>488</b>		

## 6. LES EQUIPEMENTS

### 6.1. LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

#### A. Équipements scolaires

##### A.1. École maternelle et élémentaire

La commune de Plappeville accueille ses élèves de la maternelle au primaire grâce à la présence de deux établissements scolaires : l'école maternelle « Les Séquoias » et l'école élémentaire « Les Venelles ».

Les horaires d'ouvertures sont :

- de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 15h45 du lundi au vendredi ;
- de 8h30 à 11h30 le mercredi.



École maternelle « Les Séquoias »

Les données fournies par la commune, recensées dans le tableau ci-dessous, permettent de retracer les différentes évolutions des effectifs scolaires.

#### Evolution des effectifs scolaires sur la commune de Plappeville – (Données communales)

Année	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Maternelle	53	57	55	56	54	60	57
Elémentaire	126	121	114	105	107	103	101
Total des écoles	179	178	169	161	161	163	158

Sur les 7 rentrées consécutives étudiées depuis septembre 2010, le groupe scolaire de Plappeville possède un effectif moyen de 167 élèves.

La tendance globale indique une diminution des effectifs scolaires. En effet, malgré une stabilisation des effectifs de l'école maternelle avec une moyenne de 56 élèves sur les 7 années, les effectifs de l'école élémentaire sont en baisse depuis la rentrée scolaire 2010, avec un passage de 126 élèves à 101 à la rentrée scolaire 2016, soit une baisse de 20%. Pour l'ensemble des établissements scolaires, on accuse une perte de 21 élèves depuis la rentrée scolaire de 2010.

##### A.2. Les déplacements domicile-école

Sur les 408 élèves recensés sur la commune, 37% étudient dans la commune (maternelle, primaire) et 32% à Metz (collège, lycée et études supérieures). Les collégiens se rendent majoritairement au collège Jean Bauchez du Ban-Saint-Martin.

Elèves résidants dans la commune	Elèves étudiant à Plappeville	Elèves étudiant à Metz	élèves étudiant à Metz Métropole	Elèves étudiant dans d'autres territoires
408	37%	32%	59%	4%

**Principaux flux Domicile-Ecole pour la commune de Plappeville - Données INSEE****COMMUNE DE PLAPPEVILLE**

## Principaux flux migration domicile - études 2014

**A.3. Les activités périscolaires**

La commune dispose d'un périscolaire qui accueille les enfants scolarisés à Plappeville avant l'école (de 7h30 à 8h30) et après l'école (les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h30 et les vendredis de 15h45 à 18h30). Un accueil est ouvert le mercredi après-midi jusque 18h30.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal a mis en place les TAP qui proposent des activités aux enfants les Lundis, Mardis et Jeudis de 16h à 17h. Durant ces plages horaires, le choix d'une activité est obligatoire pour tout enfant fréquentant le service périscolaire. Plusieurs types d'activités sont proposés : culturelles (théâtre, musique, chorale, ...), artistiques (peinture, poterie, ...), sportives (basket, jeux de ballons, jeux de coopération, relais, ...), manuelles (divers bricolages suivant la saison), cuisine, ...

Lors de la pause méridienne (de 11h45 à 13h45), les enfants de l'école maternelle bénéficient du premier service dès la fin de la matinée d'école. Ils peuvent ensuite profiter de la cour ou de la salle d'évolution suivant la météo. Les plus petits sont conduits à la sieste à partir de 13h15. Les enfants de l'école élémentaire, après un temps libre dans la cour de l'école ou dans les bâtiments situés place Viansson (selon la météo), se rendent au restaurant scolaire pour le second service, sous la surveillance du personnel communal. Ils sont ensuite accompagnés à l'école. 7 membres du personnel communal prennent en charge les enfants : 3 pour la maternelle, 4 pour l'élémentaire. Le mercredi, de 11h30 à 13h30, un seul service est proposé.

#### A.4. L'accueil Petite enfance

---

Depuis 2009, Plappeville possède une micro-crèche « Gribouille », gérée par l'association Familles Rurales de Plappeville qui accueille 9 enfants. En 2017, cette structure a été déplacée dans l'espace Petite enfance, près de la salle polyvalente, et peut accueillir maintenant entre 14 et 16 enfants. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h15 à 18h15 et peut accueillir des enfants âgés de 3 mois à 3 ans, inscrits suite à la commission d'attribution des places.

De plus, afin de répondre davantage aux besoins en matière de garde d'enfants, la commune peut compter sur la présence de 7 assistantes maternelles agréées, recensées en 2016, qui totalisaient 12 gardes d'enfants.

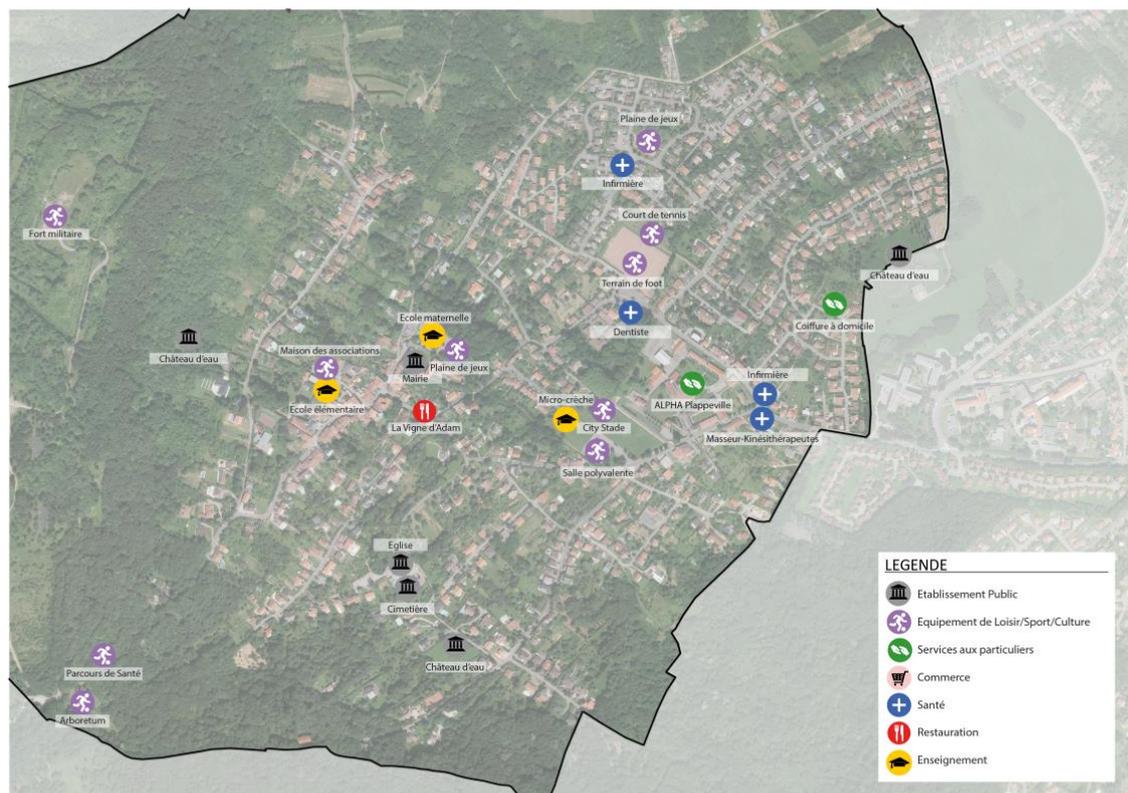
**Une école maternelle et une école élémentaire sont implantées sur la commune et accueillent respectivement 57 et 101 élèves à la rentrée scolaire de 2016. Depuis la rentrée scolaire de 2010, ces établissements accusent une perte de 21 enfants, principalement à l'école élémentaire qui connaît une perte de 25 élèves, contre une hausse de 4 élèves pour l'école maternelle.**

**Sur les 408 élèves (primaire, secondaire supérieur) recensés sur la commune, 37% étudient dans la commune et 32% à Metz. Le collège du secteur est situé au Ban-Saint-Martin, lié aux 27% des élèves qui étudient à Metz Métropole (hors Metz et Plappeville).**

**La commune a mis en place un accueil périscolaire, avant et après l'école, où des activités sont organisées.**

**Depuis 2009 la commune dispose d'une micro-crèche, déplacée en 2017 à proximité de la salle de polyvalente. Désormais, elle peut accueillir entre 14 et 16 enfants. De plus, on recense 7 assistantes maternelles sur la commune.**

**PLU** **PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**COMMERCES, SERVICES ET EQUIPEMENTS**



**B. Les équipements culturels, sportifs et de loisirs**

Au niveau culturel, la commune dispose d'une salle des fêtes, localisée rue du Général de Gaulle. Elle permet la pratique de nombreux sports liés aux écoles, au périscolaire et aux associations sportives : badminton, volleyball, danse, gymnastique, football. Elle permet également aux associations d'organiser leurs manifestations (marché de Noël, repas de St Sylvestre, St Vincent, marche populaire ...) et peut être louée à des particuliers pour des banquets de mariage ou de fêtes de famille.

La commune dispose aussi d'une maison des associations située dans la ruelle des écoles. Ce bâtiment accueille les associations et leurs activités relatives.

En matière d'équipements sportifs et de loisirs, Plappeville possède de nombreuses installations :

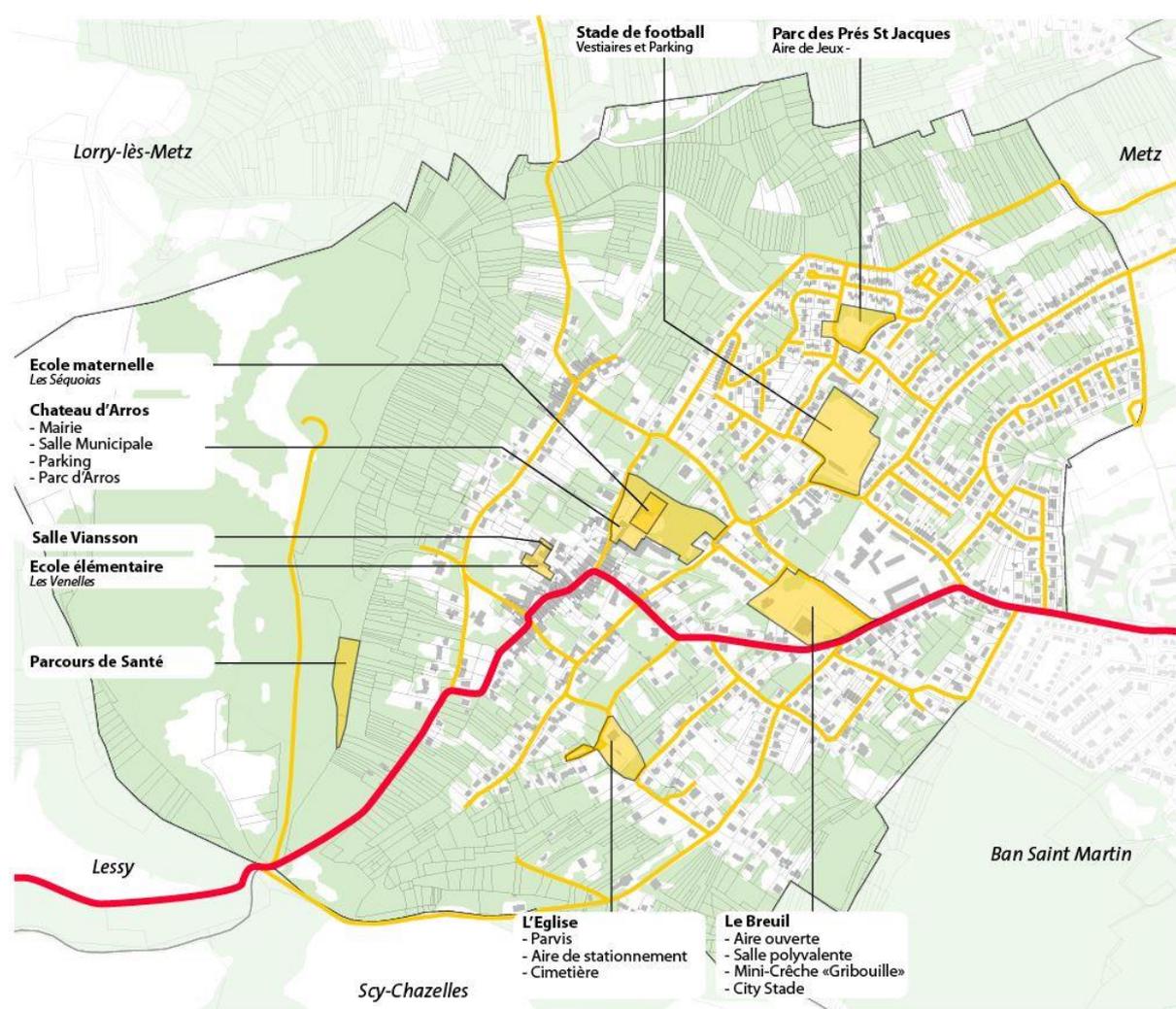
- Le terrain de football et son vestiaire, utilisé essentiellement par le Football Club de Lorry–Plappeville pour ses entraînements et ses matches. L'école élémentaire utilise occasionnellement le stade pour ses manifestations sportives comme par exemple la course ELA ;
- Le court de tennis, situé à proximité du stade, n'est ouvert qu'aux Plappevillois ayant payé leur cotisation ;
- Le city-stade qui se situe dans le terrain du Breuil (près de la salle polyvalente), est ouvert à tous pour la pratique du football, du basketball et tous jeux de ballons. Lors de la fête du village, un mini-tournoi de football y est organisé ;
- Deux aires de jeux situées aux Prés Saint-Jacques et dans le Parc d'Arros (à proximité de l'école maternelle) ;
- Le fort de Plappeville, le parcours de santé et l'Arboretum constituent des lieux de promenades ou de randonnées pour les plappevillois et habitants de l'agglomération messine.

À ces équipements, on peut mettre en lien les associations de la commune. Elle en compte moins de vingt qui participent à l'animation et au dynamisme du territoire. Elles proposent une large gamme d'activités :

- Activités – Animations : loisirs en général, arts, chants, scoutisme, football, liens associatifs ;
- Vie scolaire et petite enfance : parents d'élèves, périscolaire ;
- Traditions et patrimoine : histoire, vigneron, patrimoine, échange, souvenir français, anciens combattants, religieux.

**En dépit de sa taille relative, la commune bénéficie de plusieurs équipements de loisirs, sportif et culturel. Ces équipements sont communaux et ouverts à tous.**

**Les diverses associations présentes sur la commune participent au maintien de ces équipements et à leur fonctionnement.**



Localisation des équipements

### C. Les espaces publics

Les espaces publics sont des lieux de rencontres par excellence. Ce sont des vides nécessaires aux tissus urbains qui permettent une respiration en créant des ouvertures et des perspectives.

Il s'agit aussi de lieux de passages, d'une sorte de colonne vertébrale dont la trame assure le lien entre les différentes entités urbaines de la commune.

Les équipements de Plappeville occupent une situation centrale sur le village : La salle polyvalente, la mini-crèche « Gribouille », le City-Stade.

### C.1. L'église

---

Par sa situation à l'écart du village et sa position en promontoire, l'église isolée forme une centralité vers laquelle convergent les voiries et les sentiers piétons. Pour accompagner l'église, une esplanade parking sommairement équipée est disposée à proximité. Son accès et celui de l'église sont privilégiés. Des emplacements de stationnement face au cimetière sont disponibles. Elle est connectée au sud à la Rue des Marivaux par un sentier qui franchit le ruisseau. Au Nord, la Rue derrière l'Hâte déclassée et aménagée permet un accès à pied des paroissiens depuis la Rue des carrières.



### C.2. Le Breuil

---

Ce vaste espace dégagé a été en partie utilisé pour l'implantation des casernes Sibille et leur fonction de Sanatorium. Pendant plusieurs années, cet espace large et ouvert a servi pour la place des fêtes du village. Aujourd'hui le site qui reste dégagé accueille un parking temporaire lors des manifestations publiques, les événements festifs. Salle polyvalente, City Stade, Mini-crèche « Gribouille ».



### C.3. Parc des Prés Saint Jacques

---

### C.4. Stade de football

---

### C.5. Parc d'Arros

---

Ensemble de cœur de village : Parc d'Arros. Arbres de hautes tiges. École Maternelle « Les Séquoias », Mairie, Salle Municipale,

### C.6. Salle Viansson

---

Place de l'ancienne Mairie

### C.7. Groupe scolaire élémentaire « Les Venelles »

---

### C.8. Parcours de Santé

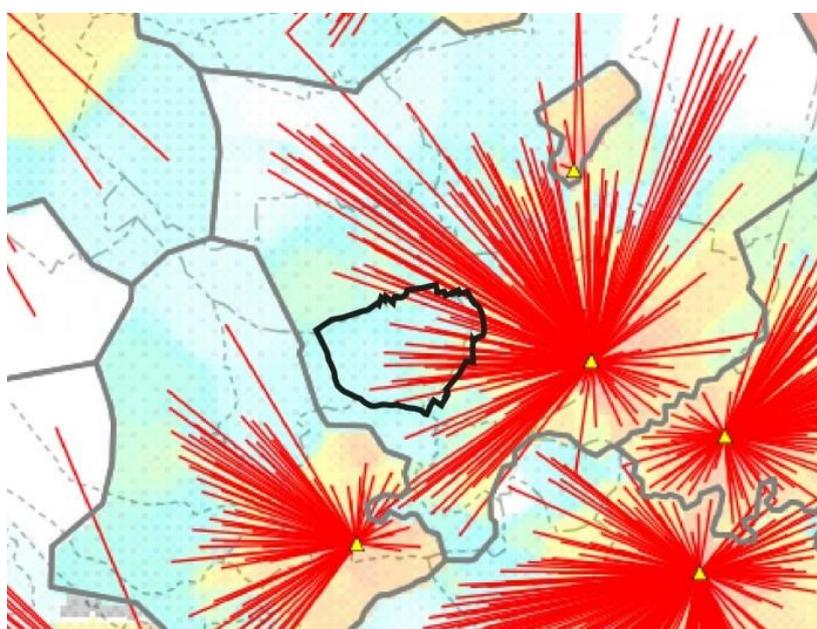
---

## 6.2. LA DESSERTE NUMERIQUE

L'Article L151-5 du Code de l'Urbanisme stipule que : « Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.»

Il convient de réaliser un diagnostic sur les communications numériques disponibles sur le territoire communal. Le recensement des contraintes qui s'imposent et des opportunités à saisir aidera la commune à définir son projet en matière de communications numériques. En France, les collectivités peuvent intervenir pour l'aménagement numérique dans le cadre du Code Général des Collectivités territoriales. Depuis 2004, l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales leur donne la possibilité d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques. En revanche, les collectivités ne peuvent intervenir directement dans le déploiement des réseaux mobiles (3G/4G) qui sont du ressort exclusif des opérateurs privés.

### A. Desserte numérique par ADSL.

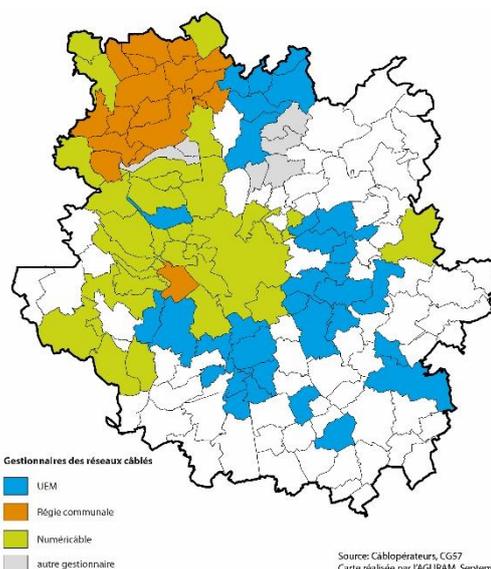


Plappeville n'est pas directement raccordée au réseau téléphonique de France Télécom via un Nœud de Raccordement des Abonnés (NRA) puisqu'elle ne dispose pas de nœud de raccordement ADSL sur son ban communal. Les lignes téléphoniques des habitants sont donc raccordées à un ou plusieurs centraux situés dans les villes avoisinantes. Ici, c'est via le nœud ARL57 qui se situe sur le ban communal de Metz.

Cartographie ADSL - CEREMA

La présence de ce NRA à Plappeville et son opticalisation (raccordement à l'infrastructure de collecte en fibre optique) permettent à la commune de disposer de services ADSL satisfaisants et de couvrir la quasi-totalité des secteurs urbanisés. En termes de débits, les estimations du niveau de service ADSL/VDSL, proposé sur la commune de Plappeville, oscillent entre 20 Mbit/s et plus.

Le NRA ARL57 a été dégroupé permettant la présence d'opérateurs alternatifs et dynamiser l'offre de service. À ce jour, il compte 4 opérateurs différents. Toutefois, bien qu'il soit à proximité de la commune et couvre la majorité des zones urbanisées de celle-ci, l'affaiblissement du débit (caractérisé par la zone bleue sur la carte ci-dessus) ne permet l'éligibilité totale à des offres de service type Triple Play (internet-téléphonie-télévision).



Communes desservies par le câble – SCOTAM

## B. Desserte numérique par le câble

Plappeville dispose d'un réseau câblé géré par Numéricâble offrant des services Internet et de télédistribution.

Depuis septembre 2005, Numéricâble a réalisé une rénovation et une modernisation de son réseau en adoptant une architecture de type FTTLA (Fiber To The Last Amplifier). Elle permet la délivrance de services Très Haut Débit. Ces débits sont de l'ordre de 100Mbit/s pour la commune de Plappeville permettant la souscription d'offre Triple Play : internet-téléphonie-télévision. La carte, ci-contre, montre que seule une partie des communes de Metz-Métropole est desservie par le câble.

## D. Une couverture très haut débit programmée

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure pérenne permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s. Demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s. Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses, voire denses.

Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010, un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes, dont les communes de Metz-Métropole d'ici 2020. Ceci permet de garantir la pérennité de la bonne qualité de desserte numérique des habitants de Plappeville sur le long terme. Le déploiement FTTH sur la commune débutera en 2015 pour une durée de 5 ans, via un co-investissement d'Orange et SFR.

Si en 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s, ce chiffre reste particulièrement évolutif. Les contenus de plus en plus riches induisent de faire croître d'environ 33% par an cette valeur moyenne qui définit le haut débit. Si la croissance des débits continue au rythme qui a été le sien depuis plus de vingt ans, les usages exigeront 30 Mbit/s en 2020. Cela va bien au-delà des performances de l'ADSL et nécessite le développement d'autres technologies comme la fibre optique. A cette dynamique s'ajoute la multiplication des objets connectés (tablettes, smartphones, smartTV...) et le développement de nouveaux usages comme le stockage en ligne de données (photos, vidéos, données sensibles...).

## E. Haut débit mobile

La couverture des réseaux 3G/4G (service de communications mobiles de troisième et quatrième générations) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires. Ceci se vérifie pour Plappeville. La couverture 3G/4G sur la commune est permise par la présence d'antennes relais sur le ban communal, mais seulement deux opérateurs sont présents sur le ban communal : Orange et SFR.

ID	Réseau	Operateur	Date	Modif	Adresse	Code Postal	Ville	Active
112672	2G 3G 4G	ORANGE	1999-10-22	2015-02-27	CHEM DE WOICON (LES HAUTS DE PLAPPEVILLE)	57050	PLAPPEVILLE	Oui
79077	2G 3G 4G	SFR	1997-05-30	2016-04-22	CTRE FÉLIX MARÉCHAL 1 R XAVIER ROUSSEL	57050	PLAPPEVILLE	Oui

**Par le Nœud de Raccordement des Abonnés (NRA) ARL57 situé sur le ban communal de Metz, Plappeville dispose d'une desserte ADSL réduite, de l'ordre de 20 Mbit/s. Cependant, il existe une offre câblée à 100 Mbit/s proposée par Numéricâble.**

**En 2020, la commune disposera intégralement de la fibre optique par le biais d'un co-investissement d'Orange et SFR. La desserte mobile de la commune est bonne avec une couverture 3G et 4G par deux opérateurs.**

## 7. LE CONTEXTE URBAIN

### 7.1. LES PROTECTIONS DU PATRIMOINE

La commune de Plappeville présente la particularité de posséder un patrimoine bâti important, lié à son histoire et son passé mais aussi à la reconnaissance populaire d'un cadre urbain qui le valorise.

#### A. Les Monuments Historiques

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et de ses textes modificatifs, les procédures réglementaires de protection d'édifices sont de deux types et concernent :

- ◆ - « les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public » ; ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre » ;
- ◆ - « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation » ; ceux-ci peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région (article 2 modifié par décret du 18 avril 1961).

La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC), soit au terme d'un recensement systématique (zone géographique donnée, typologie particulière), soit à la suite d'une demande (propriétaire de l'immeuble ou tiers : collectivité locale, association, etc.).

La commune de Plappeville comprend plusieurs édifices classés ou inscrits au titre des Monuments historiques (AC1) :

- **Église de PLAPPEVILLE**, est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques du 28.10.1980. Construction du 12<sup>ème</sup> et du 15<sup>ème</sup> siècle. (Mérimée PA00106691)
- **L'immeuble du 18 rue de Tignomont** est inscrit à l'Inventaire supplémentaire du 23/06/1988. Protégé en totalité, le corps de bâtiment sur rue, avec sa tour d'escalier sur cour (cad. 2 232) : inscription par arrêté du 23 juin 1988. (Mérimée : PA00106972)
- L'ancien **groupe fortifié ST QUENTIN**. Les ouvrages maçonnés ou bétonnés, y compris les organes métalliques d'observation et de défense directement liés. (cad. A 3p, 4p, 5p, 6p ; B 145p, 146, 147p, 150p, 151p, 152p, 155p) : inscription par arrêté du 15 décembre 1989 Inscrits par arrêté préfectoral du 15.12.1989. Construction 2<sup>ème</sup> moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Architecte SERE DE RIVIERE Raymond. (Mérimée – PA00107038)
- Immeubles **81 et 83 rue du Général de Gaulle** sont inscrits à l'inventaire par arrêté préfectoral du 22.10.1991. Construction du 18<sup>ème</sup> siècle. Représentatif des résidences de campagne du pays messin au 18e siècle. Les façades et les toitures, ainsi que le jardin avec ses deux escaliers. (Mérimée PA00107054)
- L'ancienne **maison du Pasteur Paul Ferry**, dite « le Migomay » est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, sise au 9 rue de Lorry à PLAPPEVILLE, par arrêté préfectoral du 22.11.2002. Construction du 16<sup>ème</sup> siècle. (Mérimée PA57000023)

Le classement ou l'inscription d'un immeuble au titre des monuments historiques entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. **Cette servitude s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un périmètre de 500 mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité (c'est-à-dire visible depuis le monument ou en même temps que lui).**

Tous les travaux à l'intérieur de ce périmètre, ou susceptibles de modifier l'aspect des abords, doivent avoir recueilli l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci vérifie au cas par cas la situation dans le champ de la visibilité.

### B. Les sites classés

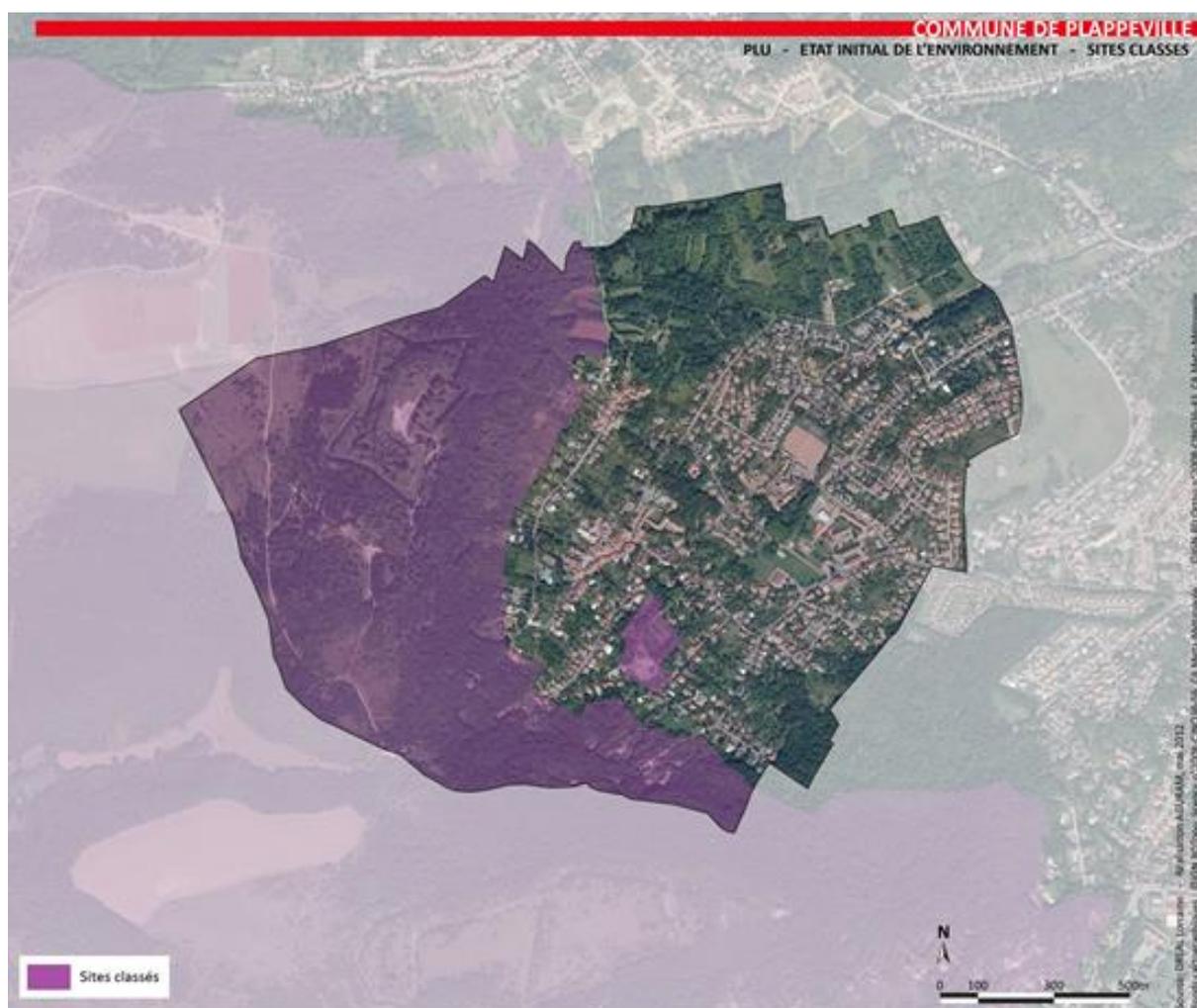
Un site classé est un « *site ou monument naturel dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* ».

Les objectifs sont la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque). Le classement offre une protection renforcée en comparaison de l'inscription, en interdisant, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier l'aspect du site.

L'initiative du lancement de la procédure de classement d'un site revient soit au ministre, soit aux directions régionales de l'environnement, soit aux commissions départementales des sites, perspectives et paysages. La procédure est fonction de la nature des propriétaires concernés.

**La commune de Plappeville** fait partie de l'ensemble paysager du « Mont Saint Quentin et de ses abords » et est en partie couverte à ce titre par **un site classé au titre de la protection des Sites et monuments naturels (AC2)** :

- ◆ Ensemble formé par le site du Mont St Quentin et de ses abords est classé parmi les sites par décret du 29.06.1994.



Couverture de Plappeville par le Site Classé du Saint Quentin.

### C. Vestiges Archéologiques

En raison du peuplement ancien de la vallée de la Moselle depuis la préhistoire, plusieurs sites archéologiques sont susceptibles d'être présents sur la commune de Plappeville.

**La ville de Plappeville** est concernée par l'arrêté préfectoral n°2003-256 du 07 juillet 2003 **relatif au zonage archéologique**. *Cet arrêté est annexé au présent règlement.*

À ce titre, **tous les dossiers** de demande de permis de construire, de démolir et d'autorisation d'installation et de travaux divers d'une emprise au sol terrassé supérieure à 3000 m<sup>2</sup> (y compris parkings et voiries) situés sur la commune devront être **transmis au Préfet** de région conformément au décret n°2002-89 du 16 janvier 2002. La même règle est applicable pour tous les travaux d'une emprise au sol terrassée supérieure à 3000 m<sup>2</sup> conformément au Code de l'Urbanisme.

## 7.2. ARMATURE ET ENTITES URBAINES

Plappeville est un village dont l'histoire est marquée par la viticulture qui a perduré pendant plusieurs siècles malgré les conflits. Sa situation protégée sur le flanc nord du Mont Saint Quentin en est partiellement la cause. Ce passé tourmenté a aidé à construire l'image d'un village et d'un héritage bâti et architectural de qualité. Sous le Fort Plappeville, ancien point militaire stratégique dominant l'agglomération, la situation du village est désormais convoitée par de nombreux messins.

### A. Histoire et Patrimoine

Initialement, le village est composé de deux noyaux historiques, Plappeville et Tignomont, reliés par les constructions pavillonnaires contemporaines. Des rues anciennes en pente raide, des maisons aux portes ouvragées, des résidences secondaires aux arbres séculaires, l'église posée sur un éperon, voilà le portrait du village rapidement brossé.

Quelques découvertes archéologiques dans l'ancien cimetière entourant l'église de Plappeville témoignent de la présence d'habitations à l'époque gallo-romaine. La chronique de Saint Clément rapporte que le village était renommé pour ses faits de sorcellerie. Entre 1593 et 1595, plus de 20 personnes seront brûlées en place publique.

Vers 621, Saint Pappole, 28<sup>ème</sup> évêque de Metz édifie sa résidence d'été sur le site de ces habitations gallo-romaines. Le village se structure autour de cette résidence et prend le nom de son fondateur : Pappoli villa. Autour de cette demeure se sont agglomérées les premières constructions des ouvriers agricoles et viticulteurs.

A proximité, se développe simultanément le hameau de Tignomont qui évoque le lieu d'habitation des « *tigneri* », esclaves charpentiers. Du temps des romains, le sommet du « *Tignis Mons* » (Mont des Charpentes) fournissait le bois des charpentes et ses versants étaient couverts de vigne. Les paysages autour de la commune présentent une structure ouverte et dégagée qui s'épanouit sur le coteau.

Initialement, le bâti s'agglomère d'abord le long de pente de la rue principale, la rue de Metz (devenue Rue du Général de Gaulle) puis le long de la rue de Tignomont. Arborescentes, les ruelles irriguent le reste du bâti en suivant les courbes de niveau. Elles se développent alors sur un terrain beaucoup moins pentu. (Rue de l'Eglise, Rue de Lavaux, Ruelle à Four, Rue de Lorry, Rue de Tignomont). De cette armature secondaire courent les chemins ou les ruelles de traverse plus pentues et presque parallèles à la pente.

#### A.1. Naissance du village



Plan Napoléon – Plappeville (Arch. Départementales - Coll. AGURAM)

Légende des couleurs non répertoriée : on peut penser que le rouge représente le patrimoine viticole et vivrier. À noter le chemin rural qui prolonge la rue Deville vers Lorry (Chemin de la taye aux vaches : anciennes pâtures avant l'établissement du fort Plappeville)

Le cadastre ancien (Plan Napoléonien ci-dessus) montre un bâti groupé, constitué de maisons anciennes implantées à l'alignement des rues principales. Hormis l'église, il n'y a aucune construction ancienne identifiée et isolée au-delà de ces deux noyaux villageois. La densité de ces constructions rappelle intuitivement celle du vieux bâti médiéval. Il faut remarquer que ces deux noyaux villageois ne laissent pas apparaître de traces de fortifications, ni de porte d'octroi. Pourtant, le village dans son histoire a eu à supporter les assauts des hordes de brigands de grands chemins : seule l'église fortifiée abritée par son mur d'enceinte a pu abriter les villageois. En 1870, les militaires avaient installé leurs arrières à la Caserne Sibille. Ce casernement transformé deviendra le centre de réadaptation puis le centre Alpha. Les bâtiments les plus anciens à colombages (démontables) s'étirent rue du Général de Gaulle.

## A.2. Les destructions successives

Par sa situation idéale sur le Mont Saint Quentin, surplombant la ville, l'histoire de Plappeville est bouleversée au rythme des combats concernant la place fortifiée de Metz. En 923, le village est mis à sac par les troupes slaves d'Henri l'Oiseleur.

La guerre entre Metz et le Duc de Lorraine contraint les villageois à se réfugier dans la cité messine. Mais à leur retour en 1444, le village est entièrement ravagé : église, maison et terres. En 1552, lors du siège de la ville de Metz par Charles Quint, Plappeville est touchée et rattachée à la France. Pendant la guerre de Trente ans (1630), Plappeville est pillée.

Malgré ces destructions successives, les villageois opiniâtres reconstruisent leur village avec acharnement et l'adaptent pour se protéger : l'église Sainte Brigide est fortifiée.

### A.3. Le tissu urbain

Des vieilles rues en pentes raides, des maisons aux portes ouvragées, des résidences secondaires aux arbres séculaires, voilà le portrait du village rapidement brossé. L'église est posée sur un éperon. Le village est composé de deux noyaux historiques, Plappeville le village et Tignomont l'écart, reliés par les constructions pavillonnaires contemporaines.

### A.4. Une structure particulière.



Village vers 1860 : le relief marqué et les deux noyaux villageois. A noter la zone du ruisseau « Des Marivaux » qui est signalée boisée.

Comme tous les villages viticoles autour du Mont Saint Quentin, Plappeville n'a que peu de rapport avec le type traditionnel de « village-rue » lorrain de plaine. Ici l'usoir est réduit. La pente du terrain oblige à un choix entre la surface viticole et un bâti ramassé proche de la rue.

La terrasse naturelle et l'orientation des coteaux ont permis l'implantation des premières constructions. La croissance du village est liée à l'installation de grosses propriétés viticoles autour desquelles s'agglomèrent progressivement les constructions.

Les rues sont étroites et sinueuses assorties de placettes, d'espaces publics irréguliers aux croisements de rues ou à proximité des lieux à usage collectif comme les églises ou les fontaines.

De tradition viticole, les paysages autour de la commune présentent une structure qui s'épanouit sur le coteau. Le village est dominé par la masse boisée du Mont Saint Quentin.

Initialement, le bâti s'agglomère d'abord le long de pente de la rue principale, la rue de Metz (devenue Rue du général de Gaulle) puis le long de la rue de Tignomont. Arborescentes, les ruelles irriguent le reste du bâti en suivant les courbes de niveau. Elles se développent alors sur un terrain beaucoup moins pentu. (Rue de l'Église, Rue de Lavaux, Ruelle à Four, Rue de Lorry, Rue de Tignomont). De cette armature secondaire courent les chemins ou les ruelles de traverse plus pentues et presque parallèles à la pente : Ruelle Saint Michel, Rue Rohmer, Rue Deville, Rue de Lorry.

## B. Périodes de développement

### B.1. Avant 1951

Jusqu'aux années 50, trois entités distinctes forment le village :

- le cœur de village historique (A) qui s'accroche le long de la Route de Lessy, Rue du Général de Gaulle, RD 103h. La trame est celle d'un village rue aux caractéristiques rurales et agricoles.
- L'écart de Tignomont (B) vers Lorry les Metz (Rue de Tignomont) dense et compact au milieu des exploitations.
- L'ensemble de casernes d'artilleurs allemands (C) qui est créé en 1870. En 1900 elles abritent deux compagnies d'infanterie. En 1916 elles sont transformées en lieu de repos pour les troupes. En 1933, le site devient un sanatorium de post cure et une maison de réadaptation fonctionnelle.

A noter la situation à l'écart de l'église Saint Brigide. (Point Rouge)

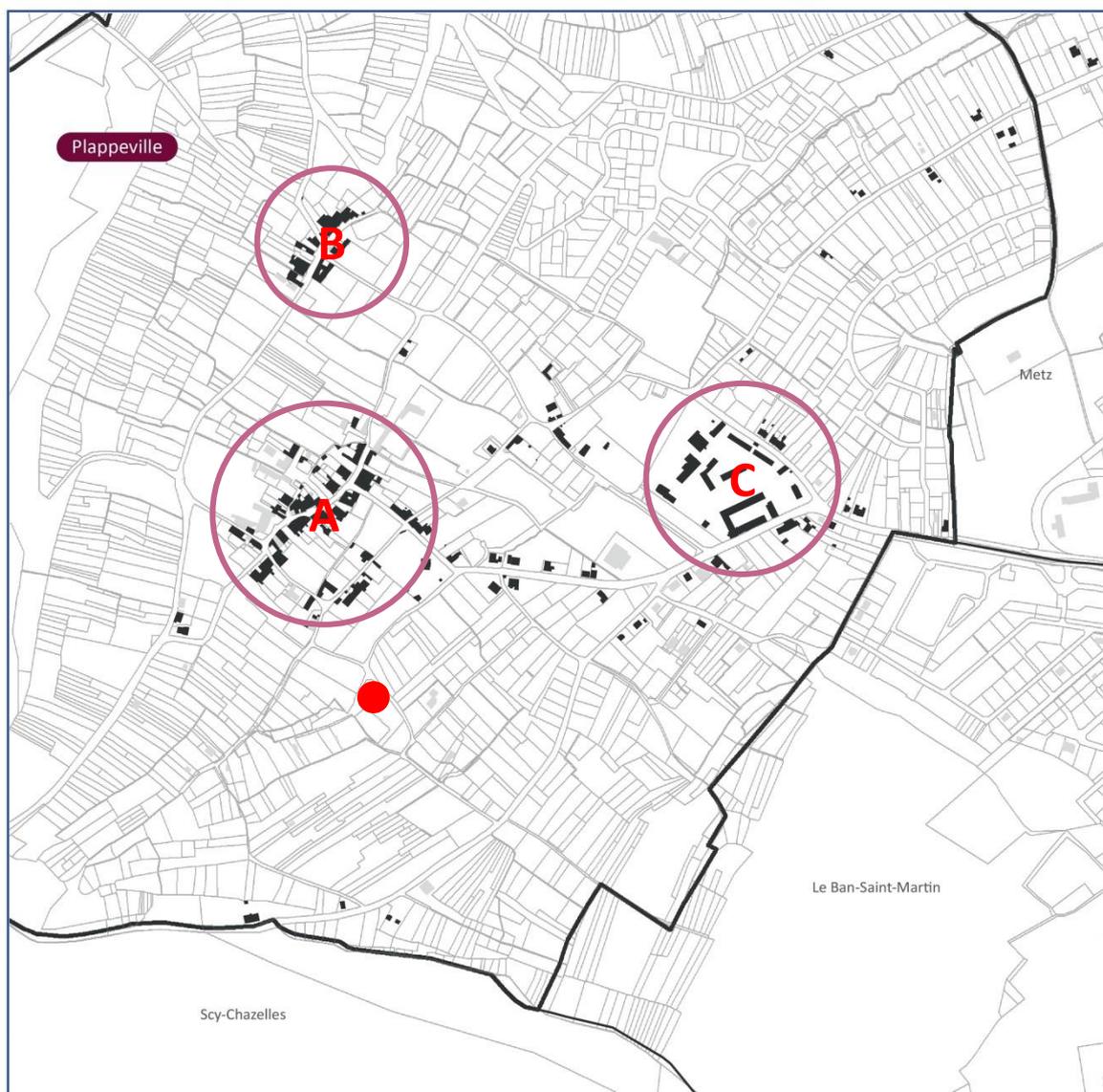
A la suite de l'annexion, et des transformations administratives, culturelles et économiques qui s'en suivent. Les habitants qui choisissent de rester français et de partir, ont provoqué une vague d'émigration compensée par l'arrivée de ressortissants allemands vers les villes entre 1870 et 1890. Une deuxième vague s'implantera dans les centres industriels jusqu'en 1910.

Les besoins de logement de ces nouveaux agriculteurs sont les quelques constructions éparpillées caractéristiques des années 30. Les constructions s'accrochent le long des voies existantes.



## PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION

### ÉPOQUES DE CONSTRUCTION



#### B.2. De 1951 à 1970

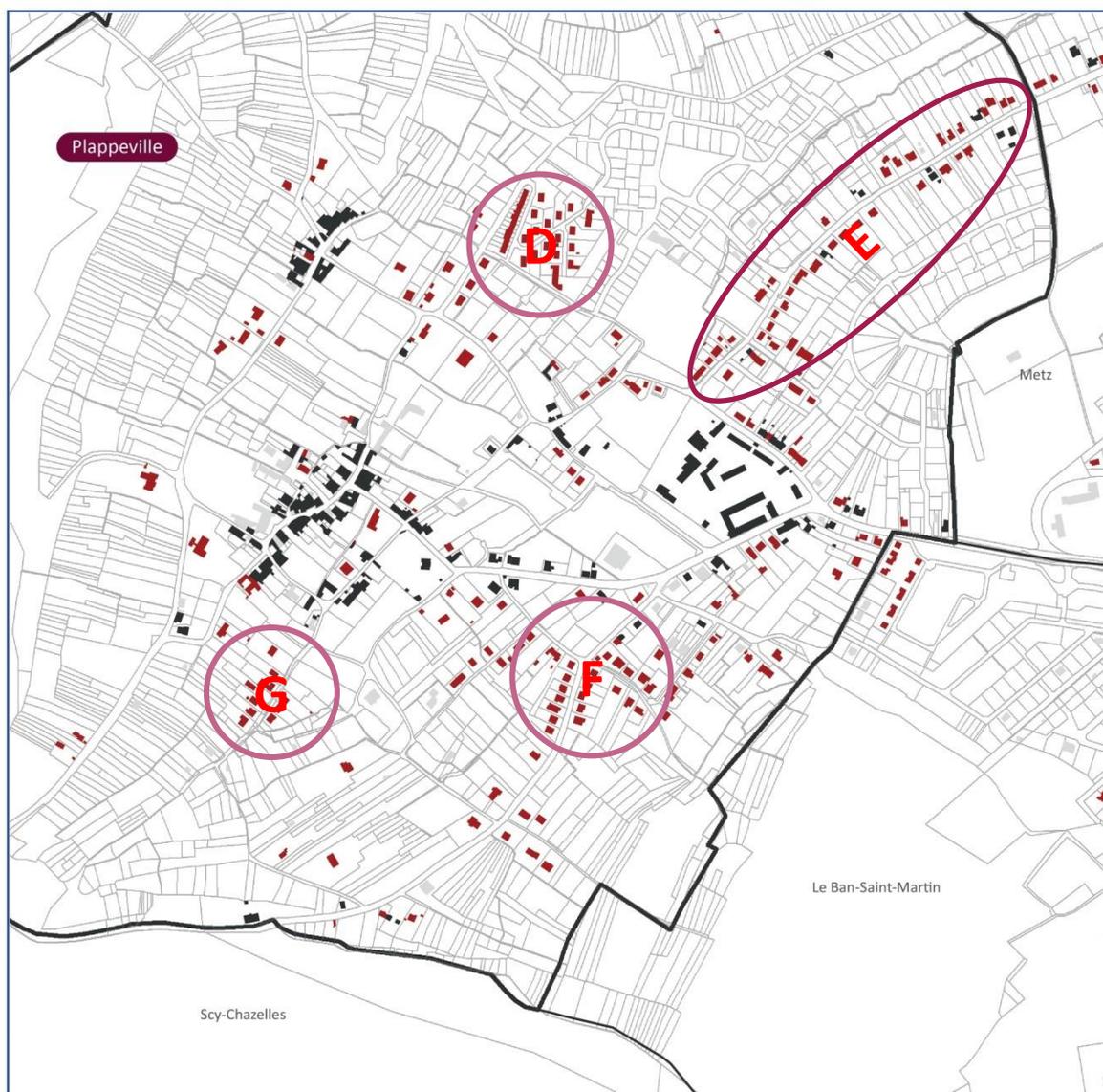
L'essor de l'industrialisation et les besoins humains réclamés par la sidérurgie en Lorraine et son attractivité, le développement de la Ville de Metz, déclenchent à Plappeville - sur deux décennies - les premières vagues de constructions en quantité :

- La rue des Paules (D) en impasse voit la création du premier lotissement de « La Croix D'Orée ».
- La Rue Jean Bauchez (E) vers Metz Devant les Ponts (En direction de Woippy, Rombas et Hagondange se garnit de nombreuses constructions individuelles.
- La Rue des Carrières (F) dans la partie centrale, prolongée vers la rue du Haut Pré.
- La rue en impasse (G) de Marivaux.



## PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION

### ÉPOQUES DE CONSTRUCTION



#### B.3. De 1971 à 1999

La fin du 20<sup>ème</sup> siècle voit l'installation de plusieurs ensembles immobiliers importants

Dans la période de 1971 à 1999 de nouvelles opérations importantes sont engagées :

- Le lotissement des prés Saint Jacques (H)) dans les années 80 occupe une ancienne zone humide liée au ruisseau de Marivaux (Maisons individuelles accolées et collectifs résidentiel)
- La requalification création du Centre de rééducation professionnelle-Alpha-1986.
- Le lotissement de maisons individuelles des Hauts de Woicon (I) années 90, s'implante sur le coteau d'anciennes vignes et de vergers de mirabelliers. Il est complété par la création de nouvelles rues (Saint Vincent, Des Vignes, La Clette prolongée.
- L'ensemble immobilier de la rue du Breuil (Maisons individuelles accolées) et du Parc d'Arros (K) (Réhabilitation et Collectif ; Nouvelle Mairie)
- les constructions individuelles rue de la Mouée et les impasses de la Corvée et du petit Pinot (J)
- L'opération parc de Lavaux : le clos Brion (L) (bâtiment collectif)

Dans cette période d'expansion, la première couronne de l'agglomération se développe et la pression foncière augmente. De nombreuses constructions individuelles occupent des parcelles consacrées à la culture ou aux jardins vivriers.



## PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION

### ÉPOQUES DE CONSTRUCTION

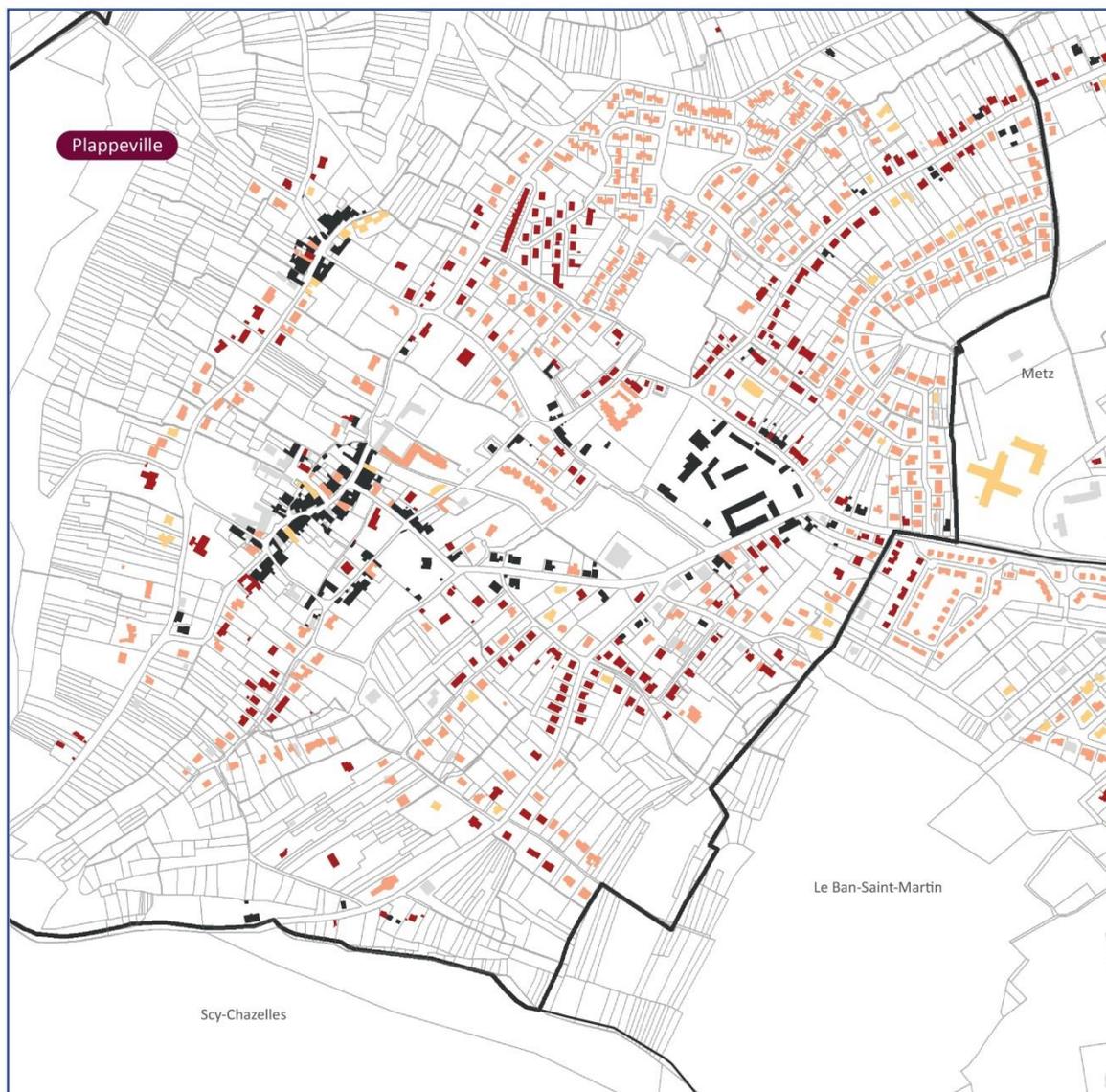


#### B.4. De 2000 à 2014

- Rue du Vieux puit (2006-2008) ensemble de constructions individuelles accolées.
- Sur l'ensemble du village, des maisons individuelles sur des divisions de parcelles.

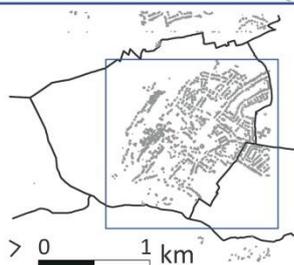


**PLAPPEVILLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
**ÉPOQUES DE CONSTRUCTION**



**LEGENDE**

- Avant 1951
- de 1951 à 1970
- de 1971 à 1999
- de 2000 à 2014
- Non renseigné



**Carte Bâtiments institutionnels et espaces publics (Ensembles spécifiques - voir en (D))**

## 7.3. LA MORPHOLOGIE URBAINE

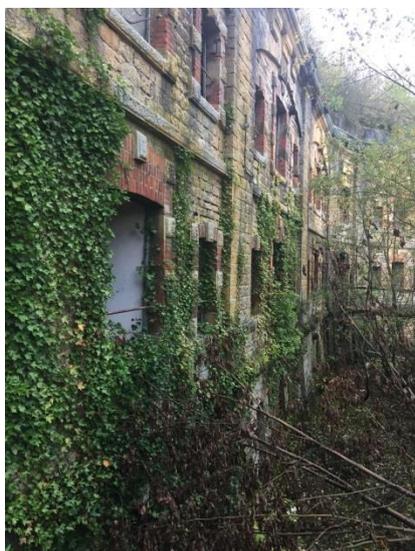
### A. Le site du Saint Quentin

Surplombant la Moselle et l'Agglomération Messine, le Mont Saint Quentin est la composante essentielle du paysage messin. Lieu sacré dès le 9<sup>ème</sup> siècle, la chapelle et l'ermitage y abritait les reliques de Saint Quentin. Il est baptisé dès lors le mont "Saint Quentin".

Ce caractère s'est adjoint très tôt d'un rôle défensif : Point de vue large sur le plateau Lorrain à l'est avec un panorama qui couvre la vallée de la Moselle depuis Cattenom jusqu'aux côtes de Delme.

Lors du siège de Metz, en 1552, Charles Quint fit installer ses troupes dans les ruines de l'Église du Saint Quentin (Sur le ban de Scy-Chazelles). Au Moyen-Âge, les carrières du Saint Quentin servent à la construction des édifices des villages environnants puis des fortifications.

La vocation défensive s'impose en 1867, lorsque la décision est prise de construire des forts détachés autour de Metz. Sous le second Empire, la guerre de 1870 va bouleverser la vie paisible et viticole de Plappeville. En 1868, les travaux des forts détachés commencent sur **les hauteurs déboisées** dominant le village. La construction des quatre ouvrages dont Saint Quentin et Plappeville débute. Inachevés et trop éloignés des batailles de 1870, ces forts ne remplissent pas leur fonction. La place de Metz capitule le 27 octobre 1870. La Moselle entre dans une longue période d'annexion.



Cour d'honneur du Fort de Plappeville

Les allemands terminent les forts et les améliorent. En environ 10 années, le Mont Saint Quentin devient un groupe fortifié avec l'achèvement du fort Diou (est) en 1875 et le fort Girardin (ouest) en 1880 et Plappeville.

La structure des bâtiments est celle utilisée à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle pour la ligne Maginot : construction enterrées, liaisons souterraines entre les ouvrages, approvisionnements des points armés du site par voie ferrée à voie étroite.

Ces bâtiments remarquables par la qualité de leur construction, emploient des appareillages de moellons calcaires d'extraction locale (Carrières d'Amanvillers). Au départ, l'ossature générale de tous les ouvrages est constituée en pierre de taille appareillée. L'évolution des armes d'artillerie a contraint les occupants prussiens à couvrir d'une carapace de plusieurs dizaines de centimètres de béton, l'ensemble des ouvrages.

Les combats de la première guerre mondiale se déroulant en d'autres lieux, Metz et ses forts sont utilisés comme base arrière.

En raison de l'état de guerre, Plappeville subit la germanisation à outrance et devient : « *Pappolsheim* » jusqu'à l'Armistice en 1918.

Aux prémices de la deuxième guerre mondiale, du groupe fortifié Saint Quentin et le fort de Plappeville sont intégrés au dispositif de la ligne Maginot par l'état-major Français. Mais rapidement, Metz et ses alentours tombent aux mains allemandes sans combats.

Les 6 et 7 décembre 1944 à la suite d'un long pilonnage et au prix de quelques maisons du village détruites, la reddition du groupe fortifié Saint Quentin et du fort de Plappeville aux armées américaines intervient.

Le site sera utilisé plusieurs années pour les essais d'explosifs

Un siècle de vocation militaire a suivi la vocation agricole et viticole étroitement associée à l'économie locale des villages accrochés à ses pentes, a suivi. Le départ de l'armée dans les années 2000 a entamé un nouveau processus de transformation et d'usages du site.

Le départ de l'armée a déclenché de multiples réflexions sur l'avenir des forts et montré l'intérêt de leur mise en sécurité afin d'envisager leur ouverture à un large public.

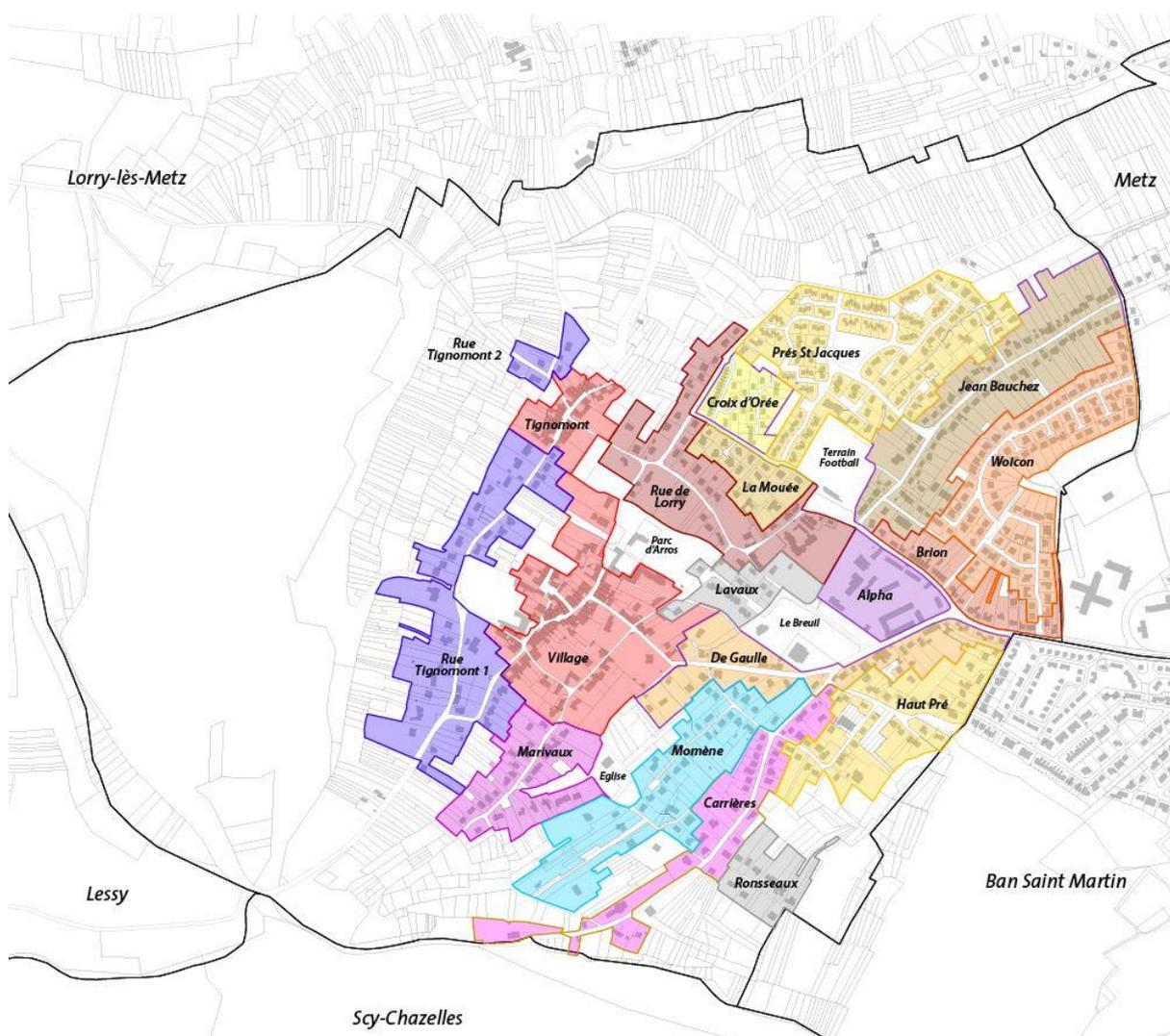
Cet espace péri-urbain est d'une richesse architecturale, historique et biologique reconnue. Une étude récente a détaillé une stratégie d'aménagement et de gestion du site qui couvre un total de 800 hectares dont 700 sont dans le site classé. Metz-Métropole (Agglomération Messine) est devenue propriétaire de 211 hectares.

La multiplicité et la diversité des catégories d'utilisateurs du site génèrent une fréquentation inorganisée qui a des effets et conséquences néfastes face à la conservation du patrimoine, de sa faune et sa flore. Cet attrait génère une circulation automobile de traverse importante dans les rues étroites du village.

L'attractivité et la richesse du site se confirment au travers des nombreuses études qui existent sur le Mont Saint Quentin.

## 7.4. DENSITES

Les densités bâties sont calculées pour les différents types de tissus bâtis décrits ci-dessus. Ce calcul de densité comprend les espaces publics et voirie, et met en exergue la disparité des densités observées entre les différents types d'habitat et leur époque de construction, et entre les différents modes de production urbaine (lotissement, constructions au coup par coup).



Secteurs délimités	Nb de Logts	Densité Moyenne (Brute)	Surface mesurée m <sup>2</sup>	Surface mesurée Ha	Surface (25% voiries déduites)	Densité nette Lgt/ha	Surface (évaluée à la parcelle)
<b>Marivaux</b>	<b>26</b>	11,19	37 834,00	<b>3,78</b>	2,84	6,87	1 091,37
<b>Carrières</b>	<b>46</b>	16,28	52 813,00	<b>5,28</b>	3,96	8,71	861,08

Momène	35	11,70	64 649,00	6,46	4,85	5,41	1 385,34
Mouée	15	19,77	11 642,00	1,16	0,87	12,88	582,10
Ronsseaux	10	7,31	19 957,00	2,00	1,50	5,01	1 496,78
Haut Pré	44	14,76	57 241,00	5,72	4,29	7,69	975,70
De Gaulle	47	20,07	51 062,00	5,11	3,83	9,20	814,82
Lavaux	22	15,12	23 665,00	2,37	1,77	9,30	806,76
Village	147	52,59	83 154,00	8,32	6,24	17,68	424,26
Rue Tignomont 2	5	8,46	9 227,00	0,92	0,69	5,42	1 384,05
Rue Tignomont 1	40	10,26	85 272,00	8,53	6,40	4,69	1 598,85
Tignomont Village	30	32,87	21 781,00	2,18	1,63	13,77	544,53
Lorry	67	15,50	67 869,00	6,79	5,09	9,87	759,73
Brion	38	23,41	27 273,00	2,73	2,05	13,93	538,28
Prés St Jacques	147	21,46	111 539,00	11,15	8,37	13,18	569,08
Croix d'Orée	34	37,48	18 594,00	1,86	1,39	18,29	410,16
Woicon	96	15,90	80 054,00	8,01	6,00	11,99	625,42
Bachez	86	13,28	92 603,00	9,26	6,95	9,29	807,58
<b>Totaux</b>	<b>935</b>	<b>19,30</b>		<b>91,62</b>			<b>870,88</b>

Plusieurs zones affichent une densité moyenne brute de logements à l'hectare élevée : Le village Centre (52,59), l'ensemble « Croix d'Orée » (37,48), l'écart de Tignomont (32,87).

Plusieurs entités sont proches de la densité brute fixée par le SCoTAM : Brion (23,41), Prés Saint Jacques (21,46), De Gaulle (20,07), La Mouée (19,77)

Quelques secteurs représentent des densités faibles : Ronsseaux (7,31) ; Tignomont 2 (8,46) ; Tignomont 1 (10,26). Il faut noter que les parcelles les plus confortables y sont identifiées.

La densité moyenne brute ramenée à l'ensemble des zones bâties du village est de **19,30 logements à l'hectare**. Cette valeur moyenne montre aussi le déséquilibre entre les parties de forte densité et celles qui correspondent au mitage et à l'habitat individuel.

#### **Le SCOTAM et les objectifs de densité des futures opérations d'habitat**

Pour l'habitat, l'ensemble des secteurs d'extension de l'urbanisation de la commune devra permettre le respect d'un objectif de **densité brute de 20 logements/ha** (objectif à atteindre, au regard du DOO du SCOTAM, pour les « communes rurales et périurbaines » de 500 habitants et plus).

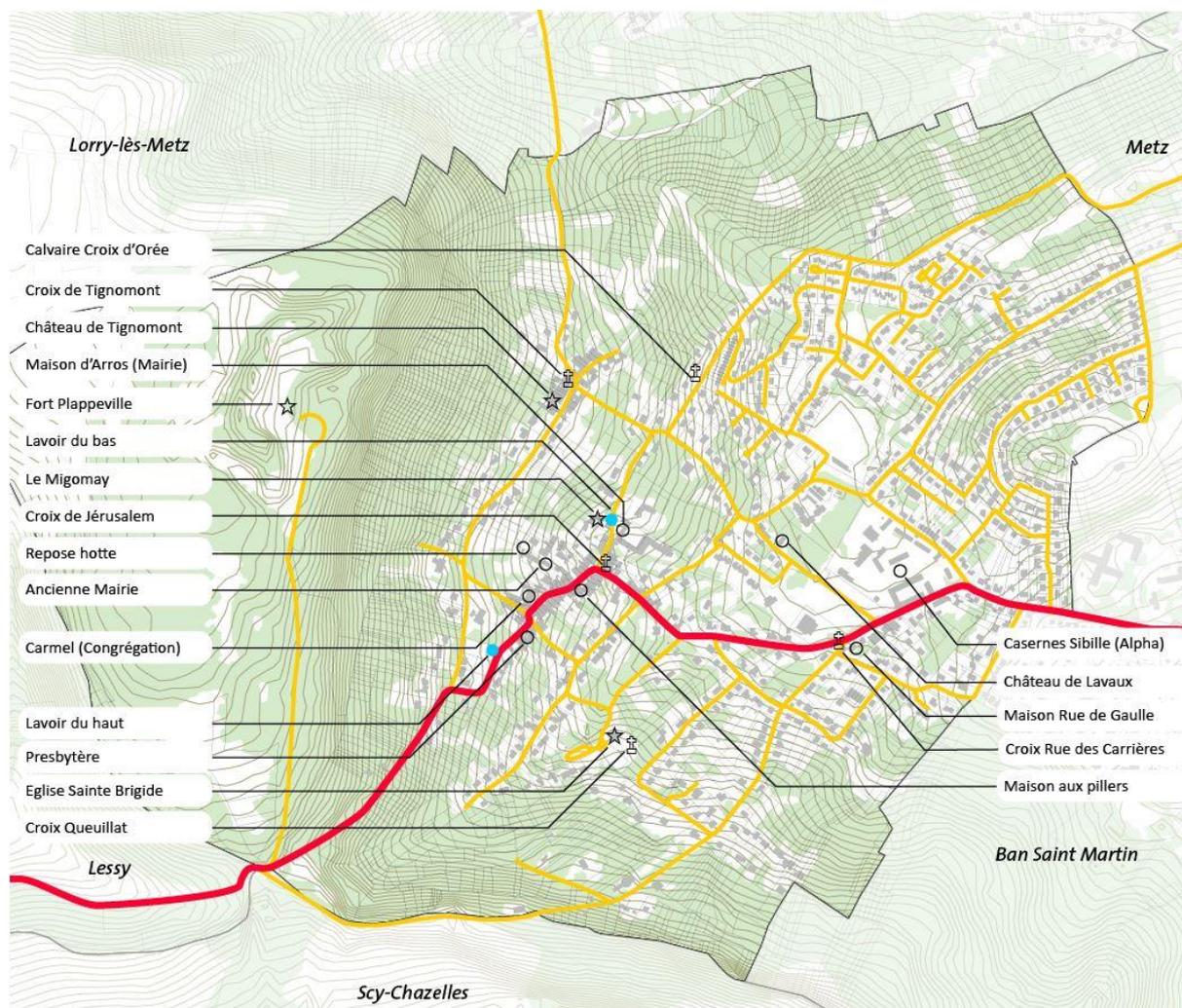
**Cet objectif de densité s'applique globalement à l'échelle communale : applicable à la faveur de la densification, il pourra être modulé sur plusieurs zones d'extension urbaines.**

La densité brute inclut les espaces publics (voiries, aires de stationnement, aires de jeux...) strictement nécessaires à la vie du quartier. En revanche, elle n'intègre pas les autres équipements, infrastructures, parcs et espaces verts urbains.

- La densité sur le village est globalement importante au regard de celle visée au sein du SCoTAM.
- Le parcellaire est large et important Rue de Tignomont (1 et 2), et dans les secteurs Ronsseaux, Momène et Marivaux, ce qui correspond aux secteurs d'extensions des années 1960 à 1970 et à la première vague péri-urbaine.
- La densité élevée du tissu ancien des ensembles villageois est contrebalancée par les constructions individuelles bâties sur des parcelles plus importantes installées sur les pentes et les anciennes zones de cultures.
- Les lotissements qui composent le principal mode de production de logements depuis les années 80 sont plus denses et leurs parcelles plus petites.

## 7.5. UN PATRIMOINE BÂTI IMPORTANT

Le règlement du PLU peut, au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme, cibler des éléments de paysage et de patrimoine et définir des prescriptions de préservation ou restauration adaptés.



Carte de situation des éléments d'intérêt sur le patrimoine bâti

### Légende

- Lavoir
- Croix ou calvaire identifié
- Bâtiment ou ensemble patrimonial
- ☆ Edifice Classé (Monument Historique)

### A. Des maisons vigneronnes et leur architecture

C'est la pente qui contraint les constructions. C'est dans la partie haute du village que se trouvent les maisons de vigneronnes et les quelques façades de propriétés bourgeoises plus conséquentes. Ces anciennes maisons de vigneronnes sont visibles rue du général de Gaulle et rue Paul Ferry. Elles sont identifiables à leurs façades et leur profondeur. Les modèles présentent cependant quelques variations :

Leur structure est souvent articulée en deux corps de logis :

- ◆ - l'un pour l'habitation proprement dite en premier rang sur la rue,
- ◆ - l'autre à l'arrière vers le jardin abrite la « bougerie », lieu de l'activité viticole

Ces deux corps sont séparés par une petite cour intérieure qui était l'aire de travail devenu puit de lumière. (69 rue du général de Gaulle)

Dans le cas de parcelles plus cossues, le corps du bâtiment étale en façade ses fonctions et son rang :

- ◆ - la grange au-dessus de laquelle on trouve les logis des ouvriers et leur entrée spécifique.
- ◆ - le corps de logis du métayer ou du vigneron avec son entrée plus noble, posé sur la cave. (1 rue Ferry)



Ruelle des fraises : Le corps d'habitation, une cour, un atelier en fond de cour. L'ancienne coopérative du village.

A.1. Maisons de Maîtres Vignerons



Façade Rue de Gaulle



Façade arrière Rue de l'Abbé Rohmer

Avec un édicule qui fait dos à la rue et un retour annexe, la cour à l'avant est close par un mur et une lourde grille en fer forgé. Profitant de la pente du terrain, les caves sont surmontées par le corps d'habitation. L'ensemble est couvert par une grande toiture à croupe en ardoises. La façade sud et son escalier profite d'un parc en pente vers la rue de l'Église.



Façade Rue du Vieux Puits



Façades arrière sur le Parc

Rue de Tignomont – Rue du Vieux Puits

Caché derrière un mur d'enceinte imposant, cet ensemble de maisons (corps de logements des ouvriers) regroupées à côté d'une maison vigneronne avec le jardin composé attenant.



Rue de Lorry – Rue de Tignomont



Ensemble bâti composé autour d'une cour ouverte sur la rue de Lorry. Les façades sud sont largement ouvertes vers la vallée de la Moselle (Vues désormais masquées par les arbres du Parc d'Arros)

Rue de l'Eglise.

Maison de maître vigneron. L'ensemble forme un U ouvert vers la rue. La toiture, plus récente, a été remaniée à la Mansart.

Le corps principal d'habitation massif est tourné vers le Parc et la verdure où coule le Ruisseau de Marivaux (et avec la retenue du Moulin).

Des constructions annexes à l'exploitation encadrent une cour fermée par un portail. Dans un angle de celle-ci, un puits permet l'alimentation en eau.



## A.2. Maisons de petits vignerons et d'ouvriers agricoles

Rue de Tignomont

Ensemble de constructions d'habitations accolées de manouvriers. (Ouvriers agricoles) constituées d'un rez de chaussée de plain pied avec un petit accès et les chambres à l'étage. Le volume assez profond s'ouvre sur un jardinet qui profite du coteau.

La toiture est à deux pans et la largeur de la construction est conditionnée par la capacité d'achat et la portée de la panne faîtière de mitoyen à mitoyen.



Rue de Gaulle.

Accolée à ses voisines, c'est une maison de petit exploitant **vigneron** ou d'**ouvrier** agricole avec l'usoir à l'avant qui peut accueillir les tonneaux. L'entrée de la grange est devenue un garage.

Le corps d'habitation est traversant et à l'arrière se trouve le jardin.



Les caves ne débouchent pas systématiquement sur la rue mais caves et celliers enterrés sont bien présents : leurs accès se font aussi par l'arrière de la parcelle (par le jardin).

Les autres constructions plus modestes, en remplissage, sont des maisons d'ouvriers.



Rue de Gaulle – 61 – Maison aux piliers : elle possède une large grange dans laquelle étaient installés des **pressoirs banaux**. Cet ensemble se situait probablement à l'emplacement de cette bâtisse où l'on peut encore voir à l'intérieur, trois énormes piliers de pierre aujourd'hui partiellement emprisonnés dans la maçonnerie. L'un d'eux fait quatre mètres de hauteur. Tous mesurent cinquante centimètres de diamètre.

A l'arrière du volume, se trouvent un four et une cave voutée semi-enterrée sous une dalle formant une cour. Malgré des transformations peu respectueuses, la rénovation récente a révélé en façade un arc de pierre calcaire au format important surmonté par une fenêtre à croisée carrée sans ornements. Elle permettrait de dater l'édifice du début 15<sup>ème</sup>.



Rue de Gaulle 69 Maison d'un maître de poste à Chevaux - 1726 : Façade avec fenêtres à meneaux,



Les plus anciennes de ces maisons sont datées du début du 17<sup>ème</sup> siècle, du 18<sup>ème</sup> ou 19<sup>ème</sup> pour la plupart. Elles sont le plus souvent établies sur des bases ou des fondations anciennes (ce qui permet de conserver de la surface bâtie). Elles ont été largement modifiées au cours des années par les changements de propriétaires et par la disparition de l'activité viticole. La grange ou atelier est un garage, la cour un parking. Les structures internes en attestent souvent : redistributions des fonctions, imbrication de locaux, cloisonnements apparents, fenêtres bouchées, structures modifiées ou supprimées.

*(Détail architectural rappelant la vocation de la maison: effigie de Bacchus exprimant sa joie et en face un portrait féminin : Xéres, Déesse des moissons)*

## B. Autres édifices remarquables

### B.1. L'église Sainte Brigide

Bâtie dans le style roman, la construction de l'église s'étire du 11<sup>ème</sup> siècle au 15<sup>ème</sup> siècle. En 923. Les religieux de l'abbaye Saint Symphorien y déposent les reliques de Sainte Brigide, Abbesse de Kildare et patronne de l'Irlande.

De cette époque il subsiste : les murs et des contreforts épais, la petite ouverture romane à gauche du portail, la rosace dans l'axe du faîte, la tour et des colonnes  
Détruite en 1444, elle est reconstruite une première fois en 1493 à l'emplacement d'un sanctuaire fortifié construit en 1040. Des éléments de style gothique y sont ajoutés : une seconde rosace, des fenêtres et des vitraux, un portail sculpté, des piliers et une voute en croisée d'ogives. La clef de voûte du transept gauche est blasonnée et arbore une serpe sommée de deux bûches en sautoir qui sont les marques des vigneron.



Les villages sont décrits comme des places défensives à la fois autonomes et soumis au pouvoir des magistrats messins. Les villageois pouvaient se réfugier dans les églises (Voir aussi l'église de Chazelles). Les murs épais, le plan ramassé sur un relief proéminent et le clocher-donjon qui permet la surveillance des alentours sont autant d'éléments qui rappellent le rôle de l'église au Moyen Age.

La protection est assurée par des crochets de fer fixés à la muraille de la tour. Ils étaient destinés à recevoir de lourds volets de bois mobiles. Des bretèches protégeaient l'entrée, le clocher donjon et la tour d'escalier d'accès à la tour carrée.

L'édifice abrite également un chemin de croix réalisé par le sculpteur Plappevillois Albert Thiam (1921-1998) et différentes statues en bois polychrome.

### B.2. Le Migomay

Cette ancienne maison probablement du 16<sup>e</sup> siècle fut achetée à Collignon le Coullon le 20 mars 1592 par Jacques Ferry, solchier ou vendeur de socs de charrue, demeurant en Fournirue à Metz. C'est aussi le seul vestige des débuts du protestantisme à Metz. En effet, cette maison est la « campagne » dans laquelle son fils, le célèbre pasteur Paul Ferry (1591-1669), venait s'installer de temps à autre, lorsqu'il quittait sa maison de la Rue de la Chèvre appuyée au temple calviniste.

Cette habitation de deux étages, comportait une toiture à croupe. La porte d'entrée de la façade principale s'ouvre sous une baie carrée encadrée de deux fenêtres. Une baie à quatre trumeaux éclairait l'étage que l'on devine encore sous les enduits.

Elle a été remplacée au 18<sup>ème</sup> siècle par cinq fenêtres à linteaux. Les fenêtres cintrées au niveau des combles ont été ajoutées au 17<sup>ème</sup> siècle.

A l'intérieur, le rez-de-chaussée conserve une cheminée de la fin du 16<sup>ème</sup> siècle. A l'étage se trouvent deux pièces lambrissées avec cheminée et trumeau de glace datant du début du 18<sup>ème</sup> siècle. La maison présente un intérêt historique lié à l'histoire du protestantisme.



(Photo :Aimelaine – Momentum.fr)

### B.3. Château de Tignomont

La seigneurie de Plappeville appartenait essentiellement aux religieux de Saint-Symphorien mais le chapitre de la cathédrale y possédait aussi quelques biens, dont une maison forte ayant l'aspect d'une tour et une métairie située à Tignomont.

Dans le jardin, les chanoines y avaient établi un ossuaire dont les ossements seront transférés par la suite dans les cryptes de la cathédrale de Metz.

Probablement édifée à la fin du 10<sup>ème</sup> siècle ou au début du 11<sup>ème</sup> siècle, cette demeure à deux étages présente, côté rue, une tour dont le style évoque celui des résidences messines de la même époque. Elle est percée de deux fenêtres et de petites baies supérieures, aujourd'hui murées, donnant sur une cour. Un escalier à vis dessert l'immeuble ainsi que la partie du 18<sup>ème</sup> siècle, très remaniée. La façade principale était percée d'un large portail, aujourd'hui disparu, épaulé d'un petit contrefort. L'étage noble comporte une fenêtre du 18<sup>ème</sup> siècle cantonnée de deux baies de la même époque donnant sur un petit balcon dont il ne subsiste actuellement qu'une partie des corbeaux.



Cette demeure est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis août 1988.

### B.4. Le Presbytère

(Rue De Gaulle) Cette demeure appartient à l'abbaye de Senones jusqu'à la Révolution. En 1863, la commune achète la propriété qui devient la résidence des prêtres de Plappeville. L'achat du bâtiment est financé pour plus d'un tiers par une souscription. C'était une maison de vigneron, comme en témoignent les caves voûtées. (Actuellement, l'Ordre des Vignerons de Plappeville y conserve son vin). La façade arrière sur le jardin a été restaurée en 1998.

### B.5. Le Carmel

À l'emplacement du « Carmel de la Trinité » (1623 – Fabrication d'hosties) se trouvait la maison seigneuriale. L'abbé commendataire "seul seigneur et haut justicier" y percevait les droits, y rendait la justice au cours des plaids annaux (réunions annuelles) qui se tenaient devant la maison.

A la saint Martin, les habitants de Plappeville venaient payer leurs redevances, tant en nature (blé, vin, poules...) qu'en argent.

A la Révolution, les biens ecclésiastiques sont vendus et en 1840, cette demeure est achetée par la famille Deville qui la transforme. Les vestiges visibles de cette demeure bourgeoise du début du 18<sup>ème</sup> siècle qui nous sont parvenus **sont les gargouilles de chêneau en forme de "bouches à feu" ornant la façade sur rue ainsi que l'encadrement de l'ancienne porte d'accès**. Après le décès de la baronne Deville, le Carmel de Metz rachète la propriété et s'installe à Plappeville en 1950. Le bâtiment est transformé et prend l'allure qu'on lui voit aujourd'hui.

### B.6. La maison d'Arros

La date de construction de ce corps de bâtiment maison appelée autrefois "Château" demeure inconnue. Les premiers repères datent de 1743. En 1775, le comte d'Arros l'acquiert et se marie dans la chapelle.

En 1870 lors de la bataille de Gravelotte, Bazaine y installe son quartier général et supervise ses troupes depuis le Saint Quentin.

Fin 1896, la congrégation du "Pauvre Enfant Jésus" achète le domaine pour créer un orphelinat.

Le corps de bâtiment imposant comprend en rez-de-chaussée de vastes salles qui forment un réfectoire et des cuisines. Les étages de bureaux et de dortoirs sont distribués autour d'un grand escalier de bois. Le parc ceint d'un grand mur est arboré. Il permet aux enfants de profiter d'une grande cour de récréation. Les religieuses feront bâtir une chapelle contemporaine et un bâtiment scolaire.

L'orphelinat ferme ses portes en juillet 1981. Après plusieurs années de vandalisme, la commune rachète cet ensemble en 1993 pour le rénover et y aménager la nouvelle mairie. Une aile du corps principal sera cédée pour y créer des logements.



La propriété découpée accueillera un bâtiment d'habitation collectif. Le parc préservé est devenu un parc-promenade apprécié par les habitants. Le bâtiment scolaire réhabilité est devenu l'ensemble scolaire du village.

Après avoir supprimé les hauts murs de clôture, le parvis de la Mairie, s'est enrichi d'une fontaine réalisée par le sculpteur André Forfert (1938-2012). Elle est inaugurée en 1996.

En pierre de Jaumont, cette haute sculpture symbolise l'activité viticole du Plappeville d'autrefois: la vis du pressoir, la feuille de vigne, la grappe de raisin. L'ensemble est surmonté de l'oiseau qui symbolise l'abbaye de Saint Symphorien, seigneur des lieux et qui figure sur le blason de Plappeville.



### B.7. L'ancienne Mairie

En 1843, la propriétaire cède cette maison ainsi qu'un terrain à la commune de Plappeville. Elle veut créer une école communale de garçons. L'aménagement intérieur est réalisé grâce au legs en 1835 d'une maison et un jardin en Lavaux. La maison devant loger le maître d'école, lequel s'engageait à éduquer gratuitement les enfants pauvres. Jusque là, l'instituteur qui logeait en Rébaumé, enseignait dans sa maison.

Cette bâtisse sert d'école à partir de 1845. Après la Seconde Guerre mondiale, la mairie s'installe au rez-de-chaussée, à côté d'une classe maternelle et le premier étage est entièrement mis à la disposition de l'instituteur.

En 1959, après la construction de l'actuelle école élémentaire, la mairie occupe les deux niveaux de cette maison.



En 1993, lorsque la mairie s'installe au Château d'Arros, le bâtiment est réoccupé par l'école élémentaire et le R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté).

### B.8. Maison Rue De Gaulle

Bâtie pendant la période de l'annexion allemande (1871-1918) par le comte Gottlieb Ferdinand Albert Alexis von Haeseler, général du 16<sup>ème</sup> corps d'armée de Metz en 1890 qui en était son propriétaire.

Il n'a pas laissé dans l'histoire militaire du 2<sup>ème</sup> Reich la même empreinte qu'un *Helmuth von Moltke* ou un *Alfred von Schlieffen*. Il aurait fait construire la tour pour garder un œil sur Metz !



## C. Croix et calvaires

### C.1. Le calvaire de la Croix d'Orée

Anciennement « Croix Dorée », Cette croix de chemin était située autrefois au milieu du vignoble de Plappeville et témoigne du dur labeur des vignerons et de leur croyance. L'inscription suivante, à demi-effacée, est gravée dans la pierre : « Jean... Pierre... Barbe... aune ont rétabli cette croix en l'année 1718 ».



### C.2. la Croix de Tignomont

Comme le précise l'inscription gravée sur la croix : « Cette croix a été posée aux frais de la fabrique, en l'an X de la République française (1801-1802) par Jean-François Hocquard, J. Rollin, L. Vion, C. Bauchez et T. Hocquard, échevins de cette commune ». En 1993, elle a bénéficié d'une restauration.



### C.3. La Croix Médar

Ce calvaire du 17<sup>ème</sup> siècle se trouvait à l'origine à l'origine à la croisée des chemins, au col de Lessy, comme en témoigne le chroniqueur plappevillois Jean Bauchez : « *Les Croates s'assemblent à la Croix Médar au-dessus de Plappeville...* ». Il a été déplacé devant le presbytère lors de la construction des forts vers 1870.



Ce calvaire particulier, présente une double face : Marie et Jean l'Évangéliste portant un calice sont aux pieds du Christ en croix. Le crâne représente le premier Adam, l'Homme ancien ; Jésus sur la croix représente le deuxième Adam, l'Homme nouveau racheté par le Sauveur.

### C.4. La Croix Queuillat.

Selon la tradition, cette croix aurait été érigée en signe expiatoire à l'endroit où l'on brûlait les sorcières entre quatre tilleuls. Elle a été déplacée lors de la construction des forts en 1868 et **relevée dans le cimetière**. Elle a été restaurée en 1989.

Le bûcher des sorcières de la Croix Queuillat.

Confirmant la renommée sulfureuse des lieux, déjà signalée par la chronique de Saint Clément, des documents attestent que des sabbats se déroulaient à la source des Marivaux. Un acte d'accusation contre une certaine Béatrix fait état de ces rites maléfiques. L'emplacement où l'on brûlait les sorcières dit de la Croix Queuillat demeure marqué de **quatre majestueux tilleuls situés près du fort de Plappeville**, endroit respecté des bâtisseurs du fort. Il est protégé par une levée de terre qui en ceint le pourtour.

### C.5. La Croix de Jérusalem

L'abbé Pierre, curé de Plappeville, de retour de Jérusalem en 1859-1860 et voulant redonner un caractère religieux au Mont, décide d'y installer un chemin de croix semblable à celui de la Ville sainte. Une souscription est ouverte pour financer les travaux. Le chemin est béni en 1866 : son point de départ est situé à la sortie du village pour aboutir à **l'église Saint-Quentin, située au sommet du Mont**. A la construction des forts, à la veille de la guerre de 1870, ce chemin est rasé et seule la huitième station reste encore en place au col de Lessy. La Croix de Jérusalem qui en faisait partie est récupérée par la commune puis **transformée en fontaine**. Elle est ensuite démontée et stockée pendant 35 ans dans la propriété Lavaux. En mars 1989 la commune s'approprie le monument et l'installe à l'emplacement actuel. Il a été restauré en 2000.



### C.6. Croix rue des Carrières

Face à la Maison Haeseler à la bifurcation entre la Rue du Général de Gaulle et la rue des Carrières, Clavaire en fer ou fonte supportant un Christ en bronze – sur un piédestal en pierre de Jaumont.



### D. Les lavoirs et l'eau

De nombreuses sources alimentent fontaines et lavoirs. Initialement utilisés pour la distribution de l'eau potable, ils sont utilisés par les vignerons rincer les tonneaux et les faire tremper pour faire gonfler les douves. Ils sont longtemps partagés avec les lavandières et restent un lieu de commérage jusqu'au milieu des années 1980 lorsque la qualité de l'eau est déclarée impropre à la consommation. Leur réhabilitation récente en fait des bijoux du patrimoine communal.

#### D.1. Le lavoir « du haut »

(Rue De Gaulle ) Ce lavoir construit en 1838 sur un bout de terrain appartenant à Monsieur l'Abbé Schmidt, curé de la paroisse de 1822 à 1862, et cédé gratuitement à la commune.

Un règlement très strict fixait le bon usage de ce lavoir.

Il fut notamment interdit d'étendre le linge à sécher sur la haie environnante.



#### D.2. Le lavoir "du bas"

(Face à la Mairie) Ce lavoir existait déjà en 1819. Sa date de construction n'est pas précisée. En 1873, il semble trop exigu et Monsieur de Bouteiller laisse gracieusement à la commune le terrain nécessaire à son extension.

Il était aussi apprécié par les utilisateurs de la distillerie communale qui venaient y chercher l'eau qui servait à "régler" la teneur en alcool de l'eau-de-vie.

La gargouille a été réalisée par Jean-Louis Hurlin, ferronnier d'art. La nouvelle construction est formée de deux bassins : un lavoir et un rinçoir. Il est restauré en 1990 et la gargouille a été réalisée par Jean-Louis Hurlin, ferronnier d'art plappevillois.



### D.3. Le repose-hotte

Encore au début du 20<sup>ème</sup> siècle, tous les habitants du village, hommes et femmes, travaillaient dans les vignes et dans les champs. Le relief est abrupt et la distance séparant les parcelles de l'habitat importante.

Pour transporter les produits de la terre, le fourrage et les outils, les agriculteurs-viticulteurs utilisaient une hotte en osier, moins lourde que celle en sapin, réservée aux vendanges.

Malgré cela, les épaules endolories par le poids des charges ils pouvaient trouver le « repose-hotte » dont un modèle est visible dans la ruelle des Écoles pour souffler un peu et reprendre des forces avant arriver au pressoir ou chez eux. (Certains lieux dit signalent les travaux de vannerie : Les Ronseaux, etc.)



## E. Autres éléments

### E.1. La Rue Derrière l'Hâte.

L'hâte ou atrium est un enclos consacré situé autour de l'église, souvent utilisé comme cimetière. Ce territoire, soustrait à l'action de l'avoué (le représentant du seigneur) est aussi le lieu de réunion de la communauté villageoise.

### E.2. La Ruelle à four.

Le four banal ou four seigneurial était probablement situé dans cette ruelle. Les villageois y faisaient cuire leur pain contre le versement de taxes : les banalités. Elle a été réaménagée en 1991.

### E.3. Fort Plappeville

Fort des Carrières ou de Plappeville ou Feste Alvcnsleben.

Construit à partir de **1867**, il fait partie des huit forts du système de défense prévu par le général **Séré de Rivières** pour sécuriser les frontières contre tout agresseur venu de l'Est. Situé à l'aval de la ville de Metz, à la cote 340, il s'étend sur 500 m de long et 250 m de large sur des friches couvrant le plateau des Carrières entre Lessy et Lorry.

Il est conçu pour recevoir une garnison de 1600 hommes et pour être armé d'une centaine de canons. C'est le maire de l'époque, Louis Viansson-Ponté qui a obtenu que le fort porte le nom de sa commune.

D'une configuration de « type Vauban », muni de 4 bastions et entouré de douves sèches, il présente une forme quadrangulaire à angles rentrants, également à la gorge. Un profond fossé aligne une contrescarpe de 7,5 m et une escarpe de 9 m de haut. Un demi-bastion constituant une canonnière sur lequel est aménagé un parapet d'artillerie couvre la gorge. Les canons sont disposés sur le parapet suivant le tracé bastionné du front de tête et des flancs ainsi que sur le cavalier en équerre élevé au centre du fort. Celui-ci abrite une vaste caserne sur trois niveaux dont un en sous-sol et présente 280 m de façade.

Après **1871**, le fort qui fait partie de la première ceinture fortifiée de la place forte de Metz est rebaptisé par les Allemands et prend le nom de Fest Alvensleben, du nom du général commandant le 3<sup>ème</sup> Corps d'Armée. Ceux-ci entreprennent la construction de casemates de flanquement sur les bastions, l'installation d'une cloche de guet à la pointe des bastions du front de tête et du bastion de gorge du côté Nord et la construction de batteries annexes de part et d'autre des flancs.

En **1887**, les locaux sont renforcés. Un abri enrichit le front du chemin couvert Des monte-charges et des blindages aux fenêtres complètent l'équipement. De plus, une grille est placée sur le mur de contrescarpe



et un réseau de fil de fer interdit le glacis du front de tête et des flancs.

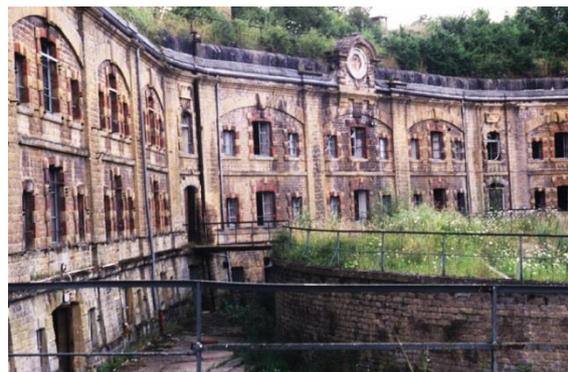
Les citernes du fort sont alimentées en eau par la station élévatrice de Longeville et l'alimentation électrique dépend du réseau urbain.

A proximité du fort, les Allemands, en **1898**, élèvent au Nord et au Sud deux batteries cuirassées équipées chacune de 4 tourelles pour obusier de 150 mm entièrement autonomes avec établissement de locaux pour le logement des servants et d'une petite centrale électrique à deux groupes pour chacune d'entre elles. Une galerie souterraine relie ces deux ouvrages qui possèdent un observatoire cuirassé détaché (l'un fixe équipe la batterie Sud, l'autre tournant sert la batterie Nord), munis d'une issue de secours et reliés par une galerie souterraine à la batterie.

En **1949**, le fort est confié à l'Armée de l'Air et devient un centre d'instruction militaire (CIM) pour les nouvelles recrues de la base aérienne 128 de Metz.

Il est désaffecté en **1995** et attend depuis sa réhabilitation dans le cadre de l'important projet de rénovation patrimoniale et touristique du Mont Saint-Quentin.

Largement vandalisé et pillé, il est fermé pour cause de préservation et de sécurité. Les locaux abritant la centrale électrique sont vides. Les tourelles mobiles sont encore en place, certaines ont conservé leur tube et les observatoires sont régulièrement dégradés. Le site est utilisé par les pompiers pour leurs exercices d'incendie.



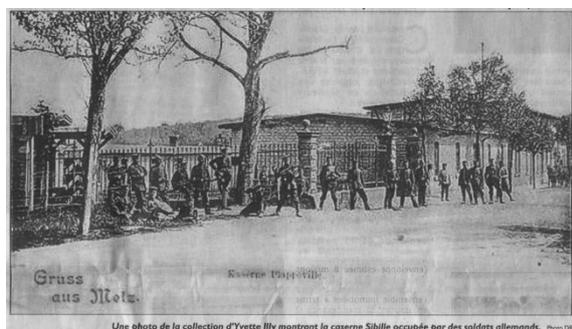
#### E.4. Les casernes Sibille – Centre Alpha

Après le conflit de **1870** et la capitulation française, Metz annexée devient allemande. Situé à trois kilomètres de Metz, sur les pentes boisées du Mont-Saint-Quentin, le site est protégé des vents du Nord par les collines environnantes (Les Hauts de Woicon).

Devant l'affluence de troupes, l'urgence est de construire de nouveaux casernements. Au début de **1900**, sur un espace de trois hectares disponibles aux abords immédiats de Plappeville, une caserne est installée afin de loger les 9ème et 10ème Compagnies du 5ème Régiment d'Infanterie de Lorraine.

Pour l'occupant allemand, une zone franche de défense est générée par les ouvrages du Saint Quentin. A l'intérieur de celle-ci, les constructions doivent être éphémères. Lorsqu'elles sont inscrites dans un des trois périmètres de servitudes, leur destruction et leur déblai doit être effectif en moins de 24 heures.

Caractéristiques des constructions militaires dans les secteurs de conflits, les bâtiments sont bâtis en briques avec un premier niveau en colombages et une couverture de pente faible. L'ensemble initial se compose de pavillons disposés dans un très grand verger autour d'une cour d'armes pavée.



Caserne avec les soldats (Collection Illy)



L'entrée principale (2004)

En **1916**, lors de la bataille de Verdun, le village de Plappeville est transformé en lieu de repos pour les troupes allemandes revenues du front. La caserne devient un lieu de convalescence pour les blessés, qui, après un court séjour, retournent sur les théâtres de guerre.

Après environ un demi-siècle d'annexion, désaffectée elle est squattée par les réfugiés. La caserne prend le nom de Sibille après l'Armistice de **1918**.

Ce casernement transformé en sanatorium deviendra en 1933 un centre de rééducation puis un centre de réadaptation au travail pour convalescents et depuis 1986 le centre Alpha est tourné vers les adultes handicapés.

Les constructions initiales ont subi de nombreuses adaptations et transformations pour répondre aux exigences de sécurité, d'accueil et d'apprentissage contemporains.

## F. Le 20<sup>ème</sup> siècle

On trouve deux anciens villages de coteaux : Plappeville à la hauteur de 225 à 250 m et Tignonont, à la hauteur de 250 m. Ici le pied du Mont ne descend guère plus bas que 200 m. L'urbanisation du début du siècle s'est étendue autour de cette cote, pour monter progressivement vers le col de Lessy (environ 280 m).

L'urbanisation récente (depuis la deuxième guerre mondiale) et diffuse a prolongé les villages (Plappeville et Tignonont) dans toutes les directions : vers le sommet du Mont, vers la vallée et latéralement, sur la même altitude. Cette diffusion ou mitage contribue à la liaison (conurbation) des villages de coteaux aux villages de vallée (vers Ban Saint Martin et Metz Devant les Ponts), le contraste entre le "haut" et le "bas" entre l'espace naturel et l'espace bâti, entre le végétal et le minéral a été raboté.

Le contraste du Mont devenu verdoyant depuis l'arrêt de l'activité militaire s'atténue progressivement avec la tache bâtie qui progresse, cachée par la végétation.

Le bas du village est de facture plus contemporaine. Une terrasse naturelle est encadrée par la Rue Brion, la rue aux Oiseaux et la rue Général De Gaulle. La maison Lavaux y est implantée dans un parc qui a vu son territoire grignoté par des opérations immobilières.

Les coteaux autrefois cultivés se sont couverts de maisons de type pavillonnaire : La Croix d'Orée, le coteau nord et est du Saint Quentin, les Prés Saint Jacques (1978-1979) et plus récemment les Hauts de Woicon (1986) et un collectif (1989) dans le parc Brion.

Le développement bâti s'établit sur plusieurs principes : les propriétés viticoles importantes se morcellent et favorisent des propriétés individuelles qui favorisent le mitage lié à l'opportunité foncière. A partir des années 1960, le village va perdre lentement son aspect rustique. Plusieurs lotissements sont engagés.

### F.1. La Croix d'Orée 1958

Le premier lotissement de « La croix d'Orée » a été créé à Plappeville en 1958 – Composé de maisons individuelles et un bâtiment en bande : production de 81 logements.



Vue depuis la rue des Paules (Google)



Rue de la Croix d'Orée

Isolé, hors des périmètres du vieux village et de Tignonont, ce lotissement agrège environ 15 maisons dans une longue bande d'habitations. Cette « barre » d'habitations individuelles est complétée d'une vingtaine de pavillons individuels.